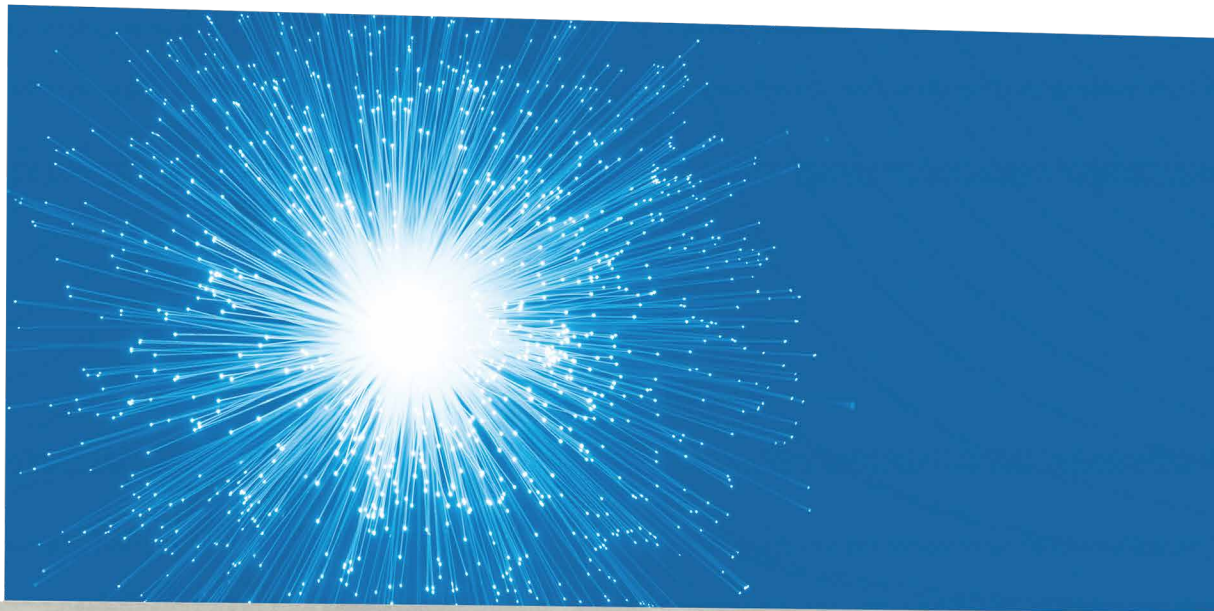




C'est parti!

BCE INC.
RAPPORT ANNUEL
2017

BCE



Toronto



Peterborough

Kingston

North Bay

Sudbury

Dauphin

Steinbach

Selkirk

Le Pas



Veuillez vérifier la disponibilité du service dans votre quartier.

Tout optique.
Tout y est.

L'Internet
tout optique
est arrivé!

C'est parti!

Des vitesses Internet gigabit. Le meilleur service Wi-Fi Partout chez vous. Les services de télévision les plus novateurs. Ce sont là quelques atouts du réseau tout optique que Bell offre déjà à des millions de Canadiens, tandis qu'un nombre croissant de foyers et d'entreprises profitent des avantages directs de nos investissements et de notre stratégie d'innovation.



L'objectif de Bell est d'être reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada



NOS SIX IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES

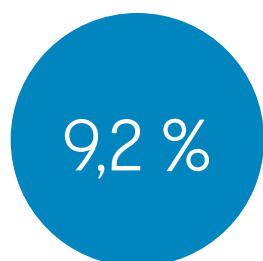
Investir dans les réseaux et les services large bande	10
Accélérer le sans-fil	12
Tirer meilleur parti du sur-fil	14
Accroître notre leadership dans les médias	16
Améliorer le service à la clientèle	18
Établir une structure de coûts concurrentielle	20

Table des matières

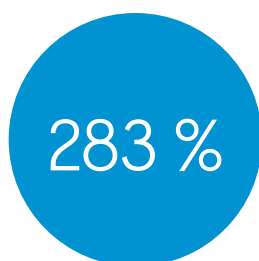
Faits saillants financiers et de l'exploitation	4
Messages aux actionnaires	6
Impératifs stratégiques	10
Investissement communautaire	22
Archives de Bell	24
Rapport de gestion	28
Rapports sur le contrôle interne	118
États financiers consolidés	120
Notes annexes	126

La mise en œuvre diligente de notre stratégie large bande par l'équipe Bell en 2017 a permis d'offrir aux clients les meilleurs réseaux et les services à la clientèle les plus novateurs, d'atteindre des résultats supérieurs en matière d'abonnements et de finances et de continuer d'offrir une valeur accrue à nos actionnaires, dont une hausse d'au moins 5 % du dividende pour une dixième année consécutive.

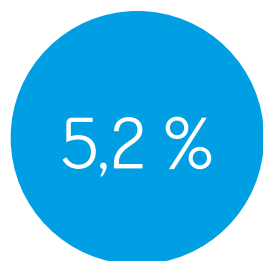
ACCROÎTRE LA VALEUR POUR LES ACTIONNAIRES



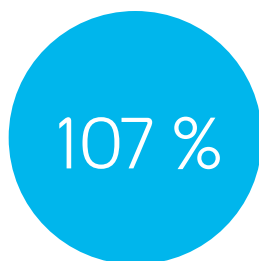
RENDEMENT TOTAL
POUR LES ACTIONNAIRES
EN 2017 ⁽¹⁾



RENDEMENT TOTAL
POUR LES ACTIONNAIRES
DEPUIS LA FIN DE 2008 ⁽¹⁾⁽²⁾



AUGMENTATION DU
DIVIDENDE PAR ACTION
ORDINAIRE POUR 2018



AUGMENTATION DU
DIVIDENDE PAR ACTION
ORDINAIRE DEPUIS
LA FIN DE 2008

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2017

	RÉSULTAT RÉEL	OBJECTIF
Croissance des revenus	4,6 %	4 %-6 %
Croissance du BAIIA ajusté ⁽³⁾	4,4 %	4 %-6 %
Intensité du capital	17,8 %	~17 %
BPA ajusté ⁽³⁾	3,39 \$	3,30 \$-3,40 \$
Croissance des flux de trésorerie disponibles ⁽³⁾	6,0 %	~5 %-10 %

RENDEMENT TOTAL COMPARATIF ^{(1) (2)}

	2017	DEPUIS LA FIN DE 2008
BCE	9,2 %	283 %
Indice composé S&P/TSX	9,1 %	135 %
Indice des télécoms S&P/TSX	18,3 %	233 %

(1) En supposant le réinvestissement des dividendes.

(2) Rendement total depuis la fin de 2008, l'année où Bell a mis en œuvre sa stratégie de transformation.

(3) Le BAIIA ajusté, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Pour une description complète de ces mesures, incluant le ratio de distribution de dividendes, se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés (IPC), aux pages 114 à 116 du rapport de gestion.

Vitesse. Couverture. Qualité. Bell propose les meilleurs réseaux.

Bell est en train de mettre en œuvre l'infrastructure de communications de prochaine génération du pays et de proposer les meilleurs réseaux optiques et sans fil large bande au monde, afin d'offrir aux consommateurs et aux entreprises un accès fiable aux services d'information essentiels et de divertissement attrayants qu'ils exigent, et ce, partout et en tout temps.

Nos investissements et notre stratégie de leadership en matière d'innovation, illustrés notamment par la création de Bell MTS, se sont traduits par la croissance nette la plus élevée de toute l'industrie au chapitre de la clientèle des services sans fil, de télévision IP et Internet large bande et par une hausse appréciable de notre part du marché.

Nous investissons plus que n'importe quelle autre entreprise de communications canadienne dans l'expansion et l'amélioration de nos réseaux optiques et sans fil inégalés et dans des projets de recherche-développement innovants pour continuer d'améliorer les services qui alimentent notre croissance : sans-fil, télévision, Internet et médias.



Abonnés de BCE (en millions)*	2017	2016	CROISSANCE
Sans-fil	9,17	8,47	+8,2 %
Internet haute vitesse	3,79	3,48	+9,0 %
Télévision	2,83	2,75	+3,2 %
Ensemble des services de croissance	15,79	14,70	+7,5 %
Services téléphoniques locaux	6,32	6,26	+1,0 %
Nombre total d'abonnés	22,11	20,96	+5,5 %

* L'arrondissement des chiffres peut influencer sur les totaux indiqués.

LA STRATÉGIE LARGE BANDE ALIMENTE LA CROISSANCE

Avec plus de 1,26 million de nouveaux abonnés aux services large bande de Bell en 2017, nos services de croissance – sans-fil postpayés, Internet, télé IP et médias – continuent d’alimenter la hausse soutenue des revenus, du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie disponibles qui nous donnent les ressources financières nécessaires pour investir dans notre croissance.

	REVENUS D'EXPLOITATION EN 2008		REVENUS D'EXPLOITATION EN 2017	
	17,7 G\$		22,7 G\$	
Médias	0 %	Services de croissance 64 % du total des revenus d'exploitation	12 %	Services de croissance
Sans-fil	25 %		34 %	83 % du total des revenus d'exploitation
Large bande sur fil et télévision	39 %		37 %	
Voix sur fil	36 %		17 %	

+4,6 %

2017 22,719 \$

2016 21,719 \$

REVENUS D'EXPLOITATION DE BCE
(MILLIARDS \$)

+4,4 %

2017 9,178 \$

2016 8,788 \$

BAIIA AJUSTÉ DE BCE
(MILLIARDS \$)

-3,8 %

2017 2,970 \$

2016 3,087 \$

BÉNÉFICE NET DE BCE
(MILLIARDS \$)

+10,8 %

2017 7,358 \$

2016 6,643 \$

FLUX DE TRÉSORERIE
PROVENANT DES ACTIVITÉS
D'EXPLOITATION
(MILLIARDS \$)

+6,0 %

2017 3,418 \$

2016 3,226 \$

FLUX DE TRÉSORERIE
DISPONIBLES
(MILLIARDS \$)

+7,0 %

2017 4,034 \$

2016 3,771 \$

DÉPENSES EN CAPITAL DE BCE
(MILLIARDS \$)

La stratégie de BCE axée sur l'évolutivité et l'innovation se traduit par des résultats inégalés pour nos partenaires

Clients, actionnaires, collectivités et équipes de travail récoltent les fruits de la stratégie de BCE. Cette stratégie explique notre performance de premier ordre et l'évolutivité de nos réseaux large bande. Elle explique aussi l'innovation continue derrière la création de services de communications et de contenus sur demande exclusifs, ainsi que les importantes acquisitions qui nous préparent à mieux saisir de nouvelles possibilités. En 2017, l'équipe Bell s'est illustrée par des résultats exceptionnels sur les plans opérationnel et financier, malgré l'intensité de la concurrence sur le marché des communications.

À l'image de notre tradition de leadership dans les communications canadiennes depuis 1880, nos progrès en 2017 se sont traduits par d'importantes améliorations à l'infrastructure de notre réseau large bande, par un accroissement de nos efforts en recherche et développement au pays et par un renforcement de notre rôle de chef de file en matière de responsabilité sociale, ce dont témoigne le succès grandissant de notre initiative novatrice en santé mentale Bell Cause pour la cause.

En ces temps où la croissance socioéconomique et la prospérité passent plus que jamais par l'infrastructure de communications et l'innovation dans le domaine des services, Bell se tient à l'avant-garde de la révolution mondiale des services large bande. Mieux que quiconque, nous offrons aux entreprises et aux consommateurs canadiens des services de communications à fort potentiel de croissance.

Le chef de file des communications au Canada

Bell demeure le principal acteur du développement des infrastructures de communications évoluées au pays. Nous continuons à déployer de nouveaux réseaux optiques et sans fil encore plus performants. En 2017, nos dépenses en immobilisations ont dépassé les 4 milliards \$, grâce à un programme national aussi ambitieux que les plus importants programmes du genre au Canada, mais plus vaste encore que celui de n'importe quelle autre entreprise de communications concurrente, et ce, tout en poursuivant nos investissements et en maintenant l'intensité de capital dans une fourchette prudente.

Depuis le lancement de Bell MTS en mars 2017 après l'acquisition de Manitoba Telecom Services, nous déployons rapidement les services large bande dans la province. Nous avons grandement amélioré le réseau et introduit les services LTE-Advanced (LTE-A) et Fibe. Bell offre maintenant une couverture sur fil à 76 % de la population canadienne et, grâce à une avancée majeure en 2017, le service sans fil LTE à 99 % des Canadiens.

C'est à l'excellence de notre réseau que nous devons notre réussite. Ses vitesses sur LTE-A attirent un nombre croissant de nouveaux abonnés et augmentent l'utilisation des données



RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES

Depuis la fin de 2008, notre rendement total pour les actionnaires dépasse celui de la plupart de nos concurrents et est supérieur aux principaux indices de la Bourse de Toronto ⁽¹⁾

(1) En supposant le réinvestissement des dividendes.

283%

mobiles. Grâce à la progression continue des branchements directs, le réseau Fibe nouvelle génération permet d'offrir de nouveaux services de télévision, Internet et d'affaires. À cela s'ajoute le meilleur du sport, du divertissement et de l'actualité toutes plateformes confondues, ce qui nous permet de consolider notre position de plus grand fournisseur de services Internet et télé au Canada.

Long de près de 240 000 kilomètres, le réseau de fibre optique de Bell est aussi le plus étendu au pays. Il dessert quelque 9,2 millions d'emplacements dans sept provinces. Sa couverture Internet gigabit, la plus vaste du Canada, s'étend directement à plus de 3,7 millions de foyers et d'entreprises. Jouissant, par ailleurs, du plus grand réseau de centres de données au pays grâce à l'intégration de Réseaux Q9, Bell dispose de la connectivité et de la capacité nécessaires pour fournir des services de communications intégrées de bout en bout aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements.

Ce pouvoir d'action s'étend aussi au marché florissant de l'Internet des objets. Ce marché voit naître de multiples secteurs d'affaires verticaux qui facilitent la collecte et l'analyse des données au moyen d'appareils fixes et mobiles et des réseaux large bande de Bell. Notre gestion des données et des réseaux, et ses avantages, accélère l'innovation dans le domaine des véhicules connectés, des plateformes de ville intelligente et de la maison connectée. À cet égard, l'acquisition d'AlarmForce Industries contribue à élargir nos capacités.

Une stratégie qui s'appuie sur notre solidité financière

La bonne tenue de notre bilan et de notre position de liquidité, de même que la stabilité de nos cotes de crédit, nous donnent la souplesse financière nécessaire pour atteindre nos objectifs sur les marchés des capitaux. Malgré la concurrence qui règne dans le marché des communications, notre solide performance a fait croître nos revenus, notre BAIIA ajusté et nos flux de trésorerie

de manière constante. C'est ce qui rend possibles nos investissements dans le large bande et qui nous permet de créer de la valeur pour nos actionnaires grâce à la croissance soutenue et durable du dividende.

En février 2018, nous avons annoncé une 14^e hausse du dividende sur actions ordinaires de BCE depuis le quatrième trimestre de 2008. Cette hausse de 5,2 % fait passer le dividende à 3,02 \$ en 2018. Pour une 10^e année consécutive, le dividende de BCE connaît une augmentation égale ou supérieure à 5 %, et le ratio de distribution se maintient dans la fourchette cible de 65 % à 75 % par rapport aux flux de trésorerie, soit une hausse totale de 107 % depuis 2008. Pendant cette même période, le rendement total pour les actionnaires a atteint 283 %, soit un rendement supérieur à celui de la plupart de nos concurrents et plus de deux fois supérieur à celui de l'indice composé S&P/TSX.

Nous avons récemment lancé un régime d'achat d'actions de 175 millions \$ sous la forme d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Nous avons également versé une cotisation volontaire supplémentaire de 100 millions \$ à nos différents régimes de retraite à prestations déterminées. Cette cotisation élève notre taux de solvabilité à 97 % et prépare ces régimes à générer des excédents advenant une hausse des taux d'intérêt.

En 2017, nous avons tiré un produit brut de 3 milliards \$ de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) de 5, 7, 10 et 30 ans. Nous avons pu ainsi réduire de 3,2 % le coût après impôt des titres d'emprunt en circulation (4,3 % avant impôt). À la fin de cette même année, les liquidités disponibles de BCE dépassaient 1,5 milliard \$.

Meilleur employeur canadien et fier de l'être

Bell a toujours dû sa réussite à ses employés, qui sont aujourd'hui au nombre de 52 000 dans les provinces et territoires de ce vaste pays. Et nous sommes fiers de figurer, de nouveau en 2017, parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada, les 50 meilleures

entreprises citoyennes et les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada. Nous sommes tout aussi fiers d'avoir reçu du gouvernement fédéral un prix pour souligner notre engagement exceptionnel envers l'équité en matière d'emploi.

L'Ordre des Comptables professionnels agréés du Canada a récompensé BCE pour son excellence en information d'entreprise, fruit de notre attachement soutenu aux normes de gouvernance les plus strictes. Cette reconnaissance découle de la clairvoyance, de l'intégrité et du travail acharné du conseil d'administration que j'ai le privilège de présider. Je remercie tous ses membres pour leur contribution à la réussite de cette entreprise, qui est la vôtre, ainsi que pour leur apport sur le plan individuel.

Au nom de nos actionnaires et du conseil d'administration, je tiens à remercier George Cope, notre président et chef de la direction. Il a su positionner notre entreprise au sommet du secteur des communications, aujourd'hui et pour l'avenir, en adoptant une stratégie claire d'investissement et de croissance, avec l'appui d'une équipe Bell parfaitement capable d'appliquer cette stratégie dans un marché concurrentiel.

Merci à nos actionnaires pour leur soutien à BCE et à son groupe d'entreprises. Bell continue à jouer un rôle déterminant dans le développement de notre pays, notamment en permettant aux Canadiens de communiquer entre eux et avec le reste du monde. Grâce à votre appui, nous continuerons à leur offrir les réseaux de communications, les services et les contenus multimédias les plus évolués, afin que notre pays continue d'être un chef de file dans un monde de plus en plus dépendant des réseaux large bande.



Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

La première entreprise de communications du Canada toujours à l'avant-garde de l'industrie

La stratégie de leadership de Bell dans les réseaux et services large bande est à l'origine d'une forte expansion du réseau, de l'innovation constante dans les services de croissance – sans-fil, télévision, Internet et médias – et de la plus forte augmentation du nombre de clients des services large bande de toute l'industrie en 2017. Nous continuons sur cette lancée et nous faisons reculer les limites de l'innovation dans les services large bande en proposant un réseau entièrement optique et désormais fonctionnel dans des villes de toutes tailles situées dans sept provinces, et en étant à l'avant-garde du sans-fil à l'échelle mondiale avec le réseau LTE de Bell, le meilleur réseau national au pays.

Bell a l'envergure, la stratégie et l'équipe nécessaires pour mener dans une industrie canadienne des communications hautement concurrentielle et marquée par de grands changements technologiques et l'évolution rapide des goûts des consommateurs.

Nos services de communications large bande ont connu en 2017 une croissance historique, avec un nombre total de 1,26 million de nouveaux clients des services sans fil postpayés, Internet et de télévision IP, et la confirmation de la position de longue date de Bell Média en tant que première entreprise multimédia canadienne.

Notre créativité, notre sens de l'innovation et la qualité de notre travail sont autant de raisons qui incitent encore les consommateurs et les clients d'affaires canadiens à choisir Bell dans un marché toujours plus concurrentiel.

Notre engagement en matière de leadership dans notre industrie repose sur un objectif clair : que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada – et nous exécutons six impératifs stratégiques pour l'atteindre.

Partout au pays, les Canadiens tirent parti d'une stratégie qui a entraîné une croissance rapide des zones de desserte et des vitesses des réseaux optiques et sans fil, la mise en marché

de produits et services novateurs inégalés, l'offre de contenus originaux et exceptionnels sur toutes nos plateformes médias et l'amélioration constante de toutes les facettes de l'expérience client.

Les premiers dans les services sans-fil large bande

Bell a imposé son rythme dans le marché dynamique du sans-fil, le principal secteur de croissance et d'innovation dans le domaine des communications. Nous avons attiré 417 000 nouveaux abonnés en 2017 (32 % de plus qu'en 2016), soit plus que n'importe quel autre fournisseur. Nous avons aussi fortement accru notre capacité sans fil globale avec l'ajout de 700 000 abonnés à notre clientèle, entre autres celle des services sans fil de MTS au Manitoba.

Ce nombre comprend plus de 175 000 nouveaux abonnés à nos services sans fil pendant le quatrième trimestre de 2017, qui a été marqué par une forte concurrence. Il s'agit de notre meilleur résultat depuis 15 ans. De toute évidence, devant la multiplication des fournisseurs et de l'offre de services dans le marché du sans-fil, les Canadiens choisissent majoritairement le meilleur réseau national. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le gouvernement du Canada lorsqu'il a choisi Bell à titre de principal fournisseur de services sans fil et pour appareils mobiles en 2017.

Plus rapide que les réseaux qui desservent les grandes villes du monde, le réseau LTE de Bell s'est distingué en 2017 en étant le premier en Amérique du Nord à déployer la technologie LTE-A quadribande, qui offre des vitesses théoriques pouvant atteindre 750 Mbit/s. Et par la suite, au début de 2018, il a été le premier au Canada en mesure d'offrir les vitesses de l'ordre du gigabit que les meilleurs téléphones intelligents pourront prendre en charge cette année.

Le réseau LTE de Bell offre les vitesses les plus élevées, la plus grande zone de desserte et la meilleure qualité possible. Il va donc de soi qu'il favorise davantage la satisfaction des clients du sans-fil, comme en témoignent la baisse du taux de désabonnement constatée en 2017 et l'augmentation rapide de l'utilisation des services de données mobiles (en hausse de 58 % pour notre réseau LTE national en 2017). Comme les nouveaux clients ayant des téléphones intelligents utilisent plus de services

et consomment plus de données que la clientèle de nos concurrents, la croissance des revenus des services sans fil et du BAIA ajusté a donc été la plus élevée de toute l'industrie en 2017.

Le tout-optique est arrivé!

Nous avons déployé notre réseau entièrement optique dans diverses villes, de Terre-Neuve-et-Labrador jusqu'au Manitoba, y compris dans une grande partie de la métropole du Canada, Toronto. Nous continuons d'étendre notre zone de desserte à Montréal et nous venons d'annoncer la mise en œuvre du prochain projet de déploiement de la fibre optique jusqu'aux emplacements des abonnés dans les régions en pleine croissance du Grand Toronto et de l'indicatif régional 905, autour de Toronto, afin de desservir 1,3 million de domiciles et d'entreprises de plus.

Les liaisons par fibre optique offrent des avantages indéniables aux clients, stimulent l'utilisation des services et font chuter les taux de désabonnement. La progression constante et soutenue de la clientèle des services Internet et Télé Fibe, alliée à un meilleur taux de fidélisation des clients du service de téléphonie résidentielle à mesure que les ménages choisissent des forfaits de Bell, de même que des gains appréciables dans le marché fort concurrentiel des petites entreprises, ont permis à Bell d'accentuer son avance à titre de principal fournisseur de services de télévision (2,8 millions de clients) et Internet (3,8 millions de clients) au Canada.

Les meilleurs réseaux qui propulsent toutes les plateformes de télévision, d'informatique et de services destinés aux téléphones intelligents offrent aux Canadiens l'ensemble des médias qu'ils veulent avoir. Bell Média est maintenant le chef de file dans l'innovation en matière de création de contenus de plus en plus diffusés à l'échelle mondiale, et offre les meilleures plateformes d'écoute et de visionnement, avec le réseau de télévision traditionnelle CTV, les principaux services de télévision payante, comme HBO, Showtime et, dernièrement, le célèbre réseau Starz de Lionsgate, ainsi que la marque en plein essor iHeartRadio Canada, sans oublier les chaînes spécialisées de langues française et anglaise les plus populaires au pays.

À la fin de l'année, grâce aux investissements appréciables de Bell dans les principales franchises de sport professionnel au Canada – les Canadiens de Montréal et Maple Leaf Sports & Entertainment – TSN a réussi à reprendre son



1,26 M

DE NOUVEAUX CLIENTS DES SERVICES LARGE BANDE

Bell a enregistré la plus forte augmentation du nombre de nouveaux clients aux services de télé IP, Internet et sans fil postpayés de l'industrie en 2017

titre de principal réseau de sports et de chaîne la plus populaire de tous les services spécialisés au Canada.

De nouvelles occasions de créer de la valeur

Bell Média a déjà pris les devants dans l'industrie des médias en offrant les services multimédias de demain. Nous proposons des plateformes de diffusion en continu comme CraveTV et les produits Télé Partout GO, en plus de créer de nouvelles options de visionnement telles que SnackableTV et d'accélérer la croissance de notre filiale de publicité extérieure Astral par des investissements dans d'immenses écrans numériques installés aux endroits les plus fréquentés au Canada.

Ce même esprit d'innovation, soutenu par les meilleurs services de connectivité et les plus grands budgets de recherche-développement de toute l'industrie au pays, fait naître de nouvelles occasions pour les solutions d'hébergement de données et d'informatique en nuage proposées par Bell Marchés Affaires et donne lieu à de nouvelles perspectives multisectorielles pour des applications de l'Internet des objets, comme la ville intelligente (premier projet au Canada mené conjointement par Bell et la ville de Kingston) et les services de maison connectée, qui mettent de l'avant d'audacieux services résidentiels et sans fil novateurs fondés sur le large bande.

Nous avons lancé en 2017 le service Alt Télé, un complément de la plateforme Télé Fibe, pour offrir la première application de télévision au Canada qui ne nécessite aucun récepteur ni service d'installation. Nous avons aussi lancé Lucky Mobile, la nouvelle marque de service sans fil pour les consommateurs soucieux de leur budget, qui offre des forfaits avec appels locaux illimités à partir de seulement 20 \$. De plus, à l'image des capacités de notre réseau de classe mondiale, nous avons été le seul télécommunicateur canadien, et un des 14 fournisseurs à l'échelle mondiale, capable de prendre en charge les services LTE destinés à la nouvelle montre Apple Watch Series 3, lors de son lancement.

De nouveaux sommets dans la santé mentale au Canada

Bell a toujours été un chef de file auprès des communautés canadiennes. Notre esprit d'innovation est résolument tourné vers l'impact grandissant de l'initiative de santé

mentale Bell Cause pour la cause. Bell est reconnue mondialement pour son leadership dans la conversation sur la santé mentale. Le programme Bell Cause pour la cause trouve toujours de nouvelles façons d'accroître la sensibilisation à la santé mentale et les mesures de lutte contre la stigmatisation, d'améliorer les traitements et l'accès aux soins, et de soutenir des projets de recherche et des interventions en milieu de travail, y compris l'annonce du plus important programme de soutien et de participation des universités et des collèges au monde.

La Journée Bell Cause pour la cause, le 31 janvier, s'est traduite par une participation et un soutien jamais vus à la conversation sur la santé mentale. Partout au Canada et ailleurs dans le monde, des gens se sont mobilisés pour appuyer le changement, comme en font foi les 138 383 995 textos, appels téléphoniques et messages publiés dans les réseaux sociaux qui se sont traduits par un don record de Bell pour cette cause, sans frais additionnels pour les participants. Le mot-clic #BellLetsTalk (l'équivalent anglais de #BellCause) a été le plus populaire sur Twitter à l'échelle mondiale et détient encore le record de popularité au Canada. Cela montre très bien l'impact positif de cette campagne, en particulier chez les jeunes.

Merci

Au nom de tous les membres de l'équipe Bell, je vous remercie de croire en nous et en notre stratégie de leadership dans le large bande. Votre appui nous donne les moyens et la motivation de continuer chaque jour à faire de Bell une meilleure entreprise.

Nous sommes fiers de proposer aux Canadiens les meilleurs réseaux et les services de communications les plus évolués et d'offrir de bons rendements à vous-mêmes, ainsi qu'à tous ceux qui ont soutenu le leadership de Bell.

George A. Cope

Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Investir dans les réseaux et les services large bande

Les réseaux large bande de Bell sont la pierre angulaire de notre stratégie de croissance et d'innovation. Des liaisons optiques et LTE mobiles rapides soutiennent nos services sans fil, de télévision, Internet, de médias et d'affaires, tandis que leur qualité et leur fiabilité exceptionnelles continuent de stimuler leur utilisation et de satisfaire notre clientèle.

Les réseaux de Bell permettent aux Canadiens de communiquer entre eux et avec le monde entier. En plus d'acheminer chaque jour des milliards d'appels sans fil, de messages texte et de courriels, ils assurent un accès fiable et rapide à des services de diffusion de vidéo et de musique en continu, à des jeux en ligne, à des réseaux sociaux, à des applications d'affaires et à bien d'autres services.

Les plus grandes entreprises canadiennes comptent sur les réseaux de Bell et sur un groupement sans égal de 28 centres de données répartis dans tout le pays pour obtenir les communications rapides et sécurisées dont elles ont besoin pour leurs propres activités et pour servir des clients au Canada et dans le monde entier.

Bell garde le rythme à mesure que la demande de services large bande s'accélère, notamment grâce à des dépenses en immobilisations de 4,03 milliards \$ destinées à l'extension massive de nos réseaux optiques et sans fil en 2017, afin de soutenir notre stratégie de croissance des services large bande.

Offrir les services large bande les plus rapides à plus d'endroits

Nos grands projets d'installation de la fibre optique dans les centres urbains ont beaucoup progressé en 2017. Bell offre maintenant l'accès direct par fibre optique à plus de 3,7 millions de foyers et d'entreprises dans la région Atlantique, au Québec, en Ontario et au Manitoba, comparativement à environ trois millions l'année précédente. Cette zone de couverture englobe désormais une grande partie de Toronto, et s'étendra, comme nous l'avions annoncé, à la région en pleine croissance du Grand Toronto et de l'indicatif 905 qui entoure la ville la plus peuplée du Canada.

À mesure que nous poursuivons nos déploiements, notamment dans les petites et grandes villes du Manitoba avec Bell MTS, nous sommes en voie d'assurer des connexions directes au réseau de fibre optique à 4,5 millions d'emplacements d'ici la fin de 2018 – environ 50 % de notre réseau d'accès direct par fibre optique a été construit – et de permettre ainsi à toujours plus de Canadiens de profiter du service Internet Fibe Gigabit, de la meilleure expérience télévisuelle avec Télé Fibe, ainsi que de toute une gamme de nouveaux services d'affaires.

En ce qui concerne les services sans fil, nous avons franchi une étape importante en 2017 puisque notre réseau LTE proposant des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 150 mégabits par seconde (Mbit/s) est désormais accessible à 99 % de la population canadienne, et ce, aussi bien dans les centres urbains que dans les petites villes et les régions rurales. D'ici la fin de l'année 2018, nous avons l'intention d'étendre à environ 92 % des Canadiens la zone de couverture du réseau LTE-A, capable d'atteindre des vitesses de 260 Mbit/s.

La fin prochaine du déploiement de la fibre optique à Toronto nous permettra de redéployer nos efforts vers les liaisons optiques directes dans la région de Montréal, du Grand Toronto et de l'indicatif régional 905, autour de la métropole canadienne.



4,03 MILLIARDS \$ DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les investissements de Bell dans le réseau large bande stimulent l'innovation et les services de communication

Nous parvenons à atteindre des vitesses parmi les plus rapides de toute l'industrie sur le réseau sans fil grâce à un déploiement et à un regroupement actifs du spectre, sans oublier notre infrastructure de réacheminement sur fibre, un fleuron du secteur. Nous avons encore amélioré le meilleur réseau au pays en 2017 par l'entremise du service LTE tribande, qui propose désormais des vitesses allant jusqu'à 335 Mbit/s à 34 % des Canadiens, et du service LTE quadribande, qui peut atteindre 750 Mbit/s dans plus de 90 villes.

Les réseaux de Bell soutiennent l'innovation dans les services

Forte de ses investissements inégalés en recherche et développement au Canada, Bell met à profit les meilleurs talents et les technologies les plus évoluées pour construire des réseaux efficaces capables de s'adapter rapidement aux nouveaux services large bande.

Nos réseaux sans fil et optiques évolués et omniprésents nous promettent de belles réussites dans le secteur en pleine croissance de l'Internet des objets (IdO), un univers où les appareils personnels prêt-à-porter côtoient les maisons et les véhicules connectés, les plateformes pour ville intelligente, ainsi qu'une vaste gamme de solutions d'affaires.

En 2017, Bell a annoncé la mise en place d'un réseau LTE-M visant à renforcer l'efficacité des appareils IdO en réduisant la consommation électrique et en améliorant la couverture sous terre ou dans d'autres endroits difficiles d'accès.

Bell a dévoilé plusieurs partenariats confirmant l'énorme potentiel des technologies IdO et de nos innovations dans ce domaine, parmi lesquelles on compte le projet de ville intelligente mis en place à Kingston afin de stimuler l'efficacité des activités et des services municipaux, ou encore le système inédit de surveillance viticole réalisé pour le compte du vignoble ontarien Henry of Pelham, dans la région du Niagara.

Véhicules et résidences connectées

Nous collaborons aussi avec Hyundai, Kia et d'autres fabricants d'automobiles pour utiliser le réseau national de Bell afin de fournir des services de voiture connectée tels que l'assistance routière d'urgence, le démarrage à distance et les diagnostics sur demande. Le service Voiture connectée de Bell comprend également le repérage de véhicule, des messages d'alerte et des rappels d'entretien, ainsi qu'un point d'accès Wi-Fi intégré.

Dans le secteur des services résidentiels, nous avons lancé le service Wi-Fi Partout chez vous de Bell, le premier service canadien qui utilise des points d'accès, appelés « capsules », et une technologie intelligente pour livrer un signal d'intensité maximale et les vitesses les plus rapides à tous les appareils du foyer. Profitant du réseau Fibe, ce nouveau service fonctionne en toute transparence avec notre Borne universelle 3000 évoluée et le routeur Wi-Fi.

Nous avons approfondi notre partenariat avec Ericsson afin de faire évoluer le service Télé Fibe grâce à la toute nouvelle plateforme MediaFirst. Proposant des services de prochaine génération sur plusieurs écrans tout en améliorant les services Télé Fibe et Alt Télé, cette plateforme nous permettra de conserver une longueur d'avance sur nos concurrents qui tentent de nous rattraper sur le marché de la télévision IP.

Le service Wi-Fi Partout chez vous permet de bénéficier des vitesses d'accès les plus élevées dans l'ensemble du foyer.



Accélérer le sans-fil

La vitesse et la qualité du meilleur réseau au pays, les téléphones intelligents et autres appareils mobiles les plus récents, un service à la clientèle amélioré et une distribution au détail inégalée – tous ces facteurs ont permis à Bell de se maintenir en tête de l'industrie, au cours d'une année marquée par une forte croissance des services sans fil et une concurrence intense sur le marché.



Lucky Mobile est notre nouveau service prépayé pour les Canadiens soucieux de leur budget.





Le réseau dynamique LTE de Bell continue de contribuer à la hausse du taux de satisfaction et à la baisse du taux de désabonnement des clients du sans-fil, ce qui accélère l'utilisation et génère un rendement financier solide, alors que les clients tirent pleinement parti de notre réseau 4G LTE national, qui allie vitesse, qualité, fiabilité et couverture. À la fin de 2017, le réseau LTE de Bell rejoignait 99 % de la population canadienne.

Bell a finalement attiré le plus de nouveaux abonnés de services postpayés de toute l'industrie canadienne du sans-fil et a dominé les entreprises du secteur à l'échelle nationale sur le plan des revenus provenant des services, du BAIIA ajusté et du revenu moyen par utilisateur en 2017.

La qualité du réseau accroît l'utilisation

Les clients de Bell Mobilité et de Virgin Mobile Canada ont continué d'accroître leur utilisation des services mobiles, ce qui a entraîné un bond de 58 % du trafic de données acheminées par notre réseau LTE par rapport à 2016. À la fin de 2017, 88 % des abonnés de nos services sans fil postpayés utilisaient le réseau LTE, contre 81 % l'année précédente.

Grâce à sa technologie de réseau LTE, Bell a pu proposer une série d'augmentations de la vitesse en première nord-américaine, y compris le tout premier déploiement de vitesses Gigabit-plus à Mississauga, en Ontario. Nous sommes prêts pour les téléphones intelligents compatibles avec des vitesses gigabit qui arriveront sur le marché plus tard en 2018, notamment le Sony Xperia XZ2 annoncé récemment.

Nous avons poursuivi la mise à jour de notre gamme d'appareils en proposant 40 nouveaux appareils au cours de l'année, dont des

incontournables comme le Galaxy Note8 de Samsung, les Pixel 2 et Pixel 2 XL de Google, les iPhone 8 et 8 Plus d'Apple, sans oublier le iPhone X, dont le lancement marquait le dixième anniversaire de la marque. L'avance de Bell en matière de technologie VoLTE lui a permis d'être le seul télécommunicateur canadien à pouvoir prendre en charge, lors du lancement, les capacités de connectivité cellulaire de la montre Apple Watch Series 3.

Lancement de Lucky Mobile

En décembre, Bell a lancé le service Lucky Mobile, à l'intention des Canadiens qui, soucieux de leur budget, recherchent un meilleur service prépayé. D'abord offert aux consommateurs en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et maintenant au Manitoba, le service Lucky Mobile propose, à partir de seulement 20 \$, des forfaits mensuels avec appels locaux illimités et un service dans 17 zones couvrant la plupart des grandes villes du pays, y compris un accès aux données à des vitesses 3G équivalentes. En 2018, Lucky Mobile lancera une application qui permettra de parler et de texter au moyen du réseau Wi-Fi.

En tant que chef de file canadien du secteur de l'Internet des objets (IdO), Bell s'attache à développer l'infrastructure du réseau sans fil et les partenariats connexes pour tirer parti de l'occasion.

Nous avons établi un partenariat avec Hyundai AutoEver Telematics America afin de fournir plusieurs services de télématique, de sécurité et d'infodivertissement intégrés aux plus récents véhicules de marque Hyundai et Kia connectés au réseau de Bell.

Suivant l'annonce du lancement prochain de notre réseau LTE-M qui prendra en charge

les appareils IdO grâce à ses capacités de réseau étendu à faible débit, nous avons expérimenté la technologie avec Huawei et BeWhere Technologies, nos partenaires de développement de réseau et d'IdO, afin d'améliorer les programmes de planification et de développement durable du vignoble Henry of Pelham.

Bell MTS a également lancé le programme Innovations en agriculture à l'Université du Manitoba, qui permettra aux étudiants de mettre au point des technologies IdO novatrices pour l'agriculture et les services d'alimentation.

Contrat de services sans fil du gouvernement fédéral

Ce type d'innovations a débouché sur la conclusion d'ententes majeures tout au long de l'année, dont un contrat avec le gouvernement du Canada prévoyant la prestation de services mobiles de données, de voix et de messagerie et la fourniture de plus de 200 000 appareils mobiles pour des employés répartis dans 100 ministères et organismes du gouvernement fédéral.



Tirer meilleur parti du sur-fil

Les réseaux optiques haute vitesse de Bell stimulent la croissance des services télé et Internet large bande dans les foyers, soutiennent la livraison aux entreprises de services de connectivité, de données et gérés entièrement intégrés, et favorisent l'innovation dans de nouveaux secteurs, de la maison connectée à la ville intelligente.



Confirmant la réputation de Bell en tant que fournisseur des produits de communications les plus évolués au Canada, Télé Fibe et Internet Fibe ont continué d'introduire des innovations sans égales sur le marché.

Nous avons lancé Fibe Alt Télé, une nouvelle façon de regarder la télévision sur plusieurs appareils sans abonnement traditionnel, installation ou récepteur. Accessible depuis l'application multifonctionnelle Télé Fibe, Alt Télé permet aux abonnés de regarder jusqu'à 500 chaînes sur un ordinateur portable, un téléphone intelligent, une tablette ou un boîtier Apple TV.

Il s'agit d'une autre première télévisuelle de la part du premier fournisseur de services de télévision au Canada. Proposant une expérience télé supérieure, Télé Fibe a introduit des fonctionnalités exclusives comme Rejouer et Tendances, l'enregistreur Partout chez vous 4K et l'application Télé Fibe, qui permet d'accéder à du contenu sur diverses plateformes.

Nous comptons améliorer encore davantage le service Télé Fibe : en 2017, nous avons annoncé que nous utiliserions MediaFirst, la plateforme de notre partenaire en innovation Ericsson, pour propulser les services Télé Fibe et Alt Télé de prochaine génération et offrir ainsi une expérience encore plus personnalisée et transparente à nos abonnés.

Nous harmonisons nos actifs de surveillance et de sécurité résidentielle, y compris les services d'AlarmForce, afin d'être à l'avant-garde dans le secteur de la maison connectée.



Service exclusif Wi-Fi Partout chez vous

Internet Fibe offre un service rapide et fiable à des vitesses allant jusqu'à 1 Gbit/s et nous continuons d'améliorer l'expérience large bande en proposant de nouveaux services. Bell est devenue récemment la première entreprise au Canada à acheminer un signal Wi-Fi rapide et intelligent dans chaque pièce d'un foyer, grâce à son service Wi-Fi Partout chez vous.

Reliée à l'intelligence de réseautique en nuage du modem Borne universelle 3000, la technologie Wi-Fi Partout chez vous de Bell apprend où, quand et comment les appareils Wi-Fi sont employés dans un foyer, et veille à ce que tous les dispositifs bénéficient du signal le plus puissant et de la vitesse la plus rapide dans toutes les pièces de la maison. L'application Wi-Fi mobile de Bell permet aux clients de gérer à distance l'ensemble de leur réseau à domicile, y compris les contrôles parentaux sur tous les appareils reliés au réseau Wi-Fi dans le foyer.

Fibe est un catalyseur de croissance qui attire les clients grâce à sa rapidité, à sa fiabilité et à l'exclusivité de ses services. De plus, il augmente les taux de fidélisation pour les services de téléphonie puisque les foyers sont de plus en plus nombreux à opter pour le forfait complet de Bell.

Nous avons desservi plus de 3,7 millions de foyers et d'entreprises au moyen de la « fibre jusqu'à l'abonné ». Par ailleurs, notre zone de couverture par réseau optique, qui comprend le service « fibre jusqu'au voisinage », a été étendue à 9,2 millions d'emplacements. En 2017, Bell MTS a lancé Télé Fibe au Manitoba et donné accès au service Internet Fibe Gigabit à plus de 20 collectivités, petites et grandes, à l'échelle de la province.

Le service Wi-Fi Partout chez vous de Bell, qui utilise des capsules d'accès et une technologie intelligente, est un autre exemple de l'importance croissante de l'entreprise dans le secteur de la maison connectée. Et le service Alt Télé, un prolongement de la plateforme Télé Fibe, offre une façon originale de regarder jusqu'à 500 chaînes de télévision chez soi ou sur la route.

L'avenir des communications d'affaires

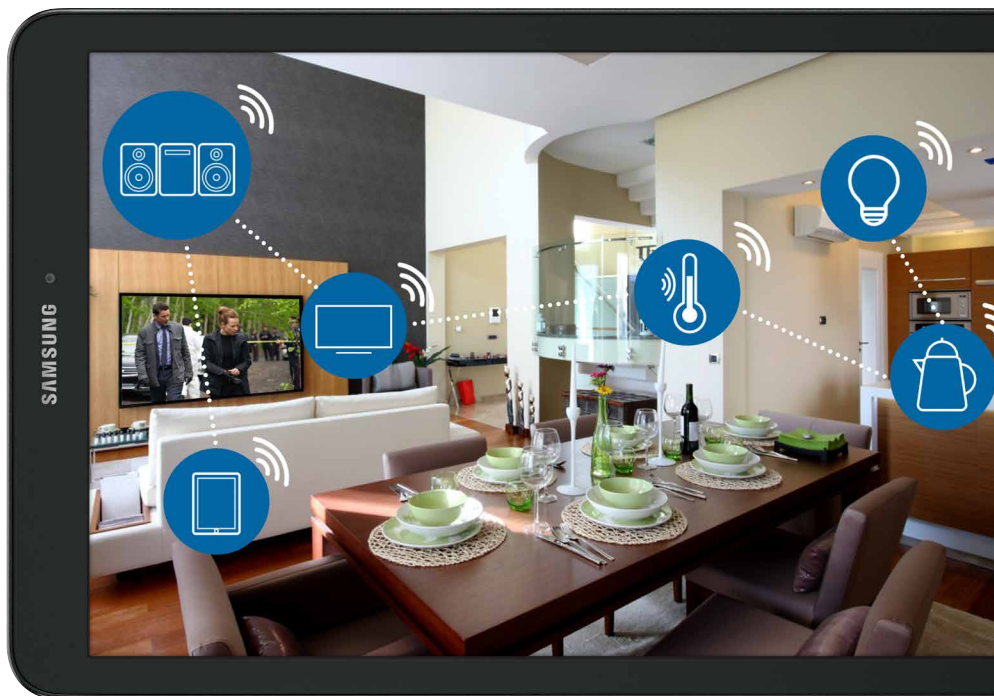
Notre connectivité optique inégalée joue aussi un rôle majeur dans la transformation de Bell Marchés Affaires, qui passe des services de réseau traditionnels aux solutions entièrement intégrées d'hébergement de données, d'informatique en nuage et de services gérés.

Grâce à l'acquisition de Réseaux Q9, Bell exploite maintenant 28 centres de données dans huit provinces. En 2017, nous avons élargi notre gamme de solutions de sécurité Web destinées aux entreprises avec l'ajout des produits supérieurs de performance Web, de diffusion multimédia et de sécurité en nuage d'Akamai.

La fibre optique haute capacité ouvre la voie à de nouvelles possibilités en matière de connectivité et de gestion de données, aussi bien dans les foyers que dans des centres urbains.

Bell Marchés Affaires et Bell Mobilité font équipe pour mettre en place la première plateforme pour ville intelligente à Kingston, en Ontario. Cette plateforme offrira au personnel municipal une vue consolidée et une analyse des services connectés de la ville, afin d'en accroître l'efficacité opérationnelle et d'améliorer les services pour les résidents, les entreprises et les visiteurs.

Pour soutenir notre entrée dans le secteur de la maison connectée, le groupe Services résidentiels et petites entreprises procède à l'intégration des actifs issus de l'acquisition d'AlarmForce à nos services actuels de sécurité et de surveillance, à savoir le service Sécurité résidentielle évoluée de Bell Aliant et ceux d'AAA Security, une entreprise de Bell MTS. Bell, la marque de services de communications résidentielles la plus respectée au pays, s'apprête maintenant à offrir des services de domotique de prochaine génération dans la région Atlantique, au Québec, en Ontario et au Manitoba.



Accroître notre leadership dans les médias



Bell Média relève les défis d'un secteur d'activité qui évolue rapidement en créant du nouveau contenu novateur, en étendant ses nouvelles plateformes de visionnement numériques et en développant ses solutions publicitaires pour accroître son leadership dans les chaînes de télévision traditionnelles, payantes et spécialisées, ainsi que dans les domaines de la radio et des médias numériques.

L'intensification de la concurrence à l'échelle internationale et les technologies en rapide évolution ont eu une incidence sur les modèles traditionnels dans le secteur canadien des médias, y compris sur les revenus publicitaires de la télévision. Bell Média possède l'envergure, les marques et les talents créatifs nécessaires pour conserver sa position de première entreprise canadienne de services multimédias.

Les Canadiens trouvent leurs émissions de télévision préférées sur CTV et les chaînes payantes et spécialisées de Bell Média. CTV a diffusé sept des dix émissions les plus regardées au Canada à l'automne, y compris la comédie *The Big Bang Theory*, la série dramatique *The Good Doctor* et la série canadienne *The Indian Detective*, et est maintenant le réseau de télévision le plus regardé au pays pour la seizième année de suite.

Bell Média exploite les chaînes spécialisées en divertissement les plus populaires au Canada, dont Canal D, Canal Vie et Z en français, de même que Space, Comedy, Bravo et Discovery en anglais.

En 2017, nous avons établi de nouveaux records de visionnement avec *The Handmaid's Tale* sur Bravo et *Star Trek Discovery* sur Space, la plus importante première de toute l'histoire de la chaîne spécialisée canadienne.

À la fin de 2017, TSN a retrouvé sa position de chaîne de sports la plus regardée au Canada et de chaîne spécialisée numéro un,

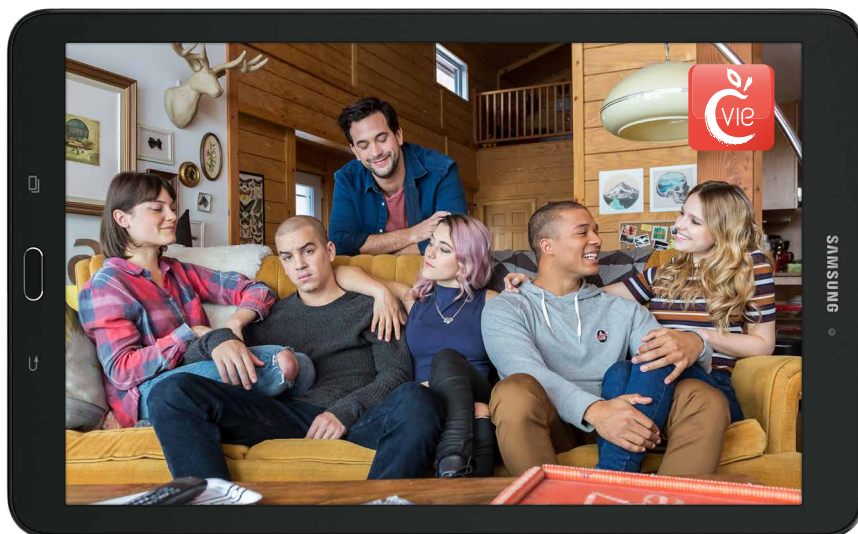
toutes chaînes confondues, grâce aux vastes vastes auditoires lors de la 105^e édition de la Coupe Grey et de la finale de la Coupe MLS – toutes deux remportées par des équipes de MLSE, respectivement les Argonauts de Toronto et le Toronto FC –, en plus d'élargir ses droits de diffusion et ses droits numériques en tant que partenaire diffuseur exclusif de la NFL au Canada. Pour sa part, RDS a conservé sa position de réseau de sports de langue française le plus populaire au pays. À titre de diffuseurs régionaux officiels du Canadien de Montréal, des Sénateurs d'Ottawa et des Jets de Winnipeg, RDS et TSN ont étendu la couverture des matchs de la LNH pour présenter respectivement 119 et 191 matchs de la saison régulière; les deux réseaux ont également signé une prolongation pluriannuelle de l'entente sur les droits de diffusion exclusifs avec NASCAR.

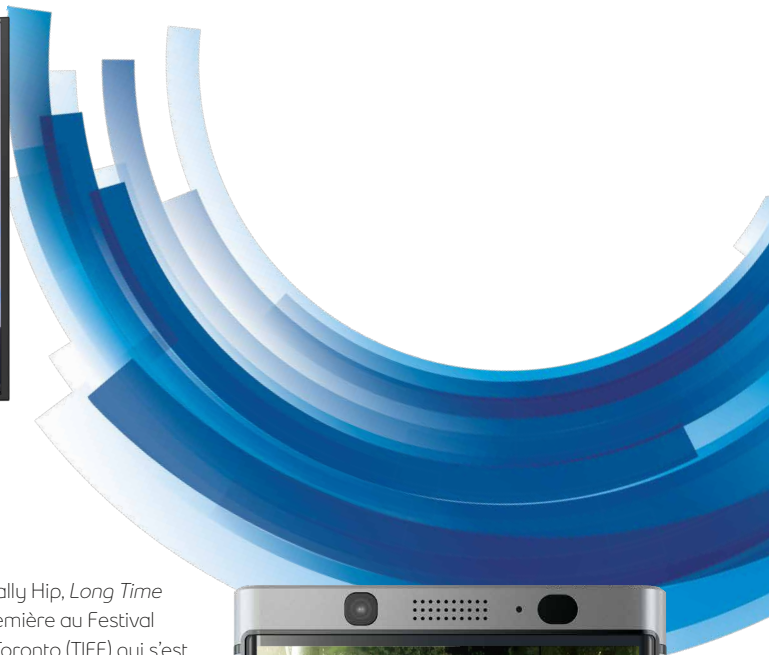
Développer les plateformes numériques

Comptant environ 1,3 million d'abonnés à la fin de 2017 (en hausse de 22 %), le service de diffusion en continu CraveTV continue d'attirer de nouveaux adeptes. Les Canadiens s'abonnent pour regarder la série populaire *Letterkenny*, une exclusivité de CraveTV, des émissions diffusées en primeur à l'antenne de Showtime comme *Billions* et *The Affair*, ainsi que des séries à succès de HBO récemment ajoutées telles que *Game of Thrones*, *Girls* et *The Leftovers*.

Outre les 17 millions et plus d'auditeurs locaux des stations de radio de Bell Média chaque semaine, les Canadiens syntonisent nos stations de radio à l'échelle du pays à l'aide de l'application iHeartRadio Canada, qui propose plus de 1 000 stations de radio en direct et 10 000 balados et qui est disponible sur d'autres plateformes, comme Apple Watch, Apple CarPlay, Android Wear, Android Auto et Sonos.

Ils utilisent également nos applications Télé Partout GO pour regarder, où qu'ils soient,





des nouvelles, du sport et des films diffusés par Bell Média. En 2017, TMN, HBO Canada et The Movie Network Encore ont lancé une fonctionnalité de visionnement hors ligne sur la plateforme GO permettant aux abonnés de télécharger des films et des séries sur leurs appareils iOS et Android afin de pouvoir les regarder sans connexion Internet.

Bell Média étend maintenant sa portée numérique encore plus loin grâce à la nouvelle application SnackableTV qui présente de courts vidéoclips de HBO, de Comedy Central et d'autres chaînes ainsi que du contenu exclusif de courte durée, incluant une prolongation de *Letterkenny*.

Astral, la filiale spécialisée en publicité extérieure de Bell Média, a renforcé sa position en faisant l'acquisition de Cieslok Media et en ajoutant 120 panneaux d'affichage grand format – incluant d'immenses écrans à l'intersection Yonge-Dundas Square au centre-ville de Toronto – à l'inventaire actuel d'Astral composé de plus de 31 000 écrans numériques, tableaux d'affichage et autres formats.

À l'aéroport international Pearson de Toronto, Astral a également mis en place deux nouveaux superpanneaux qui sont vus 800 000 fois chaque jour, ainsi qu'une plateforme libre-service programmatique unique qui permet aux clients de mieux cibler des publics particuliers à l'aide d'écrans numériques grand format.

Création de contenu et partenariats

Bell Média Studios, notre filiale de production interne indépendante, a appuyé 45 séries et émissions spéciales canadiennes, nouvelles ou de retour, pour la saison 2017-2018, ce qui représente un investissement total de plus de 900 millions \$ en contenu en français et en anglais. Cela inclut la série dramatique acclamée de CTV, *Cardinal*, et le documentaire

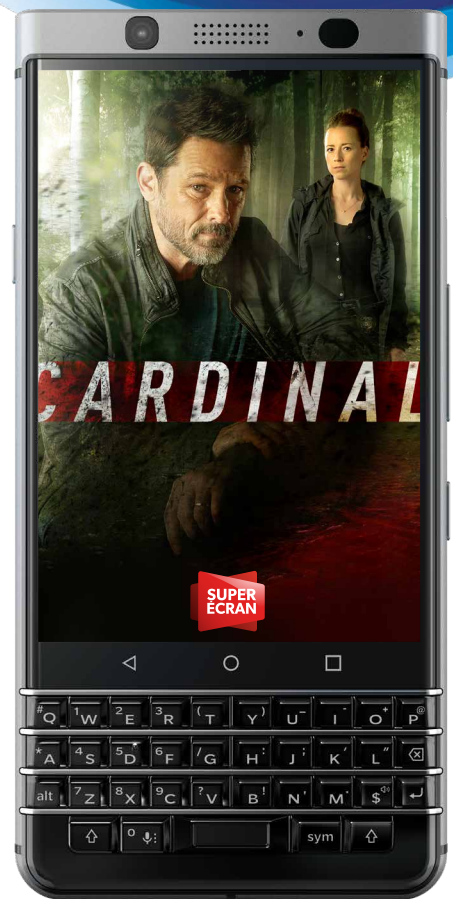
sur le groupe The Tragically Hip, *Long Time Running*, présenté en première au Festival international du film de Toronto (TIFF) qui s'est déroulé en septembre.

The Launch traverse les frontières

The Launch, la nouvelle série de concours de musique de Bell Média développée en collaboration avec Scott Borchetta de Big Machine Label Group, compte parmi les principales productions originales. Au cours de sa première saison, l'émission a lancé six chansons originales interprétées par des artistes canadiens émergents. Rien qu'en janvier et en février, ces chansons ont été écoutées plus de cinq millions de fois. Sony Pictures Television a signé un accord pour distribuer *The Launch* à l'échelle internationale et produira une version de l'émission pour le marché britannique.

Bat Out of Hell The Musical

La première production de Bell Média dans le domaine des arts de la scène a débuté en octobre au Ed Mirvish Theatre de Toronto après une première qui a été acclamée autant par le public que les critiques dans le West End de Londres. Prolongée deux fois à la demande générale, la présentation initiale de *Bat Out of Hell The Musical* en Amérique du Nord s'est terminée à la fin de janvier et le spectacle est de retour sur la scène internationale avec de nouvelles représentations au Dominion Theatre de Londres. Bell Média a également annoncé la conclusion de partenariats stratégiques avec les joueurs suivants : Wow Unlimited Media afin de produire des émissions pour les enfants et les jeunes, Bloomberg Media afin d'améliorer les analyses et rapports financiers et économiques avec la nouvelle plateforme BNN Bloomberg, et Lionsgate pour amener la télévision payante Starz au Canada, et ainsi rejoindre HBO et Showtime sur le marché canadien.



CTV est le réseau de télévision le plus regardé au pays pour la seizième année de suite. Des émissions à succès d'ici comme la série dramatique policière *Cardinal*, produite par CTV, s'inscrivent dans la stratégie de Bell Média visant à offrir du nouveau contenu attrayant à des auditoires canadiens et internationaux.

Améliorer le service à la clientèle

Les investissements de Bell dans ses équipes et ses technologies, combinés à l'excellence de ses réseaux et de ses services exclusifs, garantissent une meilleure expérience client à tous les niveaux, en plus de contribuer à l'augmentation importante du nombre d'abonnés et à la hausse de la satisfaction de la clientèle.

Bell, la marque canadienne n° 1 dans le domaine des communications et le plus important fournisseur de services au pays, s'appuie sur une longue tradition de confiance avec ses clients – comptant 2100 abonnés à ses débuts en 1880, l'entreprise sert aujourd'hui plus de 22 millions de clients dans les marchés des services sans fil, résidentiels et d'affaires, et ce, d'un bout à l'autre du pays.

À titre de plus grand fournisseur de services télé et Internet au Canada, d'entreprise en pleine croissance dans le secteur du sans-fil et de principal fournisseur de services large bande aux entreprises et aux gouvernements, Bell mise sur les investissements et l'innovation pour offrir à ses clients les meilleurs services possible dans tous ses secteurs d'activité.

En 2017, nous avons adopté une nouvelle méthode de soutien technique pour les clients des services sans fil, avec le lancement du

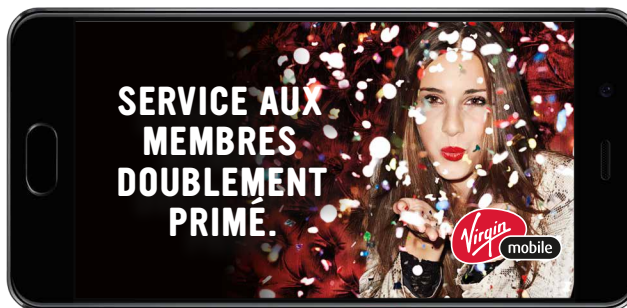
service de réparation de téléphones intelligents le jour même ou le lendemain. Nous avons également continué de parfaire nos outils libre-service mobiles et en ligne, en plus d'améliorer le soutien technique pour les techniciens des Services extérieurs embauchés en 2017 – plus de 2 000 – afin d'appuyer le déploiement de nos services sur fibre optique large bande.

Les techniciens des Services extérieurs de Bell prennent en charge près de 8 000 installations et appels de service quotidiennement et sont en mesure de fournir des services impeccables à nos clients grâce à des formations et des outils perfectionnés. En 2017, nous avons lancé l'outil Dossier pour techniciens, qui affiche instantanément sur les appareils mobiles des techniciens des renseignements techniques et des données sur les clients extraites de divers systèmes, de façon à mieux diagnostiquer les problèmes techniques et à accroître le taux de réussite des installations.

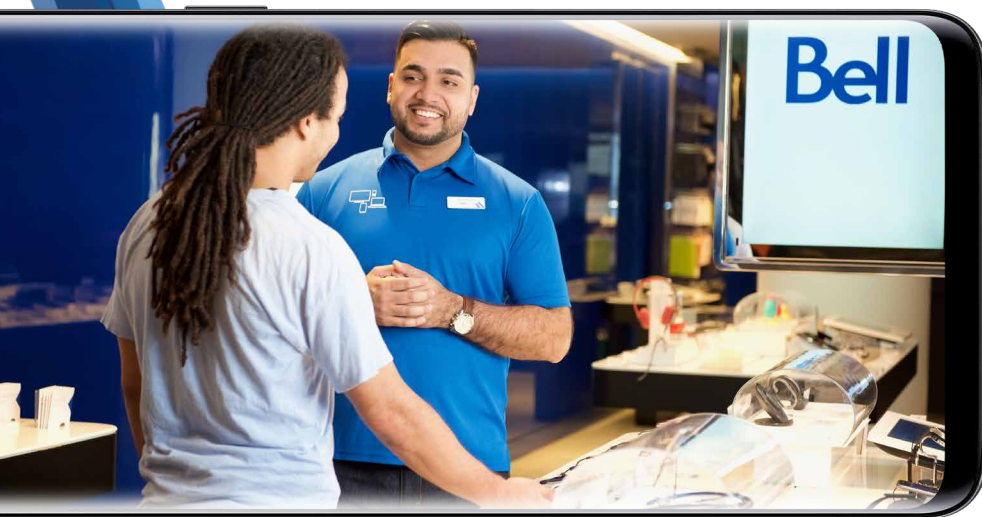
Nos clients disposent maintenant d'une plus grande autonomie grâce à notre outil Gérez votre rendez-vous. Ils ont utilisé ce service plus de 800 000 fois en 2017 pour accéder à des renseignements présentés en temps réel, y compris des détails concernant les techniciens dépêchés sur place et leur heure d'arrivée approximative.

En 2017, ces innovations ont permis de réduire la durée d'installation du service résidentiel Télé Fibe de 9 % et les visites de techniciens de 16 %. Par ailleurs, le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de nos techniciens a atteint un niveau record de 95 %.

Nous exploitons 2400 magasins de vente au détail et points de service situés dans toutes les régions du pays, entre autres les magasins Bell et La Source.



Virgin Mobile Canada s'est classée au premier rang pour la satisfaction de la clientèle des services sans fil en 2017.



Grâce à l'embauche de milliers de techniciens des services extérieurs pour installer nos nouveaux services Fibe et assurer un soutien technologique supérieur, nous avons atteint un taux de satisfaction de la clientèle de 95 %.

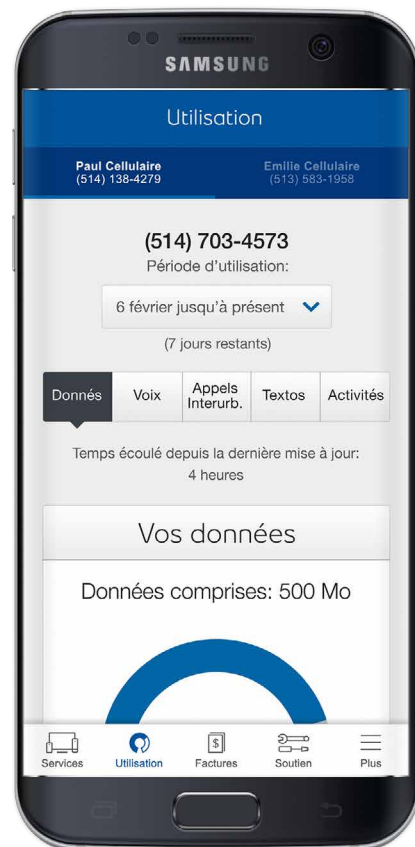


En plus de simplifier la gestion des services par les clients eux-mêmes, Bell ajoute et modifie certaines fonctionnalités et résout les problèmes de manière efficace. Plus de 16,2 millions de transactions libre-service ont été effectuées par l'entremise du site MonBell.ca ou de l'application MonBell en 2017, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. Grâce à de nouvelles fonctionnalités, comme des outils d'utilisation de données, l'application MonBell détient actuellement une note de 4 étoiles dans la boutique App Store d'Apple.

En 2017, nous avons également amélioré le service offert aux clients d'affaires en ouvrant un nouveau centre de service national à Fredericton, dans le but de soutenir encore davantage les entreprises et les

gouvernements. Ce site réunit sous un même toit des ressources de soutien en assurance de la qualité, en sécurité et en conception et gestion de projets pour les clients de Bell Marchés Affaires dans l'ensemble du pays. En 2017, nous avons reçu le prix des meilleures pratiques de Frost & Sullivan pour la qualité de notre service aux clients d'affaires.

De façon générale, notre engagement envers l'amélioration de nos services porte ses fruits. Comme le souligne le plus récent rapport de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST), le nombre total de plaintes de clients à l'encontre de Bell à l'échelle nationale continue de baisser chaque année à un rythme plus élevé que celui de nos principaux concurrents.



PASSONS À L'ACTION CONTRE LE VOL EN LIGNE

Les sites Web internationaux de piratage de contenu représentent une menace importante pour les secteurs de la création et de la diffusion au Canada.

Notre contenu musical et télévisuel et d'autres types de productions font l'objet de piratage à l'échelle mondiale des centaines de millions de fois par année, touchant d'innombrables travailleurs culturels, allant des auteurs-compositeurs aux constructeurs de décors en passant par les maquilleurs et les journalistes locaux.

Franc-Jeu Canada est une coalition de plus de 25 partenaires, incluant des représentants des travailleurs culturels du Canada, Bell, CBC/Radio-Canada et d'autres créateurs et distributeurs de contenu. Nous proposons la création d'une agence indépendante d'examen du piratage, qui fonctionnerait sous la supervision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin d'aider à empêcher les sites et organismes internationaux de piratage de contenu de nuire à l'économie créative du Canada.

Pour en savoir plus, visitez le site FrancJeuCanada.ca.



Établir une structure de coûts concurrentielle

La mise en place d'une structure de coûts concurrentielle fait partie intégrante de la stratégie de leadership de Bell dans les services large bande. Elle permet à l'entreprise de garder une longueur d'avance sur ses concurrents en matière d'investissement et d'innovation dans les réseaux, d'améliorer de façon continue l'exploitation de ses services, de gérer efficacement ses titres de dette et ses obligations en matière de prestations de retraite et d'assurer une croissance durable du dividende versé à ses actionnaires.

Chez Bell, nous cherchons toujours à travailler de façon économique et concurrentielle. À mesure qu'évolue le secteur des communications, nous nous efforçons de gérer efficacement les coûts dans toutes les étapes de nos activités et d'améliorer nos processus à tous les niveaux, de manière à optimiser notre rendement.

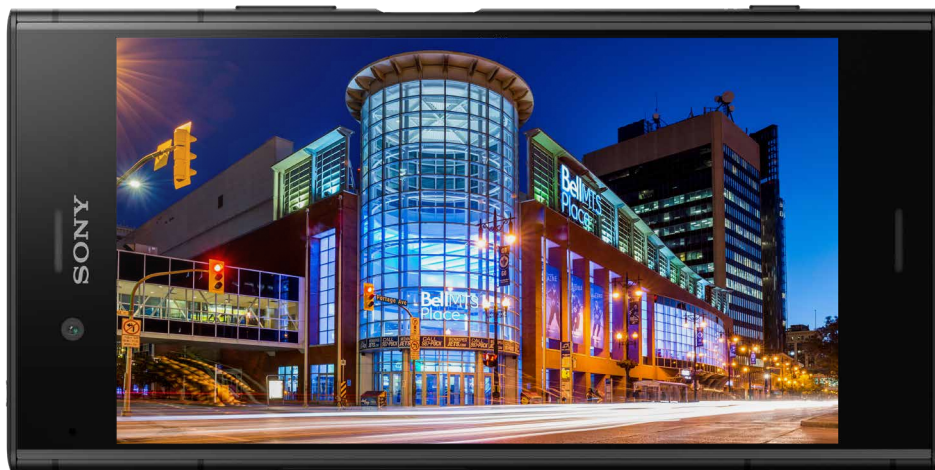
Les acquisitions stratégiques de Bell lui permettent d'atteindre plus rapidement ses objectifs de croissance des services large bande. Elles favorisent aussi sa compétitivité et sa croissance sur les marchés actuels et nouveaux, et renforcent son efficacité opérationnelle grâce à l'intégration d'une équipe chargée du développement de nouvelles marques et de nouvelles capacités au sein de l'entreprise.

Bell a accueilli l'équipe MTS en mars 2017. Dans le cadre de ce processus, nous avons harmonisé nos plans d'investissement, centralisé plusieurs fonctions générales et coordonné les marques, les technologies et la répartition dans nos équipes de services résidentiels, sans fil et d'affaires.

Nous avons réalisé des synergies de coûts d'environ 33 millions \$ grâce à l'intégration de MTS et au lancement de la marque Bell MTS au Manitoba en 2017, et prévoyons réaliser d'autres synergies pour les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations. L'acquisition récente d'AlarmForce Industries nous permettra non seulement de réaliser des économies sur le plan de l'exploitation, mais aussi de saisir de nouvelles occasions sur le marché de la maison connectée.

L'intégration rapide de nouvelles équipes et de nouvelles marques au sein des unités en contact avec la clientèle ou le reste de l'entreprise accélère la contribution financière de nos acquisitions stratégiques. L'acquisition de MTS et de Réseaux Q9 a permis au secteur Services sur fil de Bell d'enregistrer une croissance positive du BAIIA ajusté, et les économies découlant de leur intégration ont entraîné une hausse de la marge de nos services sur fil en Amérique du Nord.

Nous avons déjà réalisé des synergies de coûts d'environ 33 millions \$ grâce à l'intégration de MTS et au lancement de la marque Bell MTS au Manitoba en 2017.



L'équipe Bell travaille de façon optimale et concurrentielle afin de réaliser des économies d'exploitation qui permettront de renforcer la stratégie de Bell visant à être en tête de l'investissement dans les réseaux large bande, l'innovation en matière de produits et l'amélioration du service.

1,3
million d'abonnés
à CraveTV

2400
points de
distribution de
vente au détail



99%
de la population
couverte par
le réseau LTE

28
centres de
données

L'innovation technologique nous permet aussi de réduire les coûts en tirant parti de notre réseau entièrement optique et hautement efficace pour le raccordement mobile, en diminuant le volume de trafic non pris en charge par nos réseaux et en réduisant les volumes de trafic de nos centres d'appels grâce à l'amélioration continue des options libre-service de nos applications en ligne et sans fil.

Depuis 2011, le nombre de clients qui ont choisi nos options de libre-service a bondi de 400 %, ce qui a entraîné une baisse de plus de 20 millions d'appels par an à nos centres.

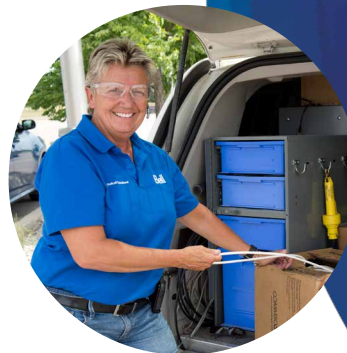
Bell Canada a réussi à accéder aux marchés financiers en 2017 pour recueillir un produit brut de 3 milliards \$, réduisant ainsi le coût après impôt des titres d'emprunt en circulation. BCE a également versé une cotisation volontaire de 100 millions \$ à son régime de retraite à prestations déterminées. Elle a ainsi tiré avantage de la nouvelle loi ontarienne sur les régimes de retraite, qui abolit les exigences de capitalisation aux fins du calcul de la solvabilité pour les régimes de retraite de compétence provinciale solvables à plus de 85 %.

Les régimes à prestations déterminées de BCE ont atteint un taux de solvabilité de 97 % à la fin de 2017, ce qui nous permettra de générer des excédents advenant une hausse des taux d'intérêt.

9,2
millions
d'emplacements de
fibre optique



6500
sites Wi-Fi



La mobilisation en faveur de la santé mentale bat de nouveaux records

L'initiative Bell Cause pour la cause vise à améliorer la santé mentale au Canada en se fondant sur quatre piliers d'intervention : la lutte contre la stigmatisation, l'accès aux soins, la recherche et le leadership en milieu de travail. La mobilisation en faveur de cette cause a établi de nouveaux records et Bell continue d'actualiser son initiative révolutionnaire d'investissement communautaire en soutenant de nouvelles idées et des programmes bonifiés.

Depuis son lancement en 2010, Bell Cause pour la cause encourage les Canadiens à se joindre à la lutte contre la stigmatisation, tandis que nous travaillons à favoriser la sensibilisation et l'intervention dans le domaine de la santé mentale. Au Canada comme à l'étranger, nombreux sont ceux qui ont embrassé cette cause en faisant entendre leur voix et en contribuant à la campagne de dons de Bell, aidant ainsi à améliorer la vie d'un très grand nombre de Canadiens.


À l'occasion de la dernière Journée Bell Cause pour la cause, le 31 janvier 2018, de nouveaux sommets de participation ont été atteints avec un total de 138 383 995 messages de soutien à la santé mentale, que ce soit par des interactions sur les réseaux sociaux comme Twitter, Facebook, Instagram ou Snapchat, par des messages texte ou encore des appels mobiles et interurbains sur les réseaux de Bell. Pour chacune de ces interactions, Bell a versé 5 ¢ à des initiatives canadiennes axées sur la santé mentale, sans frais additionnels pour les participants, ce qui a représenté 6 919 199,75 \$ de financement en plus par rapport à l'an dernier. Au total, Bell Cause pour la cause s'est engagée à verser 93 423 628,80 \$ à des programmes de santé mentale, de sorte que nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif de 100 millions \$ en 2020.

Cette vaste conversation a réuni des personnes partout au pays et ailleurs dans le monde, ainsi que des centaines de gouvernements, d'établissements d'enseignement et de soins de santé, d'équipes sportives, d'entreprises et de concurrents, sans oublier des Canadiens de renom comme le premier ministre Justin Trudeau et William Shatner. Le 31 janvier dernier, le mot-clic #BellLetsTalk (l'équivalent

anglais de #BellCause) a été le plus populaire sur Twitter à l'échelle mondiale, après avoir détenu le record de popularité au Canada en 2017.

Notre équipe de porte-parole et d'ambassadeurs de Bell Cause pour la cause est intervenue sur les ondes et a participé à des activités communautaires pour stimuler la conversation. Par ailleurs, une toute nouvelle campagne nationale de sensibilisation, qui mettait en vedette des Canadiens de tous les horizons, a incité le public à s'engager dans le mouvement en diffusant le message selon lequel la santé mentale est l'affaire de tous.





La santé mentale touche tout le monde.



Notre campagne de promotion de la santé mentale sur les campus, à laquelle ont participé pas moins de 130 collèges et universités de partout au Canada, nous a donné un élan supplémentaire. Des étudiants et des membres du personnel ont organisé plus de 200 événements de sensibilisation à la santé mentale, tels que des matchs collégiaux et universitaires, des conférences et d'autres activités mettant en relief les problèmes de santé mentale chez les étudiants et les services de soutien offerts sur les campus.

Accroître le soutien en santé mentale tout au long de l'année

Bell Cause pour la cause soutient les initiatives en santé mentale tout au long de l'année, grâce à un vaste ensemble d'initiatives et de partenariats.

En 2017, le Fonds communautaire Bell Cause pour la cause a versé des dons à 70 organismes d'un bout à l'autre du pays, ce qui porte à 414 le nombre total d'initiatives locales en santé mentale soutenues par le fonds depuis 2011. En janvier, Bell Cause pour la cause a doublé son fonds annuel, le faisant passer à 2 millions \$, pour appuyer encore plus de programmes locaux de santé mentale en 2018 et dans les années à venir.

Lors du lancement de Bell MTS au Manitoba en mars dernier, nous avons mis sur pied un fonds Bell Cause pour la cause destiné aux personnes autochtones souffrant de maladies mentales dans la province. Nous avons fait équipe avec Unifor pour faire don de 200 000 \$ au centre Ma Mawi Wi Chi Itata, en soutien au programme SWELL (Strengthening Wellness Education to Love Life). En janvier, Bell Cause pour la cause a également versé 150 000 \$ pour financer des programmes d'aide aux jeunes offerts par l'organisme Ojjiita Pimatiswin Kinamatwin.

À l'approche de la Journée Bell Cause pour la cause 2018, Bell a annoncé la remise de dons importants, notamment à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal et à l'Unité de neuromodulation de l'Hôpital général de Montréal, ainsi qu'un partenariat de 1 million \$ avec la Fondation familiale Rossy dans le but de soutenir l'établissement d'une norme nationale sur la santé mentale des étudiants de niveau postsecondaire.

Donner l'exemple en matière de santé mentale en milieu de travail

En octobre dernier, Bell a été nommée membre de l'Ordre de l'excellence d'Excellence Canada en reconnaissance de son engagement à long terme dans le domaine de la santé mentale au travail. Cet engagement se traduit, entre autres, par notre participation à la création et à la mise en œuvre de la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail, ainsi que par le programme de certification Leadership en santé mentale au travail, une première au pays, élaboré conjointement avec l'Université Queen's.

Nous avons récemment élargi nos programmes de soutien aux employés et de formation en santé mentale, y compris le programme de certification Leadership en santé mentale au travail, afin que les membres de l'équipe Bell MTS puissent aussi en bénéficier. Ces derniers ont d'ailleurs soutenu avec enthousiasme l'initiative Bell Cause pour la cause, se joignant à leurs collègues d'un peu partout dans l'entreprise pour appuyer la mise en œuvre de changements positifs en milieu de travail, mais aussi dans la collectivité.

Pour en savoir plus, visitez Bell.ca/Cause.



Faire valoir notre réputation d'employeur de choix au Canada

La lecture d'un quotidien de 1949 vous aurait peut-être permis de tomber sur une annonce présentant Bell comme un bon endroit où travailler et une entreprise en plein essor qui offre des possibilités d'avancement illimitées. Depuis ses débuts et en prévision de l'avenir, Bell crée un milieu de travail exemplaire qui offre aux Canadiens de toutes les régions l'occasion d'être à l'avant-garde de la technologie et de l'innovation dans les communications.

L'innovation et les investissements sont les piliers de la stratégie nationale de croissance de Bell et de la diversité et de la qualité des emplois offerts par toutes les entreprises du groupe Bell.

En 2017, Bell a été classée une fois de plus parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada. Nous sommes également fiers de figurer au palmarès des meilleurs employeurs pour les jeunes et des meilleurs employeurs à Montréal, où nous avons notre siège social depuis notre fondation en 1880, en plus d'être reconnus comme l'un des employeurs les plus écolos et l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada. Excellence Canada a aussi accueilli Bell à titre de membre de l'Ordre de l'excellence en reconnaissance de son leadership dans le domaine de la santé mentale au travail.

Les leaders de demain

Résolument tournés vers les technologies de communications de l'avenir, nous préparons aussi la prochaine génération de leaders du Canada. Le Programme du leadership des nouveaux diplômés de Bell, qui a gagné plusieurs prix, offre des affectations diversifiées et stimulantes aux jeunes qualifiés et leur ouvre les portes du Programme de développement du leadership et de nombreuses occasions de réseautage et de mentorat. Très concurrentiel, ce programme reçoit plus de 6 000 demandes chaque année pour combler environ 200 postes de diplômés universitaires.

Bell a embauché en 2017 plus de 1 000 étudiants à l'échelle de l'organisation, dans le cadre de son plus important programme d'emplois d'été pour étudiants, de stages rémunérés et de programmes d'enseignement universitaire coopératif.

Grâce au Programme d'aide à la transition de carrière de La Compagnie Canada, Bell a accueilli 230 anciens combattants, réservistes et leurs conjoint(e)s au sein de son équipe depuis 2013.

Santé mentale au travail

Le leadership en matière de santé mentale au travail est l'un des piliers fondamentaux de l'initiative Bell Cause pour la cause. L'équipe Bell appuie sans réserve cette campagne en faveur de la santé mentale et du mieux-être. Nous offrons une vaste gamme de mesures de soutien psychologique aux employés, ainsi que beaucoup d'autres ressources pour venir en aide aux membres de l'équipe et à leurs familles, réduire le nombre de demandes d'indemnités en cas d'invalidité de courte durée et accélérer le retour au travail des employés.

Bell a soutenu la création de la Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail – une première mondiale – et conseillé de nombreuses entreprises sur la meilleure façon de la mettre en œuvre. Nous avons collaboré avec l'Université Queen's pour créer le premier programme de formation en santé mentale à l'intention des leaders donnant droit à un certificat universitaire. Plus de 10 000 leaders de Bell ont suivi ce cours obligatoire jusqu'à maintenant afin d'acquérir les connaissances et les outils propices à un milieu de travail sain.



Annonce de Bell dans un quotidien (1949)

Brochure de recrutement de Bell (1964)



Diversité et inclusion

La stratégie de Bell en matière de diversité et d'inclusion vise à donner aux employés les moyens d'atteindre leur plein potentiel, peu importe leur âge, leur sexe, leur situation familiale, leur héritage culturel, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur capacité physique. Guidée par le Conseil du leadership en matière de diversité de Bell, l'entreprise organise des événements et des activités de formation, en plus de proposer des programmes de soutien en milieu de travail et des réseaux d'inclusion, ainsi qu'un programme de diversité des fournisseurs et de partenariats en matière de recrutement pour aider à créer des effectifs encore plus diversifiés et inclusifs.

Code de conduite de Bell

Notre code de conduite définit les valeurs et les normes en matière de comportement éthique que doivent respecter tous les employés et partenaires de Bell, dans tous nos secteurs d'activité. Les membres de l'équipe doivent le lire chaque année et s'engager à se conformer aux normes de comportement éthique, de confidentialité et de respect des clients, des communautés et des concurrents qui y sont énoncées.

L'équipe Bell dans la communauté

Inspirés par l'engagement de Bell à investir dans des projets nationaux en matière de santé mentale, avec l'initiative Bell Cause pour la cause, nos employés et retraités redonnent à leur communauté en apportant leur soutien à de nombreux programmes d'activités sportives, d'approche communautaire et de bénévolat. En 2017, la campagne de dons des employés a permis de recueillir plus de 2,6 millions \$ pour 1300 organismes de bienfaisance canadiens. Pour sa part, Bell a versé une contribution équivalente à celle de ses employés à l'Association canadienne pour la santé ainsi qu'à d'autres organismes caritatifs importants. Les membres de notre équipe ont effectué pas moins de 250 000 heures de bénévolat dans leur collectivité.

Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise

Le rapport annuel de Bell sur la responsabilité sociale de l'entreprise fait état du leadership de Bell dans la communauté et en matière de développement durable, de protection de la vie privée, de questions liées à l'emploi et d'autres enjeux. Pour en savoir plus sur ces initiatives, veuillez consulter le dernier Rapport sur la responsabilité d'entreprise de Bell sur le site BCE.ca.



Signet des employés de Bell (1955)

La vie est Bell



Table des matières

Rapport de gestion.....	28	Rapports sur le contrôle interne.....	118
1 Vue d'ensemble.....	29	Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.....	118
1.1 Introduction.....	29	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.....	119
1.2 À propos de BCE.....	31	États financiers consolidés.....	120
1.3 Principaux faits récents touchant notre société.....	34	Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	120
1.4 Stratégie relative aux marchés financiers.....	35	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.....	121
1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque.....	37	Comptes consolidés de résultat.....	122
2 Impératifs stratégiques.....	40	États consolidés du résultat global.....	122
2.1 Investir dans les réseaux et les services large bande.....	40	États consolidés de la situation financière.....	123
2.2 Accélérer le sans-fil.....	41	États consolidés des variations des capitaux propres.....	124
2.3 Tirer meilleur parti du sur-fil.....	42	Tableaux consolidés des flux de trésorerie.....	125
2.4 Accroître notre leadership dans les médias.....	43	Notes annexes.....	126
2.5 Améliorer le service à la clientèle.....	44	Note 1 Renseignements sur la société.....	126
2.6 Établir une structure de coûts concurrentielle.....	44	Note 2 Principales méthodes comptables.....	126
3 Objectifs de performance, perspectives, hypothèses et risques.....	45	Note 3 Acquisitions et cessions d'entreprises.....	136
3.1 Performance de BCE en 2017 vs objectifs de l'orientation de BCE.....	45	Note 4 Information sectorielle.....	139
3.2 Perspectives commerciales et hypothèses.....	46	Note 5 Coûts d'exploitation.....	141
3.3 Principaux risques d'entreprise.....	47	Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	141
4 Analyse financière consolidée.....	49	Note 7 Charges d'intérêts.....	142
4.1 Introduction.....	49	Note 8 Autres (charges) produits.....	142
4.2 Connexions clients.....	50	Note 9 Impôt sur le résultat.....	143
4.3 Produits d'exploitation.....	51	Note 10 Bénéfice par action.....	144
4.4 Coûts d'exploitation.....	52	Note 11 Créances clients et autres débiteurs.....	145
4.5 Bénéfice net.....	53	Note 12 Stocks.....	145
4.6 BAIIA ajusté.....	53	Note 13 Immobilisations corporelles.....	145
4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	54	Note 14 Immobilisations incorporelles.....	147
4.8 Amortissements.....	54	Note 15 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.....	148
4.9 Charges financières.....	55	Note 16 Autres actifs non courants.....	148
4.10 Autres (charges) produits.....	55	Note 17 Goodwill.....	148
4.11 Impôt sur le résultat.....	56	Note 18 Dettes fournisseurs et autres passifs.....	149
4.12 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA.....	56	Note 19 Dette à court terme.....	149
4.13 Dépenses d'investissement.....	57	Note 20 Dette à long terme.....	151
4.14 Flux de trésorerie.....	57	Note 21 Provisions.....	152
5 Analyse des secteurs d'activité.....	58	Note 22 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	153
5.1 Services sans fil de Bell.....	58	Note 23 Autres passifs non courants.....	157
5.2 Services sur fil de Bell.....	65	Note 24 Gestion financière et des capitaux.....	157
5.3 Bell Média.....	75	Note 25 Capital social.....	161
6 Gestion financière et des capitaux.....	81	Note 26 Paiements fondés sur des actions.....	163
6.1 Dette nette.....	81	Note 27 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.....	165
6.2 Données liées aux actions en circulation.....	81	Note 28 Engagements et éventualités.....	166
6.3 Flux de trésorerie.....	82	Note 29 Transactions entre parties liées.....	166
6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	84	Note 30 Filiales importantes en propriété non exclusive.....	167
6.5 Gestion des risques financiers.....	84	Conseil d'administration.....	168
6.6 Notations.....	87	Haute direction.....	169
6.7 Liquidité.....	87	Renseignements aux investisseurs.....	170
7 Faits saillants annuels et trimestriels.....	90		
7.1 Information financière annuelle.....	90		
7.2 Information financière trimestrielle.....	92		
8 Cadre réglementaire.....	95		
9 Risques d'entreprise.....	101		
10 Mesures financières, méthodes comptables et contrôles.....	108		
10.1 Nos méthodes comptables.....	108		
10.2 Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés.....	114		
10.3 Efficacité des contrôles internes.....	117		

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous, notre/nos, BCE et la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées. *MTS* désigne, selon le contexte, jusqu'au 17 mars 2017, Manitoba Telecom Services Inc. ou, collectivement, Manitoba Telecom Services Inc. et ses filiales; et *Bell MTS* désigne, à partir du 17 mars 2017, les activités combinées de MTS et de Bell Canada au Manitoba.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés*, aux pages 114 à 116, pour obtenir la liste des mesures financières non définies par les PCGR et des indicateurs de performance clés définis.

Se reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 lorsque vous lirez ce rapport de gestion.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 8 mars 2018, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant BCE, dont les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (notice annuelle 2017 de BCE), datée du 8 mars 2018, ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, à BCE.ca, sur SEDAR, à sedar.com, et sur EDGAR, à sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport annuel 2017 de BCE, y compris ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.3, *Principaux faits récents touchant notre société*, la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, la section 3.2, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.7, *Liquidité*, de ce rapport de gestion, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur notre performance financière projetée pour 2018, l'objectif de croissance du dividende, la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires et le dividende sur actions ordinaires annualisé pour 2018 de BCE, l'amélioration attendue du ratio de levier financier net de BCE et son retour à l'intérieur de la fourchette cible de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités prévus en 2018, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2018, nos plans de déploiement pour les réseaux et les dépenses d'investissement, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2017 de BCE, y compris dans le présent rapport de gestion, décrivent nos attentes en date du 8 mars 2018 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2017 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le rapport annuel 2017 de BCE et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sections du présent rapport de gestion intitulées *Perspectives commerciales et hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 8 mars 2018. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la concurrence, au cadre réglementaire, aux conditions économiques et financières, aux activités d'exploitation, à la technologie et autres en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans le rapport annuel 2017 de BCE, et en particulier dans ce rapport de gestion, comprennent, mais sans s'y limiter, les risques décrits ou mentionnés à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, intégrée par renvoi dans la présente mise en garde.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 8 mars 2018. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

1.1 Introduction

APERÇU

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell* et *Bell Média*.

Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes partout au Canada.

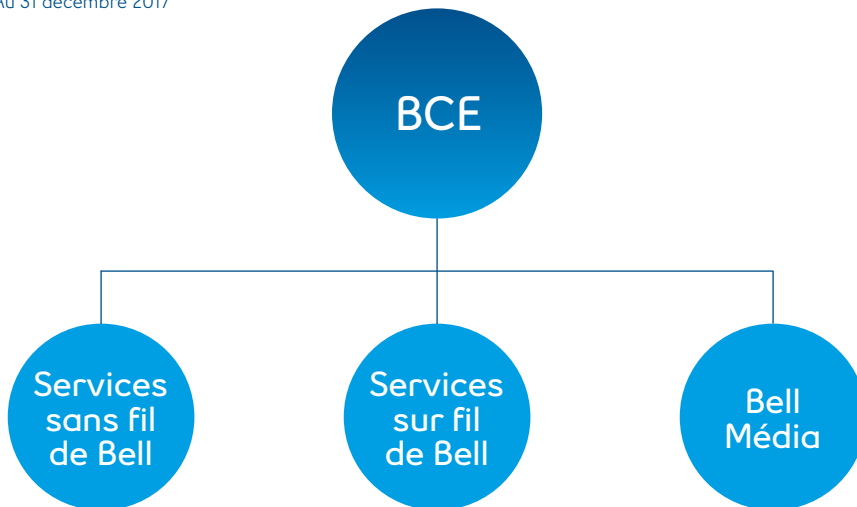
Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres services et produits de communications à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, qui achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada

Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2017



Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE);
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal et le Centre Bell à Montréal.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE BCE

BCE
Produits d'exploitation en 2017

22 719 \$

millions
+ 4,6 % vs 2016

BCE
Bénéfice net en 2017

2 970 \$

millions
(3,8) % vs 2016

BCE
BAIIA ajusté ⁽¹⁾ en 2017

9 178 \$

millions
+ 4,4 % vs 2016

BCE
Bénéfice net attribuable
aux actionnaires
ordinaires en 2017

2 786 \$

millions
(3,7) % vs 2016

BCE
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾
en 2017

3 033 \$

millions
+ 0,8 % vs 2016

BCE
Flux de trésorerie
liés aux activités
d'exploitation en 2017

7 358 \$

millions
+ 10,8 % vs 2016

BCE
Flux de trésorerie
disponibles ⁽¹⁾ en 2017

3 418 \$

millions
+ 6,0 % vs 2016

CONNEXIONS CLIENTS DE BCE

Services sans fil ⁽²⁾
Au total

+ 8,2 %

9,2 millions d'abonnés
à la fin de 2017

Services sans fil ⁽²⁾
Services postpayés

+ 9,5 %

8,4 millions d'abonnés
à la fin de 2017

Services Internet
haute vitesse ⁽²⁾⁽³⁾

+ 9,0 %

3,8 millions d'abonnés
à la fin de 2017

Services de télé ⁽²⁾

+ 3,2 %

2,8 millions d'abonnés
à la fin de 2017

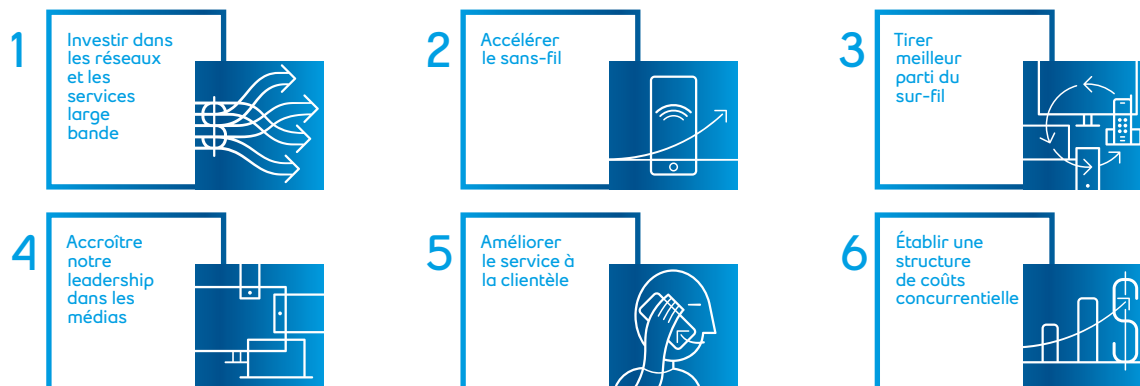
Services d'accès
au réseau (SAR) ⁽²⁾

+ 1,0 %

6,3 millions d'abonnés
à la fin de 2017

NOTRE BUT

Notre but est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable le nombre d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées. Notre stratégie repose sur notre orientation claire vers les six impératifs stratégiques et sur leur réalisation. Les six impératifs stratégiques qui sous-tendent le plan d'affaires de BCE sont les suivants :



(1) Les termes BAIIA ajusté, bénéfice net ajusté et flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – BAIIA ajusté, Bénéfice net ajusté et BPA ajusté ainsi que Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

(2) En raison de l'acquisition de MTS le 17 mars 2017, notre clientèle d'abonnés des services sans fil, des services Internet haute vitesse, des services de télé et des SAR a augmenté de 476 932 (418 427 abonnés des services postpayés), de 229 470, de 108 107 (104 661 abonnés des services de télé IP) et de 419 816 (223 663 abonnés résidentiels et 196 153 abonnés d'affaires), respectivement. Ultérieurement, au T2 2017, la clientèle des services sans fil de Bell reflétait la cession de 104 833 abonnés des services postpayés à TELUS Communications Inc. (TELUS) dans le cadre de l'acquisition de MTS par BCE. La clientèle des services sans fil de Bell au T2 2017 reflétait également le retrait de 7 268 abonnés (2 450 abonnés des services postpayés et 4 818 abonnés des services prépayés) en raison de la mise hors service du réseau d'accès multiple par répartition en code (AMRC) dans l'Ouest canadien.

(3) À la suite de la révision des comptes clients par un revendeur de services de gros, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse au début du T1 2017 afin de retrancher 3 751 unités non génératrices de produits.

1.2 À propos de BCE

Nous présentons les résultats de nos activités selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nous décrivons nos gammes de produits par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

NOS PRODUITS ET SERVICES

Services sans fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires partout au Canada.
- Inclut les résultats d'exploitation de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) et les ventes de produits liés au sans-fil de notre filiale en propriété exclusive, le détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell Électronique inc. (La Source)).

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil nationaux, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre à plus de 4 600 millions de mégahertz (MHz) par population (MHz par population), et correspond à une moyenne pondérée d'environ 138 MHz par population de spectre dans l'ensemble du Canada.

La vaste majorité de nos tours cellulaires sont reliées au moyen de la fibre, la plus récente technologie en matière d'infrastructure réseau, en vue d'accroître la fiabilité des connexions.

Nos réseaux de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) et LTE Advanced (LTE-A) à large bande sans fil à l'échelle du Canada sont compatibles avec les normes mondiales et permettent d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables à la quasi-totalité de la population canadienne.

- Le réseau LTE couvrait 99 % de la population canadienne, à l'échelle du pays, tandis que le réseau LTE-A couvrait environ 87 % de la population canadienne au 31 décembre 2017.
- L'expansion de nos services LTE et LTE-A est soutenue par la réattribution continue du spectre pour les services sans fil pour accroître la capacité et la couverture.
- Des améliorations sont apportées au chapitre de la couverture à l'intérieur des immeubles pour générer un signal plus puissant.
- Le réseau LTE-A offre des vitesses d'accès mobile à Internet allant jusqu'à 750 mégabits par seconde (Mbps) (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 Mbps à 230 Mbps) tandis que le réseau LTE offre des vitesses allant jusqu'à 150 Mbps (les vitesses types sont de 12 Mbps à 40 Mbps)⁽¹⁾.
- Recours au réseau utilisant la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) en dehors des zones de couverture LTE, avec des vitesses allant jusqu'à 42 Mbps (les vitesses types sont de 7 Mbps à 14 Mbps).
- Des services téléphoniques et d'itinérance internationaux offerts dans plus de 230 destinations.

Nous gérons 6 500 points d'accès au réseau Wi-Fi (pour *wireless fidelity*) dans les locaux d'entreprises clientes.

Plus de 2 400 points de distribution au détail partout au Canada, y compris environ 1 400 magasins de détail Bell et La Source et magasins exploités par Glentel (WIRELESSWAVE/WAVE SANS FIL, Tbooth wireless/la cabine T sans fil, WIRELESS etc./SANS FIL etc.) ainsi que d'autres emplacements exploités par des concessionnaires et magasins de détail.

NOS MARQUES COMPRENNENT

Bell

Virgin
mobile

lucky
mobile

LA SOURCE

NOS PRODUITS ET SERVICES

- **Forfaits pour les services voix et données** : postpayés ou prépayés, offrant un accès Internet rapide pour la vidéo, le réseautage social, la messagerie et les applications mobiles, ainsi qu'une panoplie de fonctions d'appel.
- **Forfaits spécialisés** : pour les tablettes, Internet mobile, les montres intelligentes, les voitures connectées.
- **Vaste gamme d'appareils** : les téléphones intelligents et les tablettes 4G LTE et LTE-A les plus évolués, les stations et les clés Turbo pour Internet mobile, les appareils mobiles Wi-Fi, les objets connectés (les montres intelligentes, le service Voiture connectée de Bell, les dispositifs de localisation, la maison intelligente, les accessoires de style de vie, la réalité virtuelle).
- **Contenu mobile** : plus de 40 chaînes en direct et sur demande pouvant être visionnées sur un téléphone intelligent ou une tablette, accès à plus de 7 000 journaux et magazines de partout dans le monde avec PressReader.
- **Voyages** : services d'itinérance par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de services sans fil dans plus de 230 destinations, itinérance sur le réseau LTE dans plus de 145 destinations, option « Voyagez mieux » et Passeports Voyage.
- **Solutions Internet des objets (IdO)** : gestion de parc de véhicules, suivi des actifs, affichage numérique, connectivité de secours sans fil, surveillance à distance, télématique et gestion de l'énergie.
- **Services mobiles d'affaires** : gestion de l'effectif, sécurité des travailleurs, outils de répartition des tâches, outils de gestion des appareils mobiles, radio bidirectionnelle, solutions mobiles en matière de sécurité publique.

(1) Les vitesses du réseau varient selon l'emplacement, le signal et l'appareil du client. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

Services sur fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télé IP, des services téléphoniques locaux et interurbains et d'autres produits et services de communications à des clients résidentiels, ainsi qu'à des petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à des clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Comprend les résultats de nos activités de gros, qui achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ainsi que les activités sur fil de Norouestel Inc. (Norouestel), qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien.
- Comprend les ventes de produits liés aux services sur fil de La Source.

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

- De vastes réseaux d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ainsi que dans les territoires du Nord canadien.
- Le plus vaste réseau de fibre à large bande au Canada, qui s'étend sur plus de 240 000 kilomètres (km).
- Un réseau de fibre à large bande, comprenant des emplacements de la fibre jusqu'au nœud (FTTN) et de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP), qui couvre 9,2 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Notre zone de couverture du service FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique rejoignait plus de 3,7 millions de foyers et d'emplacements commerciaux à la fin de 2017, ce qui représente la plus vaste zone de couverture du réseau FTTP au Canada.
- Le plus important réseau IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à nos clients d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.
- Le plus vaste réseau de centres de données au Canada avec 28 emplacements dans huit provinces, nous permettant d'offrir des services de co-implantation et d'hébergement fournis par des centres de données à nos clients d'affaires dans tout le Canada.
- Environ 1 400 magasins de détail Bell et La Source au Canada.

NOS MARQUES COMPRENNENT

NOS PRODUITS ET SERVICES

RÉSIDENTIELS

- **Télé** : Bell Télé Fibe (notre service de télé IP) et le service de télé par satellite de radiodiffusion directe à domicile (RDD) proposent de nombreuses options de contenu avec la télé en haute définition (HD) intégrale et l'enregistreur Partout chez vous résolution 4K (4K), la programmation télé en ultrahaute définition 4K et le contenu sur demande. Notre service de télé IP offre également aux consommateurs des caractéristiques novatrices, comme les récepteurs sans fil, l'application Télé Fibe, la fonction *Rejouer* et l'accès à CraveTV, à Netflix et à YouTube. Nous offrons également le service Fibe Alt Télé, un service de télé en continu et en direct qui repose sur une application et offre jusqu'à 500 chaînes en direct et sur demande sur un ordinateur portable, un téléphone intelligent, une tablette ou l'Apple TV, sans boîtier décodeur traditionnel.
- **Internet** : un accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique à large bande ou de ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options, y compris le service Wi-Fi Partout chez vous, l'utilisation illimitée, des services de sécurité et Internet mobile. Notre service Internet par fibre optique, commercialisé sous l'appellation *Internet Fibe*, offre des vitesses allant jusqu'à 100 Mbps avec le réseau FTTN ou jusqu'à 1 gigabit par seconde (Gbps) avec le réseau FTTP.
- **Téléphonie** : un service téléphonique local et interurbain et des fonctions d'appel évoluées.
- **Sécurité résidentielle** : des services de sécurité et de surveillance par l'entremise d'AlarmForce Industries Inc. (AlarmForce) en Ontario et au Québec, du service Sécurité résidentielle évoluée de Bell Aliant dans le Canada atlantique et d'AAA Security, une entreprise de Bell MTS, au Manitoba.
- **Forfaits** : forfaits multiproduits (télé, Internet et téléphonie) assortis de rabais mensuels.

AFFAIRES

- **Services IP** : Internet affaires, RPV IP, réseaux de données point à point et solutions de réseau mondial.
- **Solutions d'affaires** : services d'hébergement et d'informatique en nuage, solutions gérées et de services professionnels et services d'infrastructure, lesquels soutiennent et complètent nos services de connectivité de données.
- **Communications vocales et unifiées** : téléphonie IP, service local et interurbain, conférence Web et services d'audioconférence et solutions de courriel.

Bell Média

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Société canadienne prépondérante en matière de création de contenu avec des actifs de premier plan dans les secteurs de la télé, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
 - les produits liés à la télé traditionnelle sont tirés de la vente de publicité;
 - les produits liés à la télé spécialisée sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité;
 - les produits liés à la télé payante sont tirés des frais d'abonnement;
 - les produits liés à la radio sont tirés de la publicité diffusée par nos stations;
 - les produits liés à l'affichage extérieur sont tirés de la publicité;
 - les produits liés aux médias numériques sont tirés de la publicité.

NOS ACTIFS ET NOTRE RAYONNEMENT

TÉLÉ

- 30 stations de télé traditionnelle, y compris CTV, le réseau de télé le mieux coté du Canada selon le nombre de téléspectateurs.
- 30 chaînes de télé spécialisée, y compris TSN, Space, Discovery et RDS, la chaîne de télé spécialisée francophone la plus populaire au Canada auprès des téléspectateurs dans la tranche des 25 à 54 ans.
- 4 services nationaux de télé payante, y compris The Movie Network (TMN) et Super Écran.

RADIO

- 105 stations de radio autorisées dans 54 marchés partout au Canada.

AFFICHAGE EXTÉRIEUR

- Réseau de plus de 31 000 faces d'affichage en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse.

MÉDIAS NUMÉRIQUES

- Plus de 200 sites Web et plus de 30 applications.

DROITS DE DIFFUSION

- **Sports** : Bell Média a obtenu les droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports les plus populaires auprès des Canadiens, et est le diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey et du Championnat mondial de hockey junior (IIHF). La couverture en direct d'émissions de sport de Bell Média comprend également les Maple Leafs de Toronto, les Canadiens de Montréal, les Jets de Winnipeg et les Sénateurs d'Ottawa, la Ligue canadienne de football (LCF), la National Football League (NFL), la National Basketball Association (NBA), la ligue majeure de soccer (MLS), les événements de la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) jusqu'en 2026, la Saison des champions de curling, la Major League Baseball (MLB), la Premier League, la Champions League de la Union of European Football Associations (UEFA), la UEFA Europa League, les principaux championnats de golf, les séries de la coupe Monster Energy NASCAR, la Formule 1, la Formule E, le Grand Chelem de tennis, l'Ultimate Fighting Championship (UFC), le March Madness de la National Collegiate Athletic Association (NCAA) et plus encore.

NOS MARQUES COMPRENNENT



- **HBO** : entente à long terme pour offrir en exclusivité au Canada toute la programmation actuelle et passée, et celle de la bibliothèque de HBO, sur nos plateformes linéaires, sur demande et par contournement.
- **SHOWTIME** : entente à long terme pour les licences de contenu et les marques de commerce afin d'offrir la programmation de SHOWTIME, passée, actuelle et future.
- **Starz** : entente à long terme avec Lionsgate afin d'offrir le service de télé payante américain de premier choix Starz au Canada.
- **iHeartRadio** : partenariat exclusif pour des services de musique numérique et en continu au Canada.

AUTRES ACTIFS

- Participation de 50 % dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Vaste gamme diversifiée de programmation télévisuelle offerte à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de télé, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques offerts à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Service de vidéo en continu sur demande par abonnement CraveTV**, qui propose une vaste collection de contenu de choix au même endroit, notamment la programmation de HBO et de SHOWTIME, sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles et du Web. CraveTV est offert par le truchement d'un grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé ainsi que directement à tous les abonnés d'Internet canadiens à titre de service par contournement.
- **Gamme de produits Télé Partout**, y compris CTV GO, Discovery GO, TMN GO, TSN GO et RDS GO, qui offrent un accès en direct et sur demande à un transmis par les réseaux mobiles et Wi-Fi aux téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs.
- **Service Télé Mobile** avec un accès en direct et sur demande au contenu de nos réseaux de télé traditionnelle, CTV et CTV Two, BNN, TSN, RDS, Comedy et d'autres marques en matière de nouvelles, de sports et de divertissement. Ce contenu mobile est offert à des conditions commerciales à tous les fournisseurs canadiens de services sans fil.

Autres placements de BCE

BCE détient également des placements dans plusieurs autres actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans MLSE, une entreprise de sports et de divertissement qui est propriétaire de plusieurs équipes sportives et détient des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel, un distributeur établi au Canada qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles provenant de deux fournisseurs;
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal et le Centre Bell à Montréal.

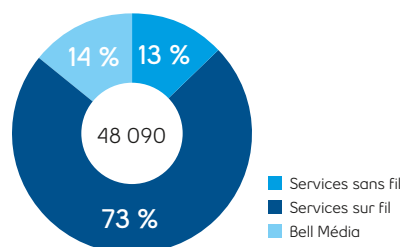


NOTRE PERSONNEL

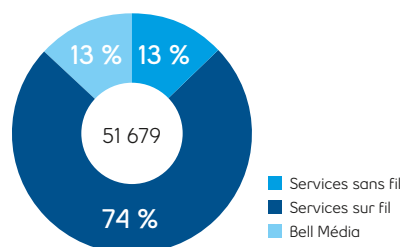
EMPLOYÉS

À la fin de 2017, notre effectif était composé de 51 679 personnes, s'employant à faire augmenter le rendement procuré aux actionnaires et à améliorer le service à la clientèle.

BCE
Employés en 2016



BCE
Employés en 2017



Le nombre total d'employés de BCE à la fin de 2017 a augmenté de 3 589 par rapport à la fin de 2016, principalement en raison de l'intégration des employés de MTS.

Environ 45 % du total des employés de BCE sont représentés par des syndicats.

CODE DE CONDUITE DE BELL

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et le comportement éthique de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce des attentes et des responsabilités précises et fournit aux employés des lignes directrices pratiques pour les aider à mener leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les employés renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année, afin de garantir qu'ils connaissent et respectent tous les normes de conduite de Bell.

1.3 Principaux faits récents touchant notre société

ACQUISITION DE MTS RÉALISÉE

Le 17 mars 2017, BCE a conclu l'acquisition de MTS initialement annoncée le 2 mai 2016, en acquérant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS pour une contrepartie totale de 2 933 millions \$ et en reprenant une dette nette de 972 millions \$. BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS, moyennant la somme de 40 \$ par action, qui a été payée à raison de 55 % par l'émission d'actions ordinaires de BCE et à raison de 45 % en trésorerie. La composante en trésorerie, de 1 339 millions \$, a été financée à l'aide d'un financement par emprunt, et

BCE a émis environ 27,6 millions d'actions ordinaires pour la composante en capital social. Les activités combinées des deux entreprises au Manitoba se déroulent maintenant sous l'appellation Bell MTS. Le 1^{er} avril 2017, BCE a conclu la cession d'environ un quart des abonnés des services sans fil postpayés et de 15 des établissements de vente au détail que détenait MTS, ainsi que de certains actifs réseau manitobains, à TELUS, pour un produit total de 323 millions \$.

ACQUISITION D'ALARMFORCE

Bell a conclu l'acquisition, le 5 janvier 2018, pour une contrepartie de 182 millions \$, d'AlarmForce, l'une des plus importantes entreprises de systèmes de sécurité résidentiels et commerciaux au Canada. En alliant la marque de Bell dans les services résidentiels, la connectivité des réseaux à large bande et les fonctions de distribution, d'installation et de service à la clientèle avec la technologie novatrice et le bassin de clientèle d'AlarmForce, nous améliorons notre compétitivité dans le marché en croissance rapide de la maison connectée. Bell fournit également des services de surveillance

et d'autres services pour maison connectée par l'entremise du service Sécurité résidentielle évoluée de Bell Aliant dans le Canada atlantique, et par l'entremise d'AAA Security, une entreprise de Bell MTS, au Manitoba. Également le 5 janvier 2018, BCE a vendu environ 39 000 comptes clients d'AlarmForce en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan à TELUS pour un produit total d'environ 67 millions \$, sous réserve des ajustements de clôture habituels.

RECONNAISSANCE DU LEADERSHIP DE BELL EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du programme des 100 meilleurs employeurs du Canada, Bell a été nommée parmi les employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada en 2017. Cette marque de reconnaissance est décernée à Bell pour souligner son engagement continu à réduire l'empreinte environnementale de ses activités et le succès de ses efforts en matière de réduction des déchets et d'économie d'énergie dans son infrastructure réseau, ses systèmes de technologies de l'information (TI), ses immeubles et son parc de véhicules. Voici quelques-uns des principaux facteurs ayant permis à Bell de recevoir cette distinction :

- Notre système de gestion environnementale est doté de la certification ISO 14001. Bell a été la première entreprise de communications au pays à obtenir cette certification internationale.

- Le programme de recyclage des téléphones mobiles, Le bac Bell, qui a permis de récupérer plus de 1,4 million de téléphones depuis 2010 et qui en remet les profits à l'Association canadienne pour la santé mentale.
- 46 des immeubles de Bell ont obtenu la certification BOMA BEST pour la performance environnementale, y compris nos bureaux périphériques de Montréal, qui se trouvent dans le plus vaste immeuble au Québec doté de la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design).
- Les systèmes télématiques installés dans 85 % des véhicules de Bell fournissent des données essentielles sur le fonctionnement du moteur, ce qui favorise des pratiques de conduite plus écoénergétiques.

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BCE

Le 8 mars 2017, BCE a annoncé la nomination de Karen Sheriff en vue de son élection au conseil d'administration de BCE (conseil de BCE ou conseil), et le départ à la retraite de Ronald Brenneman, qui siégeait au conseil de BCE, lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de BCE qui a eu lieu le 26 avril 2017. M^{me} Sheriff, l'une des hautes dirigeantes les plus émérites du secteur des télécommunications au Canada, occupait dernièrement le

poste de présidente et chef de la direction de Les Réseaux Q9 Inc. (Q9), soit de janvier 2015 à octobre 2016. Avant d'occuper ses fonctions au sein de Q9, M^{me} Sheriff a été présidente et chef de la direction de Bell Aliant de 2008 à 2014, après avoir occupé pendant plus de neuf ans des postes de haute direction au sein de BCE.

1.4 Stratégie relative aux marchés financiers

Nous cherchons à procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance constante du dividende. Cet objectif s'appuie sur la croissance continue des flux de trésorerie disponibles et un solide bilan, justifiant un niveau soutenu d'investissements constants dans les réseaux et services à large bande évolués qui sont essentiels pour soutenir la croissance à long terme de nos activités.

CROISSANCE DU DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Croissance du dividende

+ 107 %

depuis le T4 2008

Hausse du dividende en 2018

+ 5,2 %

à 3,02 \$ par action ordinaire

Politique de distribution de dividendes

65 % à 75 %

des flux de trésorerie disponibles

Le 8 février 2018, nous avons annoncé une augmentation de 5,2 %, ou 15 cents, du dividende annualisé payable sur actions ordinaires de BCE en 2018, qui passe à 3,02 \$ par action, contre 2,87 \$ par action en 2017, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2018. Il s'agit de la 14^e augmentation du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE depuis le quatrième trimestre de 2008, soit une majoration de 107 %. Il s'agit de la 10^e année consécutive pour laquelle BCE a enregistré une croissance du dividende de 5 % ou plus, tout en maintenant le ratio de distribution⁽¹⁾ à l'intérieur de la fourchette de 65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles établie dans la politique.

Notre objectif consiste à assurer la croissance du dividende tout en maintenant notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette cible et l'équilibre entre nos priorités stratégiques. La politique de distribution de dividendes de BCE et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ni que les dividendes seront majorés ou que des dividendes seront déclarés.

(1) Le terme ratio de distribution est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution, pour des renseignements supplémentaires.

Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction au moyen du régime d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers. L'acquisition des droits au titre des unités d'actions liées au rendement dépend de la réalisation de notre politique sur la croissance du dividende, tandis que les options sur actions reflètent notre objectif d'augmenter le cours de l'action pour nos actionnaires.

Pratiques exemplaires adoptées par BCE relatives à la rémunération de la haute direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions;
- accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction;
- politique en cas de changement de contrôle à double condition;
- politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative;
- dispositions relatives à la récupération s'appliquant au président et chef de la direction, à tous les vice-présidents exécutifs ainsi qu'à tous les titulaires d'options;
- limites relatives aux paiements des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction et des primes annuelles, ainsi que des primes des régimes d'intéressement à moyen et à long terme;
- critères d'acquisition entièrement alignés sur les intérêts des actionnaires.

UTILISATION DE LA TRÉSORERIE EXCÉDENTAIRE (1)

La politique de distribution de dividendes permet à BCE de conserver une trésorerie excédentaire abondante. Conformément à notre objectif relatif aux marchés financiers, qui est de procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance du dividende, tout en maintenant un niveau approprié de dépenses d'investissement, des notations élevées et une souplesse financière considérable, nous redistribuons la trésorerie excédentaire de manière équilibrée.

La trésorerie excédentaire est utilisée aux fins suivantes, entre autres :

- le financement des acquisitions et des investissements stratégiques (notamment les acquisitions de spectre des services sans fil) pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette;
- les cotisations volontaires aux régimes de retraite à prestations définies (PD) de BCE pour améliorer la situation de capitalisation des régimes et aider à réduire la volatilité des besoins de financement futurs;

- le rachat d'actions dans le cadre des offres publiques de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités.

En 2017, la trésorerie excédentaire de BCE de 906 millions \$, en baisse par rapport à 921 millions \$ en 2016, a été affectée à des cotisations volontaires de 100 millions \$ à certains régimes de retraite PD de BCE et à diverses acquisitions à l'appui de nos impératifs stratégiques, notamment MTS.

Le 8 février 2018, nous avons annoncé une OPRA dans le cours normal des activités totalisant 175 millions \$, dans le cadre de laquelle BCE peut racheter jusqu'à 3 500 000 actions ordinaires aux fins d'annulation (sous réserve d'un prix de rachat maximal total de 175 millions \$) au cours de la période de douze mois commençant le 13 février 2018 et se terminant au plus tard le 12 février 2019. Le rachat d'actions ordinaires constitue une utilisation appropriée des fonds qui permet de compenser la dilution résultant de l'exercice d'options sur actions et il sera financé par les fonds en caisse.

RENDEMENT TOTAL PROCURÉ AUX ACTIONNAIRES

Rendement total procuré aux actionnaires sur cinq ans (2)

+ 80,8 %

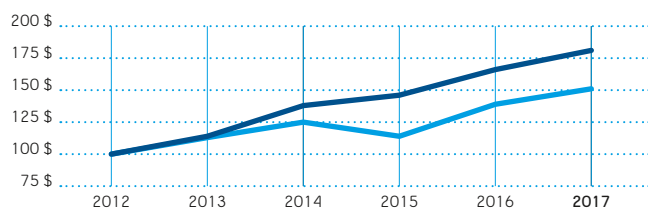
de 2013 à 2017

Rendement total procuré aux actionnaires sur un an (2)

+ 9,2 %

en 2017

VALEUR TOTALE CUMULATIVE SUR CINQ ANS D'UN PLACEMENT DE 100 \$ (3) DU 31 DÉCEMBRE 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2017



Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé S&P/TSX (4) pour la période de cinq ans close le 31 décembre 2017, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2012 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

■ Actions ordinaires de BCE ■ Indice composé S&P/TSX

(1) Les flux de trésorerie disponibles moins les dividendes payés sur actions ordinaires.

(2) Correspond à la variation du cours des actions ordinaires de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes sur actions ordinaires de BCE réinvestis divisés par le cours des actions ordinaires de BCE au début de la période.

(3) Est établie en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la TSX et suppose que les dividendes ont été réinvestis.

(4) À titre de principal indice du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré par action ordinaire aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

ROBUSTE STRUCTURE DU CAPITAL

Le bilan de BCE est appuyé par une liquidité substantielle et des notations élevées, ce qui procure à la société de bonnes assises financières et une grande souplesse financière. La situation de BCE est confortable : une structure d'échéances de la dette à long terme intéressante et des exigences minimales de remboursement des titres d'emprunt émis. Nous surveillons continuellement les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire davantage le coût d'émission de nos titres d'emprunt et notre coût du capital. Nous nous efforçons de gérer de façon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats libellés en dollars américains, le

risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des notations de première qualité avec des perspectives stables.

Nous utilisons diverses mesures pour surveiller le capital, notamment le ratio BAIIA ajusté/dette nette⁽¹⁾, le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes⁽¹⁾ et le ratio de distribution.

STRUCTURE D'ÉCHÉANCES DE LA DETTE À LONG TERME INTÉRESSANTE

- Durée moyenne des titres d'emprunt émis de Bell Canada : 9,1 ans;
- coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis : 3,2 %;
- titres d'emprunt émis de 600 millions \$ venant à échéance en 2018.

SITUATION DE TRÉSORERIE SOLIDE

- Montant de 0,4 milliard \$ pouvant être prélevé de nos facilités de crédit engagées pluriannuelles de 3,5 milliards \$;
- capacité disponible de titrisation des débiteurs de 500 millions \$;
- trésorerie et équivalents de trésorerie en caisse de 625 millions \$ à la fin de 2017.

PROFIL DE CRÉDIT DE PREMIÈRE QUALITÉ

- Notation de la dette à long terme de BBB (élevée) par DBRS Limited (DBRS), de Baa1 par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et de BBB+ par Standard & Poor's Ratings Services (Canada) (S&P), toutes avec des perspectives stables.

Par suite du financement d'un certain nombre d'acquisitions stratégiques réalisées depuis 2010, notamment CTV Inc., Astral Media inc., MLSE, Bell Aliant Inc. (Bell Aliant), Q9 et MTS, des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite pour diminuer le déficit de solvabilité de nos régimes, de l'acquisition de spectre pour les services sans fil ainsi que de la dette supplémentaire prise en charge par suite de la privatisation de Bell Aliant et de l'acquisition de MTS, notre ratio de levier financier net⁽¹⁾ a augmenté à un niveau supérieur à la limite de notre fourchette cible de 1,75 à 2,25 fois le BAIIA ajusté. Ce ratio devrait s'améliorer avec le temps et revenir au niveau de la fourchette cible du ratio de levier financier net grâce à la croissance des flux de trésorerie disponibles et à l'application d'une tranche de la trésorerie excédentaire à la réduction de la dette de BCE.

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes de BCE demeure considérablement supérieur à notre fourchette cible de plus de 7,5 fois le BAIIA ajusté, ce qui augure bien pour nos coûts du service de la dette et nous offre une protection contre la volatilité des taux d'intérêt dans un avenir prévisible.

RATIOS DE BCE EN MATIÈRE DE CRÉDIT	RATIO CIBLE INTERNE	31 DÉCEMBRE 2017
Ratio de levier financier net	1,75 à 2,25	2,70
Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes	>7,5	9,12

Bell Canada a fait appel avec succès aux marchés financiers en février 2017 et en septembre 2017 pour recueillir un produit brut combiné totalisant 3,0 milliards \$ de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) d'une durée de cinq ans, de sept ans, de 10 ans et de 30 ans. Ces émissions ont réduit notre coût après impôt des titres d'emprunt émis en circulation à 3,2 % (4,3 % avant impôt) et maintenu une durée moyenne jusqu'à l'échéance de plus de neuf ans. Le produit net des émissions de 2017 a servi au financement partiel de l'acquisition de MTS, au remboursement de la dette à court terme, au financement du remboursement anticipé des débentures de Bell Canada d'un montant en capital de 1,3 milliard \$ échéant en 2018 ainsi qu'à d'autres fins générales de l'entreprise.

(1) Les termes dette nette, ratio de levier financier net et ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Dette nette, Ratio de levier financier net et Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil de BCE et la direction sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous cherchons continuellement à consolider notre position de chef de file en matière de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos actionnaires.

Voici quelques-uns de nos principaux points forts en matière de gouvernance et des mesures clés que nous avons prises à ce sujet, à l'appui de notre philosophie en matière de gouvernance :

- séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction;
- critères d'indépendance des administrateurs;
- comité d'audit, comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) et comité de gouvernance du conseil composés d'administrateurs indépendants;

- évaluations annuelles de l'efficacité et de la performance des administrateurs;
- informations continuellement transmises aux comités du conseil concernant les programmes d'éthique et la surveillance de nos politiques, et ce, à l'échelle de BCE;
- lignes directrices sur l'actionariat des administrateurs et des membres de la haute direction;
- programmes de rémunération de la haute direction liés à la capacité de BCE d'augmenter le dividende sur actions ordinaires.

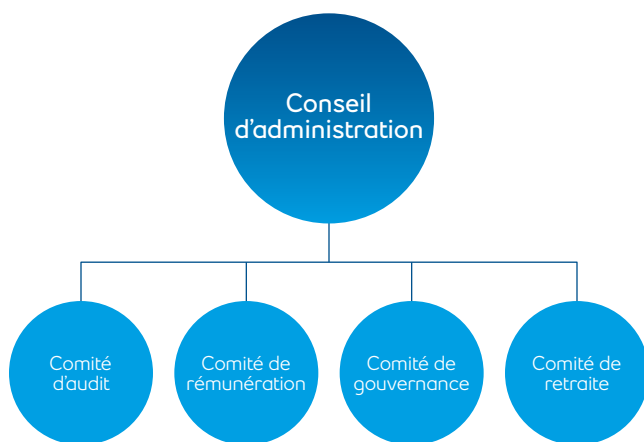
Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document *Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction de BCE* (circulaire de procuration), déposé auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à sedar.com) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à sec.gov) et disponible sur le site Web de BCE, à BCE.ca.

CADRE DE GOUVERNANCE SUR LES RISQUES

SURVEILLANCE EXERCÉE PAR LE CONSEIL

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées. Les comités tiennent le conseil informé dans le cours normal des affaires.

L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'année, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.



- Le comité d'audit est responsable de surveiller la présentation de notre information financière et de veiller à ce que des processus de gestion des risques appropriés soient en place dans l'ensemble de l'entreprise. Dans le cadre de ses activités de gestion des risques, le comité d'audit examine les rapports sur les risques de l'entreprise et s'assure que la responsabilité à l'égard de chaque risque principal est attribuée en bonne et due forme à un comité du conseil ou à l'ensemble du conseil, s'il y a lieu. En outre, le comité d'audit prend régulièrement en considération les risques qui ont trait à la présentation de l'information financière, aux litiges, à la performance de l'infrastructure critique, à la sécurité de l'information, à la cybersécurité et à la sécurité physique, à l'indépendance journalistique, à la confidentialité et à la gestion des dossiers, à la continuité des affaires et à l'environnement.
- Le comité de rémunération surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux pratiques en matière de santé et sécurité.
- Le comité de gouvernance aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance doit également s'occuper de la surveillance de questions comme les politiques de l'entreprise relativement à la conduite des affaires, à l'éthique et à la communication de l'information significative.
- Le comité de la caisse de retraite (comité de retraite) a le mandat de surveiller les risques associés à la caisse de retraite.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques est solidement implantée chez BCE, et le conseil ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de l'établissement de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis à relever posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de notre entreprise seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

Tandis que le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans l'identification et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que le cadre de gestion des risques décrit dans la présente section 1.5 soit en accord avec les meilleures pratiques de l'industrie et les recommandations de l'Institute of Internal Auditors, rien ne garantit qu'il permettra d'empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.



PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE – UNITÉS OPÉRATIONNELLES

La première ligne désigne les dirigeants de nos unités opérationnelles (Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média), qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les dirigeants et cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de comptes et la transparence, à l'appui de nos pratiques en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les dirigeants et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation, à l'atténuation et à la communication des risques à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les dirigeants au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité d'audit tout au long de l'année.

Il incombe également aux dirigeants de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPES DE SOUTIEN DE L'ENTREPRISE

BCE est une très grande entreprise : elle comptait 51 679 employés au 31 décembre 2017 et de multiples unités d'affaires et elle est exposée à de nombreux risques qui changent continuellement sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée afin d'assurer l'efficacité, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les dirigeants des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Finances, la Sûreté de l'entreprise et la Gestion des risques de l'entreprise, ainsi que les groupes comme les Affaires réglementaires, la Responsabilité d'entreprise, les Ressources humaines, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

Groupe des Finances : le groupe des Finances de BCE joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen d'un certain nombre d'activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion des régimes de retraite, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée Sarbanes-Oxley Act of 2002 et des lois canadiennes similaires sur les valeurs mobilières, ce qui comprend l'établissement et l'application d'un contrôle interne approprié à l'égard de l'information financière. BCE a établi et applique des contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de s'assurer que l'information qu'elle communique au public, notamment ses risques d'entreprise, est adéquatement enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus. Pour des renseignements supplémentaires sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de BCE, se reporter à la circulaire de procuration et à la section 10.3, *Efficacité des contrôles internes*, du présent rapport de gestion.

Groupe Sûreté de l'entreprise : ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation, en formulant des politiques en matière de sécurité et en surveillant de près la façon dont l'entreprise les applique. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en émergence, comme la cybersécurité, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences et, avec le concours des unités opérationnelles, établit des stratégies afin d'atténuer les risques pour l'entreprise. Par exemple, nous avons mis sur pied des formations de sensibilisation à la sécurité et mis en œuvre des politiques et procédures à cet égard afin d'atténuer les risques découlant des menaces à la cybersécurité. Nous nous appuyons également sur des évaluations de la sécurité dans le cadre de l'identification des risques et des projets et pour cerner les contrôles appliqués à la mise en place, afin de nous assurer que les systèmes qui sont déployés ont été soumis au niveau de contrôle approprié en fonction des risques et des capacités techniques, ce qui comprend la gestion des accès, la gestion de la vulnérabilité, le contrôle de la sécurité et les tests qui en découlent, pour aider à détecter les tentatives d'accès non autorisé à nos systèmes d'information et à nos réseaux, et pour y réagir. Toutefois, rien ne garantit que les mesures de protection que nous avons mises en place empêcheront la survenance d'atteintes, d'intrusions ou d'attaques significatives relativement à la cybersécurité, ni que notre police d'assurance couvrira les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes en découlant.

Groupe Gestion des risques de l'entreprise : ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

En plus des activités décrites ci-dessus, la deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés. Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, BCE a mis sur pied le Comité de surveillance de la Santé, Sécurité, Sûreté, de l'Environnement et de la Conformité. Un nombre important des plus hauts dirigeants de BCE siègent à ce comité, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de BCE en matière de sûreté (y compris la cybersécurité), de conformité ainsi que d'environnement et de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer.

TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPE DE L'AUDIT INTERNE

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de BCE et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de BCE et de ses filiales.

2 Impératifs stratégiques

Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de BCE, des six impératifs stratégiques qui sous-tendent notre but : que nous soyons reconnus par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

2.1 Investir dans les réseaux et les services large bande



Nous investissons dans les plateformes à large bande sur fil et sans fil pour offrir les services sans fil, de télé, Internet et IP les plus évolués possible, pour soutenir la croissance continue de notre clientèle d'abonnés et des services de données dans toutes nos gammes de produits résidentiels ainsi que pour répondre aux besoins de notre clientèle d'abonnés du marché d'affaires.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil 4G LTE afin de couvrir 99 % de la population canadienne à l'échelle du pays avec des vitesses de téléchargement allant de 75 Mbps à 150 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 12 Mbps à 40 Mbps).
- Nous avons poursuivi le déploiement de notre réseau sans fil LTE-A, qui fournit le service à environ 87 % de la population canadienne, à des vitesses de transmission de données pouvant atteindre 260 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 Mbps à 74 Mbps). De plus, notre réseau LTE-A tribande couvre 34 % de la population, à des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 335 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 Mbps à 100 Mbps).
- Nous avons lancé le premier réseau LTE-A quadribande en Amérique du Nord dont les vitesses théoriques peuvent atteindre 750 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 Mbps à 230 Mbps, dans des zones choisies). Le service quadribande de Bell est offert à 23 % des Canadiens, dans 91 villes.
- Nous avons continué d'étendre la zone de couverture de notre service FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique, rejoignant plus de 3,7 millions de foyers et d'entreprises dans sept provinces, y compris environ 60 % des foyers et des entreprises à Toronto. Notre programme à long terme lié à la fibre à large bande était achevé à hauteur de 40 % à la fin de 2017. Le service FTTP offre des vitesses de téléchargement et de téléversement Internet symétriques allant jusqu'à 1 Gbps et il pourra offrir à l'avenir des vitesses d'accès supérieures.
- Nous avons entrepris la construction du réseau de fibre à large bande pour brancher directement 1,1 million de foyers et d'entreprises à Montréal, ce qui représente le plus important projet d'infrastructure de communications jamais réalisé au Québec, avec un investissement prévu de 854 millions \$. Montréal joint un nombre croissant de villes québécoises où le service de fibre optique de Bell est disponible partout, y compris Québec, lieu du premier déploiement de fibre en 2012. À la fin de 2017, la fibre optique de Bell rejoignait environ 40 % des foyers et des entreprises à l'échelle du Québec, y compris 14 % de tous les emplacements à Montréal.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Favoriser l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre à large bande FTTP pour couvrir au total environ 4,5 millions de foyers et d'emplacements commerciaux combinés.
 - En février 2018, nous avons annoncé l'expansion des connexions directes de type fibre FTTP dans l'ensemble de la région géographique du Grand Toronto et du 905. Avec son projet de fibre, Bell offrira des vitesses Internet Gigabit ainsi que d'autres innovations dans les services Fibe à plus de 1,3 million de foyers et d'entreprises de cette région.
- Favoriser l'expansion de la couverture du réseau LTE-A pour rejoindre environ 92 % de la population canadienne.
- Déployer le réseau LTE-A quadribande pour rejoindre environ 60 % de la population canadienne avec des vitesses théoriques pouvant atteindre 750 Mbps (et des vitesses moyennes attendues de 25 à 230 Mbps).
- Accroître les vitesses théoriques LTE-A à 950 Mbps avec la technologie 4x4 MIMO (pour *Multiple Input Multiple Output*, soit entrées multiples/sorties multiples) dans certaines zones urbaines choisies, pour couvrir environ 40 % de la population canadienne.
- Intensifier le déploiement de la technologie des petites cellules ainsi que la couverture à l'intérieur des immeubles pour accroître la densification urbaine et favoriser l'évolution de nos services de cinquième génération (5G).
- Lancer un réseau sans fil LTE catégorie M1 (LTE-M) afin de soutenir la croissance rapide de l'utilisation d'appareils IoT sur les réseaux étendus de faible puissance au Canada. Le réseau LTE-M accroît l'efficacité opérationnelle des appareils IoT en réduisant considérablement la consommation d'énergie et en améliorant la couverture sous terre ou dans d'autres endroits difficiles d'accès.

2.2 Accélérer le sans-fil



Notre objectif est de générer la croissance rentable du secteur Services sans fil de Bell en misant sur l'acquisition et la fidélisation d'abonnés des services postpayés, en maximisant le produit moyen par utilisateur (PMU) par la recherche ciblée d'abonnés des téléphones intelligents haut de gamme, dans tous les marchés géographiques dans lesquels nous exerçons des activités, en tirant parti de nos réseaux sans fil et en maintenant notre position de chef de file en matière d'appareils et de contenu mobile pour faire augmenter le taux de pénétration et d'utilisation des services de données sans fil.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons acquis 36 % du total des nouvelles activations brutes et nettes de services postpayés enregistrées par les trois entreprises nationales de services sans fil, tout en réalisant une croissance de premier plan de 10,7 % des produits tirés des services, de 3,5 % du PMU et de 9,1 % du BAIIA ajusté.
- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés des services postpayés sur notre réseau LTE, la portant à 88 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 81 % à la fin de 2016.
- Nous avons étoffé notre gamme de téléphones intelligents et de tablettes avec l'ajout de 40 nouveaux appareils, notamment le iPhone X, le iPhone 8 et le iPhone 8 Plus d'Apple, la montre Apple Watch Series 3 avec connectivité cellulaire intégrée, le Samsung Galaxy S8, le Samsung Galaxy S8+ et le Samsung Galaxy Note8, le Pixel 2 et le Pixel 2 XL de Google et le LG G6, accroissant ainsi notre vaste gamme d'appareils liés aux réseaux 4G LTE et LTE-A.
- Nous avons lancé Lucky Mobile, un service sans fil prépayé simple et à faible coût convenant aux Canadiens soucieux de leur budget, avec des forfaits mensuels à partir de seulement 20 \$ et comprenant les appels locaux illimités. Initialement destiné aux consommateurs de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, le service Lucky Mobile est offert dans 17 zones couvrant la plupart des grandes villes du pays, à des vitesses équivalant à 3G pour la transmission de données.
- Nous sommes devenus le principal fournisseur de services sans fil du gouvernement du Canada pour les six prochaines années, avec possibilité de renouvellement. Bell fournira des services de téléphonie, de messagerie texte et de données et environ 230 000 appareils mobiles aux employés fédéraux de plus de 100 ministères et agences.
- Nous sommes le premier fournisseur canadien de services sans fil à soutenir les capacités de réseau LTE de la montre Apple Watch Series 3. En plus d'offrir la technologie voix sur LTE (VoLTE), Bell a lancé le service Numéro partagé, un service qui permet aux clients d'apparier leur montre Apple Watch Series 3 à leur iPhone utilisant le même numéro de téléphone.
- Nous avons lancé le premier service de messagerie évoluée intégrée sur les téléphones intelligents de Samsung, lequel offre un ensemble de fonctionnalités de messagerie mobile qui n'étaient auparavant accessibles que par des applications spécialisées de tiers.
- Nous avons pris un rôle de leader dans le secteur en pleine croissance de l'IdO, qui permet l'interconnexion d'une gamme d'appareils et d'applications pour transmettre et recevoir des données.
- Bell MTS a lancé le programme Innovations en agriculture à l'Université du Manitoba; ce programme offre aux étudiants la possibilité de développer des technologies IdO pour les domaines de l'agriculture et des services d'alimentation.

- Nous avons conclu une entente avec Hyundai Autæver Telematics America (HATA), une filiale de Hyundai Motor Group, pour offrir une gamme de services télématiques connectés, y compris des solutions de sécurité, de sûreté, de diagnostic et d'infodivertissement, dans certains véhicules Hyundai et Kia sur le réseau mobile national de Bell.
- Nous avons conclu un partenariat avec BeWhere Technologies et Huawei pour mettre en œuvre des solutions automatisées utilisant l'IdO dans le vignoble Henry of Pelham Family Estate, et aider cette exploitation viticole à améliorer sa planification et ses programmes de durabilité.
- Nous sommes devenus le premier télécommunicateur canadien à offrir la connectivité mondiale pour nos plateformes et applications IdO de pointe. La solution de connectivité mondiale IdO de Bell offre à nos clients un accès ininterrompu à un réseau multinational et la capacité de gérer tous leurs appareils à l'étranger à distance au moyen d'une seule plateforme Web en intégrant à leurs produits les cartes d'identité de l'abonné (SIM) mondiales de Bell.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Faire croître, de manière rentable, notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil, tout en maintenant le rythme en ce qui a trait à la part du marché des activations d'abonnés des services postpayés des entreprises titulaires.
- Continuer de faire augmenter le PMU.
- Offrir en temps opportun les derniers modèles de combinés et d'appareils afin de permettre aux clients de profiter des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants ainsi que de l'accélération des vitesses de transmission pour optimiser l'utilisation de nos services.
- Continuer de faire augmenter le nombre d'abonnés dotés d'un téléphone intelligent au sein de notre clientèle des services postpayés utilisant nos réseaux 4G LTE et LTE-A.
- Tirer parti de Lucky Mobile pour faire croître notre part du marché des abonnés des services prépayés, tout en offrant aux Canadiens des options de services sans fil abordables.
- Favoriser l'expansion des zones de couverture de la technologie VoLTE et accentuer le déploiement pour de plus nombreux appareils.
- Accélérer la génération de nouvelles sources de produits en continuant d'accroître la commercialisation de services et d'applications IdO.
- En février 2018, nous avons conclu un partenariat avec la Ville de Kingston prévoyant l'utilisation de la plateforme pour ville intelligente de Bell afin d'offrir une gamme d'applications IdO connectées qui permettront à Kingston de numériser ses activités et de recueillir des données pour prendre des décisions plus éclairées et investir le plus utilement possible dans les activités et l'infrastructure, le tout au profit des citoyens, des services internes et des employés, tout en encourageant la participation citoyenne.

2.3 Tirer meilleur parti du sur-fil



Notre priorité est de tirer parti de nos services de télé et Internet sur fibre pour concevoir des offres intéressantes de services résidentiels qui accroissent les ventes des forfaits de produits groupés et améliorent la satisfaction et la fidélisation de la clientèle. Ces services à large bande contribuent à la transformation en cours de la composition de nos activités, de moins en moins orientée vers les services voix filaires traditionnels.

Dans nos marchés d'affaires, nous continuons d'étendre nos réseaux à large bande et de fournir une meilleure prestation de solutions intégrées aux entreprises canadiennes, tout en poursuivant la transformation de notre entreprise, délaissant notre rôle de fournisseur de services réseau traditionnels pour endosser celui de fournisseur de services d'hébergement de données, d'informatique en nuage et de services gérés totalement intégrés.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons maintenu notre position de plus important fournisseur de services de télé du Canada, notre clientèle se chiffrant à 2 832 300 abonnés, et nous avons augmenté le nombre total de nos abonnés de la télé IP de 15,9 %, le portant à 1 550 317.
- Nous avons fortifié notre position de premier fournisseur de services Internet (FSI) du Canada grâce à une clientèle d'abonnés d'Internet haute vitesse de 3 790 141, en hausse de 9,0 % par rapport à 2016, ce qui comprend un million d'abonnés utilisant le réseau FTTP.
- Nous avons lancé le service Fibe Alt Télé, le premier service de télé en direct reposant sur une application offert à grande échelle au Canada, qui présente une toute nouvelle façon de regarder la télévision en direct et sur demande. Sans boîtier décodeur traditionnel, Alt Télé est accessible au moyen de l'application Télé Fibe et offre jusqu'à 500 chaînes en direct et sur demande sur un ordinateur portable, un téléphone intelligent, une tablette ou l'Apple TV de 4^e génération.
- Nous avons maintenu notre position de chef de file de l'innovation en télévision au Canada en continuant de perfectionner nos services de télé IP.
 - Les clients de Télé Fibe en Ontario et au Québec peuvent regarder les enregistrements de leur récepteur enregistreur en déplacement à partir de leur tablette, de leur téléphone intelligent ou de leur ordinateur avec l'application Télé Fibe.
 - Les clients dotés d'un enregistreur Partout chez vous 4K peuvent accéder à YouTube, en plus de CraveTV et de Netflix.
- Nous avons acquis AlarmForce (transaction conclue le 5 janvier 2018), un chef de file dans les services de sécurité et de surveillance résidentiels au Canada, dans le cadre de l'expansion stratégique de Bell dans le marché en pleine croissance de la maison connectée. En alliant les actifs et l'expérience d'AlarmForce avec la portée de Bell en matière de réseaux, de service à la clientèle et de distribution, Bell sera en mesure de fournir les plus récents services pour la maison connectée en Ontario, au Québec, dans le Canada atlantique et au Manitoba.
- Nous avons conclu un partenariat avec Akamai Technologies Inc. (Akamai), un chef de file mondial en matière de services de diffusion de contenu et de services en nuage, afin d'enrichir la gamme des solutions de sécurité Web intégrées que nous proposons à nos clients d'affaires. S'ajoutant aux solutions offertes par Bell pour aider les entreprises à augmenter leur productivité, à réduire les risques et à maximiser la différenciation de leurs services, les services de premier plan de sécurité en nuage, de performance Web et de solutions de diffusion de contenu multimédia d'Akamai renforcent notre capacité à détecter des menaces à la sécurité, à prévenir les attaques de façon proactive et à aider les clients à optimiser leur présence en ligne.

- Nous avons été désignés par International Data Corporation (IDC) Canada comme un chef de file dans la prestation de services de sécurité pour les clients d'affaires. Bell était la seule entreprise de télécommunications figurant au classement d'IDC dans cette catégorie, qui comprenait de grandes multinationales comme Groupe CGI inc., (CGI), International Business Machines Corporation (IBM) et Deloitte Touche Tohmatsu Limited (Deloitte). Les évaluateurs ont soulevé le fait que le vaste réseau de Bell nous permet d'analyser rapidement les renseignements sur les cybermenaces en vue de fournir une gamme complète de services évolués en matière de détection, d'atténuation et de prévention des menaces.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Continuer d'améliorer nos services Télé Fibe et Alt Télé avec des fonctions plus évoluées.
 - En janvier 2018, nous avons conclu une entente pluriannuelle avec Ericsson afin de tirer parti de sa plateforme télé infonuagique MediaFirst de prochaine génération en vue d'offrir aux clients de Télé Fibe et d'Alt Télé une expérience télé multiécran encore plus personnalisée et homogène.
- Maintenir notre position de chef de file canadien dans les communications à large bande avec les produits les plus évolués pour la maison.
 - En janvier 2018, nous avons lancé le service Wi-Fi Partout chez vous, le premier service Wi-Fi au pays qui achemine un signal Wi-Fi rapide et intelligent dans chaque pièce de la maison tout en s'adaptant aux besoins changeants en matière d'utilisation. Bell a conclu un partenariat avec Plume Design Inc. (Plume) pour fournir de nouveaux points d'accès, appelés capsules, qui fonctionnent de concert avec l'intelligence de réseautage en nuage du modem Borne universelle 3000 de Bell afin d'offrir un service Wi-Fi entièrement adaptatif.
- Accroître notre clientèle totale et notre part du marché des services de télé et Internet de manière rentable.
- Réduire la baisse du total des pertes nettes des services sur fil résidentiels.
- Faire augmenter le PMU des services résidentiels, par foyer, en augmentant le taux de pénétration des forfaits multiproduits par foyer.
- Accroître notre part du portefeuille des grandes entreprises clientes en misant davantage sur la croissance au chapitre des solutions d'affaires et des services de connectivité.
- Augmenter le nombre de nouvelles relations clients nettes pour ce qui est des moyennes et des grandes entreprises et réduire les pertes de clients des petites entreprises.

2.4 Accroître notre leadership dans les médias



Nous nous efforçons de diffuser un contenu de premier plan en matière de sports, de nouvelles, de divertissement et d'économie, sur tous les écrans et toutes les plateformes, pour agrandir l'auditoire. De plus, nous créons une part plus importante de notre propre contenu, de telle manière que notre programmation et notre couverture des événements survenant au pays et ailleurs dans le monde soient le reflet des attitudes, des opinions, des valeurs ainsi que de l'immense potentiel de créativité artistique canadiens. Nous prévoyons également lancer de nouveaux services à l'appui d'autres sources de produits.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux de télévision au Canada pour une 16^e année consécutive, CTV qui demeure en tête avec la majorité des 20 émissions les plus regardées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- Nous avons conclu une entente avec Corus Entertainment Inc. (Corus) visant l'acquisition des chaînes spécialisées francophones Séries+ et Historia, ce qui renforce notre compétitivité dans le paysage médiatique du Québec. Séries+ est une chaîne de fiction présentant des séries dramatiques d'ici ainsi que des séries étrangères. Historia diffuse une variété de contenus originaux d'ici, dont des documentaires, des séries de télé-réalité et des séries dramatiques. La transaction est assujettie à l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et du Bureau de la concurrence.
- Nous avons accru le nombre de téléspectateurs de CraveTV, le portant à environ 1,3 million d'abonnés à la fin de 2017.
- Nous avons conclu une entente visant l'acquisition de quatre stations de radio FM en Ontario auprès de Larche Communications Inc. (Larche). Sous réserve de la réalisation de la transaction, qui a déjà reçu l'approbation du CRTC, l'ajout de ces stations aux 105 propriétés iHeartRadio Canada que Bell Média détient déjà permettra d'accroître le rayonnement du réseau, déjà prépondérant dans l'industrie au pays.
- TMN, HBO Canada et TMN Encore ont lancé une option de visionnement hors ligne sur la plateforme de vidéo en continu TMN GO, ce qui permet aux abonnés de télécharger des films et des séries sur leurs tablettes et téléphones intelligents iOS et Android et de les visualiser sans connexion Internet.
- Nous avons lancé une application iHeartRadio Canada enrichie comportant plus de 1 000 stations de radio en direct dans tous les genres et de partout en Amérique du Nord, qui peut être utilisée sur d'autres plateformes, notamment Apple Watch, Apple CarPlay, Android Wear, Android Auto et Sonos.
- Nous avons conclu une entente pluriannuelle globale sur les droits de diffusion régionale avec Les Canadiens de Montréal, faisant de TSN le diffuseur régional anglophone officiel de l'équipe dès la saison 2017-2018. Dans le cadre de cette entente, TSN diffusera des matchs dans la région de diffusion désignée des Canadiens de Montréal, qui couvre l'est et le nord de l'Ontario, le Québec et le Canada atlantique. RDS demeure la plateforme de diffusion francophone des matchs régionaux des Canadiens de Montréal.
- Nous avons conclu une prolongation de plusieurs années de l'entente sur les droits avec la NFL aux termes de laquelle Bell Média devient le partenaire exclusif de télédiffusion des matchs de la NFL au Canada. Ce partenariat prévoit également des possibilités numériques accrues comprenant des droits de syndication pour les faits saillants de la NFL au Canada, ainsi que de plus nombreux enregistrements et des droits de programmation accrus visant à promouvoir le contenu de la NFL autre que les matchs diffusés par Bell Média.
- Nous avons conclu une prolongation de plusieurs années des droits de diffusion avec NASCAR, ce qui permet à TSN et à RDS de conserver les droits de diffusion canadiens exclusifs à l'égard de toutes les courses de la série de la coupe Monster Energy NASCAR ainsi que de toutes les courses de la série NASCAR Xfinity sur l'ensemble des plateformes. L'entente multiplateforme prévoit des droits numériques accrus; TSN et RDS pourront ainsi assurer la couverture exhaustive de ces séries NASCAR sur toutes leurs plateformes numériques et de médias sociaux.
- Nous avons annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Wow Unlimited Media Inc. (Wow) en vue de produire du contenu de divertissement destiné aux enfants et aux jeunes.

- Astral, en partenariat avec l'aéroport international Pearson de Toronto, a dévoilé deux nouveaux super panneaux numériques grand format à proximité du plus important aéroport du pays. Ces nouvelles structures fournissent des renseignements sur l'aéroport et permettent de présenter de la publicité à des millions de navetteurs et de passagers chaque année. Les quatre faces des nouvelles structures publicitaires font partie du paysage quotidien de près de 800 000 personnes.
- Astral a lancé une nouvelle solution originale pour l'achat programmatique de publicité sur l'ensemble des super panneaux numériques grand format, grâce à une plateforme libre-service exclusive qui permet aux clients d'utiliser les fonctions de ciblage par type d'audience auparavant offertes uniquement en ligne.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Maintenir un vaste auditoire et des cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé traditionnelle et payante ainsi que des médias et de la radio spécialisés dans les sports.
 - En janvier 2018, nous avons conclu une entente à long terme avec Lionsgate afin d'offrir le service de télé payante américain de premier choix Starz au Canada et de distribuer en primeur à la télé payante les futurs films en salle de Lionsgate sur le territoire. Starz et Bell Média vont également concevoir une nouvelle image de marque pour la chaîne de télé payante TMN Encore au début de 2019.
- Accroître le nombre de téléspectateurs et soutenir l'adoption de CraveTV, le service de vidéo en continu sur demande.
 - En janvier 2018, nous avons annoncé que la programmation de HBO sur CraveTV serait enrichie au cours de 2018, avec l'ajout de Game of Thrones, Girls, The Leftovers, Silicon Valley, Vice Principals, Ballers, Insecure et The Young Pope.
- Développer les services internes de production et de création de contenu pour la distribution et l'utilisation sur tous les écrans et sur toutes les plateformes.
- Étoffer le contenu en direct et sur demande au moyen de la gamme de produits Télé Partout.
- Consolider notre position de leader en affichage extérieur au Canada.
- Faire prospérer les propriétés de médias francophones.
- Tirer parti des ventes intégrées et des commandites sur plateformes multiples.
- Faire croître les produits des activités ordinaires par le truchement de partenariats uniques en leur genre et d'investissements stratégiques dans le contenu.
 - En janvier 2018, nous avons conclu un partenariat avec Bloomberg Media, pour créer la première marque multiplateforme en matière de nouvelles économiques au Canada : BNN Bloomberg, dont le lancement est prévu pour le printemps 2018. BNN Bloomberg offrira à l'auditoire et aux annonceurs une gamme inégalée de produits sur les plateformes numérique, de télévision et de radio, ciblant les décideurs du monde des affaires du Canada.
- En février 2018, nous avons lancé Snackable TV, une application avant tout mobile offrant sous forme de courts clips un contenu de divertissement de premier choix pouvant être partagé par les téléspectateurs intéressés par de courts extraits de contenu exclusif de HBO, Comedy Central, E! et davantage.

2.5 Améliorer le service à la clientèle



Notre objectif est d'améliorer l'expérience globale des clients en misant sur l'efficacité des centres d'appels, en respectant nos engagements relativement aux installations et aux réparations exécutées rapidement, en rehaussant la qualité du réseau et en améliorant les processus visant à simplifier les transactions des clients et les interactions avec nos employés de première ligne et nos outils libre-service. Tous ces éléments nous aideront à nous distinguer de nos concurrents et à fidéliser nos clients dans une perspective à long terme. Nous avons l'intention d'y parvenir en investissant les sommes nécessaires pour améliorer nos services de première ligne, nos réseaux, nos produits et nos canaux de distribution afin d'attirer des clients et de les fidéliser.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Virgin Mobile Canada (Virgin Mobile) a été classée au premier rang pour ce qui est de la satisfaction globale des clients envers le service dans l'étude réalisée en 2017 par J. D. Power sur le service à la clientèle offert par les fournisseurs canadiens de services sans fil et publiée en mai, en obtenant les meilleurs scores dans les catégories *magasins, centres d'appels et service en ligne*.
- Le taux de désabonnement des services sans fil postpayés a diminué de 0,06 point en 2017, en raison de nos investissements dans la fidélisation de la clientèle.
- Nous avons lancé le programme pilote de réparation de téléphones intelligents Service Jour même ou lendemain en Ontario, qui a permis de régler bon nombre de problèmes courants relatifs aux téléphones intelligents, en quelques heures, avec l'aide de techniciens qualifiés utilisant des pièces approuvées par le fabricant.
- Nous avons amélioré l'application MonBell, qui a récolté quatre étoiles au classement de l'App Store d'Apple, et accru les transactions mobiles de 38 % en 2017.
- Nous avons réduit le temps d'installation du service résidentiel Télé Fibe fondé sur la technologie de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) de 9 % en 2017.
- Nous avons réduit le nombre de visites de techniciens pour les réparations du service résidentiel Télé Fibe fondé sur la technologie FTTH de 16 % en 2017.
- Nous avons lancé une version simplifiée de la facture pour les services sans fil.

- Nous avons offert des rendez-vous pour le service de réparation Jour même à 68 % des petites entreprises clientes, une amélioration de 94 % depuis 2014.
- Nous avons augmenté le nombre de transactions en libre-service de 15 % en 2017.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Continuer d'investir dans des initiatives de service à la clientèle pour réduire la complexité pour tous les clients, notamment en matière de facturation.
- Réduire davantage le volume total d'appels des clients dans nos centres d'appels.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- Continuer d'améliorer la personnalisation client.
- Réduire le temps d'installation pour les services fondés sur la technologie FTTP et améliorer la qualité du service.
- Déployer une nouvelle technologie diagnostique permettant d'améliorer les services de dépannage et de surveillance proactive du service pour nos clients.
- Simplifier l'expérience des techniciens sur le terrain en favorisant la simplification et l'innovation en matière d'outils.
- Améliorer les processus de dépannage et de diagnostic afin de gérer la complexité croissante des problèmes soulevés par les clients et affectant les appareils.

2.6 Établir une structure de coûts concurrentielle



La maîtrise des coûts est un volet central de notre performance financière. Elle demeure un élément essentiel de notre objectif visant à maintenir les marges, du fait de la poursuite de la diminution des produits tirés des services voix et données filaires traditionnels et de l'orientation continue du portefeuille de produits vers les services de croissance. Nous nous efforçons d'y parvenir en exploitant notre entreprise de la manière la plus rentable possible afin de maximiser notre efficacité opérationnelle et nos gains de productivité.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons maintenu la marge du BAIIA ajusté⁽¹⁾ consolidée de BCE à un niveau relativement stable par rapport à 2016.
- Nous avons amélioré la marge du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell de 0,1 point par rapport à 2016.
- Nous avons concrétisé des synergies de coûts d'exploitation d'environ 33 millions \$ découlant de l'intégration de MTS dans les secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.
- Nous avons généré des économies de coûts découlant de l'amélioration continue du service et des économies liées au déploiement de la technologie FTTP.
- Nous avons fait reculer le coût après impôt des titres d'emprunt émis de Bell Canada à 3,2 %.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Concrétiser des synergies de coûts d'exploitation et de dépenses d'investissement additionnelles découlant de l'intégration de Bell MTS.
- Générer des économies de coûts découlant des réductions de personnel, de l'amélioration continue du service et des économies liées au déploiement de la technologie FTTP en vue de maintenir la stabilité de la marge du BAIIA ajusté consolidée.
- Optimiser la structure de coûts d'exploitation de Bell Média pour l'harmoniser à nos résultats au chapitre des produits des activités ordinaires.

(1) Le terme marge du BAIIA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

3 Objectifs de performance, perspectives, hypothèses et risques

Cette rubrique présente des renseignements sur notre performance par rapport aux objectifs de 2017, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2018 et sur nos principaux risques d'entreprise.

3.1 Performance de BCE en 2017 vs objectifs de l'orientation de BCE

ORIENTATION FINANCIÈRE	OBJECTIF DE 2017	PERFORMANCE ET RÉSULTATS DE 2017
Croissance des produits des activités ordinaires	4 % à 6 %	4,6 % Les produits des activités ordinaires de BCE ont augmenté de 4,6 % en 2017, dans la foulée de la croissance de 10,1 % pour les Services sans fil de Bell, de 2,6 % pour les Services sur fil de Bell et de 0,7 % pour Bell Média. Ces résultats incluent la contribution des acquisitions de MTS et de Q9, atténuée par les pressions exercées par la réglementation sur nos trois secteurs.
Croissance du BAIIA ajusté	4 % à 6 %	4,4 % Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 4,4 % en 2017 avec une marge du BAIIA ajusté correspondante de 40,4 %, qui est demeurée relativement stable d'un exercice à l'autre. Cette croissance découle de l'augmentation des produits tirés des services sans fil, Internet, de télé IP et des médias, de l'incidence des acquisitions de MTS et de Q9, ainsi que du maintien des mesures efficaces de gestion des coûts. Ces résultats ont largement compensé l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil, des services de télé par satellite et des services de données traditionnels, les investissements accrus dans la fidélisation de la clientèle et l'acquisition d'abonnés dans le sans-fil et les pressions exercées par la réglementation, ainsi que la hausse des coûts relatifs à la programmation et au contenu chez Bell Média.
Intensité du capital	Approximativement 17 %	17,8 % BCE a continué de concentrer ses investissements stratégiques dans l'infrastructure de réseaux sur fil et sans fil à large bande évoluée, avec des dépenses d'investissement totalisant 4 034 millions \$ en 2017, une augmentation de 7,0 % par rapport à l'exercice précédent. Ces investissements correspondent à un ratio d'intensité du capital plus élevé, de 17,8 % en 2017 comparativement à 17,4 % à l'exercice précédent, et dépassent l'objectif en raison du déploiement accéléré de la fibre à large bande. Les dépenses d'investissement en 2017 concernaient principalement le déploiement continu de notre réseau de fibre à large bande en vue de brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises directement, la poursuite du déploiement de nos réseaux mobiles 4G LTE et LTE-A, ainsi que les améliorations apportées à nos réseaux sans fil et l'expansion de leur capacité pour accroître les vitesses des réseaux et soutenir la croissance de la clientèle et de la consommation des services de données.
Bénéfice net par action ajusté (BPA ajusté) ⁽¹⁾	3,30 \$ à 3,40 \$	3,39 \$ Le bénéfice net ajusté en 2017 a diminué de 24 millions \$, ou 0,07 \$ par action ordinaire, en raison de l'augmentation de la dotation aux amortissements, de l'augmentation des autres charges, qui comprenaient les charges pour perte de valeur relatives à notre secteur Bell Média, de la hausse des charges financières et de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, partiellement contrebalancées par l'augmentation des produits d'exploitation, ce qui s'est traduit par une hausse du BAIIA ajusté et une baisse de l'impôt sur le résultat. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de BCE a augmenté, principalement par suite de l'émission d'actions dans le cadre de l'acquisition de MTS.
Croissance des flux de trésorerie disponibles	Approximativement 5 % à 10 %	6,0 % L'augmentation de 192 millions \$ des flux de trésorerie disponibles en 2017 découle de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD, partiellement contrebalancée par l'accroissement des dépenses d'investissement.
Dividende sur actions ordinaires annualisé	2,87 \$	2,87 \$ Le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE pour 2017 a été majoré de 14 cents, soit 5,1 %, passant à 2,87 \$ comparativement à 2,73 \$ par action en 2016.
Ratio de distribution	65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles	73,5 % Le ratio de distribution en 2017 a augmenté de 2 %, passant de 71,5 % à 73,5 %.

(1) Le terme BPA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Bénéfice net ajusté et BPA ajusté dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

3.2 Perspectives commerciales et hypothèses

PERSPECTIVES

Les perspectives de BCE pour 2018 s'appuient sur les solides résultats financiers réalisés en 2017, qui reflètent l'augmentation des ajouts nets d'abonnés pour les services sans fil postpayés et de la rentabilité, la croissance positive du BAIIA ajusté dans le sur-fil, l'expansion de la zone de couverture du service au moyen de connexions directes par fibre optique afin d'offrir des vitesses plus concurrentielles pour les services Internet, les réductions de coûts d'exploitation chez Bell Média afin d'aider à contrebalancer la croissance des coûts du contenu, ainsi que les synergies additionnelles découlant de l'intégration de l'acquisition de MTS.

Notre performance financière projetée pour 2018 s'appuie sur la poursuite de la réalisation de nos six impératifs stratégiques dans un marché extrêmement concurrentiel et dynamique. La croissance du BAIIA ajusté, y compris la contribution financière supplémentaire provenant de Bell MTS au premier trimestre de 2018, devrait se traduire par des flux de trésorerie disponibles plus élevés constituant une base solide et stable pour la majoration du dividende sur actions ordinaires de BCE en 2018, ainsi que pour le maintien à un niveau élevé de nos dépenses d'investissement dans l'infrastructure de fibre à large bande et sans fil visant à soutenir la croissance future.

Les grandes priorités opérationnelles de 2018 pour BCE sont les suivantes :

- maintenir notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil des entreprises titulaires;
- soutenir l'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données mobiles, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et LTE-A et de nouveaux services de données;
- optimiser la rentabilité opérationnelle dans le sans-fil par l'augmentation du nombre d'abonnés dans le sans-fil et du PMU combiné, stimulée par la proportion accrue d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, la consommation croissante des services de données sur les réseaux 4G LTE et LTE-A et la hausse des tarifs d'accès;

- poursuivre l'expansion de la couverture du réseau mobile LTE-A pour rejoindre environ 92 % de la population canadienne;
- étendre la zone de couverture de notre réseau FTTP à environ 800 000 foyers et entreprises, pour rejoindre 4,5 millions d'emplacements;
- réaliser une croissance positive du BAIIA ajusté dans le sur-fil pour l'ensemble de l'exercice par le truchement de la croissance continue de notre clientèle d'abonnés résidentiels des services de télé IP et Internet, de l'augmentation du PMU par foyer générée par l'adoption croissante des forfaits multiproduits par foyer et l'augmentation des tarifs, ainsi que de la réalisation de synergies additionnelles au chapitre des coûts d'exploitation pour Bell MTS;
- augmenter les produits des activités ordinaires générés grâce à la monétisation des droits sur le contenu et des propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes, tout en contrôlant la hausse des coûts relatifs à la programmation télé et au contenu de choix;
- continuer de soutenir l'adoption de CraveTV, le service de vidéo en continu sur demande de Bell Média;
- réaliser des économies de coûts d'exploitation à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, de la réduction des taux contractuels des fournisseurs, de la diminution du trafic non acheminé par notre propre réseau filaire, du déploiement plus marqué de la technologie FTTP et des améliorations du service à la clientèle.

Compte tenu de la performance financière projetée pour 2018, nous avons pu augmenter de 15 cents, soit 5,2 %, le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE pour 2018, qui est passé à 3,02 \$ par action, maintenant ainsi notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette de 65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles établie dans la politique.

HYPOTHÈSES

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CANADIENNE

- Un ralentissement graduel de la croissance économique, basé sur la plus récente estimation de la Banque du Canada de la croissance du produit intérieur brut du Canada de 2,2 % en 2018.
- Les gains au chapitre de l'emploi devraient diminuer en 2018, car le niveau d'investissement des entreprises devrait demeurer peu élevé globalement.
- Les taux d'intérêt devraient augmenter en 2018.
- Un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU MARCHÉ

- L'intensification de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil.
- Une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil et de l'adoption des téléphones intelligents.
- La faiblesse attendue du marché publicitaire en raison de la demande variable, et les coûts croissants pour obtenir de la programmation télé.
- L'érosion constante de la clientèle du service de télé linéaire qui devrait se poursuivre, en raison du nombre grandissant d'abonnés qui se débranchent du câble et de personnes qui n'ont jamais été abonnées à un service de câblodistribution.

3.3 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques liés à notre cadre réglementaire et une description des autres principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, respectivement.

ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Au fur et à mesure que l'étendue de nos activités s'accroît et que l'évolution des technologies entraîne l'apparition de nouveaux services, modèles de prestation de services et partenariats stratégiques, notre contexte concurrentiel s'élargit et inclut de nouveaux concurrents et des concurrents en émergence, dont certains étaient auparavant nos partenaires ou nos fournisseurs, ainsi que d'autres concurrents d'envergure mondiale, y compris, en particulier, des fournisseurs de services de télé par contournement et voix sur protocole Internet (voix sur IP) et d'autres entreprises offrant des services sur le Web ou par contournement qui font leur entrée dans le marché des télécommunications. Les décisions en matière d'établissement des prix et d'investissement des intervenants du marché sont fondées sur plusieurs facteurs comme les stratégies, la position dans le marché, l'évolution de la technologie, la confiance des clients et le climat économique. Pris ensemble, ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos parts de marché, nos volumes de services et nos stratégies d'établissement des prix et donc sur nos résultats financiers. La substitution technologique, les réseaux IP et les récentes décisions liées à la réglementation, particulièrement, ont continué de réduire les obstacles à l'accès à l'industrie. Cela a permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en déployant des ressources financières, commerciales, humaines, technologiques et liées aux réseaux beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, par suite des exigences réglementaires qui s'appliquent à nous, certains concurrents se servent de nos réseaux pour vendre leurs services et n'ont pas besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux. Une telle diminution des ressources nécessaires a permis à certains concurrents d'appliquer une tarification qui désorganise le marché. De plus, certains fournisseurs de services par contournement étrangers, comme Netflix, ne sont actuellement pas assujettis aux mêmes obligations fiscales que celles imposées aux fournisseurs de services numériques canadiens, ce qui leur procure un avantage concurrentiel et nous défavorise. Nous prévoyons que ces tendances se maintiendront dans l'avenir, et l'intensification de la concurrence qui en découle à laquelle nous sommes exposés pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché pourraient entraîner des pressions sur les prix, une diminution des marges et une hausse des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, et nos parts de marché et nos volumes de ventes pourraient diminuer si nous négligeons pas les prix offerts par nos concurrents ou n'absorbons pas l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle;
- une hausse du taux de pénétration du secteur du sans-fil au Canada pourrait limiter la possibilité d'acquérir de nouveaux abonnés;

- les substitutions de produits et la rationalisation des dépenses par les clients d'affaires pourraient accélérer l'érosion des SAR à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles;
- la poursuite de l'adoption des services par contournement ainsi que l'expansion continue du marché des fournisseurs de services voix sur IP et des solutions de recharge aux lignes téléphoniques à faible coût offertes par les entreprises de logiciels traditionnelles, qui modifient notre approche en ce qui a trait aux offres de services et aux prix, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités;
- une séparation fondamentale entre le contenu et le service de connectivité s'est produite, favorisant la pénétration du marché par les fournisseurs de télé par contournement à faible coût et les autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, et certains d'entre eux pourraient offrir du contenu en tant que produit d'appel en vue de soutenir leurs activités principales, ce qui modifie l'environnement de nos activités liées à la télé et aux médias, pourrait diminuer nos sources de produits des activités ordinaires et pourrait avoir une incidence négative sur nos activités;
- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux comme Netflix et Amazon, en plus des concurrents canadiens traditionnels, pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition du contenu, alors que ces concurrents et d'autres entités d'envergure mondiale, comme Google, perturbent la dynamique du marché local en raison de stratégies de marché innovatrices et flexibles à l'échelle mondiale;
- des conditions économiques défavorables, comme un ralentissement économique ou une récession, des conditions défavorables des marchés des capitaux ou un niveau d'activité de détail et commerciale en baisse pourraient avoir une incidence négative sur la demande de nos produits et services sur fil, sans fil et de médias, et sur leurs prix, et entraîner une augmentation des créances douteuses découlant de la diminution de la solvabilité de certains clients;
- les décisions liées à la réglementation relative à l'accès à nos réseaux sans fil et de fibre pour les services de gros pourraient amener de nouveaux concurrents ou renforcer la position sur le marché de nos concurrents actuels;
- une hausse du nombre de clients sans contrat pourrait entraîner l'augmentation de l'activité liée à l'acquisition d'abonnés et du taux de désabonnement dans le marché canadien du sans-fil;
- des concurrents étrangers pourraient faire leur entrée sur le marché canadien et tirer parti de leur envergure mondiale.

Pour une analyse plus détaillée de notre environnement concurrentiel et du risque découlant de la concurrence ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'approbation d'acquisitions et les exigences relatives à l'octroi de licences de radiodiffusion et à la propriété étrangère.

Comme pour tout autre organisme assujetti à la réglementation, les stratégies prévues sont subordonnées aux décisions liées à la réglementation. Des décisions défavorables prises par les organismes de réglementation ou une réglementation plus rigoureuse pourraient avoir une incidence négative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation. Pour obtenir une analyse de notre cadre réglementaire et des principaux risques qui s'y rapportent, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*.

GESTION DE LA SÉCURITÉ

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service et notre réputation dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, y compris nos réseaux, nos systèmes de TI, nos locaux, nos magasins et l'information de nature sensible, contre les événements et les attaques comme ceux mentionnés à la rubrique 9, *Risques d'entreprise – Performance opérationnelle – La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir et à remplacer nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations*. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire et continu de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur les clients et les employés, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité. En particulier, les cyberattaques évoluent constamment et surviennent de plus en plus fréquemment, et les mesures de protection de nos TI doivent être surveillées et adaptées de façon continue afin d'y faire face. Les cyberattaques comprennent, sans s'y limiter, les intrusions informatiques, les virus informatiques, les attaques par déni de service, l'espionnage industriel, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle de nature exclusive ou sensible, l'hameçonnage ou d'autres attaques contre le réseau ou la sécurité des TI. Nous sommes également exposés aux cybermenaces, en raison des mesures que pourraient prendre nos clients, nos fournisseurs, nos employés ou les tiers indépendants, qu'elles soient malveillantes ou non, notamment par suite de l'utilisation des médias sociaux, des solutions infonuagiques et de la personnalisation des TI. Les vulnérabilités pourraient entacher notre marque et notre réputation et pourraient avoir une incidence défavorable sur la confiance des clients et des investisseurs ainsi que sur nos résultats financiers car elles pourraient entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que des interruptions de service, qui pourraient avoir une incidence directe sur la capacité de nos clients à poursuivre leurs activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels, et/ou la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des services essentiels;

- l'accès non autorisé à de l'information de nature exclusive ou sensible à propos de nos activités;
- le vol, la perte, la fuite, la destruction ou la corruption de données ou d'informations confidentielles, y compris des renseignements personnels sur nos clients et nos employés, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients, des employés et d'autres personnes et la difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de litiges;
- le dommage matériel causé aux actifs réseau qui pourrait avoir une incidence sur la continuité du service;
- des litiges, des amendes et des obligations découlant du non-respect des lois relatives à la confidentialité et à la sécurité de l'information;
- des amendes et des sanctions imposées par les fournisseurs de cartes de crédit en cas de non-conformité aux normes de sécurité des données du secteur des cartes de paiement liées à la protection des renseignements des détenteurs de cartes;
- des enquêtes réglementaires et un renforcement des audits et des examens réglementaires qui pourraient nécessiter la réaffectation de ressources au détriment de la réalisation des projets;
- un risque de fraude accru, car les criminels pourraient utiliser l'information volée contre nous, nos employés ou nos clients;
- le risque de perdre des abonnés ou la difficulté à en attirer de nouveaux;
- la perte de produits tirés des activités ordinaires en raison des interruptions de service et des coûts de restauration engagés;
- la hausse du montant des primes d'assurances.

En outre, les cyberattaques et les autres atteintes à la sécurité subies par nos fournisseurs ou d'autres partenaires d'affaires pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Même si nous évaluons et cherchons à adapter nos politiques, procédures et contrôles en matière de sécurité conçus pour protéger nos actifs, rien ne garantit qu'ils empêcheront la survenance de graves intrusions, attaques ou autres atteintes à la sécurité informatique, ou que toute police d'assurance que nous pourrions avoir souscrite couvrira les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes en découlant.

4 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2017 par rapport à 2016. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

4.1 Introduction

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE BCE

	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation				
Services	21 143	20 090	1 053	5,2 %
Produits	1 576	1 629	(53)	(3,3)%
Total des produits d'exploitation	22 719	21 719	1 000	4,6 %
Coûts d'exploitation	(13 541)	(12 931)	(610)	(4,7)%
BAIIA ajusté	9 178	8 788	390	4,4 %
<i>Marge du BAIIA ajusté</i>	<i>40,4 %</i>	<i>40,5 %</i>		<i>(0,1) pt</i>
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(190)	(135)	(55)	(40,7)%
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 037)	(2 877)	(160)	(5,6)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(813)	(631)	(182)	(28,8)%
Charges financières				
Charges d'intérêts	(955)	(888)	(67)	(7,5)%
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(72)	(81)	9	11,1 %
Autres (charges) produits	(102)	21	(123)	n.s.
Impôt sur le résultat	(1 039)	(1 110)	71	6,4 %
Bénéfice net	2 970	3 087	(117)	(3,8)%
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	2 786	2 894	(108)	(3,7)%
Actionnaires privilégiés	128	137	(9)	(6,6)%
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	56	56	-	-
Bénéfice net	2 970	3 087	(117)	(3,8)%
Bénéfice net ajusté	3 033	3 009	24	0,8 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	3,12	3,33	(0,21)	(6,3)%
BPA ajusté	3,39	3,46	(0,07)	(2,0)%

n.s. : non significatif

Les produits d'exploitation totaux de BCE ont augmenté de 4,6 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation de 5,2 % des produits tirés des services, atténuée par la diminution de 3,3 % des produits d'exploitation tirés des produits. L'augmentation d'un exercice à l'autre des produits tirés des services est attribuable à la croissance dans nos trois secteurs, du fait de la solidité que les Services sans fil de Bell continuent de démontrer et de la progression des produits tirés des services Internet, de télé IP et des frais d'abonnement dans les médias; cette augmentation reflète également la contribution des acquisitions de MTS le 17 mars 2017 et de Q9 au T4 2016. La croissance des produits tirés des services a été atténuée par l'érosion continue des produits tirés de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels, ainsi que par la diminution des dépenses des clients et les pressions concurrentielles sur les prix dans

notre marché d'affaires, par les pressions exercées par la réglementation sur nos trois secteurs, de même que par la diminution des produits tirés de la publicité chez Bell Média en raison de la faiblesse continue du marché.

Le bénéfice net a diminué de 3,8 % en 2017 par rapport à 2016, en raison de l'augmentation de la dotation aux amortissements, de l'augmentation des autres charges, qui comprenaient les charges de 82 millions \$ pour perte de valeur relatives à notre secteur Bell Média, de la hausse des charges financières et de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, qui comprenaient les coûts liés à l'acquisition de MTS. Cette diminution a été partiellement compensée par l'augmentation du BAIIA ajusté, la croissance des produits des activités ordinaires ayant largement compensé l'augmentation des coûts d'exploitation, ainsi que par la diminution de l'impôt sur le résultat.

Le BAIIA ajusté de 2017 a progressé de 4,4 %, générant une hausse correspondante de la marge du BAIIA ajusté de 40,4 % du fait des augmentations enregistrées d'un exercice à l'autre par nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell, mais il a été contrebalancé par la diminution enregistrée par notre secteur Bell Média. L'augmentation d'un exercice à l'autre du BAIIA ajusté découle de l'incidence de la croissance

des produits tirés des services, de la contribution de nos acquisitions et du maintien des mesures efficaces de gestion des coûts. Cette augmentation a été atténuée par les investissements accrus dans la fidélisation de la clientèle et l'acquisition d'abonnés par les Services sans fil de Bell, ainsi que par la hausse des coûts relatifs au contenu et à la programmation pour Bell Média.

FAITS SAILLANTS – TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE DE BCE

	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 358	6 643	715	10,8 %
Dépenses d'investissement	(4 034)	(3 771)	(263)	(7,0)%
Flux de trésorerie disponibles	3 418	3 226	192	6,0 %

En 2017, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE, qui comprennent la contribution découlant de l'acquisition de MTS, ont augmenté de 715 millions \$ par rapport à 2016, surtout en raison de la hausse du BAIIA ajusté, de la diminution des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD en 2017, de l'amélioration du fonds de roulement et de la diminution des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés, partiellement contrebalancées par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé et des paiements d'intérêts.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 192 millions \$ en 2017 par rapport à 2016, du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD, partiellement contrebalancée par les dépenses d'investissement accrues.

4.2 Connexions clients

CONNEXIONS TOTALES DE BCE

	2017	2016	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil ⁽¹⁾	9 166 787	8 468 872	8,2 %
Services postpayés ⁽¹⁾	8 418 650	7 690 727	9,5 %
Abonnés des services Internet haute vitesse ⁽¹⁾⁽²⁾	3 790 141	3 476 562	9,0 %
Abonnés des services de télé (télé par satellite et télé IP) ⁽¹⁾	2 832 300	2 744 909	3,2 %
Services de télé IP ⁽¹⁾	1 550 317	1 337 944	15,9 %
Total pour les services de croissance	15 789 228	14 690 343	7,5 %
SAR filaires ⁽¹⁾	6 320 483	6 257 732	1,0 %
Total pour tous les services	22 109 711	20 948 075	5,5 %

(1) En raison de l'acquisition de MTS le 17 mars 2017, notre clientèle d'abonnés des services sans fil, des services Internet haute vitesse, des services de télé et des SAR a augmenté de 476 932 (418 427 abonnés des services postpayés), de 229 470, de 108 107 (104 661 abonnés des services de télé IP) et de 419 816 (223 663 abonnés résidentiels et 196 153 abonnés d'affaires), respectivement. Ultérieurement, au T2 2017, la clientèle des services sans fil de Bell reflétait la cession de 104 833 abonnés des services postpayés à TELUS dans le cadre de l'acquisition de MTS par BCE. La clientèle des services sans fil de Bell au T2 2017 reflétait également le retrait de 7 268 abonnés (2 450 abonnés des services postpayés et 4 818 abonnés des services prépayés) en raison de la mise hors service du réseau AMRC dans l'Ouest canadien.

(2) À la suite de la révision des comptes clients par un revendeur de services de gros, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse au début du T1 2017 afin de retrancher 3 751 unités non génératrices de produits.

ACTIVATIONS NETTES DE BCE

	2017	2016	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	333 084	223 041	49,3 %
Services postpayés	416 779	315 311	32,2 %
Abonnés des services Internet haute vitesse	87 860	85 099	3,2 %
Abonnés des services de télé (télé par satellite et télé IP)	(20 716)	6 413	(423,0)%
Services de télé IP	107 712	155 153	(30,6)%
Total pour les services de croissance	400 228	314 553	27,2 %
SAR filaires	(357 065)	(415 408)	14,0 %
Total pour tous les services	43 163	(100 855)	142,8 %

BCE a ajouté 400 228 nouvelles connexions clients nettes pour ses services de croissance en 2017, représentant une amélioration de 27,2 % par rapport à 2016, ce qui comprend :

- 416 779 abonnés des services sans fil postpayés et la perte nette de 83 695 abonnés des services sans fil prépayés;

- 87 860 abonnés d'Internet haute vitesse;
- 107 712 clients des services de télé IP et la perte nette de 128 428 abonnés du service de télé par satellite.

Les pertes nettes au chapitre des SAR se sont établies à 357 065 en 2017, une amélioration de 14,0 % par rapport à 2016.

Les connexions clients totales de BCE dans tous les services ont augmenté de 5,5 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, du fait des abonnés acquis par suite de l'acquisition de MTS, ainsi que de l'augmentation de notre clientèle des services de croissance; cette augmentation a été atténuée en partie par l'érosion continue, mais qui va en s'atténuant, au chapitre des abonnés des SAR traditionnels.

À la fin de 2017, les connexions clients de BCE totalisaient 22 109 711 et comprenaient :

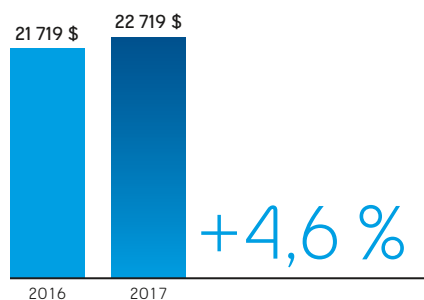
- 9 166 787 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 8,2 % par rapport à 2016, ce qui inclut 8 418 650 abonnés des services sans fil postpayés, une augmentation de 9,5 % par rapport à l'exercice précédent;
- 3 790 141 abonnés d'Internet haute vitesse, soit une augmentation de 9,0 % d'un exercice à l'autre;
- 2 832 300 clients des services de télé au total, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2016, ce qui inclut les 1 550 317 abonnés des services de télé IP, soit une augmentation de 15,9 % d'un exercice à l'autre;
- 6 320 483 abonnés des SAR au total, soit une augmentation de 1,0 % par rapport à 2016.

4.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits

(en millions de dollars)



	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	7 883	7 159	724	10,1 %
Services sur fil de Bell	12 415	12 104	311	2,6 %
Bell Média	3 104	3 081	23	0,7 %
Éliminations intersectorielles	(683)	(625)	(58)	(9,3)%
Total des produits d'exploitation de BCE	22 719	21 719	1 000	4,6 %

BCE

Les produits d'exploitation totaux de BCE ont augmenté de 4,6 % en 2017 par rapport à 2016, ce qui reflète la croissance dans nos trois secteurs. Ce résultat comprend les produits tirés des services, de 21 143 millions \$ en 2017, qui ont augmenté de 5,2 % par rapport à 2016, et les produits d'exploitation tirés des produits, de 1 576 millions \$, qui ont diminué de 3,3 % d'un exercice à l'autre.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 10,1 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la croissance des produits tirés des services ainsi que des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits tirés des services ont augmenté de 10,7 %, ce qui reflète l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services postpayés, la croissance du PMU combiné et la contribution de l'acquisition de MTS. La croissance du PMU combiné découle de la proportion accrue d'abonnés des services postpayés parmi notre clientèle totale, de la hausse des tarifs mensuels moyens en raison de l'effet des modifications des prix en 2016, ainsi que de l'augmentation de la pénétration des téléphones intelligents et du nombre plus élevé d'abonnés des services LTE et LTE-A postpayés au sein de notre clientèle, ce qui a stimulé la consommation de données et la demande pour des forfaits offrant plus de données. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable de la Décision de télécom CRTC 2016-171 rendue par le CRTC le 5 mai 2016 relativement aux politiques d'annulation de 30 jours, dans laquelle il est précisé que les fournisseurs de services doivent accorder des remboursements calculés au prorata en fonction du nombre de jours restants dans le dernier cycle mensuel de facturation après l'annulation du service. Certains aspects de cette décision font actuellement l'objet d'une demande de clarification par la Société TELUS Communications conformément à la *Loi sur les télécommunications* et à la Partie 1 des Règles de pratique du CRTC. La croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés des services a également été atténuée par l'adoption plus généralisée des forfaits appels et textos « tout inclus », ce qui a réduit l'utilisation excédentaire. Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 3,1 %, principalement en raison d'une proportion plus importante de téléphones intelligents haut de gamme en service, du nombre plus élevé

de mises à niveau et d'activations brutes ainsi que de la contribution de l'acquisition de MTS; cette augmentation a été contrebalancée partiellement par des offres promotionnelles plus généreuses dictées par un marché très concurrentiel.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont augmenté de 2,6 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, dans la foulée de la croissance de 3,4 % des produits tirés des services, contrebalancée en partie par la diminution de 5,9 % des produits d'exploitation tirés des produits. La croissance des produits tirés des services est attribuable aux acquisitions de MTS et de Q9, à l'accroissement de notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP ainsi qu'à l'augmentation du PMU par foyer. La croissance des produits a été atténuée par l'érosion continue de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels, par les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services afin d'égaliser les offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, ainsi que par les pressions exercées par la réglementation découlant des décisions défavorables du CRTC rendues en 2016 concernant les tarifs pour les services Internet haute vitesse de gros groupés et de la Décision de télécom CRTC 2016-171. La diminution des produits d'exploitation tirés des produits découle de la baisse de la demande des grandes entreprises clientes pour les équipements en raison de la faiblesse du marché et des pressions concurrentielles sur les prix, ainsi que de la diminution des ventes de produits électroniques grand public à La Source, et elle a été partiellement compensée par la contribution positive de l'acquisition de MTS.

BELL MÉDIA

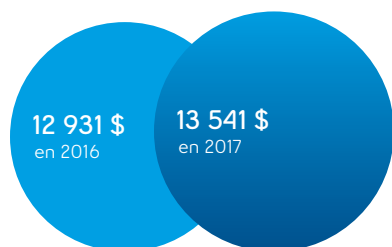
Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont augmenté de 0,7 % en 2017 par rapport à 2016, ce qui est attribuable à la croissance des produits tirés des frais d'abonnement générée par l'augmentation de la clientèle d'abonnés de la gamme de produits GO de Télé Partout et de CraveTV, des augmentations de tarifs lors des renouvellements de contrats ainsi

que des retombées positives de l'élargissement du service TMN en un service national de télé payante en mars 2016. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la diminution des produits tirés de la publicité principalement imputable à la faiblesse continue du marché et à la diminution des cotes d'écoute dans nos plateformes de télé traditionnelle et spécialisée ainsi que de radio et elle reflète l'incidence négative sur les

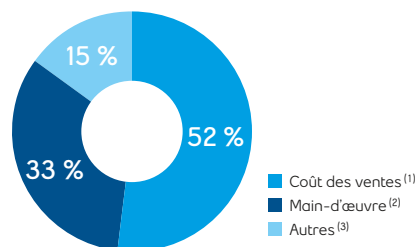
produits tirés de la publicité pour les services de télé traditionnelle de la décision du CRTC d'éliminer la substitution simultanée lors du Super Bowl de la NFL. La diminution des produits tirés de la publicité a été atténuée par l'augmentation des produits tirés de l'affichage extérieur découlant de la contribution de l'acquisition de Cieslok Media Ltd. (Cieslok Media) en janvier 2017 et des nouveaux contrats obtenus.

4.4 Coûts d'exploitation

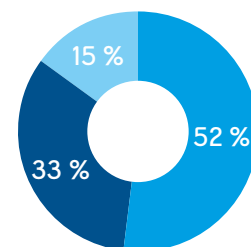
BCE Coûts d'exploitation (en millions de dollars)



BCE Profil des coûts d'exploitation 2016



BCE Profil des coûts d'exploitation 2017



	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	(4 607)	(4 156)	(451)	(10,9)%
Services sur fil de Bell	(7 229)	(7 062)	(167)	(2,4)%
Bell Média	(2 388)	(2 338)	(50)	(2,1)%
Éliminations intersectorielles	683	625	58	9,3 %
Total des coûts d'exploitation de BCE	(13 541)	(12 931)	(610)	(4,7)%

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils mobiles et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

Le total des coûts d'exploitation de BCE a augmenté de 4,7 % en 2017 par rapport à 2016, ce qui découle des coûts accrus dans nos trois secteurs.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Les coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 10,9 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, par suite de ce qui suit :

- la hausse des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle découlant principalement des offres promotionnelles plus généreuses consenties en raison d'un marché concurrentiel, de la proportion accrue de téléphones intelligents haut de gamme que nous offrons lors de mises à niveau, des coûts accrus des combinés et de l'augmentation du volume de mises à niveau subventionnées reflétant un nombre plus élevé de contrats venus à expiration;
- l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés découlant des offres promotionnelles plus généreuses consenties en raison d'un marché très concurrentiel, d'une proportion plus importante de téléphones intelligents haut de gamme en service, de l'augmentation des coûts des combinés, d'une proportion accrue d'activations brutes de services postpayés dans l'ensemble de nos activations et de l'augmentation des activations brutes;
- l'acquisition de MTS;
- l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux découlant de l'utilisation accrue des réseaux LTE et LTE-A;
- la hausse des coûts de la main-d'œuvre en vue de soutenir la croissance de l'entreprise.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell ont augmenté de 2,4 % en 2017 par rapport à 2016, par suite de ce qui suit :

- les acquisitions de MTS et de Q9;
- l'augmentation des coûts relatifs à la programmation dans nos services de télé en raison de la croissance de notre clientèle d'abonnés et des augmentations contractuelles des prix;
- l'augmentation des dépenses liées au parc de véhicules occasionnée par la hausse des coûts du carburant et de la remise à neuf;
- l'augmentation des frais de commercialisation et de vente dans notre marché de détail pour soutenir l'acquisition d'abonnés.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par :

- la diminution des coûts de la main-d'œuvre attribuable à la réduction de l'effectif et aux économies réalisées sur les contrats avec les fournisseurs ainsi qu'à la réduction des volumes d'appels dans les centres de service à la clientèle;
- la diminution du coût des produits vendus découlant de la diminution des ventes de produits;
- la diminution des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications découlant de la diminution des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales;
- la diminution au chapitre de la dotation à la provision pour créances douteuses.

BELL MÉDIA

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 2,1 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des coûts relatifs à la programmation et au contenu en raison de l'enrichissement continu du contenu de CraveTV et de nos services de télé payante, du renouvellement des ententes liées à la programmation des services de télé spécialisée, des coûts relatifs au contenu associés à l'expansion à

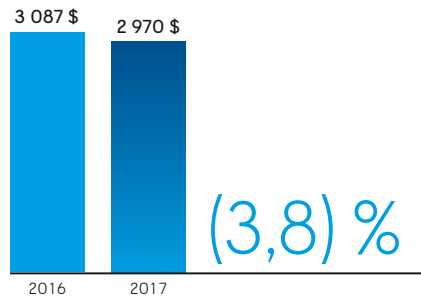
l'échelle nationale du service TMN, des coûts croissants pour les droits de diffusion dans les sports ainsi que des charges accrues pour l'affichage extérieur découlant de l'acquisition de Cieslok Media et de l'exécution des nouveaux contrats obtenus. Cette augmentation des coûts d'exploitation a été partiellement atténuée par la diminution des coûts de la main-d'œuvre découlant principalement de la réduction de l'effectif.

4.5 Bénéfice net

BCE

Bénéfice net

(en millions de dollars)



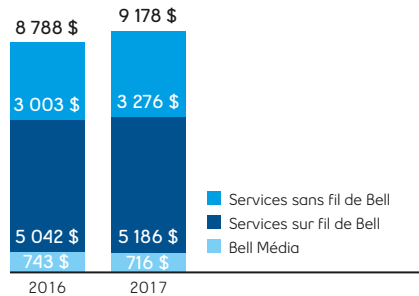
En 2017, le bénéfice net a diminué de 3,8 % par rapport à 2016, en raison de l'augmentation de la dotation aux amortissements, de l'augmentation des autres charges, qui comprenaient les charges de 82 millions \$ pour perte de valeur relatives à notre secteur Bell Média, de la hausse des charges financières et de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, qui comprenaient les coûts liés à l'acquisition de MTS. Cette diminution a été partiellement compensée par l'augmentation du BAIIA ajusté, la croissance des produits des activités ordinaires ayant largement compensé l'augmentation des coûts d'exploitation, et par la diminution de l'impôt sur le résultat.

4.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



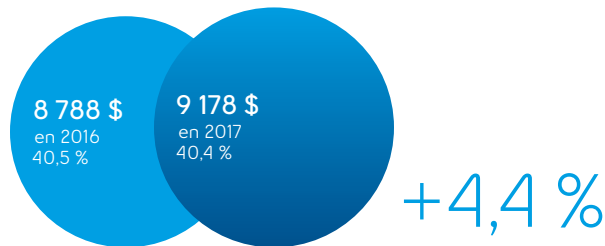
	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	3 276	3 003	273	9,1 %
Services sur fil de Bell	5 186	5 042	144	2,9 %
Bell Média	716	743	(27)	(3,6) %
Total du BAIIA ajusté de BCE	9 178	8 788	390	4,4 %

BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

(% de la marge du BAIIA ajusté)



BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 4,4 % en 2017 par rapport à 2016, dans la foulée de la croissance dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell, en partie atténuée par une diminution dans notre secteur Bell Média. Ainsi, la marge du BAIIA ajusté a été relativement stable, à 40,4 %, comparativement à 40,5 % à l'exercice précédent.

La croissance du BAIIA ajusté reflète l'augmentation des produits tirés des services sans fil, Internet, de télé IP et des médias, la contribution des acquisitions de MTS et de Q9 ainsi que les mesures efficaces de gestion des coûts. Cette croissance a été contrebalancée en partie par l'érosion continue des produits tirés de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels, les investissements accrus dans la fidélisation de la clientèle et l'acquisition d'abonnés dans le sans-fil, les pressions exercées par la réglementation sur nos trois secteurs, ainsi que la hausse des coûts relatifs à la programmation et au contenu dans notre secteur Bell Média.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 9,1 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'effet de la progression des produits d'exploitation résultant de l'accroissement continu de notre clientèle d'abonnés et du PMU combiné ainsi que la contribution de l'acquisition de MTS, ce qui a été atténué par l'augmentation d'un exercice à l'autre des charges d'exploitation découlant principalement des investissements accrus dans la fidélisation de la clientèle et l'acquisition d'abonnés conjugués aux charges accrues découlant de Bell MTS. La marge du BAIIA ajusté, en fonction des produits d'exploitation tirés des services sans fil, a diminué de 0,6 point, à 44,6 %, en 2017, comparativement à 45,2 % à l'exercice précédent.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a augmenté de 2,9 % en 2017 par rapport à 2016, ce qui découle des acquisitions de MTS et de Q9, ainsi que de la croissance des produits tirés de nos activités dans les services

Internet et de télé IP, et qui reflète les mesures rigoureuses de compression des coûts. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'érosion continue des produits tirés de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels, y compris l'incidence de la diminution des dépenses des clients, des pressions de la concurrence dans notre marché d'affaires et des pressions exercées par la réglementation.

BELL MÉDIA

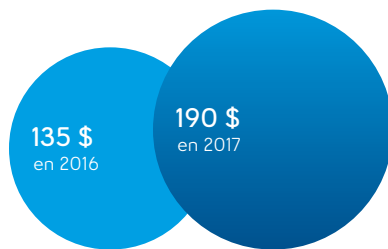
Le BAIIA ajusté de Bell Média a diminué de 3,6 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des coûts relatifs à la programmation et au contenu et de l'effet de la diminution des produits tirés de la publicité, notamment l'incidence défavorable de la décision du CRTC d'éliminer la substitution simultanée lors du Super Bowl de la NFL. Cette diminution a été atténuée par la croissance continue des produits tirés des frais d'abonnement et par la diminution des coûts de la main-d'œuvre.

4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice.

BCE

Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres (en millions de dollars)



2017

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 79 millions \$ au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 111 millions \$, comprenant les coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance liés aux acquisitions effectuées ou possibles, les indemnités de départ d'employés et les coûts relatifs à l'intégration, de même que la perte subie au transfert de licences de spectre à Xplornet Communications Inc. relativement à l'acquisition de MTS.

2016

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 87 millions \$ au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 48 millions \$, comprenant les coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou possibles, ainsi que les indemnités de départ d'employés et les coûts relatifs à l'intégration qui se rapportent à la privatisation de Bell Aliant.

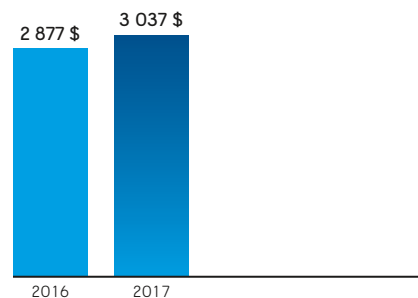
4.8 Amortissements

Le montant des amortissements que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.

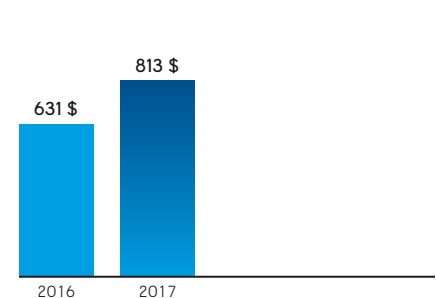
BCE

Amortissement des immobilisations corporelles (en millions de dollars)



BCE

Amortissement des immobilisations incorporelles (en millions de dollars)



AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

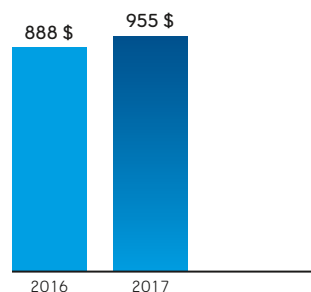
L'amortissement des immobilisations corporelles en 2017 représente une augmentation de 160 millions \$ par rapport à 2016, en raison principalement de l'acquisition de MTS et d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil ainsi que dans nos services de télé IP. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles découlant d'une augmentation de l'estimation de la durée d'utilité de certains actifs par suite de notre processus annuel permanent d'évaluation. Les modifications de la durée d'utilité ont été appliquées prospectivement, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, et n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

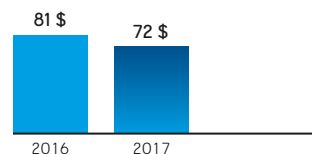
L'amortissement des immobilisations incorporelles en 2017 représente une augmentation de 182 millions \$ par rapport à 2016, en raison principalement de l'acquisition de MTS et d'un volume accru d'immobilisations.

4.9 Charges financières

BCE Charges d'intérêts (en millions de dollars)



BCE Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (en millions de dollars)



CHARGES D'INTÉRÊTS

Les charges d'intérêts ont augmenté de 67 millions \$ en 2017 par rapport à 2016, en raison principalement des niveaux d'endettement moyens plus élevés imputables en partie à l'acquisition de MTS, situation partiellement contrebalancée par la diminution des taux d'intérêt moyens.

INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les intérêts liés à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice. Le 1^{er} janvier 2017, le taux d'actualisation était de 4,0 %, comparativement à 4,2 % le 1^{er} janvier 2016.

En 2017, les charges d'intérêts ont diminué de 9 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une obligation moindre au titre des avantages postérieurs à l'emploi au début de l'exercice.

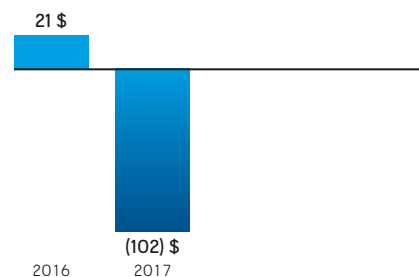
Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

4.10 Autres (charges) produits

Les Autres (charges) produits comprennent des éléments de produits ou de charges comme :

- le montant net des profits ou des pertes liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés comme couvertures économiques;
- la dépréciation d'actifs;
- les pertes sur la cession et la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles;
- (la perte) le bénéfice sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;
- les coûts liés au remboursement anticipé de la dette;
- les profits nets ou pertes nettes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédon des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements.

BCE Autres (charges) produits (en millions de dollars)



2017

Les autres charges, de 102 millions \$, comprennent les charges de 82 millions \$ pour perte de valeur qui se rapportent aux unités génératrices de trésorerie (UGT) regroupant nos chaînes de télé de musique et deux stations de radio de marchés de petite taille de notre secteur Bell Média, les pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles de 47 millions \$, les pertes sur participations mises en équivalence de 31 millions \$ qui incluait la quote-part de BCE

d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE, des coûts de 20 millions \$ relatifs au remboursement anticipé de la dette, en partie compensés par le montant net de 88 millions \$ comptabilisé au titre des profits liés à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains.

2016

Les autres produits comprennent le montant net de 21 millions \$ comptabilisé au titre des profits liés à la valeur de marché sur des dérivés de 67 millions \$ utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains, et des profits sur placements de 58 millions \$, qui comprennent un profit lié à l'une de nos participations mises en équivalence de 34 millions \$ ainsi qu'un profit de 12 millions \$ découlant de la réévaluation de la participation antérieurement détenue par BCE dans Q9 à sa juste valeur. Ces produits ont été partiellement contrebalancés par les pertes sur participations

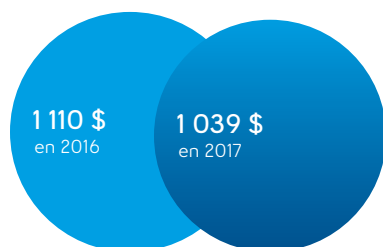
mises en équivalence de 89 millions \$ qui incluaient la quote-part de BCE de la perte de 46 millions \$ comptabilisée par l'une de nos participations mises en équivalence à la vente d'une partie de ses activités et une perte sur placements de 11 millions \$, qui représente des pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. En outre, BCE a comptabilisé des pertes de 28 millions \$ subies à la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

4.11 Impôt sur le résultat

BCE

Impôt sur le résultat

(en millions de dollars)



Le tableau suivant présente de l'information ainsi que le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les comptes de résultat et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 27,1 % pour 2017 et 2016.

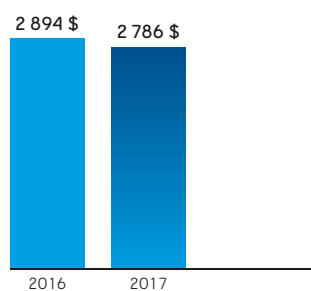
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Bénéfice net	2 970	3 087
Réintégration de l'impôt sur le résultat	1 039	1 110
Bénéfice avant impôt sur le résultat	4 009	4 197
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	27,1 %	27,1 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 086)	(1 137)
Tranche non imposable des (pertes) profits sur placements	(1)	11
Positions fiscales incertaines	16	(9)
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	(3)	4
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	51	46
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(10)	(23)
Autres	(6)	(2)
Total de l'impôt sur le résultat	(1 039)	(1 110)
Taux d'imposition moyen effectif	25,9 %	26,4 %

4.12 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

BCE

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires

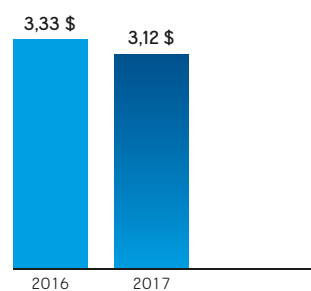
(en millions de dollars)



BCE

BPA

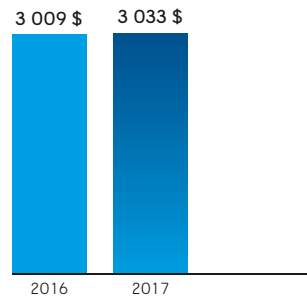
(en \$)



BCE

Bénéfice net ajusté

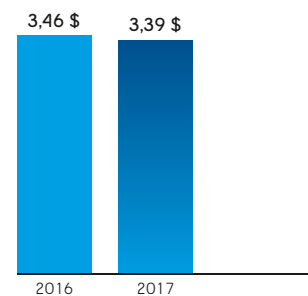
(en millions de dollars)



BCE

BPA ajusté

(en \$)



Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a diminué de 108 millions \$ en 2017 par rapport à 2016, en raison de l'augmentation de la dotation aux amortissements, de l'augmentation des autres charges, qui comprenaient les charges de 82 millions \$ pour perte de valeur relatives à notre secteur Bell Média, de la hausse des charges financières et de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, qui comprenaient les coûts liés à l'acquisition de MTS. Cette diminution a été partiellement compensée par l'augmentation du BAIIA ajusté, la croissance des produits des activités ordinaires ayant largement compensé l'augmentation des coûts d'exploitation, et par la diminution de l'impôt sur le résultat.

Le BPA de BCE, de 3,12 \$ en 2017, a diminué de 6,3 % par rapport à 2016. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de BCE a augmenté, principalement par suite de l'émission d'actions dans le cadre de l'acquisition de MTS, ce qui a accru la dilution du BPA par rapport à 2016.

Exclusion faite de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des (pertes nettes) profits nets sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et des charges pour perte de valeur, le bénéfice net ajusté de 2017 s'est établi à 3 033 millions \$, soit 3,39 \$ par action ordinaire, comparativement à 3 009 millions \$, soit 3,46 \$ par action ordinaire, en 2016.

4.13 Dépenses d'investissement

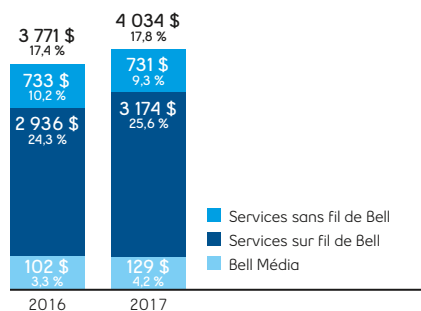
BCE

Dépenses d'investissement

(en millions de dollars)

Intensité du capital

(%)



Les dépenses d'investissement de BCE ont augmenté de 263 millions \$, soit 7,0 %, en 2017 par rapport à 2016, dans la foulée des dépenses accrues des Services sur fil de Bell et de Bell Média, tandis que les dépenses des Services sans fil de Bell sont demeurées relativement stables. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 17,8 % en 2017, comparativement à 17,4 % à l'exercice précédent. Nos dépenses d'investissement ont soutenu le déploiement continu de notre réseau de fibre à large bande en vue de brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises directement, ce qui comprend le déploiement de l'infrastructure Fibe Gigabit à Toronto et dans d'autres zones urbaines ainsi que le début de la construction du réseau FTTP à Montréal, qui a été annoncée le 27 mars 2017. Nos dépenses d'investissement comprennent également la poursuite du déploiement de nos réseaux mobiles 4G LTE et LTE-A, ainsi que les améliorations apportées à nos réseaux sans fil et l'expansion de leur capacité pour accroître les vitesses des réseaux et soutenir la croissance de la clientèle et de la consommation des services de données.

4.14 Flux de trésorerie

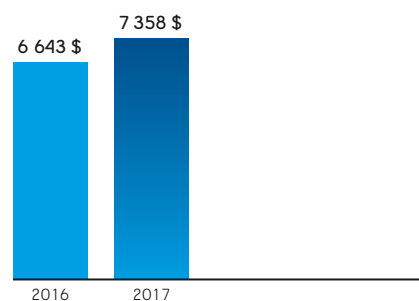
En 2017, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE, qui comprenaient la contribution de l'acquisition de MTS, ont augmenté de 715 millions \$ par rapport à 2016, surtout en raison de la hausse du BAIIA ajusté, de la diminution des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD en 2017, de l'amélioration du fonds de roulement et de la diminution des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés, partiellement contrebalancées par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé et des paiements d'intérêts.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 192 millions \$ en 2017 par rapport à 2016, du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD, partiellement contrebalancée par les dépenses d'investissement accrues.

BCE

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

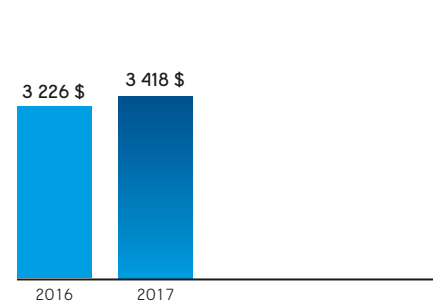
(en millions de dollars)



BCE

Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)



5 Analyse des secteurs d'activité

5.1 Services sans fil de Bell

En 2017, nous avons obtenu la plus grande part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés dans le secteur du sans-fil au Canada et nous avons enregistré, pour le cinquième exercice consécutif, les meilleurs résultats du secteur pour ce qui est de la croissance des produits tirés des services sans fil et du BAIIA ajusté parmi les entreprises titulaires nationales.

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DES IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES PERTINENTS



Investir dans les réseaux et les services large bande

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil 4G LTE afin de couvrir 99 % de la population canadienne à l'échelle du pays avec des vitesses de téléchargement allant de 75 Mbps à 150 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 12 Mbps à 40 Mbps).
- Nous avons poursuivi le déploiement de notre réseau sans fil LTE-A, qui fournit le service à environ 87 % de la population canadienne, à des vitesses de transmission de données pouvant atteindre 260 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 Mbps à 74 Mbps). De plus, notre réseau LTE-A tribande couvre 34 % de la population, à des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 335 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 Mbps à 100 Mbps).
- Nous avons lancé le premier réseau LTE-A quadribande en Amérique du Nord dont les vitesses théoriques peuvent atteindre 750 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 Mbps à 230 Mbps, dans des zones choisies). Le service quadribande de Bell est offert à 23 % des Canadiens, dans 91 villes.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Favoriser l'expansion de la couverture du réseau LTE-A pour rejoindre environ 92 % de la population canadienne.
- Déployer le réseau LTE-A quadribande pour rejoindre environ 60 % de la population canadienne avec des vitesses théoriques pouvant atteindre 750 Mbps (vitesses moyennes attendues de 25 à 230 Mbps).
- Accroître les vitesses théoriques LTE-A à 950 Mbps avec la technologie 4x4 MIMO (pour *Multiple Input Multiple Output*, soit entrées multiples/sorties multiples) dans certaines zones urbaines choisies, pour couvrir environ 40 % de la population canadienne.
- Intensifier le déploiement de la technologie des petites cellules ainsi que la couverture à l'intérieur des immeubles pour accroître la densification urbaine et favoriser l'évolution des services 5G.
- Lancer un réseau sans fil LTE-M afin de soutenir la croissance rapide de l'utilisation d'appareils IdO sur le réseau LPWAN (pour *Low Power Wide Area Network*) au Canada. Le réseau LTE-M accroît l'efficacité opérationnelle des appareils IdO en réduisant considérablement la consommation d'énergie et en améliorant la couverture sous terre ou dans d'autres endroits difficiles d'accès.



Accélérer le sans-fil

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons acquis 36 % du total des nouvelles activations brutes et nettes de services postpayés enregistrées par les trois entreprises nationales de services sans fil, tout en réalisant une croissance de premier plan de 10,7 % des produits tirés des services, de 3,5 % du PMU et de 9,1 % du BAIIA ajusté.
- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés des services postpayés sur notre réseau LTE, la portant à 88 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 81 % à la fin de 2016.
- Nous avons étoffé notre gamme de téléphones intelligents et de tablettes avec l'ajout de 40 nouveaux appareils, notamment le iPhone X, le iPhone 8 et le iPhone 8 Plus d'Apple, la montre Apple Watch Series 3 avec connectivité cellulaire intégrée, le Samsung Galaxy S8, le Samsung Galaxy S8+ et le Samsung Galaxy Note8, le Pixel 2 et le Pixel 2 XL de Google et le LG G6, accroissant ainsi notre vaste gamme d'appareils liés aux réseaux 4G LTE et LTE-A.
- Nous avons lancé Lucky Mobile, un service sans fil prépayé simple et à faible coût convenant aux Canadiens soucieux de leur budget, avec des forfaits mensuels à partir de seulement 20 \$ et comprenant les appels locaux illimités. Initialement destiné aux consommateurs de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, le service Lucky Mobile est offert dans 17 zones couvrant la plupart des grandes villes du pays, à des vitesses équivalant à 3G pour la transmission de données.
- Nous sommes devenus le principal fournisseur de services sans fil du gouvernement du Canada pour les six prochaines années, avec possibilité de renouvellement. Bell fournira des services de téléphonie, de messagerie texte et de données et environ 230 000 appareils mobiles aux employés fédéraux de plus de 100 ministères et agences.
- Nous sommes le premier fournisseur canadien de services sans fil à soutenir les capacités de réseau LTE de la montre Apple Watch Series 3. En plus d'offrir la technologie VoLTE, Bell a lancé le service Numéro partagé, un service qui permet aux clients d'apparier leur montre Apple Watch Series 3 à leur iPhone utilisant le même numéro de téléphone.

- Nous avons lancé le premier service de messagerie évoluée intégrée sur les téléphones intelligents de Samsung, lequel offre un ensemble de fonctionnalités de messagerie mobile qui n'étaient auparavant accessibles que par des applications spécialisées de tiers.
- Nous avons pris un rôle de leader dans le secteur en pleine croissance de l'IdO, qui permet l'interconnexion d'une gamme d'appareils et d'applications pour transmettre et recevoir des données.
 - Bell MTS a lancé le programme Innovations en agriculture à l'Université du Manitoba; ce programme offre aux étudiants la possibilité de développer des technologies IdO pour les domaines de l'agriculture et des services d'alimentation.
 - Nous avons conclu une entente avec Hyundai Autæver Telematics America (HATA), une filiale de Hyundai Motor Group, pour offrir une gamme de services télématiques connectés, y compris des solutions de sécurité, de sûreté, de diagnostic et d'infodivertissement, dans certains véhicules Hyundai et Kia sur le réseau mobile national de Bell.
 - Nous avons conclu un partenariat avec BeWhere Technologies et Huawei pour mettre en œuvre des solutions automatisées utilisant l'IdO dans le vignoble Henry of Pelham Family Estate, et aider cette exploitation viticole à améliorer sa planification et ses programmes de durabilité.
- Nous sommes devenus le premier télécommunicateur canadien à offrir la connectivité mondiale pour nos plateformes et applications IdO de pointe. La solution de connectivité mondiale IdO de Bell offre à nos clients un accès ininterrompu à un réseau multinational et la capacité de gérer tous leurs appareils à l'étranger à distance au moyen d'une seule plateforme Web en intégrant à leurs produits les cartes SIM mondiales de Bell.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Faire croître, de manière rentable, notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil, tout en maintenant le rythme en ce qui a trait à la part du marché des activations d'abonnés des services postpayés des entreprises titulaires.
- Continuer de faire augmenter le PMU.
- Offrir en temps opportun les derniers modèles de combinés et d'appareils afin de permettre aux clients de profiter des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants ainsi que de l'accélération des vitesses de transmission pour optimiser l'utilisation de nos services.
- Continuer de faire augmenter le nombre d'abonnés dotés d'un téléphone intelligent au sein de notre clientèle des services postpayés utilisant nos réseaux 4G LTE et LTE-A.
- Tirer parti de Lucky Mobile pour faire croître notre part du marché des abonnés des services prépayés, tout en offrant aux Canadiens des options de services sans fil abordables.
- Favoriser l'expansion des zones de couverture de la technologie VoLTE et accentuer le déploiement pour de plus nombreux appareils.
- Accélérer la génération de nouvelles sources de produits en continuant d'accentuer la commercialisation de services et d'applications IdO.
 - En février 2018, nous avons conclu un partenariat avec la Ville de Kingston prévoyant l'utilisation de la plateforme pour ville intelligente de Bell afin d'offrir une gamme d'applications IdO connectées qui permettront à Kingston de numériser ses activités et de recueillir des données pour prendre des décisions plus éclairées et investir le plus utilement possible dans les activités et l'infrastructure, le tout au profit des citoyens, des services internes et des employés, tout en encourageant la participation citoyenne.



Améliorer le service à la clientèle

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Virgin Mobile a été classée au premier rang pour ce qui est de la satisfaction globale des clients envers le service dans l'étude réalisée en 2017 par J. D. Power sur le service à la clientèle offert par les fournisseurs canadiens de services sans fil et publiée en mai, en obtenant les meilleurs scores dans les catégories *magasins*, *centres d'appels* et *service en ligne*.
- Le taux de désabonnement des services sans fil postpayés a diminué de 0,06 point en 2017, en raison de nos investissements dans la fidélisation de la clientèle.
- Nous avons lancé le programme pilote de réparation de téléphones intelligents Service Jour même ou lendemain en Ontario, qui a permis de régler bon nombre de problèmes courants relatifs aux téléphones intelligents, en quelques heures, avec l'aide de techniciens qualifiés utilisant des pièces approuvées par le fabricant.
- Nous avons amélioré l'application MonBell, qui a récolté quatre étoiles au classement de l'App Store d'Apple, et accru les transactions mobiles de 38 % en 2017.
- Nous avons lancé une version simplifiée de la facture pour les services sans fil.
- Nous avons augmenté le nombre de transactions en libre-service de 15 % en 2017.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Continuer d'investir dans des initiatives de service à la clientèle pour réduire la complexité pour tous les clients, notamment en matière de facturation.
- Réduire davantage le volume total d'appels des clients dans nos centres d'appels.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- Continuer d'améliorer la personnalisation client.



Établir une structure de coûts concurrentielle

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons concrétisé des synergies de coûts d'exploitation découlant de l'intégration de MTS.
- Nous avons généré des économies de coûts découlant de l'amélioration continue du service.

POINT DE MIRE EN 2018

- Concrétiser des synergies de coûts d'exploitation et de dépenses d'investissement additionnelles découlant de l'intégration de Bell MTS.
- Générer des économies de coûts découlant de l'amélioration continue du service.

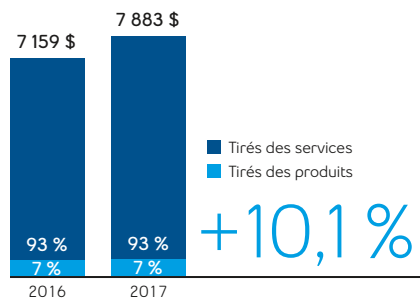
ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2017

Services sans fil de Bell

Produits

(en millions de dollars)



Services sans fil de Bell

BAlIA ajusté

(en millions de dollars)

(BAlIA ajusté en pourcentage des produits tirés des services)



Croissance des abonnés des services postpayés ⁽¹⁾

+ 9,5 %

en 2017

Activations nettes des services postpayés

416 779

en 2017

Taux de désabonnement des services postpayés en 2017

1,19 %

Amélioration de 0,06 pt vs 2016

PMU combiné

par mois

2017 : 67,77 \$
2016 : 65,46 \$

+ 3,5 %

Adoption des téléphones intelligents

parmi les abonnés des services postpayés

83 %

Comme en 2016

(1) En raison de l'acquisition de MTS le 17 mars 2017, notre clientèle d'abonnés des services sans fil au T1 2017 a augmenté de 476 932 (418 427 abonnés des services postpayés). Ultérieurement, au T2 2017, la clientèle des services sans fil de Bell reflétait la cession de 104 833 abonnés des services postpayés à TELUS dans le cadre de l'acquisition de MTS par BCE. La clientèle des services sans fil de Bell au T2 2017 reflétait également le retrait de 7 268 abonnés (2 450 abonnés des services postpayés et 4 818 abonnés des services prépayés) en raison de la mise hors service du réseau AMRC dans l'Ouest canadien.

RÉSULTATS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits tirés des services externes	7 308	6 602	706	10,7 %
Produits intersectoriels tirés des services	42	40	2	5,0 %
Total des produits d'exploitation tirés des services	7 350	6 642	708	10,7 %
Produits d'exploitation tirés des produits externes	530	515	15	2,9 %
Produits d'exploitation intersectoriels tirés des produits	3	2	1	50,0 %
Total des produits d'exploitation tirés des produits	533	517	16	3,1 %
Total des produits tirés des Services sans fil de Bell	7 883	7 159	724	10,1 %

Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 10,1 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la croissance des produits tirés des services ainsi que des produits d'exploitation tirés des produits.

- Les produits tirés des services ont augmenté de 10,7 % en 2017 par rapport à 2016, ce qui reflète l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services postpayés et la croissance du PMU combiné, incluant la contribution de l'acquisition de MTS. L'augmentation du PMU combiné découle de la proportion accrue d'abonnés des services postpayés parmi notre clientèle

totale, de la hausse des tarifs mensuels moyens en raison principalement de l'effet des modifications des prix en 2016, ainsi que de l'augmentation de la pénétration des téléphones intelligents et du nombre plus élevé d'abonnés des services LTE et LTE-A postpayés au sein de notre clientèle, ce qui a stimulé la consommation de données et la demande pour des forfaits offrant plus de données. La croissance des produits tirés des services a été atténuée par l'incidence défavorable de la Décision de télécom CRTC 2016-171 et par l'adoption plus généralisée des forfaits appels et textos « tout inclus », ce qui a réduit l'utilisation excédentaire.

- Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 3,1 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une proportion plus importante de téléphones intelligents haut de gamme en

service, du nombre plus élevé de mises à niveau et d'activations brutes ainsi que de la contribution de l'acquisition de MTS; cette augmentation a été contrebalancée partiellement par des offres promotionnelles plus généreuses dans un marché très concurrentiel.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(4 607)	(4 156)	(451)	(10,9)%
BAIIA ajusté	3 276	3 003	273	9,1 %
Marge du BAIIA ajusté totale	41,6 %	41,9 %		(0,3) pt
Marge du BAIIA ajusté (produits tirés des services)	44,6 %	45,2 %		(0,6) pt

Les coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 10,9 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, par suite de ce qui suit :

- la hausse des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle découlant principalement des offres promotionnelles plus généreuses consenties en raison d'un marché concurrentiel, de la proportion accrue de téléphones intelligents haut de gamme que nous offrons lors de mises à niveau, des coûts accrus des combinés et de l'augmentation du volume de mises à niveau subventionnées reflétant un nombre plus élevé de contrats venus à expiration;
- l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés découlant des offres promotionnelles plus généreuses consenties en raison d'un marché très concurrentiel, d'une proportion plus importante de téléphones intelligents haut de gamme en service, de l'augmentation des coûts des combinés, d'une proportion accrue d'activations brutes de services postpayés dans l'ensemble de nos activations et de l'augmentation des activations brutes;

- l'acquisition de MTS;
- l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux découlant de l'utilisation accrue des réseaux LTE et LTE-A;
- la hausse des coûts de la main-d'œuvre en vue de soutenir la croissance de l'entreprise.

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 9,1 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'effet de la progression des produits d'exploitation résultant de l'accroissement continu de la clientèle d'abonnés et du PMU combiné ainsi que la contribution de l'acquisition de MTS, ce qui a été atténué en partie par l'augmentation d'un exercice à l'autre des charges d'exploitation découlant principalement des investissements accrus dans la fidélisation de la clientèle et l'acquisition d'abonnés conjugués aux charges accrues découlant de Bell MTS. La marge du BAIIA ajusté, en fonction des produits d'exploitation tirés des services sans fil, a diminué de 0,6 point, à 44,6 %, en 2017, comparativement à 45,2 % à l'exercice précédent.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SANS FIL DE BELL

	2017	2016	VARIATION	% DE VARIATION
PMU combiné (\$/mois)	67,77	65,46	2,31	3,5 %
Activations brutes	1 780 478	1 654 882	125 596	7,6 %
Services postpayés	1 532 425	1 408 030	124 395	8,8 %
Services prépayés	248 053	246 852	1 201	0,5 %
Activations nettes	333 084	223 041	110 043	49,3 %
Services postpayés	416 779	315 311	101 468	32,2 %
Services prépayés	(83 695)	(92 270)	8 575	9,3 %
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,36 %	1,44 %		0,08 pt
Services postpayés	1,19 %	1,25 %		0,06 pt
Services prépayés	3,17 %	3,13 %		(0,04) pt
Abonnés ⁽¹⁾	9 166 787	8 468 872	697 915	8,2 %
Services postpayés ⁽¹⁾	8 418 650	7 690 727	727 923	9,5 %
Services prépayés ⁽¹⁾	748 137	778 145	(30 008)	(3,9)%

(1) En raison de l'acquisition de MTS le 17 mars 2017, notre clientèle d'abonnés des services sans fil au T1 2017 a augmenté de 476 932 (418 427 abonnés des services postpayés). Ultérieurement, au T2 2017, la clientèle des services sans fil de Bell reflétait la cession de 104 833 abonnés des services postpayés à TELUS dans le cadre de l'acquisition de MTS par BCE. La clientèle des services sans fil de Bell au T2 2017 reflétait également le retrait de 7 268 abonnés (2 450 abonnés des services postpayés et 4 818 abonnés des services prépayés) en raison de la mise hors service du réseau AMRC dans l'Ouest canadien.

Le PMU combiné de 67,77 \$ a augmenté de 3,5 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la proportion plus importante d'abonnés des services postpayés parmi notre clientèle totale, de la croissance du PMU des services postpayés reflétant l'effet des modifications des prix en 2016, ainsi que de la proportion accrue d'abonnés utilisant un téléphone intelligent et d'autres appareils de transmission de données dans notre clientèle totale, ce qui a stimulé la demande pour des forfaits offrant plus de données en raison de la consommation croissante des services de données, comme le courriel, la navigation sur le Web, le réseautage social, les services bancaires mobiles, la messagerie, la télé mobile, et des services de divertissement comme la vidéo en continu, le téléchargement de musique et les jeux. La croissance du PMU a également été favorablement touchée par la consommation accrue de données en raison des vitesses plus élevées favorisées par l'expansion continue de nos réseaux LTE et LTE-A.

L'augmentation d'un exercice à l'autre du PMU combiné a été ralentie par l'incidence négative de la Décision de télécom CRTC 2016-171 ainsi que par l'incidence défavorable des forfaits offrant plus de données, des appels locaux et interurbains illimités et de la plus grande diversité de forfaits à partager.

Le total des activations brutes dans le sans-fil a augmenté de 7,6 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation du nombre d'activations brutes de services postpayés et de services prépayés.

- Les activations brutes de services postpayés ont augmenté de 8,8 % en 2017, ce qui reflète notre leadership en matière de technologie et de vitesse dans les réseaux, la réalisation réussie des ventes grâce aux promotions ciblées dans tous nos canaux de vente au détail, l'activité plus intense sur le marché, la contribution découlant de l'acquisition de Bell MTS ainsi que l'intégration de clients découlant d'un contrat de services mobiles à long terme accordé par Services partagés Canada.

- Les **activations brutes de services prépayés** ont augmenté de 0,5 % en 2017, en raison de la contribution de l'acquisition de Bell MTS et du lancement de Lucky Mobile en décembre 2017, notre nouveau service mobile prépayé à faible coût.

Le **taux de désabonnement combiné dans le sans-fil** de 1,36 % a diminué de 0,08 point en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de l'amélioration du taux de désabonnement des services postpayés, contrebalancée en partie par l'augmentation du taux de désabonnement des services prépayés.

- Le **taux de désabonnement des services postpayés** de 1,19 % a diminué de 0,06 point en 2017 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'incidence favorable de notre investissement constant dans les vitesses des réseaux, dans la fidélisation de la clientèle et dans l'amélioration de l'expérience client.
- Le **taux de désabonnement des services prépayés** de 3,17 % a augmenté de 0,04 point en 2017 du fait que la diminution de la clientèle d'abonnés

a contrebalancé la situation favorable d'un exercice à l'autre au chapitre des désactivations.

Les **activations nettes de services postpayés** ont augmenté de 32,2 % en 2017 par rapport à 2016, ce qui découle de l'augmentation des activations brutes et de la contribution découlant de l'acquisition de Bell MTS, contrebalancées en partie par le nombre accru de désactivations d'abonnés.

Les **pertes nettes d'abonnés des services prépayés** ont diminué de 9,3 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, en raison du nombre moindre de désactivations d'abonnés et de l'augmentation des activations brutes.

La **clientèle des services sans fil** au 31 décembre 2017 totalisait 9 166 787 abonnés, ce qui comprend les abonnés acquis dans le cadre de l'acquisition de MTS, déduction faite des abonnés cédés à TELUS. La proportion des abonnés des Services sans fil de Bell ayant choisi les services postpayés a augmenté pour s'établir à 92 % en 2017, contre 91 % en 2016.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le marché du sans-fil est prépondérant dans l'industrie des télécommunications au Canada, représentant plus de 50 % du total des produits des activités ordinaires, et il affiche actuellement une croissance annuelle autour de 5 %.

Il y a plus de 31 millions d'abonnés des services sans fil au Canada. Le marché est extrêmement concurrentiel, en raison de la présence de trois concurrents nationaux bien établis et de plusieurs concurrents régionaux. Rogers Communications Inc. (Rogers) détient la plus importante part, du fait de son réseau Système mondial de communications mobiles (GSM) traditionnel. Toutefois, Bell a remporté un franc succès en matière d'acquisition d'abonnés et a obtenu la part la plus importante de la croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté depuis 2009, grâce au lancement de nos réseaux HSPA+, 4G LTE et LTE-A, aux vitesses des réseaux mobiles les plus élevées dans le secteur à l'augmentation du nombre de points de distribution au détail, à l'acquisition de Virgin Mobile, à la force de l'image de marque et à l'amélioration du service à la clientèle.

En juin 2017, l'entreprise de câblodistribution établie dans l'ouest du Canada, Shaw Communications Inc. (Shaw), a acquis des licences de spectre dans la bande de 700 MHz et de 2 500 MHz de Québecor Média inc. (Québecor) afin de soutenir la construction d'un réseau LTE urbain dans les principales villes

de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Shaw a conclu une entente avec Apple Inc. aux termes de laquelle la marque Freedom Mobile de Shaw pouvait commercialiser les produits iPhone à compter de décembre 2017. À la suite du refaçonnage par Shaw du spectre des services sans fil évolués-1 (SSFE-1) et du déploiement du spectre dans la bande de 2 500 MHz, ce qui devrait être terminé en 2018, les versions antérieures des téléphones intelligents (iPhones et Samsung Galaxy) seront compatibles avec le réseau LTE de Freedom Mobile. Vidéotron Itée (Vidéotron), filiale de Québecor Média, continue d'exercer ses activités en tant qu'entreprise régionale de services sans fil dotée d'installations au Québec, et Eastlink exerce ses activités dans le Canada atlantique. Ces câblodistributeurs fournisseurs de services sans fil, en plus de l'entreprise de télécommunications provinciale en Saskatchewan, occupent le quatrième rang dans leurs marchés respectifs.

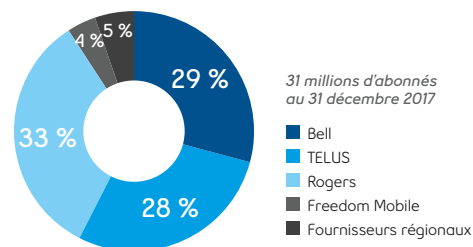
Au Canada, le taux de pénétration dans le sans-fil était d'environ 85 % à la fin de 2017, comparativement à un taux bien supérieur à 100 % aux États-Unis et encore plus élevé en Europe et en Asie. Le secteur canadien du sans-fil est promis à une croissance régulière dans les prochaines années, du fait de l'immigration et de la croissance démographique, de la tendance à l'utilisation de multiples appareils, de l'accroissement de l'utilisation des services de données et de l'adoption des services mobiles par les jeunes autant que les personnes plus âgées.

Concurrents

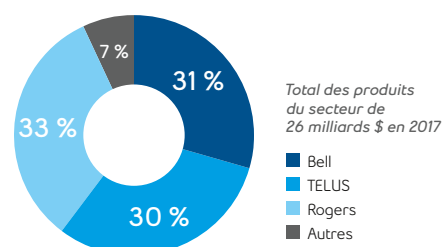
- Importants fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations, Rogers et TELUS Corporation.
- Petite entreprise régionale de services sans fil dotée d'installations, Freedom Mobile, qui fournit actuellement le service à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Edmonton, à Ottawa ainsi que dans plusieurs collectivités du sud-ouest de l'Ontario.
- Entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, Vidéotron, qui fournit le service à Montréal et ailleurs au Québec; Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation (SaskTel), qui fournit le service en Saskatchewan; et Eastlink, qui a lancé le service en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard en février 2013.
- Exploitants de réseau virtuel mobile, qui sont des revendeurs des réseaux sans fil de concurrents, comme PC Mobile.

Part du marché canadien des services sans fil ⁽¹⁾

Abonnés

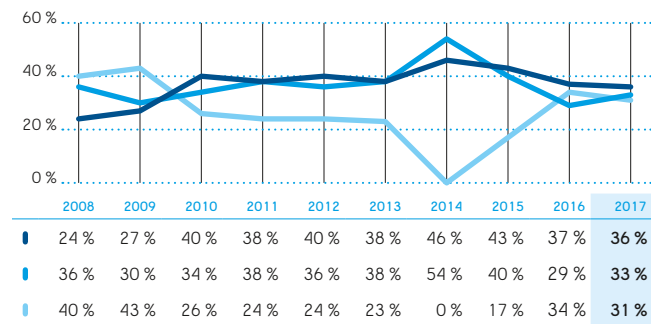


Produits

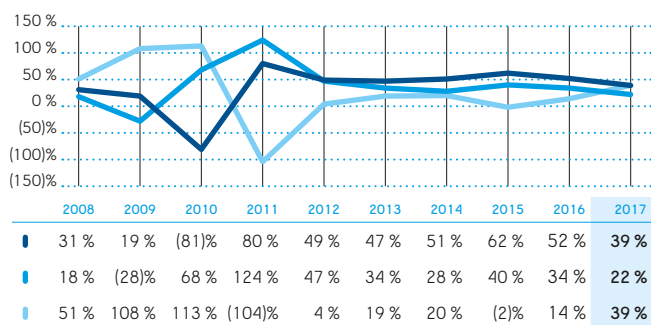


(1) Les pourcentages pourraient ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.

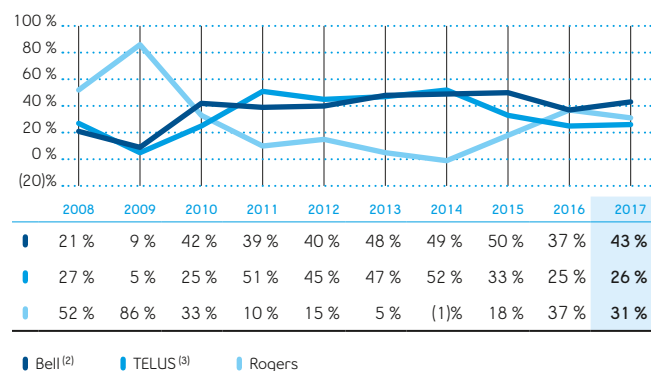
PRINCIPALES DONNÉES SUR LE SANS-FIL –
PART DES ENTREPRISES NATIONALES (1)
AJOUTS NETS D'ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS
(EN %)



CROISSANCE DU BAIIA PRÉSENTÉE (EN %)



CROISSANCE DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES
(EN %)



(1) Les pourcentages pourraient ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.
(2) Les données présentées pour Bell incluent Bell Alliant à compter de 2015.
(3) Les données présentées pour TELUS incluent Public Mobile Inc. à compter de 2015.

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONSOMMATION CROISSANTE DES SERVICES DE DONNÉES

La croissance des services de données sans fil continue d'être alimentée par l'adoption constante de téléphones intelligents et de tablettes haut de gamme, et par les plans de services de données connexes. L'augmentation de la demande en matière de services de données sans fil devrait se poursuivre, en raison de l'investissement continu dans des technologies de réseaux de plus en plus rapides, comme les réseaux LTE et LTE-A, qui procurent une expérience plus intéressante pour les utilisateurs, de l'engouement croissant à l'égard de la connectivité mobile et des réseaux sociaux, d'une plus grande variété de téléphones intelligents, de tablettes et autres appareils connectés, ainsi que de l'adoption croissante des forfaits à partager pour de multiples appareils par les familles. L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services de données comme la télé mobile, l'itinérance en voyage, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IdO dans le commerce de détail et les transports (la voiture connectée, la localisation des actifs et la télésurveillance) devrait elle aussi contribuer à la croissance. Dans le marché résidentiel, l'IdO représente un domaine de croissance pour le secteur, car la connectivité sans fil des appareils de tous les jours, allant de la domotique aux caméras, devient généralisée.

INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DANS LES RÉSEAUX SANS FIL

La croissance rapide du trafic des données mobiles met à rude épreuve les réseaux des entreprises de télécommunications sans fil et leur capacité de gérer et d'absorber ce trafic. Les ventes aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz et de 2 500 MHz et de spectre des services sans fil évolués-3 (SSFE-3) d'Industrie Canada, qui se sont terminées en 2014 et en 2015, ont procuré aux entreprises de télécommunications sans fil un avantageux bloc de fréquences leur permettant de déployer des réseaux sans fil de prochaine génération plus rapides et d'en augmenter la capacité. L'agrégation des porteuses, une méthode que les entreprises canadiennes de télécommunications sans fil utilisent actuellement, permet l'utilisation simultanée de plusieurs canaux de spectre, ce qui accroît considérablement la capacité des réseaux et les débits de transfert des données. Les investissements dans les liaisons de raccordement à fibre optique des stations cellulaires et le déploiement de la technologie des petites cellules favorisent une utilisation encore plus efficace des avoirs en spectre des entreprises de télécommunications.

LES CLIENTS APPORTENT LEURS PROPRES APPAREILS

Étant donné que le Code sur les services sans fil du CRTC a limité la durée des contrats de services sans fil, la faisant passer de trois ans à deux ans, le nombre de clients dont les contrats sont venus à échéance a augmenté. Par conséquent, de plus en plus d'abonnés se présentent avec leurs propres appareils ou conservent leurs appareils existants plus longtemps, ce qui fait qu'ils ne signent pas nécessairement de nouveaux contrats pour les services sans fil. Cette situation peut avoir des répercussions négatives sur le taux de désabonnement pour les entreprises de télécommunications; par contre, elle peut aussi fournir de nouvelles occasions de réaliser des ajouts bruts dans la foulée de l'augmentation du taux de désabonnement pour les autres entreprises de télécommunications. Cette tendance peut également avoir une incidence négative sur les frais mensuels facturés aux abonnés; toutefois, les produits tirés des services générés par ces clients contribuent à l'amélioration des marges du fait que les dépenses relatives aux subventions au titre des combinés sont moindres.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES POUR 2018

Nous prévoyons une croissance continue des produits des activités ordinaires, entraînée principalement par un nombre plus élevé d'abonnés des services postpayés et un PMU accru. Nous prévoyons la poursuite de la croissance du PMU, à un rythme moindre toutefois par rapport à 2017, car le marché est de plus en plus mature et un nombre croissant d'abonnés choisissent des forfaits offrant plus de données. Nous tenterons d'enregistrer des produits des activités ordinaires plus élevés grâce à la croissance des services de

données, générée par l'utilisation plus intensive de nos réseaux 4G LTE et LTE-A, à l'augmentation de la demande en matière de services comme les médias sociaux, les services de musique et de diffusion de contenu en continu, ainsi que les services naissants comme les applications pour le commerce mobile et l'IdO. Nous avons l'intention de lancer sur le marché de nouveaux services d'une façon permettant de maintenir l'équilibre entre innovation et rentabilité.

Nous continuons également d'axer nos efforts sur le maintien de notre part du marché des ajouts nets de services postpayés des entreprises titulaires en suivant une approche rigoureuse et axée sur les coûts, tout en accroissant notre part des ajouts nets de services prépayés des concurrents plus récents dans le secteur. Nous prévoyons une augmentation des ajouts nets d'un exercice à l'autre, du fait du maintien du dynamisme au chapitre de la clientèle d'abonnés des services postpayés, reflétant le leadership de Bell en matière de vitesse et de technologie dans les réseaux, l'intégration de clients découlant du contrat pour des services mobiles que nous avons récemment obtenu de Services partagés Canada, l'intérêt renouvelé pour les services prépayés avec le lancement de Lucky Mobile ainsi que les occasions de croissance additionnelles au Manitoba découlant de l'intégration complète de Bell MTS.

Nous prévoyons réaliser une croissance du BAIIA ajusté en 2018 découlant de la saine croissance continue des produits des activités ordinaires, qui devrait être en partie contrebalancée par l'investissement accru dans l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle correspondant au niveau prévu d'activité concurrentielle plus élevé de manière soutenue sur le marché.

HYPOTHÈSES

- Le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil des entreprises titulaires.

- L'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et LTE-A et de nouveaux services de données.
- L'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, en raison de la hausse des coûts des combinés et d'un nombre plus élevé de mises à niveau des appareils, ce qui reflète un nombre plus important d'abonnés qui n'ont plus de contrat, en raison de la durée plus courte des contrats de deux ans.
- Une croissance du PMU combiné, stimulée par une proportion accrue d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, une consommation croissante des services de données sur les réseaux 4G LTE et LTE-A et la hausse des tarifs d'accès.
- L'expansion de la couverture du réseau LTE-A à environ 92 % de la population canadienne.
- La capacité de tirer profit de l'augmentation au chapitre de l'utilisation des services de données et de l'abonnement des clients à de nouveaux services de données.
- Les perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de combinés ainsi que l'accélération des vitesses de transmission, qui permettent aux clients d'optimiser l'utilisation de nos services.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- La croissance du taux de pénétration du secteur du sans-fil au Canada.
- L'adoption par de plus nombreux clients des téléphones intelligents, des tablettes et d'autres appareils 4G LTE, ce qui entraîne l'augmentation de l'utilisation des services de données mobiles.
- Le nombre accru d'abonnés des services postpayés sur nos réseaux 4G LTE et LTE-A.
- L'utilisation par les clients de nouvelles applications et de nouveaux services de données.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Services sans fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises titulaires de services sans fil, les concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Des pressions sur notre BAIIA ajusté, notre PMU, notre taux de désabonnement et notre coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle seraient vraisemblablement exercées si des concurrents majoraient de façon marquée les rabais sur les combinés et les plans tarifaires, offraient des forfaits à partager conçus selon des exigences tarifaires complexes ou offraient d'autres incitatifs, comme de nouveaux plans de services de données, des plans de services de données illimités, des plans payés par versements pour les téléphones intelligents ou de nouveaux forfaits multiproduits, pour attirer de nouveaux clients.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

RISQUE

- Une réglementation accrue des services sans fil et des tarifs (par exemple, les tarifs des services d'itinérance de gros imposés par le CRTC qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, un plus grand accès obligatoire aux réseaux sans fil et des restrictions liées aux processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre future).

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une réglementation accrue pourrait réduire notre marge de manœuvre, influencer sur la structure du marché, améliorer la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence négative sur la performance financière de nos services sans fil.

MATURITÉ DU MARCHÉ ET AUGMENTATION DU COÛT DES APPAREILS

RISQUE

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés en raison du taux élevé de pénétration des téléphones intelligents au Canada et de l'augmentation du coût des appareils.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Le niveau de saturation du marché du sans-fil et la hausse du coût des appareils pourraient nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, exerçant des pressions sur la performance financière de nos services sans fil.

5.2 Services sur fil de Bell

Les Services sur fil de Bell ont enregistré une croissance positive du BAIIA ajusté pour un troisième exercice consécutif en 2017, dans la foulée de la forte croissance de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP, de l'augmentation du PMU par foyer, de la contribution financière de Bell MTS et des synergies découlant de l'intégration, ainsi que des économies au chapitre des coûts d'exploitation, ce qui a permis une amélioration de notre marge, la plus élevée en Amérique du Nord, à 41,8 %.

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DES IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES PERTINENTS



Investir dans les réseaux et les services large bande

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons continué d'étendre la zone de couverture de notre service FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique, rejoignant plus de 3,7 millions de foyers et d'entreprises dans sept provinces, y compris environ 60 % des foyers et des entreprises à Toronto. Notre programme à long terme lié à la fibre à large bande était achevé à hauteur de 40 % à la fin de 2017. Le service FTTP offre des vitesses de téléchargement et de téléversement Internet symétriques allant jusqu'à 1 Gbps et il pourra offrir à l'avenir des vitesses d'accès supérieures.
- Nous avons entrepris la construction du réseau de fibre à large bande pour brancher directement 1,1 million de foyers et d'entreprises à Montréal, ce qui représente le plus important projet d'infrastructure de communications jamais réalisé au Québec, avec un investissement prévu de 854 millions \$. Montréal joint un nombre croissant de villes québécoises où le service de fibre optique de Bell est disponible partout, y compris Québec, lieu du premier déploiement de fibre en 2012. À la fin de 2017, la fibre optique de Bell rejoignait environ 40 % des foyers et des entreprises à l'échelle du Québec, y compris 14 % de tous les emplacements à Montréal.

POINT DE MIRE EN 2018

- Favoriser l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre à large bande FTTP pour couvrir au total environ 4,5 millions de foyers et d'emplacements commerciaux combinés.
- En février 2018, nous avons annoncé l'expansion des connexions directes de type fibre FTTP dans l'ensemble de la région géographique du Grand Toronto et du 905. Avec son projet de fibre, Bell offrira des vitesses Internet Gigabit ainsi que d'autres innovations dans les services Fibe à plus de 1,3 million de foyers et d'entreprises de cette région.



Tirer meilleur parti du sur-fil

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons maintenu notre position de plus important fournisseur de services de télé du Canada, notre clientèle se chiffrant à 2 832 300 abonnés, et nous avons augmenté le nombre total de nos abonnés de la télé IP de 15,9 %, le portant à 1 550 317.
- Nous avons fortifié notre position de premier FSI du Canada grâce à une clientèle d'abonnés d'Internet haute vitesse de 3 790 141, en hausse de 9,0 % par rapport à 2016, ce qui comprend un million d'abonnés utilisant le réseau FTTP.

- Nous avons lancé le service Fibe Alt Télé, le premier service de télé en direct reposant sur une application offert à grande échelle au Canada, qui présente une toute nouvelle façon de regarder la télévision en direct et sur demande. Sans boîtier décodeur traditionnel, Alt Télé est accessible au moyen de l'application Télé Fibe et offre jusqu'à 500 chaînes en direct et sur demande pouvant être visionnées sur un ordinateur portable, un téléphone intelligent, une tablette ou l'Apple TV de 4^e génération.
- Nous avons maintenu notre position de chef de file de l'innovation en télévision au Canada en continuant de perfectionner nos services de télé IP.
 - Les clients de Télé Fibe en Ontario et au Québec peuvent regarder les enregistrements de leur récepteur enregistreur en déplacement à partir de leur tablette, de leur téléphone intelligent ou de leur ordinateur avec l'application Télé Fibe.
 - Les clients dotés d'un enregistreur Partout chez vous 4K peuvent accéder à YouTube, en plus de CraveTV et de Netflix.
- Nous avons acquis AlarmForce (transaction conclue le 5 janvier 2018), un chef de file dans les services de sécurité et de surveillance résidentiels au Canada, dans le cadre de l'expansion stratégique de Bell dans le marché en pleine croissance de la maison connectée. En alliant les actifs et l'expérience d'AlarmForce avec la portée de Bell en matière de réseaux, de service à la clientèle et de distribution, Bell sera en mesure de fournir les plus récents services pour la maison connectée en Ontario, au Québec, dans le Canada atlantique et au Manitoba.
- Nous avons conclu un partenariat avec Akamai Technologies Inc. (Akamai), un chef de file mondial en matière de services de diffusion de contenu et de services en nuage, afin d'enrichir la gamme des solutions de sécurité Web intégrées que nous proposons à nos clients d'affaires. S'ajoutant aux solutions offertes par Bell pour aider les entreprises à augmenter leur productivité, à réduire les risques et à maximiser la différenciation de leurs services, les services de premier plan de sécurité en nuage, de performance Web et de solutions de diffusion de contenu multimédia d'Akamai renforcent notre capacité à détecter des menaces à la sécurité, à prévenir les attaques de façon proactive et à aider les clients à optimiser leur présence en ligne.
- Nous avons été désignés par IDC Canada comme un chef de file dans la prestation de services de sécurité pour les clients d'affaires. Bell était la seule entreprise de télécommunications figurant au classement d'IDC dans cette catégorie, qui comprenait de grandes multinationales comme CGI, IBM et Deloitte. Les évaluateurs ont soulevé le fait que le vaste réseau de Bell nous permet d'analyser rapidement les renseignements sur les cybermenaces en vue de fournir une gamme complète de services évolués en matière de détection, d'atténuation et de prévention des menaces.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Continuer d'améliorer nos services Télé Fibe et Alt Télé avec des fonctions plus évoluées.
- En janvier 2018, nous avons conclu une entente pluriannuelle avec Ericsson afin de tirer parti de sa plateforme télé infonuagique MediaFirst de prochaine génération en vue d'offrir aux clients de Télé Fibe et d'Alt Télé une expérience télé multiécran encore plus personnalisée et homogène.
- Maintenir notre position de chef de file canadien dans les communications à large bande avec les produits les plus évolués pour la maison.
- En janvier 2018, nous avons lancé le service Wi-Fi Partout chez vous, le premier service Wi-Fi au pays qui achemine un signal Wi-Fi rapide et intelligent dans chaque pièce de la maison tout en s'adaptant aux besoins changeants en matière d'utilisation. Bell a conclu un partenariat avec Plume pour fournir de nouveaux points d'accès, appelés capsules, qui fonctionnent de concert avec l'intelligence de réseautage en nuage du modem Borne universelle 3000 de Bell afin d'offrir un service Wi-Fi entièrement adaptatif.
- Accroître notre clientèle totale et notre part du marché des services de télé et Internet de manière rentable.
- Réduire la baisse du total des pertes nettes des services sur fil résidentiels.
- Faire augmenter le PMU des services résidentiels, par foyer, en augmentant le taux de pénétration des forfaits multiproduits par foyer.
- Accroître notre part du portefeuille des grandes entreprises clientes en misant davantage sur la croissance au chapitre des solutions d'affaires et des services de connectivité.
- Augmenter le nombre de nouvelles relations clients nettes pour ce qui est des moyennes et des grandes entreprises et réduire les pertes de clients des petites entreprises.



Améliorer le service à la clientèle

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons amélioré l'application MonBell, qui a récolté quatre étoiles au classement de l'App Store d'Apple, et accru les transactions mobiles de 38 % en 2017.
- Nous avons réduit le temps d'installation du service résidentiel Télé Fibe fondé sur la technologie FTTH de 9 % en 2017.
- Nous avons réduit le nombre de visites de techniciens pour les réparations du service résidentiel Télé Fibe fondé sur la technologie FTTH de 16 % en 2017.
- Nous avons offert des rendez-vous pour le service de réparation Jour même à 68 % des petites entreprises clientes, une amélioration de 94 % depuis 2014.
- Nous avons augmenté le nombre de transactions en libre-service de 15 % en 2017.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Continuer d'investir dans des initiatives de service à la clientèle pour réduire la complexité pour tous les clients, notamment en matière de facturation.
- Réduire davantage le volume total d'appels des clients dans nos centres d'appels.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- Continuer d'améliorer la personnalisation client.
- Réduire le temps d'installation pour les services fondés sur la technologie FTTP et améliorer la qualité du service.
- Déployer une nouvelle technologie diagnostique permettant d'améliorer les services de dépannage et de surveillance proactive du service pour nos clients.
- Simplifier l'expérience des techniciens sur le terrain en favorisant la simplification et l'innovation en matière d'outils.
- Améliorer les processus de dépannage et de diagnostic afin de gérer la complexité croissante des problèmes soulevés par les clients et affectant les appareils.



Établir une structure de coûts concurrentielle

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons amélioré la marge du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell de 0,1 point par rapport à 2016.
- Nous avons concrétisé des synergies de coûts d'exploitation découlant de l'intégration de MTS.
- Nous avons généré des économies de coûts découlant de l'amélioration continue du service et des économies liées au déploiement de la technologie FTTP.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Concrétiser des synergies de coûts d'exploitation et de dépenses d'investissement additionnelles découlant de l'intégration de Bell MTS.
- Générer des économies de coûts découlant des réductions de personnel, de l'amélioration continue du service et des économies liées au déploiement de la technologie FTTP en vue de maintenir la stabilité de la marge du BAIIA ajusté consolidée.

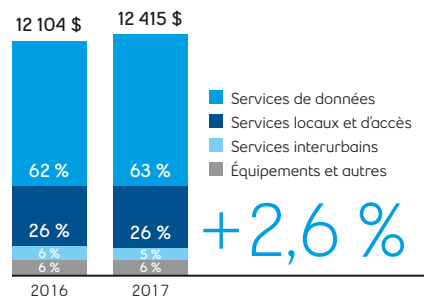
ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2017

Services sur fil de Bell

Produits

(en millions de dollars)

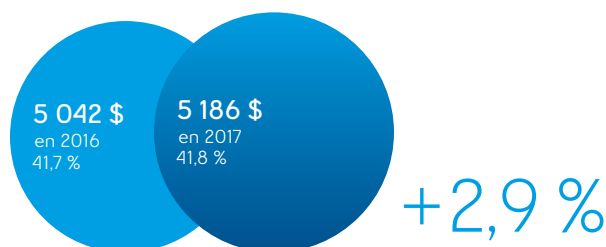


Services sur fil de Bell

BAlIA ajusté

(en millions de dollars)

(% de la marge du BAlIA ajusté)



Services de télé⁽¹⁾

+ 3,2 %

Croissance des abonnés
en 2017

Services de télé IP⁽¹⁾

107 712

Total des activations
nettes d'abonnés
en 2017

Zone de couverture du réseau de fibre

9,2 millions

de foyers et d'entreprises
à la fin de 2017

Services Internet haute vitesse⁽¹⁾⁽²⁾

+ 9,0 %

Croissance des abonnés
en 2017

Services Internet haute vitesse

87 860

Total des activations
nettes d'abonnés
en 2017

Abonnés des SAR⁽¹⁾

+ 1,0 %

Croissance des abonnés
en 2017

(1) En raison de l'acquisition de MTS le 17 mars 2017, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse, des services de télé et des SAR a augmenté de 229 470, de 108 107 (104 661 abonnés des services de télé IP) et de 419 816 (223 663 abonnés résidentiels et 196 153 abonnés d'affaires), respectivement.

(2) À la suite de la révision des comptes clients par un revendeur de services de gros, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse au début du T1 2017 afin de retrancher 3 751 unités non génératrices de produits.

RÉSULTATS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services de données	7 146	6 791	355	5,2 %
Services locaux et d'accès	3 161	3 089	72	2,3 %
Services interurbains	639	741	(102)	(13,8)%
Autres services	213	182	31	17,0 %
Total des produits tirés des services externes	11 159	10 803	356	3,3 %
Produits tirés des services intersectoriels	198	177	21	11,9 %
Total des produits d'exploitation tirés des services	11 357	10 980	377	3,4 %
Services de données	519	559	(40)	(7,2)%
Équipements et autres	527	555	(28)	(5,0)%
Total des produits d'exploitation tirés des produits externes	1 046	1 114	(68)	(6,1)%
Produits intersectoriels tirés des produits	12	10	2	20,0 %
Total des produits d'exploitation tirés des produits	1 058	1 124	(66)	(5,9)%
Total des produits tirés des Services sur fil de Bell	12 415	12 104	311	2,6 %

Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont augmenté de 2,6 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, dans la foulée de l'augmentation des produits tirés des services de données, des services locaux et d'accès et des autres services, atténuée en partie par la baisse des produits tirés des services interurbains et des produits d'exploitation tirés des produits.

Les produits tirés des Services sur fil de Bell ont augmenté de 3,4 % en 2017 par rapport à 2016, ce qui découle des acquisitions de MTS et de Q9, de l'accroissement de notre clientèle des services Internet et de télé IP, ainsi que de l'augmentation du PMU par foyer. Cette augmentation a été atténuée en partie par l'érosion continue de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels, ainsi que les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services afin d'égaliser les offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution. Les pressions exercées par la réglementation découlant des décisions défavorables du CRTC rendues en 2016 concernant les tarifs pour les services Internet haute vitesse de gros groupés et de la Décision de télécom CRTC 2016-171 ont également défavorablement touché la croissance des produits tirés des services.

- Les produits tirés des services de données ont augmenté de 5,2 % en 2017 par rapport à 2016, en raison de l'acquisition de MTS, de la croissance du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP, de l'augmentation du PMU découlant de la majoration des tarifs des services résidentiels et des forfaits Internet favorisant une utilisation plus intensive des services de données, des plus nombreuses solutions d'affaires reflétant l'acquisition de Q9 et la croissance des services IP. Cette augmentation a été atténuée par la baisse continue de notre clientèle d'abonnés de la télé par satellite, l'érosion continue des services de données traditionnels imputable en partie à la migration vers les services IP, et les pressions concurrentielles sur les prix dans nos marchés d'affaires et de gros ainsi que les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services relativement aux services Internet et de télé résidentiels en raison des offres accrocheuses lancées par nos

concurrents dans la câblodistribution. L'incidence défavorable des décisions réglementaires rendues par le CRTC relativement aux tarifs provisoires modifiés moindres pour les services Internet haute vitesse de gros groupés ainsi que de la Décision de télécom CRTC 2016-171 a exercé des pressions supplémentaires sur les produits tirés des services de données.

- Les produits tirés des services locaux et d'accès ont augmenté de 2,3 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à l'acquisition de MTS et à la majoration des tarifs des services résidentiels; cette augmentation a été en partie contrebalancée par l'érosion continue au chapitre des SAR en raison de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet, la conversion des grandes entreprises clientes aux services de données IP, les pressions concurrentielles sur les prix et l'incidence négative de la Décision de télécom CRTC 2016-171.
- Les produits tirés des services interurbains ont diminué de 13,8 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la baisse des minutes de conversation par les abonnés résidentiels et d'affaires résultant de l'érosion au chapitre des SAR, le phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services Internet par contournement, les pressions constantes sur les prix dans notre marché résidentiel imputables à l'adoption par les clients de forfaits plus avantageux ainsi que la réduction des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales dans notre marché de gros. Cette diminution a été en partie compensée par la contribution de l'acquisition de MTS.
- Les produits tirés des autres services ont augmenté de 17,0 % en 2017 par rapport à 2016, ce qui découle principalement de la contribution de l'acquisition de MTS.

Les produits d'exploitation tirés des produits des Services sur fil de Bell ont diminué de 5,9 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la plus faible demande des grandes entreprises clientes pour les équipements en raison de la faiblesse du marché et des pressions concurrentielles sur les prix, ainsi que de la diminution des ventes d'équipements électroniques grand public à La Source; cette diminution a été en partie compensée par la contribution positive de l'acquisition de MTS.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(7 229)	(7 062)	(167)	(2,4)%
BAIIA ajusté	5 186	5 042	144	2,9 %
Marge du BAIIA ajusté	41,8 %	41,7 %		0,1 pt

Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell ont augmenté de 2,4 % en 2017 par rapport à 2016, par suite de ce qui suit :

- les acquisitions de MTS et de Q9;
- l'augmentation des coûts relatifs à la programmation dans nos services de télé en raison de la croissance de notre clientèle d'abonnés et des augmentations contractuelles des prix;
- l'augmentation des dépenses liées au parc de véhicules occasionnée par la hausse des coûts du carburant et de la remise à neuf;
- l'augmentation des frais de commercialisation et de vente dans notre marché résidentiel pour soutenir l'acquisition d'abonnés.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par :

- la diminution des coûts de la main-d'œuvre attribuable à la réduction de l'effectif et aux économies réalisées sur les contrats avec les fournisseurs ainsi qu'à la réduction des volumes d'appels dans les centres de service à la clientèle;
- la diminution du coût des produits vendus découlant de la diminution des ventes de produits;
- la diminution des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications découlant de la diminution des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales;
- la diminution au chapitre de la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a augmenté de 2,9 % en 2017 par rapport à 2016, et la marge du BAIIA ajusté a augmenté pour s'établir à 41,8 % en 2017, comparativement à 41,7 % à l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre du BAIIA ajusté reflète :

- la contribution des acquisitions de MTS et de Q9;
- la croissance continue de nos activités dans les services Internet et de télé IP dans un marché très concurrentiel;
- les mesures efficaces de gestion des coûts.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'érosion continue des produits tirés de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels, reflétant les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix et la diminution des dépenses des clients dans notre marché d'affaires;
- les décisions réglementaires défavorables du CRTC rendues en 2016 concernant les tarifs pour les services Internet haute vitesse de gros groupés et la Décision de télécom CRTC 2016-171.

Internet haute vitesse

	2017	2016	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes des services Internet haute vitesse	87 860	85 099	2 761	3,2 %
Abonnés des services Internet haute vitesse ⁽¹⁾⁽²⁾	3 790 141	3 476 562	313 579	9,0 %

(1) En raison de l'acquisition de MTS le 17 mars 2017, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse a augmenté de 229 470.

(2) À la suite de la révision des comptes clients par un revendeur de services de gros, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse au début du T1 2017 afin de retrancher 3 751 unités non génératrices de produits.

Les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse ont augmenté de 3,2 % en 2017 par rapport à 2016, en raison du nombre plus élevé d'activations brutes de services de détail dans la zone de couverture de notre réseau FTTH, de l'augmentation du nombre d'activations découlant du service Internet résidentiel que Virgin Mobile a lancé en juillet 2016, des offres promotionnelles plus généreuses, du nombre moins élevé de clients de détail dont les offres promotionnelles ont pris fin et de la croissance de notre marché des petites entreprises. Cette augmentation a été partiellement

contrebalancée par la hausse du taux de désabonnement des clients résidentiels en raison des offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution ainsi que des pressions de la concurrence dans notre marché de gros.

La clientèle des services Internet haute vitesse au 31 décembre 2017 totalisait 3 790 141 abonnés, en hausse de 9,0 % par rapport à la fin de l'exercice précédent, ce qui comprend les abonnés acquis de MTS.

Télé

	2017	2016	VARIATION	% DE VARIATION
(Pertes) activations nettes d'abonnés	(20 716)	6 413	(27 129)	(423,0)%
Services de télé IP	107 712	155 153	(47 441)	(30,6)%
Total d'abonnés ⁽¹⁾	2 832 300	2 744 909	87 391	3,2 %
Services de télé IP ⁽¹⁾	1 550 317	1 337 944	212 373	15,9 %

(1) En raison de l'acquisition de MTS le 17 mars 2017, notre clientèle d'abonnés des services de télé a augmenté de 108 107 (104 661 abonnés des services de télé IP).

Les activations nettes d'abonnés des services de télé IP ont diminué de 30,6 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle du nombre accru de désactivations imputable aux offres accrocheuses pour les forfaits de services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, du nombre plus élevé de clients de détail dont les offres promotionnelles ont pris fin, de l'incidence du niveau de saturation des marchés du service Télé Fibe, de l'expansion moindre de la zone de couverture en 2017, de l'accélération de la substitution des services de télé traditionnelle par des services de contournement et du fait qu'un nombre moindre de clients ont délaissé la télé par satellite. Cette diminution a été atténuée en partie par le nombre accru d'activations découlant du lancement de Fibe Alt Télé le 15 mai 2017, notre service de télé en continu et en direct qui repose sur une application, et le nombre plus élevé d'activations brutes, principalement dans la zone de couverture de notre réseau FTTH.

Les pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite ont diminué de 13,7 % en 2017 par rapport à 2016, ce qui découle de la réduction du nombre de désactivations de services résidentiels attribuable au fait que notre clientèle est constituée d'abonnés plus âgés, du nombre moindre d'abonnés pour lesquels les offres promotionnelles ont pris fin et du fait que

la migration vers les services de télé IP a été moins marquée. Ce résultat a été contrebalancé en partie par les offres promotionnelles accrocheuses dans les services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution.

Le nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé (télé IP et télé par satellite réunis) a diminué de 27 129 par rapport à 2016, par suite de la diminution des activations nettes des services de télé IP, partiellement compensée par la diminution des pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite.

Les abonnés des services de télé IP totalisaient 1 550 317 au 31 décembre 2017, en hausse de 15,9 % comparativement à 1 337 944 à la fin de 2016, ce qui comprend les abonnés acquis de MTS.

Les abonnés du service de télé par satellite au 31 décembre 2017 totalisaient 1 281 983, en baisse de 8,9 % comparativement à 1 406 965 à la fin de l'exercice précédent, ce qui comprend les abonnés acquis de MTS.

Le nombre total d'abonnés des services de télé (télé IP et télé par satellite réunis) s'établissait à 2 832 300 au 31 décembre 2017, représentant une augmentation de 3,2 % depuis la fin de 2016, ce qui comprend les abonnés acquis de MTS.

SERVICES LOCAUX ET D'ACCÈS

	2017	2016	VARIATION	% DE VARIATION
ABONNÉS DES SAR				
Abonnés résidentiels ⁽¹⁾	3 231 308	3 249 739	(18 431)	(0,6)%
Abonnés d'affaires ⁽¹⁾	3 089 175	3 007 993	81 182	2,7 %
Total	6 320 483	6 257 732	62 751	1,0 %
Pertes nettes d'abonnés des SAR				
Abonnés résidentiels	(242 094)	(283 993)	41 899	14,8 %
Abonnés d'affaires	(114 971)	(131 415)	16 444	12,5 %
Total	(357 065)	(415 408)	58 343	14,0 %

(1) En raison de l'acquisition de MTS le 17 mars 2017, notre clientèle d'abonnés des SAR a augmenté de 419 816 abonnés (223 663 abonnés résidentiels et 196 153 abonnés d'affaires).

Les pertes nettes au chapitre des SAR ont diminué de 14,0 % en 2017 par rapport à 2016, ce qui découle du nombre moindre de pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels et des SAR d'affaires.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels ont diminué de 14,8 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle du fait que nous avons réalisé des gains au chapitre de l'acquisition de clients pour les trois produits par foyer, de l'effet positif plus marqué des offres de forfaits pour nos services de télé IP ainsi que du nombre moindre de désactivations d'abonnés, reflétant le nombre moindre de clients de détail dont les offres promotionnelles ont pris fin. Ce résultat a été contrebalancé en partie par les offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet ainsi que l'inclusion des pertes nettes de Bell MTS.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR d'affaires ont diminué de 12,5 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des pertes nettes dans notre marché des petites entreprises, ainsi que de la diminution des pertes dues à la concurrence dans notre marché de gros. Ce résultat a été contrebalancé en partie par l'augmentation des pertes nettes dans notre marché des grandes entreprises, en raison du nombre plus élevé de clients qui avaient été recrutés en 2016, de la réduction de la demande à l'égard de nouvelles lignes téléphoniques et de la migration plus accentuée vers les services IP, ce qui a été atténué en partie par la diminution des pertes dues à la concurrence.

Les abonnés des SAR au 31 décembre 2017 totalisaient 6 320 483, ce qui représente une augmentation de 1,0 % par rapport à 6 257 732 à la fin de 2016 et comprend les abonnés acquis de MTS. Il s'agit d'une amélioration importante par rapport à la diminution de la clientèle d'abonnés des SAR de 6,4 % enregistrée en 2016.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONTEXTE CONCURRENTIEL

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires demeure affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. La concurrence livrée de manière constante par les entreprises de câblodistribution continue également d'éroder la part des fournisseurs de services téléphoniques traditionnels dans le marché des services de téléphonie résidentielle locale. À la fin de 2017, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient environ quatre millions d'abonnés du service de téléphonie, ce qui représente une part d'environ 45 % de ce marché à l'échelle nationale. D'autres concurrents fournisseurs de services non dotés d'installations offrent également des services locaux et interurbains voix sur IP et revendent des services Internet haute vitesse.

Bien que le marché de l'accès Internet résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de saturation, avec un taux de pénétration de plus de 88 % au Canada, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. À la fin de 2017, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution comptaient environ 6,7 millions d'abonnés d'Internet, ce qui représente 54 % du marché des services Internet au total, selon les données publiées⁽¹⁾, tandis que les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) détenaient la tranche restante, soit 46 %, ou 5,8 millions d'abonnés. Bell continue d'accroître ses parts du marché en raison de l'expansion de notre réseau de fibre optique et de l'effet des activations d'abonnés de nos services IP, Télé Fibe et Alt Télé.

Bien que les Canadiens continuent de regarder la télé traditionnelle, les plateformes numériques jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie de la radiodiffusion. Les populaires services de vidéo en ligne offrent aux Canadiens plus de choix quant au moment et à l'endroit où ils visionnent leur contenu vidéo, ainsi qu'à la façon dont ils le visionnent. En 2017, les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle de 6 %, rejoignant 2,7 millions de clients, grâce à l'expansion de la couverture du réseau, à l'étoffement des gammes de services ainsi qu'à des campagnes de commercialisation et des offres promotionnelles axées sur la télé IP. Cette croissance a été réalisée au détriment des services de câblodistribution et de télé par satellite de RRD, qui ont subi des pertes d'abonnés. À la fin de l'exercice, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient environ 5,8 millions d'abonnés des services de télé, soit une part de marché de 55 %, laquelle était également de 55 % à la fin de 2016.

En 2017, nos principaux concurrents dans la câblodistribution, Rogers et Vidéotron, ont annoncé des ententes avec Comcast, une entreprise mondiale de médias et de technologie, pour adopter la plateforme vidéo XFINITY X1 de Comcast en vue d'un futur déploiement commercial. Télé Fibe, notre plateforme de télé IP, continue d'offrir de nombreux avantages en matière de services comparativement à cette plateforme câblée, notamment : des prix, des plans et des forfaits souples offerts à tous les clients, une image claire et de qualité, un contenu riche et diversifié, y compris le contenu 4K, l'enrichissement du contenu – HD, vidéo sur demande, sports, émissions multiculturelles et par contournement, comme Netflix 4K et YouTube – ainsi que les multiples façons pour les clients d'accéder au contenu, notamment les boîtiers décodeurs sans fil, la fonction *Rejouer*, un enregistreur de plus grande capacité et l'application Télé Fibe.

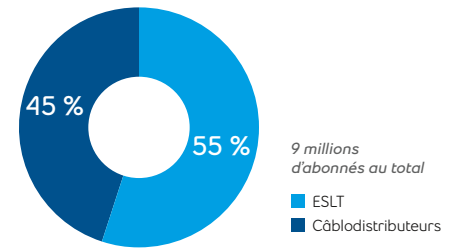
(1) Les services Internet fournis par les revendeurs sont inclus à titre d'abonnés des services Internet de gros dans les données des entreprises de câblodistribution et des ESLT.

Concurrents

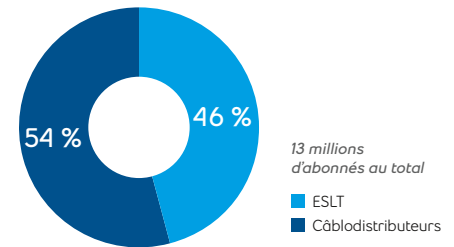
- Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :
 - Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador;
 - Vidéotron, au Québec;
 - Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
 - Shaw, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario;
 - Shaw Direct, avec son service de télé par satellite de RDD à l'échelle nationale;
 - Eastlink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan, où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.
- TELUS fournit des services voix, Internet et de télé IP en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.
- TELUS et Allstream Inc. fournissent des produits et services de gros et d'affaires partout au Canada.
- Diverses entreprises (par exemple TekSawy Solutions, Distributel, VMedia et Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.) (Vonage)) offrent des services de revente ou des services locaux et interurbains voix sur IP ainsi que des services Internet.
- Les services voix et vidéo par contournement, comme Skype, Netflix, Amazon Prime Video et YouTube.
- Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV, Roku et Google Chromecast.
- Les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.
- La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.
- Les concurrents offrant des solutions d'impartition gérées personnalisées, comme les intégrateurs de systèmes CGI, EDS (une division de HP Enterprise Services) et IBM.
- Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des ESLC nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.
- Les concurrents dans le marché de la sécurité résidentielle sont des entreprises locales et nationales, comme ADT, Chubb Security, Stanley Security, Fluent et MONI Smart Security.

Part du marché canadien

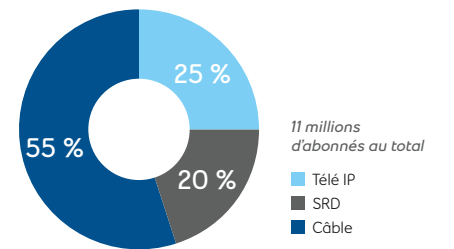
Téléphonie résidentielle



Services Internet



Services de télé



TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

INVESTISSEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À LARGE BANDE

Les ESLT canadiennes ont continué d'effectuer des investissements substantiels dans le déploiement de la fibre à large bande dans leurs territoires, surtout l'accès direct FTTP, afin de maintenir et d'accroître leur capacité d'offrir des services IP enrichis ainsi que des vitesses accrues de transmission à large bande. Les câblodistributeurs continuent de faire évoluer leurs réseaux de câble en déployant graduellement la plateforme DOCSIS 3.1. Bien que cette plateforme puisse accroître les vitesses à court terme et présente un bon rapport coût-efficacité, elle n'offre pas les mêmes fonctions évoluées que le réseau FTTP à plus long terme. Le réseau FTTP offre des vitesses de transmission à large bande symétriques allant jusqu'à 1 Gbps actuellement, et des vitesses attendues plus élevées à l'avenir, à mesure que l'équipement permettra la transmission de données à ces vitesses plus élevées. L'on s'attend à ce que les ESLT continuent de faire des investissements substantiels dans la poursuite de l'expansion de leurs réseaux de fibre à large bande, en insistant particulièrement sur la mise à niveau des réseaux FTTN actuels, les portant vers la technologie FTTP.

SERVICES DE TÉLÉ PARALLÈLES ET DE CONTENU TÉLÉ PAR CONTOURNEMENT

La popularité croissante du fait de pouvoir regarder la télé et du contenu sur demande n'importe où, en particulier sur des appareils portables, devrait se maintenir, car les clients choisissent des services qui leur permettent de visionner du contenu sur de multiples écrans. Les fournisseurs de diffusion en continu, comme Netflix et Amazon Prime Video, continuent d'améliorer leurs services de diffusion en continu par contournement afin de tenter d'acquérir une part de l'auditoire, au vu de l'évolution des habitudes télévisuelles et de la demande des consommateurs. Les fournisseurs de services de télé surveillent l'évolution des services par contournement et ajustent leur stratégie en matière de contenu et de commercialisation afin de concurrencer ces services non traditionnels. Nous sommes d'avis que les services par contournement représentent une occasion d'accroître les fonctionnalités de nos actifs dans les services linéaires et sur demande, d'offrir aux clients des options souples leur permettant de choisir le contenu qui leur convient et de favoriser l'utilisation accrue des réseaux Internet haute vitesse et sans fil de Bell. Nous continuons d'améliorer notre service Télé Fibe en enrichissant son contenu et en augmentant ses fonctionnalités, notamment le contenu 4K Ultra HD, en offrant la possibilité de visionner du contenu enregistré en déplacement et en permettant d'accéder à Netflix et à YouTube au moyen de boîtiers décodeurs. Bell a également lancé le premier service de télé en direct qui repose sur une application et est offert à grande échelle au Canada, appelé Fibe Alt Télé, afin d'offrir aux consommateurs qui optent pour le débranchement du câble ou la câbloréduction, deux segments de marché en croissance, la possibilité de visionner du contenu en direct et sur demande sur un ordinateur portatif, un téléphone intelligent, une tablette ou l'Apple TV, sans avoir besoin de boîtier décodeur traditionnel.

SUBSTITUTION TECHNOLOGIQUE

La substitution technologique, favorisée par le vaste déploiement du service Internet à plus haute vitesse, l'utilisation très répandue du courriel, de la messagerie et des médias sociaux pour remplacer les services téléphoniques et la croissance des services sans fil et voix sur IP, demeure un facteur de diminution des produits tirés des services voix traditionnels des entreprises de télécommunications. On estime que les foyers ne disposant que du sans-fil représentaient environ 43 % des foyers en Ontario, au Québec et dans le Canada atlantique à la fin de 2017, comparativement à environ 38 % à la fin de 2016, tandis que le débranchement et la réduction des dépenses pour les services de télé traditionnelle (débranchement du câble et câbloréduction) continuent d'augmenter. La diminution dans ces services traditionnels se poursuit comme prévu; toutefois, Bell est un fournisseur prépondérant des services de substitution.

ADOPTION DES SERVICES IP

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents. Les entreprises de télécommunications fournissent des services professionnels et des services gérés, de même que d'autres services de TI et du soutien, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux avec leurs logiciels comme gammes de services. De surcroît, les fabricants continuent de lancer sur le marché de l'équipement fondé entièrement sur la technologie IP et de l'équipement fondé sur des technologies convergentes (technologie IP et technologies traditionnelles), ce qui permet la migration continue vers des solutions IP. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour nos services dans les marchés d'affaires, notamment pour les services d'informatique en nuage et d'hébergement de données, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES POUR 2018

Nous prévoyons une croissance positive des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté en 2018. Cette prévision repose sur les facteurs suivants : la contribution financière de Bell MTS sur un exercice complet par rapport à environ neuf mois en 2017; une amélioration des résultats au chapitre du nombre d'abonnés des services Internet et de télé à large bande s'appuyant sur une zone de couverture du service au moyen de connexions directes par fibre optique en pleine croissance; le lancement d'une campagne de publicité de masse pour les services Fibe à Toronto; le soutien de l'adoption du service Alt Télé et de nouvelles fonctions novatrices procurées par la nouvelle plateforme de télé IP MediaFirst; les augmentations annuelles des tarifs pour les services résidentiels; l'amélioration d'un exercice à l'autre de la performance interne des marchés d'affaires; ainsi que les réductions de coûts pour contrer les pressions de la concurrence visant à modifier les prix et la baisse continue des produits tirés des services voix. Quant à l'acquisition d'AlarmForce, bien qu'elle soit utile pour favoriser l'expansion de Bell dans le marché en pleine croissance de la maison connectée, en raison de son faible poids financier, elle n'aura pas d'incidence significative sur les résultats financiers ni sur les taux de croissance dans le sur-fil en 2018.

Une croissance des acquisitions d'abonnés des services de télé dans notre zone de couverture sans fil devrait découler de la forte adoption continue, par les clients, du service Télé Fibe, à mesure que nous accroissons la pénétration dans les quartiers où la télé IP est actuellement offerte et que nous continuons d'offrir des innovations dans les services de télé IP. Nous comptons également faire des gains supplémentaires sur le marché des immeubles de logements multiples, mettre à profit notre vaste réseau de distribution au détail et notre position de chef de file du secteur de la programmation HD et 4K et des services de vidéo en continu sur demande pour stimuler la croissance du nombre d'abonnés et dégager des produits par foyer plus élevés. Bien que les pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite se poursuivront en 2018, en raison des offres promotionnelles accrocheuses pour les services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, elles devraient ralentir, en raison de la diminution des désactivations de services résidentiels attribuable au fait que notre clientèle est constituée d'abonnés dont le profil et la localisation géographique font en sorte de favoriser le service de télé par satellite, et de la migration moins marquée vers les services de télé IP.

La croissance prévue de la clientèle d'abonnés des services Internet en 2018 devrait découler de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP permettant des vitesses Internet plus élevées et des innovations dans la large bande, comme le service intelligent Wi-Fi Partout chez vous qui achemine des signaux plus puissants, ainsi que de l'effet des activations d'abonnés des services de télé IP, y compris du service Alt Télé, le nouveau service de télé en continu et en direct de Bell qui repose sur une application. Cela devrait avoir une incidence positive connexe sur la croissance du PMU par foyer et sur le taux de désabonnement des clients résidentiels.

Dans nos activités dans le sur-fil, malgré le léger rebond de l'économie, les clients continuent de rechercher des façons de diminuer les coûts. Par conséquent, nous nous attendons à ce que les dépenses de télécommunications de la clientèle des grandes entreprises présentent des fluctuations et qu'elles affichent une modeste progression. Ces facteurs, conjugués à la poursuite de la migration des clients vers les systèmes IP et à la demande pour des options plus économiques en matière de bande passante et offrant des vitesses plus élevées, continueront probablement de se faire sentir négativement sur les résultats globaux dans les marchés d'affaires en 2018. Nous avons l'intention de chercher à limiter la baisse globale des produits tirés des services traditionnels en tirant parti de notre position sur le marché pour développer des services uniques en leur genre et améliorer la valeur de nos produits, ce qui rehausse l'expérience client en fournissant de plus nombreuses fonctions dotées d'une souplesse accrue afin de répondre aux besoins des clients en matière de services sur demande. Nous avons l'intention de mettre en œuvre des initiatives de commercialisation pour ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans l'expansion des connexions directes de fibre et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées et les services liés à la sécurité. Nous continuerons d'offrir des solutions réseautiques, des solutions gérées et des services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité. De surcroît, notre acquisition de Q9 conclue en octobre 2016 a consolidé notre offre de services en matière d'hébergement de données, de services gérés et de services d'informatique en nuage, ce qui nous permet d'en retirer de meilleurs avantages financiers, tout en nous plaçant en meilleure position pour obtenir un effet plus marqué des produits tirés des services de connectivité.

Nous prévoyons également affronter une intensification continue de la concurrence dans nos marchés de masse et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications concurrentes continuant de cibler les clients de ces segments. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur aux clients de nos marchés de masse et des moyennes entreprises, en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'expansion du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de services pour renforcer nos liens avec ces clients. Nous continuerons de maintenir le cap sur la rentabilité globale en cherchant à augmenter les produits par abonné et en faisant mieux au chapitre de la fidélisation de la clientèle, ainsi qu'en améliorant nos processus afin de réaliser d'autres gains en matière d'efficacité opérationnelle et de productivité.

La réduction des coûts d'exploitation demeurera un secteur d'intervention privilégié pour notre secteur Services sur fil de Bell, contribuant à compenser les coûts liés à la croissance et à la fidélisation de la clientèle des services de télé IP, Internet, à large bande IP et des services téléphoniques sur IP hébergés, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil, qui

gèrent des marges élevées, et des produits tirés des services traditionnels, ainsi que les pressions de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros. Ces facteurs, combinés aux améliorations additionnelles du service et aux synergies opérationnelles découlant de l'intégration de Bell MTS, devraient nous aider à atteindre notre objectif consistant à maintenir la stabilité relative de la marge du BAIIA ajusté consolidée d'un exercice à l'autre.

Nous prévoyons également accroître les investissements dans l'expansion du réseau de fibre à large bande pour rejoindre plus de foyers et d'emplacements commerciaux, dans la mise à niveau du réseau de fibre pour soutenir nos services de télé IP et Internet résidentiels, ainsi que dans les nouvelles solutions d'affaires dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées et les services liés à la sécurité. Nous avons l'intention de continuer d'appliquer des méthodes d'établissement des prix qui nous aideront à couvrir le coût des investissements consentis pour mettre nos réseaux à niveau, offrir de nouveaux services et accroître la capacité afin de nous ajuster à la consommation croissante des services de données.

HYPOTHÈSES

- Une croissance positive du BAIIA ajusté pour l'ensemble de l'exercice.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés résidentiels des services de télé IP et Internet.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La croissance du PMU des services résidentiels par foyer, générée par l'adoption croissante des forfaits multiproduits par foyer et l'augmentation des tarifs.
- Des offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler les clients d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur

demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.

- Le déploiement continu du réseau de fibre permettant une connexion directe et la consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau soutenu d'investissements constants.
- L'adoption accélérée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de la réduction des postes de cadre à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, de la réduction des taux contractuels des fournisseurs, de la diminution du trafic non acheminé par nos propres réseaux et des synergies opérationnelles découlant de l'intégration de MTS.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sur-fil.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- L'expansion de la zone de couverture de notre réseau FTTP.
- L'accroissement de la pénétration des services de télé IP dans les foyers.
- La croissance de la part du marché pour les abonnés des services de télé et Internet.
- La pénétration accrue des forfaits multiproduits par foyer.
- La fidélisation accrue de la clientèle des services résidentiels.
- La progression des dépenses des clients d'affaires pour les services de connectivité, les solutions gérées et les services professionnels ainsi que la formation de nouvelles entreprises à mesure que l'économie se redressera et que les niveaux d'emploi s'amélioreront.
- Le renforcement des liens avec nos clients d'affaires afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise qui touchent le secteur Services sur fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents jumelée au lancement de nouveaux produits (par exemple, IdO, la connexion des systèmes et des appareils résidentiels, les nouvelles plateformes de services de télé, etc.) par les entreprises titulaires, les entreprises de câblodistribution, les entreprises non traditionnelles et les grossistes.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'accroissement de l'intensité de l'activité de nos concurrents pourrait entraîner une augmentation du taux de désabonnement, une hausse des coûts liés à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle et le recours plus fréquent à des offres promotionnelles concurrentielles pour acquérir des abonnés et les garder; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

RISQUE

- Le CRTC impose des tarifs pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen d'installations utilisant la technologie FTTP qui diffèrent considérablement des tarifs que nous proposons et qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'investissement que requièrent ces installations.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Les tarifs imposés pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen des installations FTTP, qui diffèrent considérablement des tarifs que nous proposons, pourraient améliorer la position commerciale de nos concurrents et modifier notre stratégie d'investissement, en particulier relativement aux investissements dans des réseaux sur fil de prochaine génération, dans les petites collectivités et les zones rurales.

MODIFICATION DES HABITUDES DES CLIENTS

RISQUE

- Le modèle de visionnement traditionnel de la télé (c.-à-d., l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement, légaux et illégaux, offerts sur le marché par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales et en raison des tendances au débranchement du câble et à la câbloréduction qui s'accroissent.
- La modification des habitudes des clients contribue davantage à l'érosion au chapitre des abonnés des SAR.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Notre taux de pénétration de ce marché et le nombre d'abonnés des services de télé pourraient diminuer en raison des offres des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) et de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et mondiaux non réglementés. La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement directement aux consommateurs, pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR en raison de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet et de la conversion des grandes entreprises clientes aux services de données IP pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à élaborer d'autres gammes de services.

5.3 Bell Média

Bell Média a maintenu sa position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé et de la radio, même si notre performance financière dans son ensemble en 2017 a été touchée par la faiblesse générale du marché de la publicité à la télé, la baisse de l'auditoire pour la télé linéaire traditionnelle et le glissement continu des dépenses des clients vers les services en ligne, ainsi que par la hausse des coûts relatifs à la programmation et au contenu.

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DES IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES PERTINENTS



Accroître notre leadership dans les médias

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2017

- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux de télévision au Canada pour une 16^e année consécutive, CTV qui demeure en tête avec la majorité des 20 émissions les plus regardées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- Nous avons conclu une entente avec Corus visant l'acquisition des chaînes spécialisées francophones Séries+ et Historia, ce qui renforce notre compétitivité dans le paysage médiatique du Québec. Séries+ est une chaîne de fiction présentant des séries dramatiques d'ici ainsi que des séries étrangères. Historia diffuse une variété de contenus originaux d'ici, dont des documentaires, des séries de télé-réalité et des séries dramatiques. La transaction est assujettie à l'approbation du CRTC et du Bureau de la concurrence.
- Nous avons accru le nombre de téléspectateurs de CraveTV, le portant à environ 1,3 million d'abonnés à la fin de 2017.
- Nous avons conclu une entente visant l'acquisition de quatre stations de radio FM en Ontario auprès de Larche. Sous réserve de la réalisation de la transaction, qui a déjà reçu l'approbation du CRTC, l'ajout de ces stations aux 105 propriétés iHeartRadio Canada que Bell Média détient déjà permettra d'accroître le rayonnement du réseau, déjà prépondérant dans l'industrie au pays.
- TMN, HBO Canada et TMN Encore ont lancé une option de visionnement hors ligne sur la plateforme de vidéo en continu TMN GO, ce qui permet aux abonnés de télécharger des films et des séries sur leurs tablettes et téléphones intelligents iOS et Android et de les visualiser sans connexion Internet.
- Nous avons lancé une application iHeartRadio Canada enrichie comportant plus de 1 000 stations de radio en direct dans tous les genres et de partout en Amérique du Nord, qui peut être utilisée sur d'autres plateformes, notamment Apple Watch, Apple CarPlay, Android Wear, Android Auto et Sonos.
- Nous avons conclu une entente pluriannuelle globale sur les droits de diffusion régionale avec Les Canadiens de Montréal, faisant de TSN le diffuseur régional anglophone officiel de l'équipe dès la saison 2017-2018. Dans le cadre de cette entente, TSN diffusera des matchs dans la région de diffusion désignée des Canadiens de Montréal, qui couvre l'est et le nord de l'Ontario, le Québec et le Canada atlantique. RDS demeure la plateforme de diffusion francophone des matchs régionaux des Canadiens de Montréal.
- Nous avons conclu une prolongation de plusieurs années de l'entente sur les droits avec la NFL aux termes de laquelle Bell Média devient le partenaire exclusif de télédiffusion des matchs de la NFL au Canada. Ce partenariat prévoit également des possibilités numériques accrues comprenant des droits de syndication pour les faits saillants de la NFL au Canada, ainsi que de plus nombreux enregistrements et des droits de programmation accrues visant à promouvoir le contenu de la NFL autre que les matchs diffusés par Bell Média.

- Nous avons conclu une prolongation de plusieurs années des droits de diffusion avec NASCAR, ce qui permet à TSN et à RDS de conserver les droits de diffusion canadiens exclusifs à l'égard de toutes les courses de la série de la coupe Monster Energy NASCAR ainsi que de toutes les courses de la série NASCAR Xfinity sur l'ensemble des plateformes. L'entente multiplateforme prévoit des droits numériques accrus; TSN et RDS pourront ainsi assurer la couverture exhaustive de ces séries NASCAR sur toutes leurs plateformes numériques et de médias sociaux.
- Nous avons annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Wow en vue de produire du contenu de divertissement destiné aux enfants et aux jeunes.
- Astral, en partenariat avec l'aéroport international Pearson de Toronto, a dévoilé deux nouveaux super panneaux numériques grand format à proximité du plus important aéroport du pays. Ces nouvelles structures fournissent des renseignements sur l'aéroport et permettent de présenter de la publicité à des millions de navetteurs et de passagers chaque année. Les quatre faces des nouvelles structures publicitaires font partie du paysage quotidien de près de 800 000 personnes.
- Astral a lancé une nouvelle solution originale pour l'achat programmatique de publicité sur l'ensemble des super panneaux numériques grand format, grâce à une plateforme libre-service exclusive qui permet aux clients d'utiliser les fonctions de ciblage par type d'audience auparavant offertes uniquement en ligne.

POINTS DE MIRE EN 2018

- Maintenir un vaste auditoire et des cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé traditionnelle et payante ainsi que des médias et de la radio spécialisés dans les sports.
 - En janvier 2018, nous avons conclu une entente à long terme avec Lionsgate afin d'offrir le service de télé payante américain de premier choix Starz au Canada et de distribuer en primeur à la télé payante les futurs films en salle de Lionsgate sur le territoire. Starz et Bell Média vont également concevoir une nouvelle image de marque pour la chaîne de télé payante TMN Encore au début de 2019.
- Accroître le nombre de téléspectateurs et soutenir l'adoption de CraveTV, le service de vidéo en continu sur demande.
 - En janvier 2018, nous avons annoncé que la programmation de HBO sur CraveTV serait enrichie au cours de 2018, avec l'ajout de Game of Thrones, Girls, The Leftovers, Silicon Valley, Vice Principals, Ballers, Insecure et The Young Pope.
- Développer les services internes de production et de création de contenu pour la distribution et l'utilisation sur tous les écrans et sur toutes les plateformes.
- Étoffer le contenu en direct et sur demande au moyen de la gamme de produits Télé Partout.
- Consolider notre position de leader en affichage extérieur au Canada.
- Faire prospérer les propriétés de médias francophones.

- Tirer parti des ventes intégrées et des commandites sur plateformes multiples.
- Faire croître les produits des activités ordinaires par le truchement de partenariats uniques en leur genre et d'investissements stratégiques dans le contenu.
- En janvier 2018, nous avons conclu un partenariat avec Bloomberg Media, pour créer la première marque multiplateforme en matière de nouvelles économiques au Canada : BNN Bloomberg, dont le lancement est prévu pour le printemps 2018. BNN Bloomberg offrira à l'auditoire et aux annonceurs une gamme inégalée de produits sur les plateformes numérique, de télévision et de radio, ciblant les décideurs du monde des affaires du Canada.

- En février 2018, nous avons lancé Snackable TV, une application avant tout mobile offrant sous forme de courts clips un contenu de divertissement de premier choix pouvant être partagé par les téléspectateurs intéressés par de courts extraits de contenu exclusif de HBO, Comedy Central, E! et davantage.



Établir une structure de coûts concurrentielle

POINT DE MIRE EN 2018

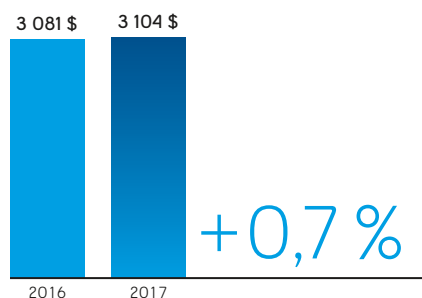
- Optimiser la structure de coûts d'exploitation pour l'harmoniser à nos résultats au chapitre des produits des activités ordinaires.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2017

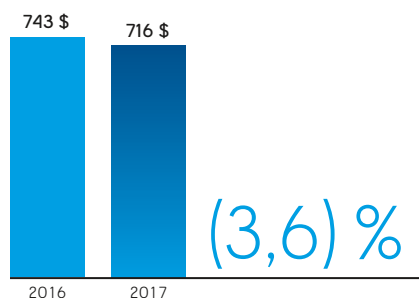
Bell Média Produits

(en millions de dollars)



Bell Média BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



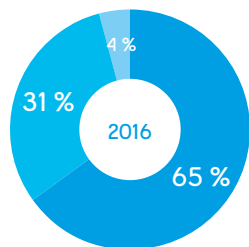
CTV est le réseau de télé canadien le plus regardé

9 des 20 émissions les plus regardées

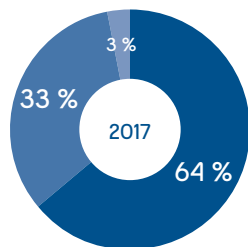
par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale

pour l'année de diffusion 2016-2017

Bell Média Composition des produits (produits)

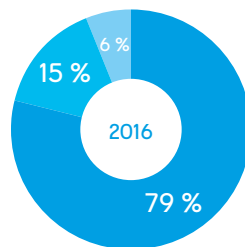


Publicité
Abonnements
Autres

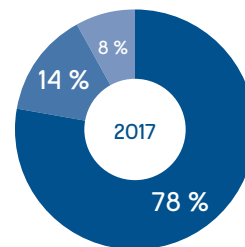


Publicité
Abonnements
Autres

Bell Média Composition des produits (branches d'activité)



Télé
Radio
Affichage extérieur



Télé
Radio
Affichage extérieur

RÉSULTATS DE BELL MÉDIA

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Total des produits externes	2 676	2 685	(9)	(0,3)%
Produits intersectoriels	428	396	32	8,1 %
Total des produits tirés de Bell Média	3 104	3 081	23	0,7 %

Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont augmenté de 0,7 % en 2017 par rapport à 2016, en raison de la croissance des produits tirés des frais d'abonnement, contrebalancée en partie par la diminution des produits tirés de la publicité.

Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté en 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle principalement de la croissance de la clientèle d'abonnés de la gamme de produits GO de Télé Partout et de CraveTV, des augmentations de tarifs lors des renouvellements de contrats avec des fournisseurs de services de télé ainsi que des retombées positives de l'élargissement du service TMN en un service national de télé payante en mars 2016.

Les produits tirés de la publicité ont diminué en 2017 par rapport à 2016, ce qui reflète la faiblesse continue du marché et la diminution des cotes d'écoute, ce qui a eu une incidence défavorable sur les produits tirés de la publicité dans nos plateformes de télé traditionnelle et spécialisée ainsi que de radio. La décision du CRTC d'éliminer la substitution simultanée lors du Super Bowl de la NFL a également contribué à la diminution d'un exercice

à l'autre des produits tirés de la publicité. Ces pressions ont été atténuées par l'augmentation des produits tirés de l'affichage extérieur découlant de la contribution des nouveaux contrats obtenus et de l'acquisition de Cieslok Media en janvier 2017, ainsi que par l'augmentation d'un exercice à l'autre des produits tirés des propriétés numériques.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(2 388)	(2 338)	(50)	(2,1)%
BAIIA ajusté	716	743	(27)	(3,6)%
Marge du BAIIA ajusté	23,1 %	24,1 %		(1,0) pt

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 2,1 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des coûts relatifs à la programmation et au contenu en raison de l'enrichissement continu du contenu de CraveTV et de nos services de télé payante, du renouvellement des ententes liées à la programmation des services de télé spécialisée, des coûts relatifs au contenu associés à l'expansion à l'échelle nationale du service TMN, des coûts croissants pour les droits de diffusion dans les sports, des charges accrues découlant de l'acquisition de Cieslok Media et de l'exécution des nouveaux contrats obtenus pour l'affichage extérieur. Cette augmentation a été partiellement atténuée par la diminution des coûts de la main-d'œuvre découlant principalement des réductions de l'effectif.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a diminué de 3,6 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des coûts relatifs à la programmation et au contenu et de l'effet de la diminution des produits tirés de la publicité, notamment l'incidence défavorable de la décision du CRTC d'éliminer la substitution simultanée lors du Super Bowl de la NFL. Cette diminution a été atténuée par la croissance continue des produits tirés des frais d'abonnement et par la diminution des coûts de la main-d'œuvre.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL MÉDIA

- CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 16^e année consécutive, et demeure en tête avec la majorité des 20 émissions les plus regardées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.

- Dans ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophone, Bell Média a rejoint 82 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens anglophones de la télé spécialisée et de la télé payante d'une semaine moyenne en 2017. Quatre des 10 chaînes de télé spécialisée commerciale anglophone les plus populaires auprès des téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans sont des propriétés de Bell Média (TSN, Space, Discovery et CP24).
- Au Québec, Bell Média a conservé sa position de leader du marché francophone de la télé spécialisée et de la télé payante, l'auditoire atteignant 72 % des téléspectateurs francophones d'une semaine moyenne. La moitié des 10 chaînes de télé spécialisée et de télé payante francophone les plus populaires chez les téléspectateurs dans la tranche cible des 25 à 54 ans sont des propriétés de Bell Média (RDS, Super Écran, Canal D, Canal Vie et Z).
- Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents et au sixième rang parmi les propriétés en ligne au pays, avec 18,9 millions de visiteurs uniques par mois, rejoignant 60 % de l'auditoire des médias numériques.
- Bell Média a maintenu sa position de premier radiodiffuseur du Canada, rejoignant 17,4 millions d'auditeurs, lesquels ont écouté, chaque semaine en 2017, 73,6 millions d'heures de contenu.
- Astral est l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada avec son offre de cinq gammes de produits innovateurs et de plus de 31 000 faces d'affichage à la fin de 2017, installées de manière stratégique dans les marchés de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONTEXTE CONCURRENTIEL

La concurrence dans le secteur canadien des médias a évolué au cours des dernières années, les actifs médias traditionnels étant de plus en plus contrôlés par un petit nombre de concurrents qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. La technologie aidant, les nouveaux venus ont pu véritablement s'imposer sur la scène des médias. Certaines entreprises ont renforcé leur intégration verticale avec les plateformes traditionnelles ainsi que les plateformes émergentes afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de choix. Par ailleurs, de nouveaux revendeurs mondiaux livrent concurrence tant pour le contenu que pour les téléspectateurs.

Bell Média livre concurrence dans les marchés des services de télé, de radio et d'affichage extérieur :

- services de télé** : le marché des services de télé est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accroître à mesure que de nouveaux services et technologies contribueront à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs;

- services de radio** : la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;
- services d'affichage extérieur** : le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux.

Les consommateurs continuent de réorienter leur utilisation des médias vers les médias numériques et en ligne, les appareils mobiles et le contenu sur demande, ce qui oblige les entreprises de ce secteur à intensifier leurs efforts en matière de contenu et de fonctionnalités numériques afin de pouvoir soutenir la concurrence. Cette tendance fait également en sorte que les annonceurs dirigent une plus grande partie de leurs dépenses vers les services numériques et en ligne, plutôt que vers les médias traditionnels. En outre, le nombre de concurrents a augmenté, étant donné que de plus nombreuses entreprises de médias numériques et en ligne, ce qui comprend de grandes entreprises mondiales, font leur entrée sur le marché.

Concurrents

SERVICES DE TÉLÉ

- Stations de télé traditionnelle (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Corus, de Rogers, de Québecor, de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada (SRC) et de Groupe V.
- Stations de télé traditionnelle et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix, Amazon Prime Video et DAZN.
- Sites Web de partage de vidéos, comme YouTube.

SERVICES DE RADIO

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Newcap Inc. (Newcap), qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Services de musique en continu, comme Spotify, Apple Music et Google Play Music.
- Services de téléchargement de musique, comme la boutique iTunes d'Apple.
- Autres médias, comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

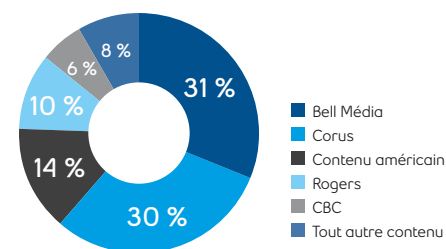
SERVICES D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR

- Annonceurs extérieurs importants, comme Jim Pattison Broadcast Group, Outfront Media, Québecor, Dynamic et Clear Channel Outdoor.
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

Part du marché canadien

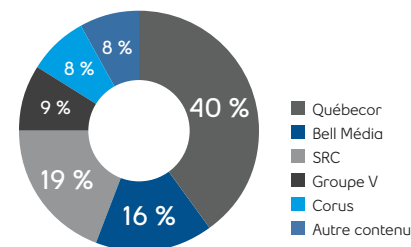
Télespectateurs⁽¹⁾

Contenu télévisuel anglophone⁽²⁾



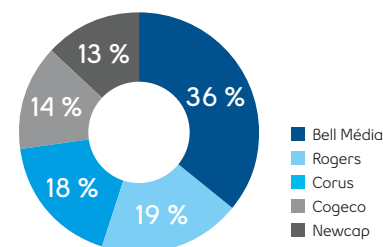
Télespectateurs⁽¹⁾

Contenu télévisuel francophone



Radio⁽¹⁾

Heures d'écoute par diffuseur



(1) À la fin de l'année de diffusion au 31 août 2017, catégorie d'âge 2+, automne 2017 pour la radio.

(2) Les pourcentages pourraient ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

TRANSFORMATION DU MODE DE PRESTATION DE LA TÉLÉ PAR LA TECHNOLOGIE ET LES HABITUDES DES CONSOMMATEURS

La technologie utilisée dans le secteur des médias continue d'évoluer rapidement, ce qui a mené à l'apparition de méthodes parallèles pour la distribution, le stockage et la consommation de contenu. Cette évolution technologique a entraîné et accentué les changements des comportements des consommateurs, ces derniers voulant davantage de contrôle sur le moment et l'endroit où ils consomment le contenu, ainsi que la façon dont ils le consomment. Les consommateurs peuvent maintenant visionner le contenu à partir d'une variété de médias sur l'écran de leur choix, notamment des télévisions, des ordinateurs et d'autres appareils mobiles. Le nombre d'utilisateurs canadiens qui ont une connexion Internet par l'intermédiaire de leur télé augmente, car les connexions sont de plus en plus simples et abordables. Les changements liés à la technologie et aux comportements des consommateurs ont causé de nombreuses difficultés aux revendeurs et aux distributeurs de contenu. La possibilité d'accéder au contenu de partout avec les appareils connectés fait surgir un risque pour les plateformes de distribution traditionnelles en permettant aux propriétaires de contenu de fournir leur contenu directement aux distributeurs et aux consommateurs, contournant ainsi les revendeurs de contenu traditionnels.

AUGMENTATION DES SOURCES DE CONTENU PARALLÈLES À LA TÉLÉ LINÉAIRE TRADITIONNELLE

Les consommateurs ont un meilleur accès à des sources de divertissement et d'information en ligne parallèles qui n'existaient pas auparavant. Alors qu'avant la télé linéaire traditionnelle était le seul moyen d'accéder à une programmation de divertissement, l'augmentation des options de divertissement parallèles a suscité la fragmentation des habitudes de consommation. La télé linéaire traditionnelle demeure le mode de consommation vidéo le plus courant, et les gens consomment de plus en plus le contenu de la manière qui leur convient. D'ailleurs, de nos jours, les téléspectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'horaire, modifiant l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs, regardent davantage la télé sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande. En outre, de plus en plus de consommateurs passent un temps considérable à visionner du contenu en ligne par l'intermédiaire de sources autres que la télé traditionnelle, comme en témoigne la popularité grandissante des services vidéo par contournement, comme Netflix et Amazon Prime Video. Jusqu'à présent, ces services par contournement ont surtout servi de complément à la gamme de services de télé existants, la majorité des abonnés ajoutant

un service par contournement à titre de complément de leur forfait de services linéaires traditionnels. Compte tenu de l'évolution du comportement des consommateurs, les entreprises de médias font évoluer leur contenu et lancent leurs propres solutions afin de concurrencer plus efficacement ces services non traditionnels offerts, en proposant des produits comme CraveTV, le service de vidéo en continu sur demande de Bell Média, et des produits avec authentification de l'abonné des produits Télé Partout, comme CTV GO, TSN GO, RDS GO, Discovery GO et TMN GO.

COÛTS CROISSANTS RELATIFS AU CONTENU ET GLISSEMENT DES BUDGETS DE PUBLICITÉ

Les tendances relatives à l'auditoire et à l'utilisation semblent indiquer que la consommation vidéo sur Internet, en ligne et mobile s'accroît rapidement. La modification des habitudes de consommation du contenu et l'augmentation du nombre de fournisseurs de contenu de sources parallèles pourraient exercer une pression à la baisse sur les produits tirés de la publicité pour les radiodiffuseurs de services de médias traditionnels. Toutefois, le contenu de choix ainsi que les émissions de sport et d'événements spéciaux en direct devraient continuer d'attirer le public et les annonceurs, ce qui devrait se traduire par des pressions sur les prix des droits de diffusion futurs. En outre,

tandis que l'accès à un contenu de choix revêt une importance de plus en plus considérable pour les entreprises de médias désireuses d'attirer des téléspectateurs et des annonceurs, les droits à ce contenu font maintenant l'objet d'une concurrence de plus en plus vive de la part de concurrents mondiaux, dont Netflix, Amazon et DAZN. Cette situation a entraîné une augmentation des coûts des droits de la programmation télé, une tendance qui devrait se poursuivre.

AUTRES MOYENS DE TRANSMISSION DU CONTENU DE SPORTS EN DIRECT

L'accès à un contenu de sport en direct et autre contenu de choix revêt une importance encore plus considérable pour ce qui est d'attirer et de fidéliser des téléspectateurs qui, par ricochet, attirent des annonceurs et des abonnés. Par conséquent, il est devenu de plus en plus important pour les entreprises de médias de détenir les droits à l'égard du contenu ou encore de conclure des ententes à long terme avec les propriétaires de contenu. De leur côté, les ligues, les équipes et les réseaux expérimentent la diffusion de contenu de sports en direct en ligne, sur les médias sociaux et sur les plateformes virtuelles, tandis que des sports non traditionnels gagnent en popularité.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

PERSPECTIVES POUR 2018

La performance au chapitre des produits devrait refléter la diffusion de la Coupe du Monde 2018 de la FIFA par Bell Média, la croissance continue de CraveTV, l'augmentation des produits tirés de l'affichage extérieur par Astral et la contribution financière de l'acquisition en cours de stations de radio auprès de Larche. Toutefois, les effets de la réorientation de l'utilisation des médias vers les services par contournement et les plateformes numériques, la poursuite de la câbloréduction et du débranchement du câble, ainsi que l'incidence financière de l'augmentation des coûts relatifs au contenu associés aux droits de diffusion dans les sports et à la programmation de choix continueront de peser sur le BAIIA ajusté en 2018. Nous avons également l'intention de contrôler les coûts en tirant parti des actifs, en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés de médias, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour tous les écrans et toutes les plateformes.

Même si nous attendons à ce que le marché de la publicité demeure faible en 2018, nous prévoyons que l'attrait de notre programmation, notamment la Coupe du Monde 2018 de la FIFA, et la forte croissance continue de la publicité sur les panneaux publicitaires extérieurs compenseront en partie les pressions exercées par l'intensification de la concurrence et la diminution de l'auditoire. Les produits tirés des frais d'abonnement devraient demeurer stables, la croissance de CraveTV et de la gamme de produits de Télé Partout devant compenser l'érosion de la clientèle d'abonnés.

Dans la télé traditionnelle, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché combinée à un meilleur ciblage de l'auditoire afin de continuer d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur un certain nombre de facteurs, notamment : la conclusion d'acquisitions d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié; l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relatives à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes; la production et la mise en service d'un contenu canadien de grande qualité, y compris des nouvelles occupant la première place sur le marché; et la commercialisation de notre outil de planification télé reposant sur des données.

Dans notre gamme d'émissions de télé spécialisée dans les sports, du contenu de choix et des expériences télévisuelles exceptionnelles sont attendus de notre part par nos téléspectateurs. L'enrichissement de la programmation de la NFL et de la LNH, combiné à l'intégration de nos plateformes numériques, fait partie intégrante de notre stratégie visant à accroître le nombre de téléspectateurs et leur engagement. Les augmentations contractuelles

des prix relatives à des propriétés stratégiques spécialisées dans les sports sont les principaux facteurs concourant à la hausse continue des coûts des droits de diffusion dans les sports. Nous continuerons également de nous consacrer à créer des productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découler de l'investissement dans une programmation et une production de qualité. Poursuivant notre objectif de stimuler la croissance des produits des activités ordinaires, nous avons l'intention de miser sur notre position concurrentielle dans les principaux services de télé spécialisée pour améliorer les points forts des chaînes et offrir plus de choix.

Dans la télé payante, nous continuerons de tirer parti de nos investissements dans du contenu de choix (notamment HBO et SHOWTIME) en vue d'attirer des abonnés.

Dans nos services de télé payante et de télé spécialisée francophones, nous continuerons d'optimiser notre programmation afin de plaire davantage à l'auditoire, ce qui comprend l'acquisition en cours des chaînes francophones spécialisées Séries+ et Historia, qui est assujettie à des conditions de clôture, notamment l'approbation du CRTC et du Bureau de la concurrence.

Dans la radio, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché et des acquisitions en cours de stations de radio auprès de Larche afin de continuer d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Nous prévoyons également tirer parti de notre service numérique iHeartRadio récemment enrichi au Canada, qui donne accès à plus de 1 000 stations de radio en direct et à certaines des baladodiffusions les plus populaires. En outre, avec le concours de nos propriétés de télé locale, nous continuerons de rechercher des occasions susceptibles de mettre à profit nos capacités promotionnelles, de nous fournir une plateforme plus large pour le partage de contenu et de nous offrir des occasions de co-implantation dégagant des synergies et de l'efficacité.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous prévoyons tirer parti de la force de nos produits pour offrir aux annonceurs d'excellentes occasions dans certains marchés canadiens clés. Nous continuerons également de rechercher de nouvelles occasions dans les marchés numériques, notamment en convertissant nos importantes structures extérieures en panneaux numériques.

HYPOTHÈSES

- La performance au chapitre des produits devrait refléter une amélioration de la croissance des ventes de publicité à la télé soutenue par la diffusion de la Coupe du Monde 2018 de la FIFA, la croissance de la clientèle d'abonnés de CraveTV et la croissance continue de la publicité sur les panneaux publicitaires extérieurs.
- L'augmentation des coûts d'exploitation entraînée par la hausse des coûts de la programmation télé et des droits de diffusion dans les sports, ainsi que l'investissement continu dans le contenu de CraveTV.
- Le soutien, de façon continue, de l'adoption de CraveTV.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'augmentation des produits des activités ordinaires générés grâce à la monétisation des droits sur le contenu et des propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes.
- Une baisse du nombre d'abonnés pour de nombreuses propriétés de télé de Bell Média entraînée par le dégroupement des chaînes de télé et la popularité grandissante du visionnement de contenu par contournement.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans les médias.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- L'exploitation du potentiel des données pour aider les médias à faire une meilleure planification et à exécuter leurs stratégies ainsi que pour leur fournir des indications intéressantes, ce qui enrichira l'expérience des annonceurs.
- L'investissement dans le meilleur contenu.
- La conversion de nos importantes structures extérieures en panneaux numériques.
- L'établissement de partenariats hors du commun et l'investissement stratégique dans le contenu.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents dans les services de télé traditionnelle, ainsi que celle engendrée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la vidéo sur demande, les plateformes personnelles vidéo et les services vidéo sur les appareils mobiles et Internet, jumelées à la réglementation qui exige que toutes les EDR offrent des services de télé à la carte.
- L'accélération de la croissance des entreprises non traditionnelles et mondiales qui élaborent des stratégies de produits et de ventes accrocheuses pour la création et la distribution de contenu vidéo.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une incidence défavorable sur le nombre d'abonnements et/ou de téléspectateurs des services de télé de Bell Média et sur les sources de produits de Bell Média.

INCERTITUDE RELATIVE AUX PRODUITS TIRÉS DE LA PUBLICITÉ ET DES FRAIS D'ABONNEMENT

RISQUE

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs, comme l'est notre capacité à développer des activités de publicité sur d'autres supports, tels que les médias numériques et les plateformes d'affichage extérieur, dans le contexte d'un marché de la publicité en évolution et fragmenté. La pression de la concurrence est de plus en plus forte sur les médias traditionnels en ce qui concerne les dépenses de publicité, en raison de la présence des sociétés de technologies non traditionnelles et mondiales.
- Bell Média a conclu des contrats avec diverses EDR en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante. Plusieurs de ces ententes conclues avec des EDR viennent à échéance en 2018.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Un climat d'incertitude économique pourrait mettre un frein aux dépenses des annonceurs. Notre incapacité à augmenter ou à maintenir l'auditoire ou à obtenir une part du marché de la publicité qui est en évolution et fragmenté pourrait se traduire par la perte de produits tirés de la publicité.
- Si nous ne réussissons pas à renégocier à des conditions favorables les ententes conclues avec les EDR qui viennent à échéance, cela pourrait occasionner la perte de produits tirés des frais d'abonnement.

AUGMENTATION DES COÛTS DU CONTENU ET CAPACITÉ D'OBTENIR DU CONTENU DE PREMIER PLAN

RISQUE

- L'augmentation des coûts du contenu liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu, et la capacité d'obtenir du contenu de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

6 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

6.1 Dette nette

	AU 31 DÉCEMBRE 2017	AU 31 DÉCEMBRE 2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Dettes à court terme	5 178	4 887	291	6,0 %
Dettes à long terme	18 215	16 572	1 643	9,9 %
Actions privilégiées ⁽¹⁾	2 002	2 002	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(625)	(853)	228	26,7 %
Dettes nettes	24 770	22 608	2 162	9,6 %

(1) Cinquante pour cent des actions privilégiées en circulation représentant 4 004 millions \$ en 2017 et en 2016 sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

L'augmentation de 1 934 millions \$ de la dette totale, qui comprend la dette à court terme et la dette à long terme, s'explique par :

- l'émission par Bell Canada des débetures MTN, série M-40, série M-44, série M-45 et série M-46, d'un montant en capital total de 700 millions \$, de 1 milliard \$, de 500 millions \$ et de 800 millions \$, respectivement;
- l'augmentation de notre dette de 972 millions \$ en raison de l'acquisition de MTS;
- l'augmentation de nos effets à payer (déduction faite des remboursements) de 333 millions \$.

Cette augmentation a été partiellement compensée par :

- le remboursement d'emprunts aux termes de notre facilité de crédit à terme engagée non garantie de 480 millions \$;
- le remboursement anticipé des débetures MTN, série M-22, et des débetures série M-35 et série M-36, d'un montant en capital de 1 milliard \$, de 350 millions \$ et de 300 millions \$, respectivement;
- la diminution nette de 241 millions \$ de nos obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres dettes.

La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 228 millions \$ découle principalement :

- des dividendes de 2 639 millions \$ payés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de BCE;
- du montant de 4 034 millions \$ au titre des dépenses d'investissement;
- du montant de 1 649 millions \$ payé pour des acquisitions d'entreprises surtout relativement aux acquisitions de MTS et de Cieslok Media;
- du montant de 224 millions \$ pour l'achat sur le marché libre d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions.

Cette diminution a été partiellement contrebalancée par :

- des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 7 358 \$;
- l'émission de titres d'emprunt d'un montant en capital de 691 millions \$ (déduction faite des remboursements);
- le montant de 323 millions \$ découlant de la cession d'environ un quart des abonnés des services sans fil postpayés et de 15 des établissements de vente au détail que détenait MTS, ainsi que de certains actifs réseau manitobains, à TELUS.

6.2 Données liées aux actions en circulation

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	NOMBRE D'ACTIONS	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En circulation au 1 ^{er} janvier 2017	870 706 332	En cours au 1 ^{er} janvier 2017	10 242 162	52
Actions émises pour l'acquisition de MTS	27 642 714	Attribuées	3 043 448	59
Actions émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	2 555 863	Exercées ⁽¹⁾	(2 555 863)	45
Actions émises en vertu d'un régime d'épargne des employés (REE)	91 731	Frappées de déchéance	(239 498)	58
En circulation au 31 décembre 2017	900 996 640	En cours au 31 décembre 2017	10 490 249	55
		Exercibles au 31 décembre 2017	2 013 983	45

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 60 \$ en 2017.

Après la fin de l'exercice, le 8 février 2018, BCE a annoncé son intention de racheter jusqu'à 3,5 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation, sous réserve d'un prix de rachat maximal total de 175 millions \$ au cours de la période de douze mois commençant le 13 février 2018 et se terminant au plus tard le 12 février 2019, dans le cadre d'une OPRA dans le cours normal des activités.

Au 8 mars 2018, 899 000 579 actions ordinaires étaient en circulation et 14 092 467 options sur actions, en cours.

6.3 Flux de trésorerie

	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 358	6 643	715	10,8 %
Dépenses d'investissement	(4 034)	(3 771)	(263)	(7,0)%
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(127)	(126)	(1)	(0,8)%
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(34)	(46)	12	26,1 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	155	126	29	23,0 %
Cotisations volontaires aux régimes de retraite PD	100	400	(300)	(75,0)%
Flux de trésorerie disponibles	3 418	3 226	192	6,0 %
Acquisitions d'entreprises	(1 649)	(404)	(1 245)	n.s.
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(155)	(126)	(29)	(23,0)%
Cotisations volontaires aux régimes de retraite PD	(100)	(400)	300	75,0 %
Diminution des placements	6	107	(101)	(94,4)%
Prêt à une partie liée	–	(517)	517	100,0 %
Cession d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	323	–	323	n.s.
Autres activités d'investissement	(83)	1	(84)	n.s.
Émission nette d'instruments d'emprunt	691	719	(28)	(3,9)%
Émission d'actions ordinaires	117	99	18	18,2 %
Rachat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(224)	(106)	(118)	n.s.
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(2 512)	(2 305)	(207)	(9,0)%
Autres activités de financement	(60)	(54)	(6)	(11,1)%
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(228)	240	(468)	n.s.

n.s. : non significatif

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

En 2017, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE, qui comprenaient les contributions de l'acquisition de MTS, ont augmenté de 715 millions \$ par rapport à 2016, surtout en raison de la hausse du BAIIA ajusté, de la diminution des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD en 2017, de l'amélioration du fonds de roulement et de la diminution des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés, partiellement contrebalancées par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé et des paiements d'intérêts.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 192 millions \$ en 2017 par rapport à 2016, du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD, partiellement contrebalancée par les dépenses d'investissement accrues.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2017	2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	731	733	2	0,3 %
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>9,3 %</i>	<i>10,2 %</i>		<i>0,9 pt</i>
Services sur fil de Bell	3 174	2 936	(238)	(8,1)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>25,6 %</i>	<i>24,3 %</i>		<i>(1,3) pt</i>
Bell Média	129	102	(27)	(26,5)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>4,2 %</i>	<i>3,3 %</i>		<i>(0,9) pt</i>
BCE	4 034	3 771	(263)	(7,0)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>17,8 %</i>	<i>17,4 %</i>		<i>(0,4) pt</i>

Les dépenses d'investissement de BCE ont totalisé 4 034 millions \$ en 2017, ce qui représente une augmentation de 7 %, ou 263 millions \$ par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses d'investissement en pourcentage des produits des activités ordinaires (ratio d'intensité du capital) ont augmenté pour s'établir à 17,8 % en 2017 comparativement à 17,4 % en 2016. La croissance des dépenses d'investissement découle des augmentations dans nos secteurs Services sur fil de Bell et Bell Média, tandis que les dépenses dans notre secteur Services sans fil de Bell sont demeurées relativement stables d'un exercice à l'autre. La croissance des dépenses d'investissement comprend également l'incidence de l'acquisition et de l'intégration de Bell MTS. L'augmentation des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre reflète :

- des dépenses plus élevées dans le secteur du sur-fil de 238 millions \$ en 2017 du fait du déploiement continu du réseau de fibre à large bande en vue de brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises directement, ce qui comprend le déploiement de l'infrastructure Fibe Gigabit à Toronto et dans d'autres zones urbaines ainsi que le début de la construction du réseau FTTP à Montréal, qui a été annoncée le 27 mars 2017. La croissance d'un exercice à l'autre inclut également l'incidence de l'acquisition et de l'intégration de MTS;

- des dépenses d'investissement plus élevées chez Bell Média de 27 millions \$ en 2017 en raison principalement de l'acquisition de Cieslok Media, de l'exécution des contrats obtenus par Astral ainsi que de la modernisation des studios de diffusion et du matériel de production télévisuelle de Bell Média;
- des dépenses relativement stables dans les Services sans fil de Bell, qui ont diminué de 2 millions \$ d'un exercice à l'autre, surtout en raison du rythme de dépenses plus lent par rapport à 2016, ce qui a été en partie contrebalancé par l'acquisition et l'intégration de MTS. Nos dépenses d'investissement dans les Services sans fil incluent la poursuite du déploiement du réseau mobile LTE-A et l'achèvement substantiel de notre réseau 4G LTE, qui atteignaient 87 % et 99 % de la population canadienne, respectivement, au 31 décembre 2017. En outre, les dépenses ont été axées sur l'accroissement des vitesses tenant à l'agrégation de porteuses, le déploiement de la technologie des petites cellules afin d'optimiser la couverture mobile, la qualité du signal et les liaisons de raccordement pour les services de données, ainsi que sur l'enrichissement de l'expérience client et sur l'augmentation de la capacité des réseaux sans fil pour soutenir la croissance de la clientèle et de la consommation des services de données.

COTISATIONS VOLONTAIRES AUX RÉGIMES DE RETRAITE PD

En 2017, nous avons versé des cotisations volontaires de 100 millions \$, comparativement à des cotisations volontaires de 400 millions \$ en 2016, afin de financer notre obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Ces cotisations volontaires ont été financées par des fonds en caisse à la fin de 2017 et de 2016 et réduiront le montant des obligations futures au titre de la capitalisation des régimes de retraite de BCE.

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Le 17 mars 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS pour une contrepartie totale de 2 933 millions \$, de laquelle une tranche de 1 339 millions \$ a été payée en trésorerie et la tranche restante de 1 594 millions \$, par l'émission d'environ 27,6 millions d'actions ordinaires de BCE.

Le 3 janvier 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Cieslok Media, pour une contrepartie en trésorerie totale de 161 millions \$.

Le 3 octobre 2016, BCE a acquis la tranche restante de 64,6 % des actions émises et en circulation de Q9 qu'elle ne détenait pas déjà, pour une contrepartie en trésorerie totale d'environ 158 millions \$, déduction faite des fonds en caisse.

Au T1 2016, BCE a conclu avec Corus une transaction en vertu de laquelle Corus a renoncé à ses droits sur le contenu de HBO au Canada et a cessé les activités de ses services de télé payante Movie Central et Encore Avenue

dans l'Ouest et le Nord canadiens. Cette transaction permet à Bell Média de devenir l'exploitant exclusif de HBO Canada à l'échelle nationale sur toutes les plateformes et d'élargir son service TMN pour en faire un service national de télé payante. Le lancement de TMN à l'échelle nationale a été effectué avec succès le 1^{er} mars 2016. BCE a versé à Corus une contrepartie totale de 218 millions \$, dont une tranche de 21 millions \$ a été payée en 2015.

Après la fin de l'exercice, le 5 janvier 2018, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'AlarmForce pour une contrepartie totale de 182 millions \$, de laquelle une tranche de 181 millions \$ a été payée en trésorerie et la tranche restante de 1 million \$, par l'émission de 22 531 actions ordinaires de BCE.

Après l'acquisition d'AlarmForce, le 5 janvier 2018, BCE a vendu environ 39 000 comptes de clients d'AlarmForce situés en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan à TELUS pour un produit total d'environ 67 millions \$, sous réserve des ajustements de clôture habituels.

DIMINUTION DES PLACEMENTS

La diminution des placements de 107 millions \$ en 2016 comprend le produit reçu de l'une de nos participations mises en équivalence à la vente d'une partie de ses activités.

PRÊT À UNE PARTIE LIÉE

En 2016, avant la conclusion de l'acquisition de Q9, Bell Canada a consenti un prêt de 517 millions \$ à cette dernière aux fins du remboursement de sa dette.

CESSION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Au cours du T2 2017, BCE a conclu la cession annoncée précédemment d'environ un quart des abonnés des services sans fil postpayés et de 15 établissements de vente au détail que détenait MTS, ainsi que de certains actifs réseau manitobains, à TELUS, pour un produit total de 323 millions \$.

INSTRUMENTS D'EMPRUNT

Nous avons recours à une combinaison de dettes à court et à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, d'emprunts tirisés par des créances clients et de facilités bancaires. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2017, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de notre papier commercial, qui est libellé en dollars américains, tous ces éléments ayant été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme.

2017

Nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 691 millions \$, déduction faite des remboursements. Il s'agissait notamment de l'émission par Bell Canada des débentures MTN, série M-40, série M-44, série M-45 et série M-46, d'un montant en capital de 700 millions \$, de 1 milliard \$, de 500 millions \$ et de 800 millions \$, respectivement, et de l'émission d'effets à payer de 333 millions \$ (déduction faite des remboursements). Ces émissions ont été partiellement contrebalancées par le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-22, et des débentures série M-35 et série M-36,

d'un montant en capital de 1 milliard \$, de 350 millions \$ et de 300 millions \$, respectivement, ainsi que par les paiements de 512 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes et le remboursement d'emprunts de 480 millions \$ en vertu de notre facilité de crédit à terme engagée non garantie.

2016

Nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 719 millions \$, déduction faite des remboursements. Il s'agissait notamment de l'émission des débentures MTN, série M-41, série M-42 et série M-43, de Bell Canada, d'un montant en capital de 750 millions \$, de 850 millions \$ et de 650 millions \$, respectivement, et de l'émission d'effets à payer de 991 millions \$ (déduction faite des remboursements). Ces émissions ont été en partie contrebalancées par le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-18, série M-19, série M-23 et série M-32, d'un montant en capital de 700 millions \$, de 200 millions \$, de 500 millions \$ et de 500 millions \$, respectivement, ainsi que par le remboursement des débentures, série M-38, d'un montant en capital de 150 millions \$ et les paiements de 472 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes.

DIVIDENDES EN TRÉSORERIE PAYÉS SUR ACTIONS ORDINAIRES

En 2017, les dividendes en trésorerie payés sur les actions ordinaires, de 2 512 millions \$, ont été majorés de 207 millions \$ par rapport à 2016, en raison d'un dividende plus élevé payé en 2017, de 2,835 \$ par action ordinaire, comparativement à un dividende de 2,6975 \$ par action ordinaire en 2016, et d'un nombre d'actions ordinaires en circulation plus élevé, principalement par suite des actions émises dans le cadre de l'acquisition de MTS.

6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous avons comptabilisé une augmentation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les AERG de 338 millions \$. Cette variation découle d'une baisse du taux d'actualisation réel, à 3,6 % au 31 décembre 2017, comparativement à 4,0 % au 31 décembre 2016. Cette perte a été partiellement compensée par un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons comptabilisé une augmentation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les AERG de 262 millions \$. Cette variation découle d'une baisse du taux d'actualisation réel, à 4,0 % au 31 décembre 2016, comparativement à 4,2 % au 31 décembre 2015. Cette perte a été partiellement compensée par un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

6.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action et le risque de longévité. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Principales méthodes comptables*, à la note 8, *Autres (charges) produits*, à la note 22, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, et à la note 24, *Gestion financière et des capitaux*, dans les états financiers consolidés 2017 de BCE.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

RISQUE FINANCIER	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS
Risque de crédit	Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière. Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations.	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons un grand nombre de clients différents. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque. Les soldes de nos créances clients et de la provision pour créances douteuses au 31 décembre 2017 étaient de 3 138 millions \$ et de 55 millions \$, respectivement.

RISQUE FINANCIER

DESCRIPTION DU RISQUE

GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Risque de liquidité	<p>Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nous avons accès à suffisamment de financement éventuel provenant des marchés financiers et nous avons suffisamment de facilités bancaires engagées pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.• Se reporter à la section 6.7, <i>Liquidité – Obligations contractuelles</i>, pour une analyse de nos passifs financiers comptabilisés.
Risque de change	<p>Nous sommes exposés à un risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.</p> <p>L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit (une perte) de 2 millions \$ comptabilisé en résultat net au 31 décembre 2017 et un profit (une perte) de 133 millions \$ comptabilisé dans les AERG au 31 décembre 2017, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nous utilisons des contrats de change à terme couvrant nos transactions prévues et notre papier commercial venant à expiration de 2018 à 2021, de 4,0 milliards \$ US (5,1 milliards \$ CA) au 31 décembre 2017, pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues et aux titres d'emprunt libellés en devises.• Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG, sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée en résultat au poste <i>Autres (charges) produits</i>. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des autres éléments de bénéfice global</i> sont reclassés dans les comptes de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées, ou sont comptabilisés en tant qu'ajustement apporté au coût de base de l'élément couvert au cours de ces périodes.• Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i>.• En 2017, nous avons réglé un swap de devises et de taux d'intérêt variables, dont le montant notionnel s'élevait à 357 millions \$ US (480 millions \$ CA), utilisé pour couvrir les emprunts en vertu d'une facilité de crédit.• Pour les swaps de devises et de taux d'intérêt variables, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la facilité de crédit connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans les comptes de résultat et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture ait été inefficace.
Risque de taux d'intérêt	<p>Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'aux taux de dividende refixés sur nos actions privilégiées.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une diminution (augmentation) de 29 millions \$ du bénéfice net au 31 décembre 2017.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables de notre dette. De plus, nous utilisons des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des taux d'intérêt sur des émissions de titres d'emprunt futures et comme couverture économique des taux de dividende refixés sur les actions privilégiées.• Aucun swap ni aucun contrat de blocage de taux d'intérêt n'étaient utilisés au 31 décembre 2017.• En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes de retraite PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.
Risque lié aux fluctuations du cours de l'action	<p>Nous sommes exposés à un risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2017 serait un profit (une perte) de 38 millions \$ comptabilisé en résultat net pour 2017, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nous utilisons des contrats à terme sur actions d'une juste valeur de 45 millions \$ au 31 décembre 2017, sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions.• Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat au poste <i>Coûts d'exploitation pour les dérivés</i> qui servent à la couverture d'un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie, et au poste <i>Autres (charges) produits pour les dérivés</i> qui servent à couvrir les régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.
Risque de longévité	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à l'espérance de vie relativement à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le régime de retraite de Bell Canada a conclu une entente d'investissement en vue d'assurer la couverture d'une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 5 milliards \$.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne

correspondent pas aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à verser, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	31 DÉCEMBRE 2017		31 DÉCEMBRE 2016	
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	111	110	166	169
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	124	128	136	145
Titres d'emprunt, contrats de location-financement et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	19 321	21 298	17 879	20 093

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF) AUX 31 DÉCEMBRE	JUSTE VALEUR AUX 31 DÉCEMBRE		
		PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾
2017				
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente ⁽³⁾	Autres actifs non courants	103	1	102
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(48)	–	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(135)	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	60	–	(46)
2016				
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente ⁽³⁾	Autres actifs non courants	103	1	102
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	166	–	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(135)	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	35	–	(53)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les AERG et sont reclassés au poste Autres (charges) produits dans les comptes de résultat lorsqu'ils sont réalisés ou lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée.

(4) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisée au poste Autres (charges) produits dans les comptes de résultat. L'option peut être exercée en 2017 et par la suite.

6.6 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut verser les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations au moment

de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Le tableau suivant présente les notations, qui sont considérées comme étant élevées, que DBRS, Moody's et S&P ont attribuées à BCE et à Bell Canada en date du 8 mars 2018.

PRINCIPALES NOTATIONS

8 MARS 2018	BELL CANADA ⁽¹⁾		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Papier commercial	R-2 (élevée)	P-2	A-1 (faible) (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)
Dettes à long terme	BBB (élevée)	Baa1	BBB+
Dettes à long terme subordonnée	BBB (faible)	Baa2	BBB
8 MARS 2018	BCE ⁽¹⁾		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Actions privilégiées	Pfd-3	-	P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale)

(1) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés précédemment, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au 8 mars 2018, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

6.7 Liquidité

SOURCES DE LIQUIDITÉS

Notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie à la fin de 2017 s'élevait à 625 millions \$. Nous prévoyons que ce solde, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2018 et un financement provenant des marchés financiers, notamment le papier commercial, nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2018 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2018 devaient excéder notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et le financement provenant des marchés financiers, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

Grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et au financement provenant des marchés financiers et des facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance future, y compris les acquisitions d'entreprises, et pour parer aux éventualités.

Après la fin de l'exercice, le 7 mars 2018, nous avons annoncé l'émission de débetures MTN, série M-47, à 3,35 %, en vertu de l'acte de fiducie de 1997 de Bell Canada, dont le capital s'établit à 500 millions \$, et qui viennent à échéance le 12 mars 2025. Le produit net de l'émission devrait être affecté au remboursement, avant l'échéance, des débetures, série M-33, à 5,52 %, de Bell Canada, dont le capital en cours s'établit à 300 millions \$, et qui viennent à échéance le 26 février 2019, ainsi qu'au remboursement d'autres dettes à court terme.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2017.

AU 31 DÉCEMBRE 2017	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	PAPIER COMMERCIAL EN CIRCULATION	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	3 500	–	–	3 116	384
Autres	134	–	106	–	28
Total des facilités de crédit engagées	3 634	–	106	3 116	412
Total des facilités de crédit non engagées	1 829	–	1 148	–	681
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	5 463	–	1 254	3 116	1 093

(1) La facilité de crédit renouvelable de Bell Canada, d'un montant de 2,5 milliards \$, vient à échéance en novembre 2022, et sa facilité de crédit liée à l'expansion, d'un montant de 1 milliard \$, vient à échéance en novembre 2020.

(2) Au 31 décembre 2017, le papier commercial en cours de Bell Canada incluait un montant de 2 484 millions \$ US (3 116 \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 2,5 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ CA, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada

au 31 décembre 2017. Le montant total de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps. Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler la convention de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions prévues dans ces conventions.

BESOINS DE LIQUIDITÉS DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2018, nos dépenses d'investissement prévues seront concentrées sur nos impératifs stratégiques, ce qui reflète un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services.

CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite à cotisations définies (CD), ainsi que des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Notre capitalisation prévue pour 2018 est présentée en détail dans le tableau suivant et est assujettie aux évaluations actuarielles qui seront menées à terme au milieu de 2018. Les évaluations actuarielles les plus récentes de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants ont été effectuées en date du 31 décembre 2016.

CAPITALISATION PRÉVUE POUR 2018	TOTAL
Régimes de retraite PD – coût des services rendus	203
Régimes de retraite PD – déficit	7
Régimes de retraite PD	210
AAPE	80
Régimes de retraite CD	110
Total – régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, montant net	400

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

En 2018, les dividendes en trésorerie à payer sur les actions ordinaires de BCE devraient être plus élevés qu'en 2017, le dividende sur actions ordinaires annuel de BCE ayant augmenté de 5,2 %, pour s'établir à 3,02 \$ par action ordinaire, contre 2,87 \$ par action ordinaire. Cette augmentation s'applique au dividende payable le 15 avril 2018 et elle est conforme à la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE, qui prévoit un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. La politique de dividendes de BCE et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2017, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2018	2019	2020	2021	2022	PAR LA SUITE	TOTAL
Passifs financiers comptabilisés							
Dette à long terme	661	1 541	1 424	2 247	1 714	9 558	17 145
Effets à payer	3 151	–	–	–	–	–	3 151
Paiements futurs minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-financement	572	501	326	278	248	883	2 808
Emprunts garantis par des créances clients	921	–	–	–	–	–	921
Intérêts à verser sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients	792	688	628	586	525	5 197	8 416
Passif financier lié à MLSE	135	–	–	–	–	–	135
Engagements (arrangements hors bilan)							
Contrats de location simple	312	264	225	175	119	341	1 436
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1 039	808	614	516	372	808	4 157
Obligations d'achat	865	664	550	498	429	903	3 909
Acquisition proposée des chaînes de télé spécialisée Séries+ et Historia	200	–	–	–	–	–	200
Acquisition d'AlarmForce ⁽¹⁾	182	–	–	–	–	–	182
Total	8 830	4 466	3 767	4 300	3 407	17 690	42 460

(1) Cet engagement a été réglé le 5 janvier 2018, à la conclusion de l'acquisition d'AlarmForce.

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux de bureaux. La durée des baux visant les bureaux est habituellement de 22 ans. Les contrats de location liés aux satellites utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé ont une durée de 15 ans. Ces contrats de location liés aux satellites ne peuvent être annulés. Le montant des paiements futurs minimaux à effectuer en vertu des contrats de location-financement inclut des charges financières futures de 636 millions \$.

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux de bureaux, les emplacements des pylônes cellulaires, les établissements de vente au détail et les emplacements d'affichage extérieur, et leurs durées varient de 1 an à 50 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple s'élevaient à 399 millions \$ en 2017 et à 353 millions \$ en 2016.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

LITIGES

Dans le cours normal de nos affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus de recours judiciaires, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront réglés. Compte tenu de ce qui précède et d'après

ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION ET GARANTIES (HORS BILAN)

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location simple. Certaines de ces conventions prévoient une exposition éventuelle maximale, tandis que d'autres ne prévoient pas de montant maximal ou de date de résiliation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties, en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 8 mars 2018, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions négatives significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Une description des principaux litiges en cours au 8 mars 2018 est présentée dans la notice annuelle 2017 de BCE.

7 Faits saillants annuels et trimestriels

7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2017, 2016 et 2015, établies à partir des états financiers consolidés annuels préparés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2017	2016	2015
COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT			
Produits d'exploitation			
Services	21 143	20 090	19 759
Produits	1 576	1 629	1 755
Total des produits d'exploitation	22 719	21 719	21 514
Coûts d'exploitation	(13 541)	(12 931)	(12 963)
BAlIA ajusté	9 178	8 788	8 551
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(190)	(135)	(446)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 037)	(2 877)	(2 890)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(813)	(631)	(530)
Charges financières			
Charges d'intérêts	(955)	(888)	(909)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(72)	(81)	(110)
Autres (charges) produits	(102)	21	(12)
Impôt sur le résultat	(1 039)	(1 110)	(924)
Bénéfice net	2 970	3 087	2 730
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 786	2 894	2 526
Actionnaires privilégiés	128	137	152
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	56	56	52
Bénéfice net	2 970	3 087	2 730
Bénéfice net par action ordinaire			
De base	3,12	3,33	2,98
Dilué	3,11	3,33	2,98
RATIOS			
Marge du BAlIA ajusté (%)	40,4 %	40,5 %	39,7 %
Rendement des capitaux propres (%) ⁽¹⁾	19,4 %	21,8 %	21,1 %

(1) Le rendement des capitaux propres correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de BCE, excluant les actions privilégiées.

	2017	2016	2015
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Total de l'actif	54 263	50 108	47 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie	625	853	613
Dette à court terme (y compris les effets à payer et les emprunts garantis par des créances clients)	5 178	4 887	4 895
Dette à long terme	18 215	16 572	15 390
Total des passifs non courants	23 993	22 146	20 672
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	19 160	17 540	17 023
Total des capitaux propres	19 483	17 854	17 329
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 358	6 643	6 274
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(5 437)	(4 584)	(4 114)
Dépenses d'investissement	(4 034)	(3 771)	(3 626)
Acquisitions d'entreprises	(1 649)	(404)	(311)
Cessions d'entreprises	–	18	409
Acquisition de licences de spectre	–	(1)	(535)
Cession d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	323	–	–
Prêt à une partie liée	–	(517)	–
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(2 149)	(1 819)	(2 113)
Émission d'actions ordinaires	117	99	952
Émission nette (remboursement net) d'instruments d'emprunt	691	719	(510)
Frais d'émission d'actions ordinaires	–	–	(35)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(2 512)	(2 305)	(2 169)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(127)	(126)	(150)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(34)	(46)	(41)
Flux de trésorerie disponibles	3 418	3 226	2 999
INFORMATION SUR LES ACTIONS			
Nombre moyen d'actions ordinaires (en millions)	894,3	869,1	847,1
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	901,0	870,7	865,6
Capitalisation boursière ⁽¹⁾	54 402	50 527	46 275
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	2,87	2,73	2,60
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	(2 564)	(2 374)	(2 213)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(128)	(137)	(152)
Cours de clôture des actions ordinaires (en dollars)	60,38	58,03	53,46
Rendement total procuré aux actionnaires	8,9 %	13,7 %	5,3 %
RATIOS			
Intensité du capital (%)	17,8 %	17,4 %	16,9 %
Ratio cours/bénéfice (fois) ⁽²⁾	19,35	17,43	17,94
AUTRES DONNÉES			
Nombre d'employés (en milliers)	52	48	50

(1) La capitalisation boursière correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

(2) Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le BPA.

7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2017 et de 2016. Cette information trimestrielle n'est pas audité, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2017				2016			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation								
Services	5 435	5 322	5 335	5 051	5 169	5 025	4 988	4 908
Produits	523	356	364	333	533	382	352	362
Total des produits d'exploitation	5 958	5 678	5 699	5 384	5 702	5 407	5 340	5 270
BAIIA ajusté	2 217	2 366	2 381	2 214	2 121	2 236	2 268	2 163
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(47)	(23)	(36)	(84)	(11)	(25)	(57)	(42)
Amortissement des immobilisations corporelles	(781)	(765)	(769)	(722)	(719)	(706)	(713)	(739)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(209)	(208)	(211)	(185)	(165)	(161)	(156)	(149)
Bénéfice net	617	817	811	725	699	800	830	758
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	575	770	762	679	657	752	778	707
Bénéfice net par action ordinaire								
De base	0,64	0,86	0,84	0,78	0,75	0,87	0,89	0,82
Dilué	0,63	0,86	0,84	0,78	0,75	0,87	0,89	0,82
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	900,6	900,4	900,1	875,7	870,5	869,9	869,1	867,1
AUTRES RENSEIGNEMENTS								
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 658	2 233	2 154	1 313	1 520	1 943	1 890	1 290
Flux de trésorerie disponibles	652	1 183	1 094	489	923	951	934	418
Dépenses d'investissement	(1 100)	(1 040)	(1 042)	(852)	(993)	(976)	(950)	(852)

FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

PRODUITS D'EXPLOITATION	T4 2017	T4 2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	2 070	1 883	187	9,9 %
Services sur fil de Bell	3 222	3 137	85	2,7 %
Bell Média	834	845	(11)	(1,3)%
Éliminations intersectorielles	(168)	(163)	(5)	(3,1)%
Total des produits d'exploitation de BCE	5 958	5 702	256	4,5 %
BAIIA AJUSTÉ	T4 2017	T4 2016	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	736	674	62	9,2 %
Services sur fil de Bell	1 310	1 259	51	4,1 %
Bell Média	171	188	(17)	(9,0)%
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 217	2 121	96	4,5 %

Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 4,5 % au T4 2017 par rapport à l'exercice précédent, dans la foulée de la croissance de nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell, atténuée en partie par une légère diminution dans notre secteur Bell Média.

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 4,5 % au T4 2017 par rapport au T4 2016, en raison des augmentations d'un exercice à l'autre enregistrées dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell, atténuées par la diminution dans notre secteur Bell Média. La marge du BAIIA ajusté de BCE est demeurée inchangée, à 37,2 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 9,9 % au T4 2017 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, dans la foulée de la croissance des produits tirés des services, de 10,6 %, et des produits d'exploitation tirés des produits, de 3,5 %. L'augmentation d'un exercice à l'autre des produits tirés des services est principalement attribuable à l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services postpayés conjugué à la hausse du PMU combiné, de 2,4 %, et à la contribution de Bell MTS. L'augmentation du PMU combiné découle de la croissance du PMU des services postpayés reflétant la proportion plus élevée d'abonnés des services postpayés, l'effet des modifications des prix en 2016, ainsi que le nombre plus élevé d'abonnés des services LTE et LTE-A postpayés au sein de notre clientèle, ce qui a stimulé la croissance de la consommation de données et la demande pour des forfaits offrant plus de données. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par l'incidence défavorable de la Décision de télécom CRTC 2016-171 et l'adoption plus généralisée des forfaits « tout inclus » entraînant des frais d'utilisation excédentaire moindres. Les produits d'exploitation tirés des produits dans le sans-fil ont augmenté de 3,5 %, d'un exercice à l'autre, principalement en raison d'une proportion plus importante d'appareils haut de gamme en service, du nombre plus élevé d'activations brutes et de mises à niveau ainsi que de la contribution de l'acquisition de MTS; cette augmentation a été atténuée par des offres promotionnelles plus généreuses dans un marché très concurrentiel et par la diminution des ventes à la radio.

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 9,2 % au T4 2017 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de l'effet de la progression des produits d'exploitation, atténuée par l'augmentation des charges d'exploitation principalement imputable aux investissements continus dans la fidélisation de la clientèle et l'acquisition d'abonnés, aux charges découlant de Bell MTS, à la hausse des coûts de la main-d'œuvre en vue de soutenir la croissance de l'entreprise, à l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux pour soutenir l'expansion de la capacité et aux frais de publicité plus élevés découlant principalement du récent lancement de Lucky Mobile. La marge du BAIIA ajusté, en fonction des produits d'exploitation tirés des services sans fil, a diminué de 0,4 point, à 38,9 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation des Services sur fil de Bell au T4 2017 ont augmenté de 2,7 % d'un exercice à l'autre, dans la foulée de l'augmentation des produits tirés des services, de 3,6 %, atténuée par la diminution des produits d'exploitation tirés des produits, de 4,4 %. La croissance des produits tirés des services découle de la contribution de l'acquisition de MTS, de l'accroissement de notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP, de l'augmentation du PMU par foyer et de la croissance des services de connectivité à large bande IP. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par l'érosion continue de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels, par la diminution des produits tirés des solutions d'affaires, par les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels en raison des offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, ainsi que par l'incidence défavorable sur le plan réglementaire de la Décision de télécom CRTC 2016-171. La diminution des produits d'exploitation tirés des produits reflète les pressions concurrentielles sur les prix dans nos marchés d'affaires et de gros ainsi que la diminution des ventes de produits électroniques grand public à La Source, et a été atténuée en partie par la contribution de l'acquisition de MTS.

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell au T4 2017 a augmenté de 4,1 % d'un exercice à l'autre, avec une augmentation correspondante de la marge du BAIIA ajusté, pour s'établir à 40,7 % par rapport à 40,1 % au T4 2016, ce qui découle de la contribution de Bell MTS, de la croissance de nos activités dans les services Internet et de télé IP et du maintien des mesures efficaces de compression des coûts. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par la diminution des produits tirés de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels, y compris la diminution des dépenses des clients et les pressions continues de la concurrence dans notre marché d'affaires.

Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont diminué de 1,3 % au T4 2017 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits tirés de la publicité découlant de la faiblesse continue du marché et de la diminution des cotes d'écoute, ce qui a eu une incidence défavorable sur nos plateformes de télé traditionnelle et spécialisée ainsi que de radio. Cette diminution a été partiellement atténuée par l'augmentation des produits tirés des activités d'affichage extérieur en raison de la contribution de l'acquisition de Cieslok Media et des nouveaux contrats obtenus, ainsi que par l'augmentation des produits des propriétés numériques d'un exercice à l'autre. La diminution des produits d'exploitation a été atténuée par l'augmentation des produits tirés des frais d'abonnement découlant de la croissance de la clientèle d'abonnés de la gamme de produits GO de Télé Partout, de CraveTV et de nos services de télé payante, ainsi que par l'effet des augmentations de tarifs lors des renouvellements de contrats survenus au début de l'exercice.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a diminué de 9,0 % au T4 2017 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits d'exploitation conjuguée à la hausse des coûts relatifs à la programmation et au contenu principalement liée aux droits de diffusion dans les sports, ainsi que des charges accrues dans l'affichage extérieur découlant de l'acquisition de Cieslok Media et de l'exécution des nouveaux contrats obtenus. Cette diminution a été partiellement atténuée par la diminution des coûts de la main-d'œuvre attribuable principalement à la réduction de l'effectif.

Les dépenses d'investissement de BCE, de 1 100 millions \$ au T4 2017, ont augmenté de 107 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 18,5 % comparativement à 17,4 % à l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre découle des dépenses accrues dans nos trois secteurs et comprend l'incidence de l'acquisition et de l'intégration de Bell MTS dans nos secteurs des services sans fil et sur fil. Les dépenses accrues dans notre secteur du sur-fil, de 67 millions \$, reflètent également le déploiement continu de la fibre à large bande en vue de brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises directement, ce qui comprend la construction de l'infrastructure Fibe Gigabit à Toronto et dans d'autres zones urbaines ainsi que le début de la construction du réseau FTTP à Montréal. L'augmentation de 25 millions \$ des dépenses d'investissement dans notre secteur du sur-fil est surtout imputable au calendrier des dépenses. Les dépenses d'investissement plus élevées de 15 millions \$ chez Bell Média sont surtout imputables à l'acquisition de Cieslok Media, à l'exécution des contrats obtenus par Astral ainsi qu'à la modernisation des studios de diffusion, du matériel de production télévisuelle et des plateformes numériques de Bell Média.

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de BCE, de 47 millions \$ au T4 2017, ont augmenté de 36 millions \$ par rapport au T4 2016, en raison en partie du plus grand nombre d'initiatives de réduction de la main-d'œuvre et de l'augmentation des autres coûts.

L'amortissement des immobilisations corporelles de BCE, de 781 millions \$ au T4 2017, a augmenté de 62 millions \$ d'un exercice à l'autre, surtout en raison de l'acquisition de MTS et d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil ainsi que dans nos services de télé IP. Cette augmentation a été partiellement compensée par la diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles en raison d'une augmentation de l'estimation de la durée d'utilité de certains actifs par suite de notre processus annuel permanent d'évaluation. Les modifications de la durée d'utilité ont été appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, comme il est décrit à la section 10.1. *Nos méthodes comptables – Estimations comptables critiques et jugements clés.*

L'amortissement des immobilisations incorporelles de BCE, de 209 millions \$ au T4 2017, a augmenté par rapport à 165 millions \$ au T4 2016, en raison principalement de l'acquisition de MTS et d'un volume accru d'immobilisations.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE s'est élevé à 575 millions \$ au T4 2017, soit 0,64 \$ par action, en baisse par rapport à 657 millions \$, soit 0,75 \$ par action, au T4 2016. La diminution d'un exercice à l'autre est attribuable principalement à l'augmentation de la dotation aux amortissements, à l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ,

aux acquisitions et autres et à l'augmentation des autres charges, qui comprenaient les charges de 82 millions \$ pour perte de valeur relatives à notre secteur Bell Média, et elle a été partiellement compensée par l'augmentation du BAIIA ajusté. Le bénéfice net ajusté a augmenté pour s'établir à 684 millions \$, comparativement à 667 millions \$ au T4 2016, et le BPA ajusté est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont élevés à 1 658 millions \$ au T4 2017, comparativement à 1 520 millions \$ au T4 2016. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du BAIIA ajusté et aux cotisations volontaires moindres versées aux régimes de retraite PD en 2017, partiellement contrebalancée par la diminution du fonds de roulement ainsi que par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé et des paiements d'intérêts, facteurs qui incluent tous la contribution de MTS.

Les flux de trésorerie disponibles de BCE générés au T4 2017 se sont établis à 652 millions \$, une diminution de 271 millions \$ par rapport au T4 2016, en raison de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite PD, et de l'augmentation des dépenses d'investissement.

CONSIDÉRATIONS SUR LE CARACTÈRE SAISONNIER

Une partie des produits et des charges de nos secteurs varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre.

Les résultats d'exploitation des Services sans fil de Bell sont influencés par le calendrier et l'ampleur de nos activités de promotion, par le niveau d'intensité de la concurrence dans l'ensemble du secteur ainsi que par l'incidence saisonnière de l'augmentation des ajouts d'abonnés et des rabais sur les combinés, ce qui peut se traduire par une augmentation des charges relatives aux acquisitions d'abonnés et aux activations dans certains trimestres. En particulier, les activations d'abonnés s'établissent généralement à leur plus bas niveau au premier trimestre, tandis que le BAIIA ajusté est habituellement inférieur aux troisième et quatrième trimestres en raison des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle plus élevés découlant du nombre accru d'activations de nouveaux abonnés et de mises à niveau au cours de la période du retour en classe et entre le Vendredi fou et la période des fêtes. De surcroît, le PMU des services sans fil enregistre historiquement des augmentations séquentielles saisonnières aux deuxième et troisième trimestres, en raison des niveaux d'utilisation et d'itinérance plus élevés au cours du printemps et de l'été, suivis habituellement par des diminutions séquentielles saisonnières aux quatrième et premier trimestres. Cependant, cette incidence saisonnière sur le PMU s'est atténuée, du fait que les forfaits offrant des options d'appels illimités et plus de données assortis de frais mensuels récurrents plus élevés sont de plus en plus répandus; ainsi, la variabilité des frais facturés pour l'utilisation des services de données est moindre.

Les produits tirés des Services sur fil de Bell ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre en raison des ventes plus élevées de produits de données et d'équipements aux clients d'affaires et des ventes, également plus élevées, d'équipements électroniques grand public pendant la période des fêtes au T4. Cependant, cette situation varie d'une année à l'autre selon la vigueur de l'économie et la présence ou non d'initiatives de vente ciblées, ce qui peut influencer les dépenses des clients. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les résultats d'exploitation globaux des services sur fil.

Les produits tirés de Bell Média et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Ces variations découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la LNH et la Coupe du Monde de soccer, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

8 Cadre réglementaire

8.1 Introduction

Cette section décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché. Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite (Bell ExpressVu), Bell Média, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec) et Norouestel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par la réglementation et les politiques de divers organismes de réglementation, et par les décisions rendues par ceux-ci, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada, et d'autres ministères du gouvernement fédéral, en particulier l'ISDE.

Le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications dans les zones où il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence était suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications*

à l'égard de la vaste majorité de nos services de téléphonie résidentielle et d'affaires sur fil ainsi que de nos services sans fil (à l'exception de notre service sans fil d'itinérance de gros à l'échelle nationale et de certaines restrictions liées aux services sans fil de détail prévues par le Code sur les services sans fil) et Internet (à l'exception de certaines parties du territoire couvert par Norouestel, où le CRTC a procédé au rétablissement de la réglementation des services Internet en 2013). Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* et, pour la plupart, ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'approbation d'acquisitions et les exigences relatives à l'octroi de licences de radiodiffusion et à la propriété étrangère. Des décisions défavorables prises par les organismes de réglementation ou une réglementation plus rigoureuse pourraient avoir une incidence négative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

8.2 Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, NorthernTel, Télébec et Norouestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression *entreprises de télécommunications*, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les services de télécommunications, à

moins que les services en question ne soient exemptés de la réglementation ou qu'ils ne fassent l'objet d'une abstention. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. De plus, quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris les entreprises de télécommunications du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

EXAMEN DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BASE

Le 21 décembre 2016, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496 dans laquelle il a déterminé que le service Internet à large bande constitue un service de base et a créé un nouveau fonds visant à compléter les investissements gouvernementaux en vue d'élargir l'accès au service Internet à large bande partout au Canada. Le nouveau fonds percevra et distribuera un montant de 750 millions \$ au cours d'une période de cinq ans afin d'appuyer l'objectif ambitieux d'offrir un service Internet à large bande ayant une vitesse de 50 Mbps à 90 % des foyers canadiens d'ici la fin de 2021. Les contributions au nouveau fonds seront perçues auprès des fournisseurs de services de télécommunications, comme ceux du groupe BCE, et distribuées dans le cadre de processus d'appel d'offres concurrentiels afin de soutenir les initiatives en matière de déploiement de services à large bande. À la première année, le montant

du fonds sera de 100 millions \$ et un montant de 25 millions \$ s'ajoutera chaque année, jusqu'à un plafond de 200 millions \$ à la cinquième année. Même si nous serons tenus de contribuer au nouveau fonds lié aux services à large bande en fonction de notre pourcentage des produits du secteur provenant des services voix, de données et Internet, la portée de l'incidence de ce nouveau fonds sur nos activités n'est pas encore connue. En effet, les fonds contribués pourraient être compensés par des fonds reçus, si nous avons l'intention de déployer des services à large bande dans le cadre du programme du CRTC et que ce dernier nous octroie des fonds. Dans le cadre d'une instance en cours, le CRTC détermine les détails du processus d'appel d'offres concurrentiel et nous prévoyons que l'utilisation du fonds commencera probablement en 2019.

CODE NATIONAL VISANT LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DE SERVICES SANS FIL

Le 3 juin 2013, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-271, qui établit le Code sur les services sans fil. Le Code sur les services sans fil vise tous les services sans fil fournis aux particuliers et aux petites entreprises (par exemple, les entreprises qui dépensent en moyenne moins de 2 500 \$ par mois pour des services de télécommunications) dans toutes les provinces et tous les territoires.

Le Code sur les services sans fil régit certains aspects de la prestation des services sans fil. Plus particulièrement, le Code sur les services sans fil interdit aux fournisseurs de services sans fil d'imputer des frais de résiliation anticipée si un client annule ses services 24 mois après la signature de son contrat et exige des fournisseurs qu'ils récupèrent les subventions au titre des combinés dans un délai de deux ans ou moins. Ces exigences ont, dans les faits, complètement fait disparaître du marché les contrats d'une durée de plus de deux ans.

Le 15 juin 2017, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-200 qui apporte des modifications ciblées au Code sur les services sans fil, avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2017, et clarifie les règles existantes. Les révisions apportées au Code sur les services sans fil prévoient, entre autres, l'interdiction aux fournisseurs de services de vendre des appareils verrouillés, l'augmentation des limites d'utilisation prévues pour les services vocaux, de messagerie texte et de données pendant la période d'essai des services de 15 jours que le vendeur doit obligatoirement accorder au client lors de l'achat d'un appareil, et l'établissement des mesures de contrôle additionnelles liées aux frais de données ou d'itinérance. Ces modifications ont eu une incidence défavorable sur nos activités dans le sans-fil.

INSTANCES RELATIVES AUX SERVICES SANS FIL DE GROS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-177, le CRTC a imposé à Bell Mobilité, à Rogers Communications Partnership (maintenant Rogers Communications Canada Inc.) et à TELUS de publier des nouveaux tarifs pour les services d'itinérance de gros à l'échelle nationale à l'intention des fournisseurs de services sans fil non nationaux (FSSFNN). Le CRTC a approuvé les modalités de notre tarification dans la Décision de télécom CRTC 2017-56 (Décision 2017-56). L'approbation des tarifs que nous avons proposés demeure en attente. Si le CRTC impose des tarifs qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, cela pourrait améliorer la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence négative sur nos activités dans le sans-fil.

Le 1^{er} juin 2017, le Conseil des ministres fédéral a ordonné au CRTC de reconsidérer certaines conclusions énoncées dans la Décision 2017-56. Dans la Décision 2017-56, le CRTC avait déterminé que Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et TELUS devaient fournir un accès « temporaire » mais non « permanent » à leurs réseaux dans le cadre des services d'itinérance à fournir obligatoirement. Le CRTC a également déterminé que l'utilisation du Wi-Fi public ne fait pas partie du réseau d'origine

d'un FSSFNN lorsqu'il s'agit d'établir ce qui constitue un accès temporaire à l'itinérance, étant donné que les installations Wi-Fi publiques ne sont pas nécessairement détenues, exploitées ou contrôlées par un FSSFNN. Par conséquent, les FSSFNN ne pouvaient pas compter sur l'utilisation des installations Wi-Fi publiques pour être admissibles à l'achat de services d'itinérance sur la base d'un accès temporaire. Entre autres choses, le Conseil des ministres fédéral a demandé au CRTC d'examiner si le fait de pouvoir considérer la connectivité d'un utilisateur final à un réseau Wi-Fi comme une utilisation de la connectivité au réseau d'origine d'un FSSFNN ferait en sorte que les services sans fil canadiens soient plus abordables, et si cette meilleure accessibilité financière découlant de la modification des règles compenserait toute incitation pour les entreprises titulaires nationales à cesser d'investir dans leurs réseaux. Dans son ordonnance, le Conseil des ministres fédéral a exigé que le CRTC lui fasse rapport d'ici le 31 mars 2018. Il n'est pas clair quelles nouvelles règles, le cas échéant, le CRTC pourrait adopter à la suite de son réexamen de la Décision 2017-56. Il est également impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, de ces nouvelles règles sur le secteur Services sans fil de Bell.

SERVICE D'ACCÈS DE GROS OBLIGATOIRE AUX RÉSEAUX FTTP

Le 22 juillet 2015, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326, le CRTC a ordonné la mise en place d'un nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé, dont les installations FTTP, lesquelles étaient auparavant exemptées des services d'accès haute vitesse de gros obligatoires. Ce nouveau service doit être offert par toutes les principales entreprises de télécommunications titulaires et les principaux câblodistributeurs, mais la première étape de sa mise en œuvre se déroulera uniquement en Ontario et au Québec, nos deux plus grands marchés. Cette décision défavorable liée à la réglementation pourrait avoir une incidence sur la nature de nos décisions futures en matière d'investissement dans la technologie FTTP, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. Plus particulièrement, l'introduction par le CRTC des services de gros obligatoires à l'égard des installations FTTP n'est pas de nature à inciter les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations à investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales.

Le 20 septembre 2016, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2016-379, dans laquelle il adopte en grande partie nos propositions concernant la conception technique de notre futur service d'accès haute vitesse de gros dégroupé. Le 29 août 2017, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2017-312, le CRTC a établi les tarifs provisoires pour ces services. Les tarifs provisoires établis par le CRTC sont essentiellement similaires à ceux que nous avons proposés. Les tarifs définitifs ne sont toutefois pas encore déterminés. Si les tarifs définitifs imposés diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, cela pourrait favoriser la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence sur notre stratégie d'investissement.

EXTENSION PROPOSÉE DU RÉGIME DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ACCÈS DE GROS GROUPÉS AUX RÉSEAUX FTTP

Le 30 mars 2017, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. (CORC) a présenté au CRTC une demande visant l'extension du régime de réglementation des services d'accès haute vitesse de gros groupés, lequel rend obligatoire l'accès aux services d'accès groupés fournis au moyen d'installations utilisant la technologie FTTP, afin qu'il inclue également l'accès aux services d'accès groupés fournis au moyen d'installations utilisant la technologie FTTP. Le CORC affirmait qu'il était essentiel que les services d'accès groupés soient fournis au moyen d'installations utilisant la technologie FTTP afin que les concurrents puissent offrir des services d'accès haute vitesse dans les régions où les services d'accès groupés fournis au moyen

d'installations utilisant la technologie FTTP ne sont pas offerts et où seules les installations utilisant la technologie FTTP permettent d'offrir les services d'accès haute vitesse. Le 2 février 2018, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2018-44 dans laquelle il rejette la demande du CORC. Selon le CRTC, l'exemption de l'accès aux installations utilisant la technologie FTTP pour les services d'accès groupés a peu d'incidence sur la capacité des concurrents à soutenir la concurrence dans le marché de détail, et l'acceptation de la demande du CORC nuirait à la transition que le CRTC souhaite effectuer vers un régime de réglementation des services dégroupés.

EXAMEN DES TARIFS DES SERVICES D'ACCÈS HAUTE VITESSE DE GROS FOURNIS AU MOYEN DE LA TECHNOLOGIE FTTP

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des FSI aux réseaux FTTP ou de câble, selon le cas. Si ces tarifs de gros substantiellement réduits étaient maintenus pendant une longue période et si, de surcroît, ces tarifs provisoires étaient

appliqués de façon rétroactive, la position commerciale de certains de nos concurrents pourrait être favorisée, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre performance financière et pourrait modifier notre stratégie d'investissement, en particulier en ce qui a trait à nos investissements dans les réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales.

RÈGLES CANADIENNES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE DES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la

Loi sur l'investissement Canada. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences de spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes.

8.3 Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* présente les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence significative sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir

une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence négative sur notre position concurrentielle ou sur les coûts que nous devons engager pour fournir nos services.

CODE DES FOURNISSEURS DE SERVICES DE TÉLÉVISION

Le 7 janvier 2016, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-1 qui introduit le Code des fournisseurs de services de télévision (Code des services de télé). Le Code des services de télé est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017 et exige que tous les fournisseurs de services de télévision réglementés ainsi que les fournisseurs de services de télévision exemptés affiliés à un fournisseur de services réglementé respectent certaines règles concernant les ententes conclues avec les consommateurs pour des services de télévision. Le Code des services de télé ne s'applique pas aux autres fournisseurs exemptés, par exemple les fournisseurs de contenu par contournement qui ne sont pas affiliés avec un fournisseur de services réglementé.

En particulier, le Code des services de télé impose des exigences relatives à la clarté des offres, au contenu des contrats, aux périodes d'essai pour les personnes handicapées, à la modification des choix de programmation par les consommateurs et au moment du débranchement des services, entre autres.

Dans le cadre de la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-1, le CRTC a également élargi le mandat du Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications, maintenant la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST), afin d'inclure l'administration du Code des services de télé et de permettre au CPRST de recevoir les plaintes des consommateurs relatives aux services de télévision.

MODIFICATIONS LIÉES À LA SUBSTITUTION SIMULTANÉE

Dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-25, le CRTC a annoncé qu'il mettrait fin à la substitution simultanée pendant le Super Bowl à compter de 2017. Cette décision a été mise en œuvre dans l'Ordonnance de radiodiffusion CRTC 2016-335 (l'ordonnance).

Bell Canada et Bell Média ont interjeté appel de l'application de l'ordonnance devant la Cour d'appel fédérale, ce que la NFL a aussi fait. Bell Canada et Bell Média soutiennent que le CRTC n'a pas compétence en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* pour bannir la substitution simultanée lors du Super Bowl, et cela constitue une réglementation rétroactive non autorisée et une atteinte aux droits économiques acquis de Bell Média. Dans une décision rendue le 18 décembre 2017, la Cour d'appel fédérale a rejeté les requêtes de Bell Média, de Bell Canada et de la NFL, remettant à la discrétion du CRTC la détermination du degré d'importance à accorder aux objectifs concurrents de la politique de radiodiffusion. Le 3 janvier 2018, Bell Canada et Bell Média ont présenté à la Cour suprême du Canada une demande pour permission d'en appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale sur une base accélérée. Bell Canada et Bell Média ont également demandé une suspension de l'ordonnance. Le 24 janvier 2018, la Cour suprême du

Canada a rejeté la demande de suspension de l'ordonnance, mais a accepté d'entendre notre demande pour permission d'en appeler et de traiter notre appel, s'il est autorisé, sur une base accélérée. Nous prévoyons qu'une décision relative à notre demande de permission d'en appeler sera rendue au cours des prochains mois.

Le 1^{er} août 2017, BCE a déposé une demande auprès du CRTC afin qu'il annule l'ordonnance, alléguant que d'importantes répercussions économiques et culturelles négatives ont découlé de cette ordonnance. La NFL, le syndicat national Unifor, l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, l'Association canadienne des annonceurs et le Canadian Media Directors Council appuient la demande.

La décision du CRTC de supprimer la substitution simultanée pendant le Super Bowl a eu une incidence défavorable sur les services de télé traditionnelle et les résultats financiers de Bell Média, par suite de la réduction du nombre de téléspectateurs et des produits tirés de la publicité. Cette incidence continuera de se faire sentir jusqu'à l'expiration de notre contrat avec la NFL, sauf si l'ordonnance du CRTC est annulée.

CODE SUR LA VENTE EN GROS

Dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-438, le CRTC a annoncé qu'il mettrait en œuvre un nouveau Code sur la vente en gros afin de régir les ententes de nature commerciale entre les EDR, les services de programmation et les services de médias numériques, ce qui comprend l'imposition de restrictions additionnelles à la vente de chaînes de télé de gros et à la distribution des chaînes de télévision par les EDR. Bell Canada

et Bell Média ont interjeté appel de la décision devant la Cour d'appel fédérale, alléguant que la mise en œuvre du Code sur la vente en gros du CRTC va à l'encontre de la *Loi sur le droit d'auteur* et n'est pas du ressort du CRTC en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. L'audition de cet appel a eu lieu le 14 novembre 2017, et une décision devrait être rendue plus tard au cours de 2018.

RENOUVELLEMENTS DE LICENCES

Le 15 mai 2017, le CRTC a publié des décisions dans lesquelles il renouvelle les licences pour les services de télévision des grands groupes de propriété de langue anglaise et de langue française, notamment celles détenues par Bell Média. Les décisions du CRTC étaient généralement positives pour Bell Média, aucune condition de licence défavorable n'ayant été imposée qui aurait pu nuire à nos activités et à notre performance financière.

Dans le cadre des renouvellements de licences pour les grands groupes de propriété de langue anglaise (Décisions de radiodiffusion CRTC 2017-148 à 2017-151), le CRTC impose des exigences symétriques en matière de dépenses à chaque groupe auquel des licences sont attribuées, tant pour la production d'émissions canadiennes (minimum de 30 % des revenus) que pour certaines catégories d'émissions d'intérêt national (minimum de 5 % des revenus). Étant donné que les nouvelles exigences symétriques en matière de dépenses pour la production d'émissions d'intérêt national sont inférieures aux exigences antérieures pour certains groupes de propriété (notamment Bell Média), plusieurs associations qui représentent des groupes de création sont préoccupées parce qu'elles entrevoient une réduction conséquente des dépenses dans cette catégorie d'émissions. Elles ont donc déposé des requêtes conformément au paragraphe 28(1) de la *Loi sur la radiodiffusion* pour que le Conseil des ministres fédéral annule ces décisions ou les renvoie au CRTC pour réexamen.

Dans le cadre des renouvellements de licences pour les grands groupes de propriété de langue française (Décisions de radiodiffusion CRTC 2017-143 à 2017-147), le CRTC impose des seuils minimaux de dépenses pour chaque groupe au cas par cas, selon les niveaux de dépenses historiques récents. Toutefois, le gouvernement du Québec et plusieurs associations qui représentent des groupes de création sont préoccupés par le fait que le CRTC n'a pas aussi fixé un seuil minimal de dépenses spécifiquement pour la production d'émissions originales de langue française. Ils ont donc également déposé des requêtes conformément au paragraphe 28(1) de la *Loi sur la radiodiffusion* pour que le Conseil des ministres fédéral renvoie les décisions au CRTC pour réexamen.

Le 14 août 2017, le Cabinet fédéral a renvoyé les décisions relatives au renouvellement des groupes de langue anglaise et de langue française au CRTC pour réexamen afin de s'assurer que des niveaux de contribution appropriés soient prévus pour la création et la présentation d'émissions d'intérêt national, d'émissions originales de langue française et d'émissions de musique, ainsi que de courts métrages et de documentaires. Les décisions demeurent en vigueur pendant que le CRTC procède au réexamen. Si le CRTC modifie les conditions de licence actuelles de façon défavorable, cela pourrait ultérieurement nuire aux activités et à la performance financière de Bell Média.

LE CRTC FAIT RAPPORT SUR LES MODÈLES DE DISTRIBUTION DE PROGRAMMATION DE L'AVENIR

Le 27 septembre 2017, faisant suite à une recommandation de la ministre du Patrimoine canadien, le gouverneur en conseil a émis une directive à l'intention du CRTC, demandant à ce dernier d'examiner le ou les modèles de distribution de programmation susceptibles d'exister dans l'avenir, la façon dont les Canadiens accéderont à cette programmation ainsi que la mesure dans laquelle ces modèles pourront garantir un marché intérieur dynamique capable de soutenir la création, la production et la distribution continues d'une programmation canadienne, y compris une programmation originale dans

les domaines du divertissement et de l'information. Le CRTC a entrepris une consultation publique le 12 octobre 2017 et est tenu de rendre son rapport au plus tard le 1^{er} juin 2018. La ministre du Patrimoine canadien a indiqué que le rapport du CRTC constituera une source d'inspiration pour la révision de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*. Pour l'instant, il est impossible de déterminer clairement de quelle manière le rapport du CRTC, ou de futures révisions législatives, pourrait toucher nos activités.

8.4 Loi sur la radiocommunication

ISDE régleme la utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* en vue d'assurer le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Les entreprises qui souhaitent exploiter un réseau sans fil au Canada doivent être titulaires d'une licence

de spectre. Conformément au *Règlement sur la radiocommunication*, les entreprises admissibles à des licences radio, comme Bell Canada et Bell Mobilité, doivent se soumettre aux mêmes exigences sur la propriété que celles qui s'appliquent aux sociétés en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

CONSULTATION CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DE 600 MHz

ISDE est en train de procéder à la réattribution du spectre de la bande de 600 MHz, qui est actuellement surtout utilisé par les télédiffuseurs en direct pour la transmission de contenu télé, pour le service mobile. Dans le cadre de la transition, les télédiffuseurs doivent être retirés de la bande de 600 MHz. En avril 2017, ISDE a publié son nouveau plan d'allotissement pour la télévision numérique, élaboré conjointement avec les autorités de réglementation américaines. Le retrait des diffuseurs de la bande de 600 MHz aura une incidence sur les stations de télédiffusion de Bell Média. Toutefois, l'ampleur de cette incidence n'est pas connue pour l'instant.

Le 4 août 2017, ISDE a publié un document de consultation afin de recueillir des commentaires sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant la mise aux enchères relatives aux licences de spectre de la bande de 600 MHz pour les services mobiles. Le document de consultation indique que ISDE propose de mettre aux enchères 70 MHz du spectre (dont 30 MHz seront réservés aux entités admissibles au spectre réservé) au moyen

d'une structure d'enchères semblable à la structure employée lors de la mise aux enchères du spectre des bandes de 700 MHz et de 2 500 MHz. Le spectre réservé ne peut être transféré qu'aux entités admissibles au spectre réservé pendant les cinq premières années. ISDE propose que les licences mises aux enchères soient assorties d'une période de validité de 20 ans et qu'elles fassent l'objet de certaines exigences de déploiement qui imposent aux titulaires de desservir un certain pourcentage des citoyens de chacune des zones de service dans les cinq, 10 et 20 années suivant la délivrance des licences. ISDE n'a pas encore indiqué quand la mise aux enchères aura lieu.

Bien que l'incidence générale éventuelle du cadre concernant la mise aux enchères proposé ne soit pas connue pour l'instant, l'adoption des dispositions sur le spectre réservé énoncées dans le document de consultation limiterait la portion du spectre pour lequel Bell Mobilité peut soumissionner. Une décision concernant la consultation demeure en instance.

CONSULTATION SUR LA LIBÉRATION DU SPECTRE DES ONDES MILLIMÉTRIQUES À L'APPUI DE LA TECHNOLOGIE 5G

Le 5 juin 2017, ISDE a lancé une consultation intitulée Consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G. Cette consultation porte sur l'utilisation de trois bandes de fréquences, soit 28 gigahertz (GHz), de 37 à 40 GHz et de 64 à 71 GHz, pour soutenir le déploiement éventuel du 5G. ISDE a sollicité des commentaires sur un certain nombre de considérations importantes sur des aspects techniques et de

politiques en matière d'attribution de licences en vue de l'utilisation du spectre susmentionné. La technologie 5G étant considérée comme la prochaine avancée majeure dans les normes relatives aux télécommunications mobiles, l'accès au spectre d'ondes millimétriques sera important pour faciliter le développement et l'adoption de cette technologie. Une décision concernant la consultation demeure en instance.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES RELATIVES AUX BANDES DE FRÉQUENCES DES SSFE-1, DU BLOC G DES SCP ET DU BLOC I

Le 15 février 2018, ISDE a présenté son processus de renouvellement des licences relatives aux bandes de fréquences des SSFE-1, du bloc G des services de communications personnelles (SCP) et du bloc I. Ces licences de spectre avaient été accordées par enchère en 2008, pour une durée de dix ans, et elles commencent à expirer en décembre 2018. Dans sa décision, ISDE a indiqué que, lorsque toutes les conditions de licence existantes sont respectées, les titulaires deviennent admissibles à de nouvelles licences de spectre. Les titulaires de licences des SSFE-1 et du bloc G en règle seront admissibles à de nouvelles licences pour une période de 20 ans et les titulaires

de licences du bloc I en règle seront admissibles à de nouvelles licences pour une période de 10 ans. Dans le cadre du processus de renouvellement, ISDE a établi des objectifs de déploiement pour ce qui est de la couverture de la population, qui s'appliquent dans les huit premières années de la nouvelle période de licence, et une deuxième série d'objectifs de déploiement pour ce qui est de la couverture de la population, qui s'appliquent d'ici la fin de la période de licence de 20 ans. Comme il est indiqué dans la consultation, les objectifs en matière de couverture de la population sont fonction de zones géographiques d'attribution de licences plus restreintes.

PROCESSUS DES ENCHÈRES DES LICENCES DE SPECTRE RESTANTES

Le 19 décembre 2017, ISDE a publié une décision intitulée « Cadre de délivrance des licences de spectre restantes dans les bandes de 700 MHz, de 2 500 MHz, de 2 300 MHz et du bloc G du SCP ». Pour les licences de spectre restantes des bandes de 700 MHz et de 2 500 MHz, ISDE imposera les mêmes limites d'agrégation que celles qui étaient en place pour les

principales ventes aux enchères pour le spectre de ces bandes tenues en 2014 et en 2015, respectivement. Le cadre de délivrance a prévu une mise aux enchères par soumissions cachetées et les offres doivent être soumises au plus tard le 15 mai 2018.

CONSULTATION SUR LES PERSPECTIVES DU SPECTRE DE 2018 À 2022

Le 6 octobre 2017, ISDE a lancé une consultation intitulée « Consultation sur les perspectives du spectre de 2018 à 2022 ». Le résultat de cette consultation devrait servir de feuille de route à suivre par ISDE pour veiller à ce que le spectre soit disponible au cours des cinq prochaines années. Dans le cadre de cette consultation, ISDE sollicite des avis, entre autres, sur

les changements qui devraient être apportés à son système de licences, la quantité de spectre requise dans l'avenir et l'évolution de la technologie. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence de l'issue, le cas échéant, de cette consultation sur nos activités.

8.5 Loi sur Bell Canada

Entre autres choses, la *Loi sur Bell Canada* restreint la façon dont les actions avec droit de vote de Bell Canada et les installations de Bell Canada peuvent être vendues ou transférées. Plus particulièrement, aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite

de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

8.6 Autres lois importantes

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

Le 18 juin 2015, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* a été modifiée afin d'inclure des exigences de notification à respecter en ce qui a trait à la perte ou à la divulgation non autorisée de renseignements personnels conservés par une organisation à la suite d'une atteinte portée aux mesures de protection de l'organisation. Le non-respect de ces exigences de notification ou l'omission de tenir un registre des atteintes pourrait entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ par incident. Ces dispositions relatives aux exigences de notification entreront en vigueur lorsque les règlements connexes entreront en vigueur.

Le 28 septembre 2017, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a publié l'Avis de consultation et appel de commentaires : Documents d'orientation préliminaires sur le consentement. Les documents d'orientation de cette consultation qui sont mis en cause s'intitulent Lignes directrices préliminaires : Obtention d'un consentement valable en ligne et Document d'orientation préliminaire : Pratiques inacceptables en matière de traitement des données – interprétation et application du paragraphe 5(3). Le CPVP prévoit publier les lignes directrices définitives plus tard cette année. Les lignes directrices du CPVP pourraient avoir une incidence importante sur la façon dont les renseignements personnels sont recueillis, utilisés et présentés à des fins d'analyse et de marketing.

LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

La loi fédérale communément appelée *Loi canadienne anti-pourriel* est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En vertu de la *Loi canadienne anti-pourriel*, les messages électroniques commerciaux ne peuvent être envoyés qu'aux destinataires ayant fourni leur consentement préalable et l'envoi de ces messages doit respecter certaines formalités, notamment la possibilité de se retirer facilement de la liste d'envoi pour ne plus recevoir de messages. Au 15 janvier 2015, la *Loi canadienne anti-pourriel* exige également qu'une organisation obtienne un consentement éclairé préalable avant de télécharger

un logiciel sur l'ordinateur d'un usager. La non-conformité entraîne des pénalités qui comprennent des sanctions administratives pécuniaires pouvant aller jusqu'à 10 millions \$.

Bien que la *Loi canadienne anti-pourriel* vise également à procurer aux Canadiens un droit privé d'action permettant d'intenter une poursuite en vue d'obtenir des dommages-intérêts en cas de non-conformité, l'entrée en vigueur de ces dispositions a été reportée pour une période indéterminée par le Conseil des ministres fédéral le 2 juin 2017.

EXAMEN DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Le 13 décembre 2017, le gouvernement fédéral a adopté une motion au Parlement afin de commencer officiellement un examen de la *Loi sur le droit d'auteur*. Cet examen est imposé par la *Loi sur le droit d'auteur* qui exige que son contenu fasse l'objet d'un examen quinquennal. Le comité permanent de

l'industrie, des sciences et de la technologie, en collaboration avec le comité permanent du patrimoine canadien, dirigera le processus qui commencera au début de 2018. Pour l'instant, l'incidence des modifications éventuelles sur nos activités n'est pas encore connue.

9 Risques d'entreprise

Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Comme l'indique le tableau suivant, certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter aux sections et aux rubriques suivantes pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 9.

RISQUES PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES RUBRIQUES ET SECTIONS DU PRÉSENT RAPPORT DE GESTION

RUBRIQUES ET SECTIONS DE RÉFÉRENCE

Environnement concurrentiel	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur</i>)
Cadre réglementaire	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 8, <i>Cadre réglementaire</i>
Gestion de la sécurité	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i>
Risques liés en particulier à nos secteurs des Services sans fil de Bell, des Services sur fil de Bell et de Bell Média	Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Principaux risques d'entreprise de chaque secteur</i>)

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation sont présentés ci-après.

TRANSFORMATION DES TECHNOLOGIES/DE L'INFRASTRUCTURE

Notre incapacité à optimiser les échéanciers pour le déploiement et la mise à niveau de réseaux et de systèmes de TI, à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ou à investir et à évoluer dans la bonne direction pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

La mondialisation, la concurrence accrue et les progrès technologiques modifient les attentes des clients et exigent de s'adapter rapidement aux demandes du marché, d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et d'offrir un service économique. La satisfaction de ces attentes nécessite le déploiement de nouvelles technologies pour les services et les produits qui respectent la neutralité du réseau et dont l'environnement de développement est davantage coopératif et intégré. Le changement peut être ardu et présenter des obstacles imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite des projets, une transition rendue encore plus difficile par la complexité découlant de nos nombreux produits jumelée à la complexité de la structure de nos réseaux et de nos TI. De plus, les nouvelles technologies pourraient tomber rapidement en désuétude, ou leur lancement pourrait être retardé. Notre incapacité à optimiser les échéanciers pour le déploiement et la mise à niveau de réseaux et de systèmes de TI, en tenant compte de la demande des clients et des activités des concurrents, à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ainsi qu'à évaluer de façon appropriée les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ou à investir et à évoluer dans la bonne direction dans un contexte où les modèles d'affaires changent pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En particulier, les activités liées à l'évolution de nos réseaux et de nos TI visent à tirer parti des nouvelles technologies et des technologies en évolution et en développement, comme la virtualisation des fonctions réseau, la mise en réseau SDN (pour *Software-Defined Networking*) et les technologies infonuagiques, et à transformer nos réseaux et nos systèmes en vue d'atteindre nos objectifs qui sont d'offrir nos services et d'exercer nos activités d'une manière plus agile, de fournir des fonctions libre-service et de technologie instantanée à nos clients, d'assurer la meilleure qualité et expérience client qui soit et de développer une nouvelle infrastructure réseau permettant une structure de coûts concurrentielle et une croissance rapide de la capacité. Les activités liées à l'évolution exigent un changement de nature opérationnelle et culturelle. L'harmonisation de la technologie, du développement de produits et des activités est de plus en plus importante pour s'assurer d'obtenir les avantages voulus d'une substitution ainsi que pour optimiser l'affectation des ressources.

Si nous n'arrivons pas à réaliser ce projet conformément à nos calendriers de déploiement tout en maintenant la disponibilité et la performance des réseaux pendant le processus de migration, nous pourrions perdre des clients en raison de la piètre performance du service, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs opérationnels et financiers. Notre incapacité à tirer parti des services IP dans toutes les facettes de nos réseaux et de notre portefeuille de produits et services pourrait empêcher la mise en œuvre d'une approche entièrement centrée sur le client, ce qui limiterait ou éliminerait l'aspect pratique d'une fonction libre-service complète, l'approvisionnement en temps réel, les économies de coûts et la flexibilité en matière de livraison et de consommation, ce qui aurait une incidence négative sur nos activités et sur le plan financier.

Parallèlement à notre orientation sur l'investissement dans les technologies de prochaine génération, des décisions défavorables liées à la réglementation pourraient avoir une incidence sur la nature des décisions en matière d'investissement, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. D'ailleurs, l'introduction par le CRTC des services de gros obligatoires à l'égard des installations FTTP et des réseaux sans fil n'est pas de nature à inciter les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations à investir dans des réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales. Notre incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse et stratégique, notamment dans des stratégies de service à la clientèle reposant sur l'information en temps réel, pourrait limiter notre capacité à faire concurrence, à générer les activités souhaitées et à atteindre les résultats financiers voulus.

D'autres exemples de risques liés à la réalisation de la transformation des technologies/de l'infrastructure que nous souhaitons comprennent les suivants :

- La construction et le déploiement de réseaux sur les propriétés municipales ou privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau, ce qui pourrait retarder le déploiement de la technologie FTTP.
- La dépendance accrue aux applications pour la diffusion du contenu, les ventes, la participation des clients et l'expérience du service créent le

besoin d'utiliser des ressources nouvelles et plus rares (trouvées à l'interne ou à l'externe) qui pourraient ne pas être disponibles ainsi que le besoin d'intégrer les processus opérationnels connexes dans les activités en cours.

- Les nouveaux produits, services ou applications pourraient faire diminuer la demande de nos gammes de services actuelles les plus rentables ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution de la durée d'utilité des technologies existantes et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.
- Notre capacité, au fur et à mesure que les habitudes de consommation évoluent et que des services de télé parallèles prennent de l'ampleur, à développer d'autres moyens de transmission afin d'être compétitifs dans les nouveaux marchés, ce qui pourrait exiger un investissement considérable lié au développement de logiciels et aux réseaux, mais qui est essentiel au maintien de l'engagement des clients et des sources de produits.
- Nous devons être en mesure de tirer profit des nouvelles occasions, comme celles créées par les mégadonnées, qui poseront de nombreux défis, comme l'évolution de la perception des clients et les modifications de nature juridique et réglementaire afin d'atteindre nos objectifs commerciaux. Si nous n'arrivons pas à devenir un chef de file dans ce domaine, en acquérant nos compétences connexes liées aux ventes, aux services et à l'exploitation qui respectent les valeurs sociales ainsi que les exigences prévues par la loi et la réglementation, nous pourrions rater d'importantes occasions de faire croître nos activités à l'aide de l'information commerciale améliorée et d'un modèle de service à la clientèle plus proactif.

EXPÉRIENCE CLIENT

Il est important de créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle en adoptant de nouvelles approches et en repoussant les limites sur le plan de l'exploitation afin d'éviter une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Alors que les attentes des clients en ce qui concerne le service et la valeur obtenus continuent d'évoluer, notre incapacité à devancer ces attentes et à créer une expérience de service plus remarquable pourrait empêcher nos produits et services de se distinguer et nuire à la fidélité de notre clientèle. Étant donné la multiplication des services de connectivité, des applications et des appareils, les clients sont habitués de mener leurs activités au moment, de la façon et à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire de sites Web, d'options libre-service, du clavardage, de centres d'appels, de Facebook, de Twitter et d'autres médias sociaux. Notre incapacité à utiliser ces nouveaux supports d'une manière favorable, à les intégrer dans les diverses composantes de

notre prestation de services et à nous assurer que nous comprenons leur incidence éventuelle sur la perception des clients pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation et la valeur de notre marque. Puisque l'efficacité du service à la clientèle dépend de notre capacité à offrir des solutions simples aux clients dans les meilleurs délais, selon des modalités convenues mutuellement, la complexité de nos activités découlant des multiples plateformes technologiques, systèmes de facturation et bases de données de commercialisation, ainsi que d'une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles et de gammes de produits, peut réduire notre capacité à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts et pourrait créer de la confusion pour le client ou entraîner des erreurs de facturation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction des clients, leur acquisition et leur fidélisation. Bien que la vitesse à laquelle évoluent nos services soit un élément essentiel pour nous démarquer de la concurrence, nous ne devons pas accélérer cette évolution au détriment de la qualité de nos services ou de notre marque.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Nos actifs liés aux réseaux, aux systèmes de TI et aux centres de données servent d'assises à une offre de services dont la qualité est constante et élevée, ce qui est essentiel pour répondre aux attentes en matière de services.

Notre capacité à fournir de façon constante des services sans fil, sur fil et de radiodiffusion de médias ainsi que des services par satellite et de centres de données aux clients dans un contexte d'exploitation complexe et en constante évolution est essentielle à la réussite continue de nos activités. En effet, la demande sur les réseaux relativement à la capacité nécessaire pour alimenter les applications de télé et d'autres applications Internet qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux Internet et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux pourraient avoir une incidence négative sur la performance des réseaux et notre capacité à fournir des services. Des problèmes liés à la disponibilité des réseaux, à la vitesse, à la constance du service et à la gestion du trafic de nos réseaux récents ou plus anciens

pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

De plus, nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations et des applications interreliés, notamment pour l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la gestion de la diffusion, la facturation et la comptabilité, ce qui pourrait nuire à notre efficacité opérationnelle. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI en lien direct avec les clients qui soient très performants et soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace, la performance pourrait être inconstante et les clients pourraient être insatisfaits, ce qui pourrait éventuellement faire augmenter le taux de désabonnement.

D'autres exemples de risques liés à la performance opérationnelle qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation, nos activités et notre performance financière comprennent les suivants :

- Nous pourrions devoir engager des dépenses d'investissement importantes qui dépasseraient les montants correspondant à nos objectifs en matière d'intensité du capital, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux sur fil et sans fil, et nous pourrions ne pas réussir à générer des flux de trésorerie suffisants ou à mobiliser le capital nécessaire pour financer ces dépenses d'investissement, ce qui pourrait entraîner la détérioration du service.
- Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à niveau de systèmes, les refontes de processus et l'intégration des entreprises acquises pourraient ne pas générer les avantages attendus, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités continues.
- Notre incapacité à réduire le nombre de nos nombreux systèmes de TI traditionnels et à améliorer de façon proactive la performance opérationnelle pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.
- Il pourrait manquer de ressources compétentes et rentables pour effectuer la gestion du cycle de vie et exécuter les mises à niveau nécessaires pour maintenir les réseaux traditionnels dans un état fonctionnel.

La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir et à remplacer nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations.

La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité, et de celle de nos fournisseurs de services, à protéger nos réseaux et nos systèmes de TI, ainsi que nos autres infrastructures et installations contre les dommages dus aux incendies, aux catastrophes naturelles (y compris, sans s'y limiter, les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les inondations, les ouragans, les tornades et les tsunamis), aux pannes de courant, aux fuites d'air conditionné dans les bâtiments, à l'accès ou à l'entrée non autorisés, aux cybermenaces, aux dispositifs nuisibles, aux actes de guerre ou de terrorisme, au sabotage, au vandalisme, à des actions de voisins et à d'autres événements du même ordre. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance

du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que l'incapacité à effectuer les tests, la maintenance et les remplacements prévus et appropriés de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle), pourrait perturber nos activités. Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité à retenir nos abonnés ou à en attirer de nouveaux.

Les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre Bell ExpressVu et Télésat Canada (Télésat), nous détenons actuellement deux satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme *défaillance*, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé pour fournir notre service de télé par satellite. Ces satellites peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires, ainsi que par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de notre infrastructure de radiodiffusion terrestre ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur nos activités et notre performance financière et faire en sorte que des clients annulent leurs abonnements à notre service de télé par satellite de RDD.

PERSONNEL

Nos employés et les entrepreneurs que nous engageons constituent des ressources clés, et l'étendue des risques est vaste et complexe. Ces risques doivent être gérés de façon efficace afin de favoriser une culture d'entreprise d'excellence et une performance exceptionnelle.

La bonne marche de nos affaires dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise de nos dirigeants, des employés autres que les dirigeants et des entrepreneurs que nous engageons, qui doivent être en mesure d'effectuer leur travail de façon sécuritaire compte tenu des tâches qu'ils exécutent et du contexte dans lequel ils travaillent. Notre incapacité à répondre à ce besoin de base pourrait avoir une incidence défavorable sur la culture de notre organisation, notre réputation et nos résultats financiers, ainsi que sur notre capacité à attirer au sein de l'équipe des membres dont le rendement est élevé. La concurrence pour le recrutement de personnes hautement compétentes est intense, ce qui rend essentielle l'élaboration d'approches permettant de repérer et de retenir des candidats très performants pour assurer un vaste éventail de fonctions et de responsabilités. L'incapacité à former, à motiver, à rémunérer ou à bien répartir les employés au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques ou à remplacer de façon efficace les employés qui partent à la retraite pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. L'engagement favorable des membres de notre équipe représentés par des syndicats est conditionnel à la négociation de conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et un service ininterrompu, ces deux éléments étant essentiels à la réalisation des objectifs liés à nos activités. De plus, si les compétences, la diversité et la taille de la main-d'œuvre ne répondent pas aux exigences opérationnelles des activités et ne favorisent pas une culture d'excellence, nous ne pourrions probablement pas maintenir notre performance.

D'autres exemples de risques liés au personnel comprennent les suivants :

- La complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel et la demande élevée pour des ressources techniques qualifiées sur le marché qui créent un contexte difficile pour l'embauche, la rétention ou le développement de ces ressources techniques qualifiées.
- Notre incapacité à établir un plan de relève complet et efficace incluant la préparation des talents à l'interne et le repérage de candidats potentiels à l'externe, lorsqu'un tel plan est pertinent pour les postes clés, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.
- Environ 45 % de nos employés sont représentés par des syndicats et sont visés par des conventions collectives. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre, des retards dans l'exécution des projets ainsi que des perturbations de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à nos clients et, ainsi, sur notre relation avec la clientèle et notre performance financière.
- Assurer la sécurité de nos employés qui travaillent dans différents environnements, dont des puits d'accès, des poteaux de téléphone, des tours cellulaires, des véhicules, des bureaux de nouvelles à l'étranger et des zones de guerre, exige de la détermination, des processus efficaces et de la souplesse afin d'éviter les blessures, les interruptions de service, les amendes et les répercussions sur notre réputation.
- Enfin, les réductions de la main-d'œuvre, les réductions de coûts continues ou les restructurations dont sont témoins les employés peuvent affecter leur moral et leur engagement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

GESTION FINANCIÈRE

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire ou à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devrions peut-être réduire nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.

Notre capacité à répondre à nos besoins de liquidités, à financer nos dépenses d'investissement et à soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par différents risques, dont les risques décrits dans le présent rapport de gestion.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions, au marché des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des notations au moment de la mobilisation des capitaux. Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, l'instabilité politique, de l'économie et du marché des capitaux au Canada ou à l'étranger, les politiques gouvernementales, les politiques monétaires des banques centrales, les modifications apportées aux règles relatives à la capitalisation bancaire ou à d'autres règles, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de consolidation pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos notations, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos notations, avoir des conséquences défavorables similaires. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, à tout groupe d'entités ou à tout secteur d'activité donné, ou à y investir.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours de marché ou du volume des transactions sur les titres de BCE, pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité à obtenir du financement par emprunt ou à mobiliser des capitaux, à retenir les hauts dirigeants et d'autres employés clés, à procéder à des acquisitions stratégiques ou encore à conclure des partenariats.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes et nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Il est impossible de garantir que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ou que des dividendes seront déclarés.

De temps à autre, le conseil de BCE évalue la pertinence de la politique de dividendes de BCE dans le but d'offrir une souplesse financière suffisante pour continuer à investir dans nos activités tout en offrant un rendement croissant aux actionnaires. En vertu de la politique de dividendes actuelle, l'augmentation du dividende sur actions ordinaires est directement liée à la croissance des flux de trésorerie disponibles de BCE. La politique de dividendes et la déclaration de dividendes de BCE, sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ni que des dividendes seront déclarés. Ultimement, la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépend des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés dans le présent rapport de gestion.

Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché.

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion et à la note 24 des états financiers consolidés 2017 de BCE.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change (surtout une dépréciation du dollar canadien) et du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, diminuer les marges de profit, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nous empêcher d'effectuer les dépenses d'investissement prévues, nuire à notre réputation, dévaluer les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite, notre situation de trésorerie et notre performance financière, et nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite et du fait que les régimes de retraite PD subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et les modifications aux exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à prendre en compte et à gérer les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite ou à nous assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et notre performance financière.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en trésorerie.

Notre capitalisation prévue pour 2018 est fondée sur les plus récentes évaluations de notre régime d'avantages postérieurs à l'emploi en date du 31 décembre 2016, déposées en juin 2017, et elle tient compte des cotisations volontaires de 100 millions \$ en 2017.

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer de façon significative des montants prévus.

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales, et l'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve de jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

L'incapacité à réduire les coûts ainsi que toute augmentation imprévue de coûts pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à réaliser nos impératifs stratégiques et nos résultats financiers.

Nos objectifs de réduction de coûts ciblée demeurent audacieux, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès, particulièrement parce que les économies de coûts sont plus difficiles à réaliser sur une base continue. Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles.

Les exemples de risques liés à notre capacité à réduire les coûts et aux augmentations de coûts éventuelles comprennent les suivants :

- La réalisation des réductions de coûts en temps opportun au cours de la transition vers un réseau fondé sur la technologie IP dépend du démantèlement rigoureux du réseau, qui peut être retardé à cause d'engagements contractuels envers des clients, de considérations réglementaires et d'autres obstacles imprévus.
- Les politiques gouvernementales visant à faire face aux changements climatiques ont une influence partielle sur les fluctuations des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante des services de données de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles.
- Notre incapacité à respecter nos engagements contractuels, que ce soit en raison d'incidents liés à la sécurité, de problèmes opérationnels ou d'autres raisons, pourrait entraîner des sanctions pécuniaires et des pertes de produits des activités ordinaires.

L'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

Comme nous sommes une société ouverte offrant une gamme enviable de produits et de services de qualité et comptant 51 679 employés à la fin de 2017, le risque de fraude exige la mise en place d'un programme rigoureux qui couvre la gouvernance ainsi que l'identification et l'évaluation du risque et qui prévoit des mesures de prévention, de détection et de signalement en tenant compte du risque de corruption, de détournement d'actifs et de manipulation intentionnelle des états financiers par les employés et/ou des parties externes. Les fraudes peuvent entraîner des pertes financières et la détérioration de la marque.

Quelques exemples qui nous semblent pertinents comprennent les suivants :

- les abonnements frauduleux, dont les comptes qui sont établis sous une fausse identité ou payés avec une carte de crédit volée;
- l'usage frauduleux des réseaux, comme la revente de codes de cartes d'appel valides qui permettent d'obtenir des services d'appels par l'intermédiaire de nos réseaux sur fil et sans fil;
- la violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées qui nuisent au caractère exclusif du contenu offert par Bell Média et pourraient faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité;
- les fournisseurs de services de télé, y compris Bell Canada et Bell ExpressVu, subissent des tentatives constantes qui visent à voler leurs services en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci, ce qui entraîne des pertes de produits des activités ordinaires.

DÉPENDANCE AUX TIERS FOURNISSEURS

Nous dépendons de tiers fournisseurs, d'impartiteurs et de consultants, dont certains nous sont essentiels, qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités et respecter différentes obligations.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs et impartiteurs, sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui nous offrent des produits et services dont certains sont essentiels à la bonne marche de nos activités. S'il y a des lacunes dans les modèles de gouvernance et de surveillance de nos fournisseurs conçus pour assurer la transparence en ce qui concerne le risque au moment de l'achat et tout au long de la relation, y compris lors des renégociations de contrat, il existe un risque que l'approvisionnement soit interrompu, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à effectuer des ventes, à offrir du service à la clientèle et

à atteindre nos objectifs liés aux activités et sur le plan financier. Certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, ce qui augmente le risque que l'approvisionnement soit interrompu en raison des risques liés à l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où les lois, les contextes géopolitiques et les cultures sont différents et de l'exposition au risque de catastrophes naturelles locales. En règle générale, l'externalisation des services entraîne un transfert du risque, et nous devons prendre les mesures appropriées pour nous assurer que l'approche des impartiteurs en ce qui a trait à la gestion du risque est conforme à nos propres normes, afin de préserver la continuité de l'approvisionnement et la force de la marque. En outre, au fur et à mesure que les modèles fononagiques des fournisseurs continuent d'évoluer, nos pratiques en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer afin de nous permettre de gérer les risques connexes de façon appropriée.

En outre, certaines initiatives de la société sont fortement tributaires des services de consultation professionnels fournis par des tiers, et un manquement des tiers pourrait ne pas être décelé avant que les travaux ne soient terminés ou retardés. Selon l'importance, la complexité et le degré de la dépendance aux tiers, il pourrait être difficile de mettre en œuvre des stratégies correctives en ce qui concerne les services de consultation professionnels fournis par des tiers qui ne sont pas effectués de façon appropriée ou dans un délai acceptable. Les difficultés liées à la mise en œuvre de stratégies correctives pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter nos différentes obligations, y compris les exigences applicables sur le plan juridique et comptable.

D'autres exemples de risques liés à notre dépendance aux tiers fournisseurs comprennent les suivants :

- La demande de produits et services offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, dont certains ayant une présence dominante dans le marché mondial, pourrait entraîner une diminution de la disponibilité, une hausse des coûts ou des retards dans la livraison de ces produits ou la prestation de ces services, car les fournisseurs pourraient choisir de favoriser des concurrents mondiaux de taille supérieure à la nôtre et qui, par conséquent, achèteraient un plus gros volume de produits et services. De plus, les problèmes de production de ces fournisseurs ou d'autres fournisseurs pourraient entraîner une diminution de la quantité des produits et services fournis, ou tout simplement empêcher qu'ils soient fournis. Toutes ces situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter notre engagement envers les clients et à répondre à la demande.
- Les solutions infonuagiques pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité qui concernent nos fournisseurs sont contournés.
- Notre incapacité à faire preuve de rigueur dans l'administration des fournisseurs (surtout au moment de l'établissement du compte) pourrait ne pas permettre de voir certains risques financiers et opérationnels et compliquer la résolution des problèmes éventuels.
- Si des produits et services importants pour nos activités comportent des défauts de fabrication ou ne sont pas conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables, notamment les pratiques en

matière de sécurité des produits, notre capacité à vendre les produits et à fournir les services en temps opportun pourrait être amoindrie. Nous travaillons avec nos fournisseurs afin de repérer les défauts importants des produits, y compris les incidents liés à la sécurité, et d'élaborer des stratégies correctives. Les stratégies correctives peuvent inclure le rappel des produits. Si un fournisseur ne participe pas activement à un rappel de ses produits, et/ou que la principale responsabilité financière ne lui incombe pas, notre capacité à effectuer le programme de rappel à un coût raisonnable et/ou dans des délais acceptables pourrait être amoindrie. Les situations susmentionnées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

- Les produits, les services, les logiciels et les autres éléments liés à nos activités qui nous sont fournis ou que nous utilisons dans nos activités d'exploitation pourraient présenter des problèmes de sécurité, y compris, sans s'y limiter, des problèmes de sécurité latents qui ne seraient pas apparents lors d'une inspection. Lorsqu'un problème de sécurité est découvert, nous cherchons à déterminer et à élaborer des stratégies correctives à l'interne et avec nos fournisseurs. Si un problème de sécurité ne peut être corrigé par nous ou par un fournisseur dans un délai acceptable, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.
- Les défaillances opérationnelles et les interruptions de service temporaires ou permanentes qui surviennent sur les réseaux d'autres entreprises de télécommunications et de fournisseurs sur lesquels repose la prestation de nos services pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fournir des services qui reposent sur l'utilisation de réseaux de ces entreprises et fournisseurs; par conséquent, elles pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.
- BCE dépend de centres d'appels et de services de soutien technique fournis par un nombre de fournisseurs externes et d'impartiteurs, dont certains sont situés à l'étranger. Ces fournisseurs ont accès aux renseignements sur les clients et à l'information interne de BCE nécessaires à la prestation de leurs services de soutien. La gestion inappropriée des questions liées à l'accès aux renseignements et à la prestation de services pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation, la qualité des services offerts aux clients et la vitesse à laquelle ils sont fournis, et notre capacité à résoudre les problèmes techniques.

LITIGES ET OBLIGATIONS JURIDIQUES

Les litiges, les modifications aux lois applicables et l'incapacité à s'occuper de manière proactive de nos obligations juridiques et réglementaires pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Il est de plus en plus facile pour les demandeurs d'intenter des actions collectives et d'obtenir leur autorisation au nom d'un groupe important de personnes. De plus, les lois en matière de valeurs mobilières favorisent les actions collectives intentées par des investisseurs du marché secondaire contre des sociétés ouvertes pour des cas de déclarations trompeuses présumées contenues dans des documents d'information publics et dans des déclarations orales. Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ainsi que les litiges en cours ou futurs, y compris une hausse du nombre d'actions collectives autorisées, lesquelles, de par leur nature, pourraient donner lieu à des jugements en dommages-intérêts appréciables et à des coûts liés à des litiges, pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Des exemples d'obligations juridiques et réglementaires que nous devons respecter comprennent les obligations découlant des éléments suivants :

- Comme il est expliqué plus en détail à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, les décisions, les politiques et les autres initiatives du CRTC, d'ISDE, du Bureau de la concurrence et d'autres organismes gouvernementaux, ainsi que les lois de nature réglementaire;
- les lois sur la protection des consommateurs et des renseignements personnels;
- les lois fiscales;
- les lois sur les sociétés et les valeurs mobilières;
- les exigences liées aux IFRS;
- les lois sur la protection de l'environnement et en matière de santé et de sécurité;
- les normes du secteur des cartes de paiement liées à la protection contre les infractions commises sur les cartes de crédit des clients.

L'incapacité à respecter les obligations susmentionnées ou les autres obligations juridiques et réglementaires pourrait nous exposer à des risques de litiges, y compris des actions collectives, ainsi qu'à des amendes et à des pénalités substantielles, et pourrait nuire à notre réputation.

Pour obtenir une description des principaux litiges dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la rubrique *Litiges* de la notice annuelle 2017 de BCE.

PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

Les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils de communication sans fil ainsi que les épidémies et autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours afin d'évaluer si les téléphones sans fil, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Bien que certaines études suggèrent qu'il y a un lien entre les émissions de radiofréquences et certains états de santé, d'autres études concluent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des téléphones mobiles et les effets néfastes sur la santé. En 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérigènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme.

ISDE est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité, et la norme sur l'exposition aux émissions de radiofréquences qu'il suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Ce Code indique également les exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent des champs de radiofréquences, comme les téléphones mobiles, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. ISDE a rendu la conformité au Code de sécurité 6 obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication.

Nos activités dépendent largement des technologies liées aux radiofréquences, et certaines difficultés qui y sont liées pourraient freiner considérablement nos activités et notre performance financière, notamment les suivantes :

- Nous sommes exposés à des poursuites en cours ou éventuelles relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de nos clients ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils, et l'issue probable de ces poursuites ne peut être prédite et peut changer au fil du temps.

- Les changements liés aux preuves scientifiques et/ou aux perceptions du public pourraient entraîner des règlements gouvernementaux supplémentaires et des coûts associés à l'adaptation de l'infrastructure et des combinés afin d'assurer la conformité.
- Les préoccupations du public pourraient occasionner un ralentissement du déploiement de l'infrastructure nécessaire au maintien et/ou à l'expansion de nos réseaux sans fil, comme l'exige l'évolution du marché, ou empêcher un tel déploiement.

En outre, des épidémies, des pandémies et d'autres éventualités menaçantes pour la santé pourraient survenir, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à maintenir le fonctionnement de nos réseaux et à fournir des services à nos clients. L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Les changements climatiques et les autres préoccupations en matière d'environnement pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines des menaces pesant sur nos activités, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents mentionnés à la section *Performance opérationnelle – La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir et à remplacer nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations*, de la rubrique 9. Plusieurs aspects de nos activités soulèvent des questions environnementales plus particulières, notamment le stockage de carburant, les émissions de gaz à effet de serre, l'élimination de matières résiduelles dangereuses ainsi que la récupération et le recyclage, en fin de cycle de vie, des produits électroniques que nous vendons ou louons. Notre incapacité à comprendre les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement, pourrait nous valoir des amendes, nous faire rater des occasions, entraîner un renforcement des examens réglementaires à notre égard et nuire à notre marque ou à notre réputation.

10 Mesures financières, méthodes comptables et contrôles

10.1 Nos méthodes comptables

La présente section traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux IFRS. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette section sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2, *Principales méthodes comptables*, des états financiers consolidés 2017 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous avons suivies pour préparer nos états financiers consolidés.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette sous-section jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où les estimations sont faites et les jugements sont formulés, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence significative sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette sous-section avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette sous-section doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

MODIFICATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

En 2017 et en 2016, dans le cadre de notre examen annuel continu des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et afin de mieux refléter leurs durées d'utilité, nous avons prolongé la durée d'utilité estimative de certains actifs. Les modifications ont été appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2016 et n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet significatif sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des

régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2017		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2017	
		AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	0,5 %	(70)	62	(1 636)	1 746
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	33	(31)	834	(808)

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour dépréciation, s'il en est, sont comptabilisées au poste *Autres (charges) produits*.

En 2017, nous avons comptabilisé des charges de 82 millions \$ pour perte de valeur, desquelles une tranche de 70 millions \$ a été attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et une tranche de 12 millions \$, aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée. Les charges pour perte de valeur se rapportent à nos UGT regroupant des chaînes de télé de musique et deux stations de radio de marchés de petite taille de notre secteur Bell Média. Ces pertes de valeur sont imputables à la baisse des produits des activités ordinaires et de la rentabilité découlant de la diminution des cotes d'écoute. Ces charges ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, au moyen d'un taux d'actualisation de 8,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 67 millions \$.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, les UGT ou les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 4, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés 2017 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence significative sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell ou des Services sur fil de Bell ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

En ce qui concerne le groupe d'UGT de Bell Média, une baisse de (0,3) % du taux de croissance perpétuel ou une hausse de 0,2 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2016 ou en 2017.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Le montant des actifs et des passifs d'impôt différé est estimé en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les comptes de résultat et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligeait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt futur à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

L'établissement du montant des produits des activités ordinaires à comptabiliser au titre des accords de prestations multiples exige que la direction exerce un jugement afin de déterminer les composantes identifiables séparément ainsi que la répartition du prix total entre ces composantes.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

ÉVENTUALITÉS

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*. Tout paiement exigé par un jugement ou tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES MODIFIÉES

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, nous avons adopté la norme comptable modifiée suivante.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
Modifications apportées à IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	Cette norme comporte des obligations d'informations à fournir plus rigoureuses en ce qui concerne les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie de financement, les variations découlant de l'obtention ou de la perte de contrôle de filiales ou d'autres entreprises, l'incidence des variations des taux de change et les variations de la juste valeur.	La note 27, <i>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</i> présente les obligations d'informations à fournir plus rigoureuses.

FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les nouvelles normes et interprétations ou les normes et interprétations modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2017 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	<p>Cette norme établit des principes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats pour la vente de biens et de services, sauf si les contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 17, <i>Contrats de location</i>, ou celui d'autres IFRS. Conformément à IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services à un client, en suivant les cinq étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier le contrat conclu avec le client. 2. Identifier les différentes obligations de prestation du contrat. 3. Déterminer le prix de transaction. 4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat. 5. Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation. <p>La nouvelle norme fournit également des directives sur les relations dans le cadre desquelles l'entité agit pour son propre compte ou comme mandataire, les licences de propriété intellectuelle, les coûts du contrat ainsi que sur l'évaluation et la comptabilisation des profits ou des pertes à la vente de certains actifs non financiers comme les immobilisations corporelles. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'informations à fournir supplémentaires.</p>	<p>IFRS 15 aura principalement une incidence sur le calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires ainsi que sur la façon dont nous classons les produits des activités ordinaires entre les gammes de produits ou les services de notre secteur Services sans fil de Bell. IFRS 15 aura également une incidence sur la façon dont nous comptabilisons les coûts d'obtention d'un contrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des accords de prestations multiples, les produits des activités ordinaires affectés à une obligation de prestation remplie ne seront plus limités au montant non conditionnel à l'exécution d'obligations de prestation supplémentaires. Bien que le montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de la durée d'un contrat sera en grande partie inchangé, la comptabilisation des produits des activités ordinaires pourrait être devancée et refléter à l'avance les entrées de trésorerie afférentes, ce qui entraînera la comptabilisation dans le bilan d'un actif sur contrat correspondant au montant des produits tirés des activités ordinaires comptabilisés qui n'ont pas encore été facturés au client. L'actif sur contrat sera réalisé pendant la durée du contrat conclu avec le client. • Comme les produits des activités ordinaires affectés à une obligation de prestation remplie ne sont plus limités au montant non conditionnel, une proportion plus importante du montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés pendant la durée de certains contrats conclus avec des clients sera attribuée à un produit livré, ce qui entraînera une diminution correspondante des produits tirés des services. • Les commissions de ventes et tout coût marginal d'obtention d'un contrat conclu avec un client seront comptabilisés dans le bilan et amortis sur une base systématique correspondant au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client, sauf dans les cas suivants. <p>IFRS 15 prévoit certaines mesures de simplification lors de la transition à la nouvelle norme et de façon continue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • À la transition, les contrats achevés qui ont commencé et se sont terminés au cours du même exercice et ceux qui se trouvaient achevés avant le 1^{er} janvier 2017 ne sont pas retraités. Similairement, les contrats modifiés avant le 1^{er} janvier 2017 ne sont pas retraités. • Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. • Les coûts d'obtention d'un contrat dont la période d'amortissement serait de un an ou moins sont immédiatement passés en charges. 	<p>Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption.</p>

Nous continuons de réaliser des progrès en ce qui concerne l'adoption d'IFRS 15, conformément à notre plan de mise en œuvre détaillé. La mise en œuvre des modifications et des améliorations à apporter à nos systèmes de TI, à nos processus d'affaires et à nos systèmes de contrôle interne existants est en cours. De plus, une équipe affectée à ce projet qui tire parti des ressources clés de l'ensemble de la société est en place afin d'effectuer les modifications nécessaires.

Bien que les tests et le processus de validation des données soient encore en cours, nous prévoyons que l'incidence la plus marquée de la nouvelle norme se fera sentir dans notre secteur Services sans fil de Bell.

- Bien que le montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés pendant la durée d'un contrat conclu avec un client ne devrait pas changer de façon importante, selon notre estimation préliminaire de l'incidence de l'adoption d'IFRS 15, les produits tirés des services de 2017 diminueraient d'un montant variant de 1,2 G\$ à 1,4 G\$, donnant lieu à une augmentation correspondante des produits d'exploitation tirés des produits.
- Le montant total des produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation en 2017 devrait augmenter d'environ 0,1 G\$.
- Le total de l'actif dans notre état de la situation financière au 1^{er} janvier 2017 augmentera en raison de la comptabilisation d'actifs sur contrat et de coûts d'obtention d'un contrat. Selon notre estimation actuelle, la valeur des actifs sur contrat bruts se situe entre 1,1 G\$ et 1,3 G\$ et l'augmentation des coûts d'obtention d'un contrat, entre 0,3 G\$ et 0,4 G\$ environ. Ces deux éléments seraient comptabilisés en apportant un ajustement au solde d'ouverture des bénéfices non distribués.
- Le total du passif augmentera essentiellement afin de refléter un passif d'impôt différé correspondant de 0,4 G\$, qui sera également comptabilisé en apportant un ajustement au solde d'ouverture des bénéfices non distribués.
- Nous prévoyons qu'IFRS 15 n'aura aucune incidence sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

**Modifications
apportées à IFRS 2,
Paiement fondé sur
des actions**

Cette norme clarifie le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie et comportent une condition de performance, des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net aux fins des obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, ainsi que des modifications apportées à une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui devient réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Les modifications apportées à IFRS 2 n'auront pas d'incidence importante sur nos états financiers.

Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

NORME

DESCRIPTION

INCIDENCE

IFRS 9, Instruments financiers

Cette norme établit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme établit une approche unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La norme présente également des directives sur le risque de crédit propre à une entité lié aux passifs financiers et elle modifie le modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'informations à fournir supplémentaires.

Les modifications apportées à IFRS 9 n'auront pas d'incidence importante sur nos états financiers.

Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 16, Contrats de location

Cette norme élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige que les contrats de location soient inscrits à l'actif en comptabilisant la valeur actualisée des paiements au titre de la location et en les présentant comme des actifs au titre d'un contrat de location (actifs au titre du droit d'utilisation) ou dans les immobilisations corporelles. Si des paiements au titre de la location sont effectués au fil du temps, une entité comptabilise un passif financier qui représente son obligation d'effectuer les paiements au titre de la location futurs. Une dotation à l'amortissement pour l'actif au titre du contrat de location est comptabilisée dans les coûts d'exploitation, et des charges d'intérêts sur l'obligation locative sont comptabilisées dans les charges financières.

IFRS 16 n'exige pas qu'un preneur comptabilise les actifs et les passifs relatifs à des contrats de location à court terme et à des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, et ne modifie pas de façon importante la comptabilisation des contrats de location pour les bailleurs.

Nous continuons de réaliser des progrès en ce qui concerne l'adoption d'IFRS 16, conformément à notre plan de mise en œuvre détaillé. L'élaboration et les tests des modifications et des améliorations à apporter à nos systèmes de TI, à nos processus d'affaires et à nos systèmes de contrôle interne existants sont en cours. Nous ne pouvons pas encore effectuer une estimation fiable de l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers.

Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption ou selon une approche rétrospective modifiée.

L'interprétation 23 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC 23) – Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 clarifie l'application des exigences liées à la comptabilisation et à l'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, l'interprétation aide une entité à déterminer si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou collectivement, et traite des hypothèses que formule une entité en ce qui concerne les contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, de la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, ainsi que de la façon dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances.

Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRIC 23 sur nos états financiers.

Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective intégrale ou une approche rétrospective modifiée.

10.2 Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés

La présente section décrit les mesures financières non définies par les PCGR et les indicateurs de performance clés que nous utilisons dans ce rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les IFRS les plus comparables.

Au T1 2017, nous avons mis à jour notre définition du bénéfice net ajusté et du BPA ajusté de manière à exclure également les pertes de valeur, car elles pourraient avoir une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Il n'y a eu aucune incidence sur les résultats présentés antérieurement, à la suite de cette modification.

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE DU BAIIA AJUSTÉ

Les termes *BAIIA ajusté* et *marge du BAIIA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les comptes consolidés de résultat de BCE. Le BAIIA ajusté des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 4, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés de 2017 de BCE. Nous définissons la marge du BAIIA ajusté comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Nous utilisons le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités, puisqu'ils reflètent leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités. Le BAIIA ajusté est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants.

Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable au BAIIA ajusté et à la marge du BAIIA ajusté. Pour remédier à cette situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté.

	2017	2016
Bénéfice net	2 970	3 087
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	190	135
Amortissement des immobilisations corporelles	3 037	2 877
Amortissement des immobilisations incorporelles	813	631
Charges financières		
Charges d'intérêts	955	888
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	72	81
Autres charges (produits)	102	(21)
Impôt sur le résultat	1 039	1 110
BAIIA ajusté	9 178	8 788
<i>Produits d'exploitation de BCE</i>	<i>22 719</i>	<i>21 719</i>
Marge du BAIIA ajusté	40,4 %	40,5 %

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET BPA AJUSTÉ

Les termes *bénéfice net ajusté* et *BPA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les charges pour perte de valeur et les coûts liés au remboursement anticipé de la dette. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des charges pour perte de valeur et des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC). Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières selon les IFRS les plus comparables. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

	2017		2016	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 786	3,12	2 894	3,33
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	143	0,16	104	0,12
Pertes nettes sur placements	29	0,03	3	–
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	15	0,02	8	0,01
Charges pour perte de valeur	60	0,06	–	–
Bénéfice net ajusté	3 033	3,39	3 009	3,46

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET RATIO DE DISTRIBUTION

Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *ratio de distribution* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 358	6 643
Dépenses d'investissement	(4 034)	(3 771)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(127)	(126)
Dividendes en trésorerie payés par les filiales aux détenteurs de PNDPC	(34)	(46)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	155	126
Cotisations volontaires aux régimes de retraite à prestations définies	100	400
Flux de trésorerie disponibles	3 418	3 226

DETTE NETTE

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière selon les IFRS la plus comparable.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable à la dette nette, mais celle-ci est calculée selon plusieurs catégories d'actif et de passif des états de la situation financière, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2017	2016
Dette à court terme	5 178	4 887
Dette à long terme	18 215	16 572
50 % des actions privilégiées en circulation	2 002	2 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(625)	(853)
Dette nette	24 770	22 608

RATIO DE LEVIER FINANCIER NET

Le terme *ratio de levier financier net* n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

RATIO BAIIA AJUSTÉ/CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES

Le terme *ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes* n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer la solidité financière de la société.

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des 12 derniers mois. Les charges d'intérêts nettes correspondent aux charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % des dividendes déclarés sur actions privilégiées, comme il est présenté dans nos comptes de résultat.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

En plus des mesures financières non définies par les PCGR décrites précédemment, nous utilisons un certain nombre d'indicateurs de performance clés pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

DÉFINITION

PMU	Le produit moyen par utilisateur (PMU) ou par abonné constitue une mesure pour effectuer le suivi de nos sources de produits récurrentes. Le PMU combiné des services sans fil correspond à certains produits tirés des services divisés par le nombre moyen d'abonnés pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des services sans fil correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnés	<p>Une unité des services sans fil se compose d'une unité génératrice de produits active (p. ex., les appareils sans fil, les tablettes ou les produits Internet sans fil), assortie d'un identificateur unique (habituellement un numéro d'identité internationale d'équipement mobile (IIEM)), qui a accès à nos réseaux sans fil. Nous présentons les unités d'abonnés des services sans fil en deux catégories, soit les unités d'abonnés des services postpayés et les unités d'abonnés des services prépayés. Les unités d'abonnés des services prépayés sont considérées comme étant actives pendant une période de 120 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé par satellite, de télé IP et/ou les SAR. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les abonnés des services Internet, de télé IP et de télé par satellite ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement. • Les abonnés des SAR ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

10.3 Efficacité des contrôles internes

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2017, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens de la règle 13a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont limité l'étendue de la conception et de l'évaluation de nos contrôles et procédures de communication de l'information en excluant les contrôles et les procédures de communication de l'information de MTS, que nous avons acquise le 17 mars 2017. La contribution des activités acquises de MTS à nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est établie à environ 3 % des produits des activités ordinaires consolidés et 3 % du bénéfice net consolidé. En outre, au 31 décembre 2017, les actifs courants et les passifs courants des activités acquises de MTS représentaient environ 2 % et 4 % des actifs courants et des passifs courants consolidés, respectivement, tandis que leurs actifs non courants et leurs passifs non courants représentaient environ 7 % et 2 % des actifs non courants et des passifs non courants consolidés, respectivement. La conception et l'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information de MTS seront achevées au premier trimestre de 2018. Des précisions sur l'acquisition de MTS sont présentées à la note 3, *Acquisitions et cessions d'entreprises*, des états financiers consolidés 2017 de BCE.

Selon les résultats de cette évaluation, qui exclut les contrôles et procédures de communication de l'information de MTS, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2017.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et mis en œuvre par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Cependant, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017, en se fondant sur les critères établis dans *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont limité l'étendue de la conception et de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière en excluant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de MTS.

Selon les résultats de cette évaluation, qui exclut les contrôles internes à l'égard de l'information financière de MTS, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2017.

CHANGEMENTS DANS LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence significative. L'adoption d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, a exigé la mise en œuvre de nouveaux processus comptables, ce qui a modifié les contrôles internes de la société sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires, les coûts d'acquisition des contrats et la présentation de

l'information financière. Nous sommes sur le point de terminer la conception de ces contrôles. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de cette nouvelle norme en 2018 entraînera des modifications importantes à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Rapports sur le contrôle interne

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison de ses limites intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017, en se fondant sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

L'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière par la direction, et la conclusion tirée, n'inclut pas d'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS), que nous avons acquise le 17 mars 2017. L'apport des activités de MTS acquises à nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 représente environ 3 % des produits consolidés et 3 % du bénéfice net consolidé. De plus, le 31 décembre 2017, les actifs courants et les passifs courants des activités de MTS acquises représentaient environ 2 % et 4 % de nos actifs courants consolidés et de nos passifs courants consolidés, respectivement, tandis que leurs actifs non courants et leurs passifs non courants représentaient environ 7 % et 2 % de nos actifs non courants consolidés et de nos passifs non courants consolidés, respectivement.

En se fondant sur cette évaluation, qui ne tient pas compte du contrôle interne à l'égard de l'information financière de MTS, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2017. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Glen LeBlanc
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président et contrôleur

Le 8 mars 2018

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

OPINION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la Société) au 31 décembre 2017, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

À notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB) et aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 8 mars 2018 exprime une opinion non modifiée et sans réserve sur ces états financiers.

Tel qu'il est décrit dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS), qui a été acquise le 17 mars 2017 et dont les états financiers représentent 2 % et 4 % des actifs courants et des passifs courants, respectivement, 7 % et 2 % des actifs non courants et des passifs non courants, respectivement, 3 % des produits consolidés et 3 % du bénéfice net consolidé présentés dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date. Par conséquent, nous n'avons pas tenu compte, dans le cadre de notre audit, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de MTS.

FONDEMENT DE L'OPINION

Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et devons être indépendants à l'égard de la Société, conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été effectué conformément aux normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

DÉFINITION ET LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas permettre de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ⁽¹⁾

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 8 mars 2018

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A124391

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure à la page 168 du présent rapport annuel. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Glen LeBlanc
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président et contrôleur

Le 8 mars 2018

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la Société), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2016, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement, les états financiers).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Nous avons aussi audité, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2017, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 8 mars 2018 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

FONDEMENT DE L'OPINION

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Ces normes requièrent également que nous nous conformions aux règles de déontologie. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et devons être indépendants à l'égard de la Société, conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB. En outre, nous devons être indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous acquitter des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes et principes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fournir une base raisonnable afin de fonder notre opinion d'audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ⁽¹⁾

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 8 mars 2018

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1880.

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A124391

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS)

	NOTE	2017	2016
Produits d'exploitation	4	22 719	21 719
Coûts d'exploitation	4, 5	(13 541)	(12 931)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	4, 6	(190)	(135)
Amortissement des immobilisations corporelles	4, 13	(3 037)	(2 877)
Amortissement des immobilisations incorporelles	4, 14	(813)	(631)
Charges financières			
Charges d'intérêts	7	(955)	(888)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22	(72)	(81)
Autres (charges) produits	8	(102)	21
Impôt sur le résultat	9	(1 039)	(1 110)
Bénéfice net		2 970	3 087
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		2 786	2 894
Actionnaires privilégiés		128	137
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	30	56	56
Bénéfice net		2 970	3 087
Bénéfice net par action ordinaire	10		
De base		3,12	3,33
Dilué		3,11	3,33
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		894,3	869,1

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

	NOTE	2017	2016
Bénéfice net		2 970	3 087
Autres éléments de perte globale, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net			
Variation nette de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente, après impôt sur le résultat de néant pour 2017 et 2016		–	(7)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 21 millions \$ et de 24 millions \$ pour 2017 et 2016, respectivement		(65)	(68)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Pertes actuarielles sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de 92 millions \$ et de 71 millions \$ pour 2017 et 2016, respectivement	22	(246)	(191)
Autres éléments de perte globale		(311)	(266)
Total du bénéfice global		2 659	2 821
Total du bénéfice global attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		2 477	2 630
Actionnaires privilégiés		128	137
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	30	54	54
Total du bénéfice global		2 659	2 821

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

NOTE 31 DÉCEMBRE 2017 31 DÉCEMBRE 2016

	NOTE	31 DÉCEMBRE 2017	31 DÉCEMBRE 2016
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		442	603
Équivalents de trésorerie		183	250
Créances clients et autres débiteurs	11	3 135	2 979
Stocks	12	380	403
Charges payées d'avance		375	420
Autres actifs courants		124	200
Total des actifs courants		4 639	4 855
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	13	24 033	22 346
Immobilisations incorporelles	14	13 305	11 998
Actifs d'impôt différé	9	144	89
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	3, 15	814	852
Autres actifs non courants	16	900	1 010
Goodwill	17	10 428	8 958
Total des actifs non courants		49 624	45 253
Total de l'actif		54 263	50 108
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs	18	4 623	4 326
Intérêts à verser		168	156
Dividendes à payer		678	617
Passifs d'impôt exigible		140	122
Dettes à court terme	19	5 178	4 887
Total des passifs courants		10 787	10 108
Passifs non courants			
Dettes à long terme	20	18 215	16 572
Passifs d'impôt différé	9	2 447	2 192
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22	2 108	2 105
Autres passifs non courants	23	1 223	1 277
Total des passifs non courants		23 993	22 146
Total du passif		34 780	32 254
Engagements et éventualités	28		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	25	4 004	4 004
Actions ordinaires	25	20 091	18 370
Surplus d'apport	25	1 162	1 160
Cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global		(17)	46
Déficit		(6 080)	(6 040)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		19 160	17 540
Participations ne donnant pas le contrôle	30	323	314
Total des capitaux propres		19 483	17 854
Total du passif et des capitaux propres		54 263	50 108

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (PERTE GLOBALE)	DÉFICIT			TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2017		4 004	18 370	1 160	46	(6 040)	17 540	314	17 854
Bénéfice net		–	–	–	–	2 914	2 914	56	2 970
Autres éléments de perte globale		–	–	–	(63)	(246)	(309)	(2)	(311)
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	(63)	2 668	2 605	54	2 659
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	25	–	122	(6)	–	–	116	–	116
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés	25	–	5	–	–	–	5	–	5
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	8	–	(16)	(8)	–	(8)
Actions ordinaires émises pour l'acquisition de Manitoba Telecom Services Inc.	3, 25	–	1 594	–	–	–	1 594	–	1 594
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(2 692)	(2 692)	–	(2 692)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(45)	(45)
Solde au 31 décembre 2017		4 004	20 091	1 162	(17)	(6 080)	19 160	323	19 483

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (PERTE GLOBALE)	DÉFICIT			TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2016		4 004	18 100	1 150	119	(6 350)	17 023	306	17 329
Bénéfice net		–	–	–	–	3 031	3 031	56	3 087
Autres éléments de perte globale		–	–	–	(73)	(191)	(264)	(2)	(266)
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	(73)	2 840	2 767	54	2 821
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	25	–	104	(6)	–	–	98	–	98
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime de réinvestissement de dividendes	25	–	38	–	–	–	38	–	38
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés	25	–	128	–	–	–	128	–	128
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	16	–	(19)	(3)	–	(3)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(2 511)	(2 511)	–	(2 511)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(46)	(46)
Solde au 31 décembre 2016		4 004	18 370	1 160	46	(6 040)	17 540	314	17 854

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

	NOTE	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		2 970	3 087
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	190	135
Amortissements	13, 14	3 850	3 508
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	22	314	305
Charges d'intérêts nettes		942	875
Pertes (profits) sur placements	8	5	(58)
Impôt sur le résultat	9	1 039	1 110
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	22	(413)	(725)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	22	(77)	(76)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(147)	(231)
Intérêts versés		(965)	(882)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(675)	(565)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(155)	(126)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		480	286
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		7 358	6 643
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses d'investissement	4	(4 034)	(3 771)
Acquisitions d'entreprises	3	(1 649)	(404)
Cession d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	3	323	–
Diminution des placements		6	107
Prêt à une partie liée	3	–	(517)
Autres activités d'investissement		(83)	1
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(5 437)	(4 584)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des effets à payer		333	991
Émission de titres d'emprunt à long terme	20	3 011	2 244
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	20	(2 653)	(2 516)
Émission d'actions ordinaires	25	117	99
Rachat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	26	(224)	(106)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(2 512)	(2 305)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(127)	(126)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(34)	(46)
Autres activités de financement		(60)	(54)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(2 149)	(1 819)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(161)	503
Trésorerie au début de l'exercice		603	100
Trésorerie à la fin de l'exercice		442	603
Diminution nette des équivalents de trésorerie		(67)	(263)
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice		250	513
Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		183	250

Notes annexes

Les expressions *nous, notre/nos, BCE et la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *MTS* désigne, selon le contexte, jusqu'au 17 mars 2017, Manitoba Telecom Services Inc. ou, collectivement, Manitoba Telecom Services Inc. et ses filiales; et *Bell MTS* désigne, à partir du 17 mars 2017, les activités combinées de MTS et de Bell Canada au Manitoba.

Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de télécommunications et de médias qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros à l'échelle nationale partout au Canada. Notre secteur *Bell Média* fournit des

services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques ainsi que des services de radiodiffusion et des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 8 mars 2018.

Note 2 Principales méthodes comptables

A) MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

MONNAIE FONCTIONNELLE

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

B) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales. Les filiales constituent des entités que nous contrôlons, au sens où le contrôle est obtenu lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité de diriger les activités de l'entité émettrice de manière à influencer considérablement sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les résultats des filiales acquises en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition, et les résultats des filiales vendues en cours d'exercice sont déconsolidés à partir de la date de la cession. Au besoin,

des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales acquises afin que leurs méthodes comptables soient conformes aux nôtres. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont tous éliminés lors de la consolidation.

Les changements dans la participation de BCE dans une filiale qui ne se traduisent pas par un changement de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres, sans effet sur le bénéfice net ni sur les autres éléments du résultat global.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires découlant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- les risques et avantages importants inhérents à la propriété sont transférés aux clients, et nous ne continuons à être impliqués ni dans la gestion ni dans le contrôle effectif;
- il apparaît clairement qu'un accord existe;
- le montant des produits des activités ordinaires et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Plus précisément, nous comptabilisons :

- les frais des services locaux, interurbains et sans fil à mesure que les services sont rendus;
- d'autres frais, comme les frais d'accès aux réseaux, les droits de licence, les frais d'hébergement, les frais de maintenance et les droits d'usage sur la durée du contrat;

- les produits tirés des frais d'abonnement lorsque le service a été fourni aux clients;
- les produits des ventes d'équipements lorsque l'équipement est livré au client et accepté par celui-ci;
- les produits tirés de contrats à long terme lorsque les services sont fournis, que l'équipement est livré et accepté et que les étapes clés des contrats ont été franchies;
- les produits tirés de la publicité, déduction faite des commissions d'agence, après que les publicités ont été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur notre site Web ou sur les panneaux publicitaires et le mobilier urbain de la société.

Nous évaluons les produits des activités ordinaires à la juste valeur de la contrepartie de l'accord. Nous comptabilisons les paiements reçus d'avance, y compris les paiements reçus d'avance non remboursables, à titre de produits différés jusqu'à ce que les services soient rendus ou que les produits soient livrés aux clients. Les produits différés sont présentés au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants* dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés après les remises et les ristournes consenties aux clients et excluent les taxes de vente et autres taxes que nous percevons de nos clients.

Nous comptabilisons en charges les coûts d'acquisition d'abonnés au moment des mises en service connexes.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

Nous concluons des accords pouvant comprendre la vente d'un certain nombre de produits et de services groupés, principalement à nos clients des services sans fil et à nos clients d'affaires. Lorsque deux produits ou services ou plus, pris isolément, comportent une valeur en soi pour notre client, nous comptabilisons chaque produit ou service séparément, selon les méthodes décrites précédemment. Le prix total pour le client est réparti entre chacun des produits et services en fonction de leur juste valeur relative. Lorsqu'un

montant attribué à un élément livré dépend de la livraison d'éléments additionnels ou du respect de conditions de performance spécifiques, le montant alloué à cet élément livré se limite au montant non conditionnel.

Si les conditions nécessaires pour comptabiliser séparément chaque produit ou service ne sont pas réunies, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires de façon proportionnelle sur la durée de l'accord de vente.

SERVICES SOUS-TRAITÉS

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

D) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Nos accords de paiement fondé sur des actions comprennent les options sur actions, les unités d'actions restreintes et les unités d'actions liées au rendement (UAR/UALR), les unités d'actions différées (UAD), un régime d'épargne des employés (REE) et un régime d'actions différées.

OPTIONS SUR ACTIONS

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour évaluer le coût des options sur actions de nos employés en fonction du nombre d'options dont les droits devraient être acquis. Une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes consolidés de résultat (comptes de résultat). La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital social la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

UAR/UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat. Cette charge de rémunération est d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE à la date d'attribution en fonction du nombre d'UAR/UALR dont les droits pourraient être acquis sur la durée de la période d'acquisition des droits. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'UAR/UALR dont les droits devraient être acquis. L'incidence de ces changements est comptabilisée au cours de la période où ceux-ci ont lieu. Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

E) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES TAXES

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les comptes de résultat, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres directement.

UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Nous portons au crédit du surplus d'apport la juste valeur des UAD à la date d'émission. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées aux REE à titre de charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat. Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge au titre des REE comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits de deux ans, d'après l'estimation faite par la direction des droits dévolus qui devraient être acquis. Lors du règlement des actions liées au REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

RÉGIME D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Pour chacune des actions différées attribuées en vertu du régime d'actions différées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat. Cette charge de rémunération est d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE en fonction du nombre d'actions différées dont les droits pourraient être acquis au cours de la période d'acquisition des droits. Des actions différées additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de la valeur de marché des actions ordinaires de BCE et des variations de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'actions différées dont les droits devraient être acquis. L'incidence cumulative d'une variation de la valeur est comptabilisée au cours de la période où celle-ci a lieu. Les participants ont le choix de recevoir des actions ordinaires de BCE ou un montant équivalent en trésorerie pour chaque action différée dont les droits ont été acquis, au moment où ils sont admissibles au paiement aux termes des modalités de l'attribution.

des passifs d'impôt futur, qui sont inclus dans le poste *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition prévus être applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT (CII), AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

Nous comptabilisons les CII et d'autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Ils sont présentés au poste *Créances clients et autres débiteurs* dans les états de la situation financière, lorsqu'il est prévu qu'ils seront utilisés à l'exercice suivant. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le CII ou la subvention publique se rapporte.

F) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste *Équivalents de trésorerie* se compose de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

G) TITRISATION DE CRÉANCES CLIENTS

Le produit de la titrisation de créances clients est comptabilisé comme un emprunt garanti, puisque nous ne transférons pas à une autre entité le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

H) STOCKS

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la

revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui pourraient être obsolètes, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût historique. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif si le temps nécessaire à la construction ou au développement dépasse un an, à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location liés aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation du contrat de location, nous comptabilisons un actif ainsi qu'une obligation locative non courante correspondante au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location. S'il existe une certitude raisonnable que la propriété de l'actif nous sera transférée en vertu du contrat de location avant la fin de la durée du contrat de location, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Sinon, l'actif est amorti sur la durée d'utilité ou du contrat de location, selon la plus courte

des deux. L'obligation locative non courante est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. Nous comptabilisons la charge liée aux contrats de location simple au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (OMHS)

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les OMHS selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également l'OMHS et enregistrons un montant correspondant dans les charges d'intérêts pour refléter le passage du temps.

J) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

LOGICIELS

Nous comptabilisons au coût historique les logiciels destinés à un usage interne. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts liés au développement d'un logiciel sont inscrits à l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

RELATIONS CLIENTS

L'acquisition des actifs liés aux relations clients se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de radiodiffusion. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût d'acquisition

moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des droits acquis et de passifs au titre des obligations prises en charge, lorsque :

- nous recevons du matériel original à diffuser et que le coût des licences de nouvelles émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable;
- la période de validité des licences commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les émissions et les longs métrages sont classés en tant qu'actifs non courants, et les passifs connexes sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell, Bell Média et Bell MTS et des licences de radiodiffusion, se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les licences de spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire à la construction ou au développement du réseau connexe dépasse un an. Les coûts d'emprunt sont calculés à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de nos marques de commerce ou de nos licences de spectre.

K) AMORTISSEMENTS

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, comme il est exigé. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMATIVE
Immobilisations corporelles	
Infrastructure et équipement réseau	2 à 40 ans
Bâtiments	5 à 50 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 12 ans
Relations clients	3 à 26 ans
Droits d'émissions et de longs métrages	Jusqu'à 5 ans

L) PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES PARTENARIATS

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour tenir compte de la part du bénéfice ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt.

Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière et nous comparons leur valeur recouvrable à leur valeur comptable lorsqu'il existe un indice de dépréciation.

Nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

M) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les comptes de résultat.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, et le profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur

des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis surpasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les changements dans nos participations dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Toute différence entre la variation de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (PNDFC) et la contrepartie payée ou reçue est imputée aux capitaux propres des propriétaires.

N) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 4, *Information sectorielle*.

O) INSTRUMENTS FINANCIERS

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs, qui incluent les créances clients et les autres débiteurs à court terme, sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie selon les expositions importantes, prises individuellement, ou les tendances historiques. Les facteurs pris en compte lors de l'établissement d'une provision comprennent la conjoncture économique actuelle, l'information historique et la raison du retard de paiement. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente et sont présentés dans les états de la situation financière au poste *Autres actifs non courants*. Ces placements ont été désignés comme tels d'après les intentions de la direction ou parce qu'ils ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ces titres sont comptabilisés

à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes latents correspondants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global) et sont reclassés au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat lorsqu'ils sont réalisés ou lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée.

AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les obligations imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les intérêts à verser et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

FRAIS D'ÉMISSION DES TITRES D'EMPRUNT ET DE CAPITAUX PROPRES

Les frais d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme, laquelle est comptabilisée au coût amorti au moyen de la méthode

du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

P) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de change ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux produits et aux charges d'exploitation. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers à des fins de spéculation ou de transaction.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Pour remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture, nous documentons les relations entre le dérivé et l'exposition au risque identifié connexe, ainsi que notre objectif et notre stratégie en matière de gestion des risques. Ce processus comprend l'association de chaque dérivé à un actif ou à un passif spécifique, à un engagement ferme spécifique ou à des acquisitions ou à des ventes prévues.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à couvrir l'exposition à un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une couverture devient inefficace, nous cessons d'utiliser la comptabilité de couverture.

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Nous concluons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à long terme à taux fixe. Ces swaps comportent l'échange de paiements d'intérêts sans qu'il y ait échange du montant notionnel sur lequel les paiements sont basés. Nous inscrivons les échanges de paiements à titre d'ajustement aux charges d'intérêts sur la dette couverte. Nous incluons le montant net connexe à recevoir des contreparties ou à payer à celles-ci dans les postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière pour les swaps dont la durée est de un an ou moins et dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants* pour les swaps dont la durée est supérieure à un an. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat et se compensent, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Nous établissons des couvertures de flux de trésorerie pour atténuer le risque de change lié à certains instruments d'emprunt et à des acquisitions et à des ventes prévues, ainsi que le risque de taux d'intérêt lié aux futures

émissions de titres d'emprunt. Nous utilisons des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition au risque lié aux acquisitions et aux ventes prévues libellées en devises.

Les variations de la juste valeur des contrats de change à terme liées aux acquisitions et aux ventes prévues sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global* sont reclassés dans les comptes de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées, ou sont comptabilisés en tant qu'ajustement apporté au coût de base de l'élément couvert au cours de ces périodes. Les couvertures de flux de trésorerie dont la durée est de un an ou moins sont incluses dans les postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière, tandis que les couvertures dont la durée est de plus de un an sont incluses dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt variables ainsi que des contrats de change à terme afin de gérer nos emprunts libellés en dollars américains aux termes de notre facilité de crédit à terme engagée non garantie et de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et des emprunts connexes sont comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat et se compensent, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.

DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES ÉCONOMIQUES

Nous utilisons des dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie découlant des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des acquisitions prévues, du risque lié aux fluctuations du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie et du risque de taux d'intérêt lié à la refixation des taux de dividende sur les actions privilégiées. Puisque ces dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat au poste *Coûts d'exploitation* pour les dérivés qui servent à la couverture des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et au poste *Autres (charges) produits* pour les autres dérivés.

Q) RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (PD) ET RÉGIMES D'AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Certains régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les

hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales, les prestations liées aux années de service futures et l'espérance de vie.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages ont fait l'objet d'un abandon graduel pour les nouveaux retraités sur une période de dix ans se clôturant le 31 décembre 2016. Nous ne capitalisons pas la plupart de ces régimes AAPE;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;
- les meilleures estimations de la direction relativement à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat. Les intérêts liés à nos actifs et à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Charges financières* dans les comptes de résultat et représentent la désactualisation des actifs et des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes

au début de l'exercice. Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans les états du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation fondée sur les hypothèses de la direction au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2016.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Habituellement, les nouveaux employés ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

R) PROVISIONS

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne des charges d'intérêts qui est comptabilisée au poste *Charges financières* dans les comptes de résultat.

S) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Le montant des actifs et des passifs d'impôt différé est estimé en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les comptes de résultat et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt futur à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

L'établissement du montant des produits des activités ordinaires à comptabiliser au titre des accords de prestations multiples exige que la direction exerce un jugement afin de déterminer les composantes identifiables séparément ainsi que la répartition du prix total entre ces composantes.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

ÉVENTUALITÉS

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

T) MODIFICATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

En 2017 et en 2016, dans le cadre de notre examen annuel continu des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et afin de mieux refléter leurs durées d'utilité, nous avons prolongé la durée d'utilité estimative de certains actifs. Les modifications ont été appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2016 et n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

U) ADOPTION DE NORMES COMPTABLES MODIFIÉES

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, nous avons adopté la norme comptable modifiée suivante.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
Modifications apportées à IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	Cette norme comporte des obligations d'informations à fournir plus rigoureuses en ce qui concerne les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie de financement, les variations découlant de l'obtention ou de la perte de contrôle de filiales ou d'autres entreprises, l'incidence des variations des taux de change et les variations de la juste valeur.	La note 27, <i>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</i> présente les obligations d'informations à fournir plus rigoureuses.

V) FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les nouvelles normes et interprétations ou les normes et interprétations modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2017 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	<p>Cette norme établit des principes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats pour la vente de biens et de services, sauf si les contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 17, Contrats de location, ou celui d'autres IFRS. Conformément à IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services à un client, en suivant les cinq étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier le contrat conclu avec le client. 2. Identifier les différentes obligations de prestation du contrat. 3. Déterminer le prix de transaction. 4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat. 5. Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation. <p>La nouvelle norme fournit également des directives sur les relations dans le cadre desquelles l'entité agit pour son propre compte ou comme mandataire, les licences de propriété intellectuelle, les coûts du contrat ainsi que sur l'évaluation et la comptabilisation des profits ou des pertes à la vente de certains actifs non financiers comme les immobilisations corporelles. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'informations à fournir supplémentaires.</p>	<p>IFRS 15 aura principalement une incidence sur le calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires ainsi que sur la façon dont nous classons les produits des activités ordinaires entre les gammes de produits ou les services de notre secteur Services sans fil de Bell. IFRS 15 aura également une incidence sur la façon dont nous comptabilisons les coûts d'obtention d'un contrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des accords de prestations multiples, les produits des activités ordinaires affectés à une obligation de prestation remplie ne seront plus limités au montant non conditionnel à l'exécution d'obligations de prestation supplémentaires. Bien que le montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de la durée d'un contrat sera en grande partie inchangé, la comptabilisation des produits des activités ordinaires pourrait être devancée et refléter à l'avance les entrées de trésorerie afférentes, ce qui entraînera la comptabilisation dans le bilan d'un actif sur contrat correspondant au montant des produits tirés des activités ordinaires comptabilisés qui n'ont pas encore été facturés au client. L'actif sur contrat sera réalisé pendant la durée du contrat conclu avec le client. • Comme les produits des activités ordinaires affectés à une obligation de prestation remplie ne sont plus limités au montant non conditionnel, une proportion plus importante du montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés pendant la durée de certains contrats conclus avec des clients sera attribuée à un produit livré, ce qui entraînera une diminution correspondante des produits tirés des services. • Les commissions de ventes et tout coût marginal d'obtention d'un contrat conclu avec un client seront comptabilisés dans le bilan et amortis sur une base systématique correspondant au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client, sauf dans les cas suivants. <p>IFRS 15 prévoit certaines mesures de simplification lors de la transition à la nouvelle norme et de façon continue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • À la transition, les contrats achevés qui ont commencé et se sont terminés au cours du même exercice et ceux qui se trouvaient achevés avant le 1^{er} janvier 2017 ne sont pas retraités. Similairement, les contrats modifiés avant le 1^{er} janvier 2017 ne sont pas retraités. • Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. • Les coûts d'obtention d'un contrat dont la période d'amortissement serait de un an ou moins sont immédiatement passés en charges. <p>Nous continuons de réaliser des progrès en ce qui concerne l'adoption d'IFRS 15, conformément à notre plan de mise en œuvre détaillé. La mise en œuvre des modifications et des améliorations à apporter à nos systèmes de technologie de l'information (TI), à nos processus d'affaires et à nos systèmes de contrôle interne existants est en cours. De plus, une équipe affectée à ce projet qui tire parti des ressources clés de l'ensemble de la société est en place afin d'effectuer les modifications nécessaires.</p> <p>Bien que les tests et le processus de validation des données soient encore en cours, nous prévoyons que l'incidence la plus marquée de la nouvelle norme se fera sentir dans notre secteur Services sans fil de Bell.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien que le montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés pendant la durée d'un contrat conclu avec un client ne devrait pas changer de façon importante, selon notre estimation préliminaire de l'incidence de l'adoption d'IFRS 15, les produits tirés des services de 2017 diminueraient d'un montant variant de 1,2 G\$ à 1,4 G\$, donnant lieu à une augmentation correspondante des produits d'exploitation tirés des produits. 	<p>Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption.</p>

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Modifications apportées à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions	<p>Cette norme clarifie le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie et comportent une condition de performance, des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net aux fins des obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, ainsi que des modifications apportées à une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui devient réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le montant total des produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation en 2017 devrait augmenter d'environ 0,1 G\$. Le total de l'actif dans notre état de la situation financière au 1^{er} janvier 2017 augmentera en raison de la comptabilisation d'actifs sur contrat et de coûts d'obtention d'un contrat. Selon notre estimation actuelle, la valeur des actifs sur contrat bruts se situe entre 1,1 G\$ et 1,3 G\$ et l'augmentation des coûts d'obtention d'un contrat, entre 0,3 G\$ et 0,4 G\$ environ. Ces deux éléments seraient comptabilisés en apportant un ajustement au solde d'ouverture des bénéfices non distribués. Le total du passif augmentera essentiellement afin de refléter un passif d'impôt différé correspondant de 0,4G\$, qui sera également comptabilisé en apportant un ajustement au solde d'ouverture des bénéfices non distribués. Nous prévoyons qu'IFRS 15 n'aura aucune incidence sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. 	<p>Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.</p>
IFRS 9, Instruments financiers	<p>Cette norme établit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. IFRS 9 remplace IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. La nouvelle norme établit une approche unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La norme présente également des directives sur le risque de crédit propre à une entité lié aux passifs financiers et elle modifie le modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'informations à fournir supplémentaires.</p>	<p>Les modifications apportées à IFRS 9 n'auront pas d'incidence importante sur nos états financiers.</p>	<p>Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.</p>
IFRS 16, Contrats de location	<p>Cette norme élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige que les contrats de location soient inscrits à l'actif en comptabilisant la valeur actualisée des paiements au titre de la location et en les présentant comme des actifs au titre d'un contrat de location (actifs au titre du droit d'utilisation) ou dans les immobilisations corporelles. Si des paiements au titre de la location sont effectués au fil du temps, une entité comptabilise un passif financier qui représente son obligation d'effectuer les paiements au titre de la location futurs. Une dotation à l'amortissement pour l'actif au titre du contrat de location est comptabilisée dans les coûts d'exploitation, et des charges d'intérêts sur l'obligation locative sont comptabilisées dans les charges financières.</p> <p>IFRS 16 n'exige pas qu'un preneur comptabilise les actifs et les passifs relatifs à des contrats de location à court terme et à des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, et ne modifie pas de façon importante la comptabilisation des contrats de location pour les bailleurs.</p>	<p>Nous continuons de réaliser des progrès en ce qui concerne l'adoption d'IFRS 16, conformément à notre plan de mise en œuvre détaillé. L'élaboration et les tests des modifications et des améliorations à apporter à nos systèmes de TI, à nos processus d'affaires et à nos systèmes de contrôle interne existants sont en cours. Nous ne pouvons pas encore effectuer une estimation fiable de l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers.</p>	<p>Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption ou selon une approche rétrospective modifiée.</p>

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
L'interprétation 23 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC 23) – Incertitude relative aux traitements fiscaux	IFRIC 23 clarifie l'application des exigences liées à la comptabilisation et à l'évaluation d'IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i> , lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, l'interprétation aide une entité à déterminer si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou collectivement, et traite des hypothèses que formule une entité en ce qui concerne les contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, de la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, ainsi que de la façon dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances.	Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRIC 23 sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective intégrale ou une approche rétrospective modifiée.

Note 3 Acquisitions et cessions d'entreprises

2017

ACQUISITION DE MTS

Le 17 mars 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS pour une contrepartie totale de 2 933 millions \$, de laquelle une tranche de 1 339 millions \$ a été payée en trésorerie et la tranche restante de 1 594 millions \$, par l'émission d'environ 27,6 millions d'actions ordinaires de BCE. BCE a financé la composante en trésorerie de la transaction à l'aide d'un financement par emprunt.

Bell MTS est un fournisseur de technologies de l'information et des communications qui offre des services sans fil, Internet, de télé et de téléphonie, ainsi que des systèmes de sécurité et des solutions en technologies de l'information, dont des services unifiés d'informatique en nuage et gérés, à des clients résidentiels et d'affaires au Manitoba.

L'acquisition de MTS nous permet de rejoindre un nombre plus important de Canadiens grâce à l'expansion de nos réseaux à large bande sans fil et sur fil, et nous aide à atteindre notre but d'être reconnus par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada.

Les résultats provenant des activités acquises de MTS sont intégrés dans nos secteurs *Services sur fil de Bell* et *Services sans fil de Bell* à partir de la date d'acquisition.

Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Contrepartie en trésorerie	1 339
Émission de 27,6 millions d'actions ordinaires de BCE ⁽¹⁾	1 594
Coût total à répartir	2 933
Créances clients et autres débiteurs	91
Autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(164)
Actifs détenus en vue de la vente ⁽²⁾	302
Immobilisations corporelles	978
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁽³⁾	979
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽⁴⁾	280
Actifs d'impôt différé	32
Autres actifs non courants	129
Dettes à court terme	(251)
Dettes à long terme	(721)
Autres passifs non courants	(49)
	1 606
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(16)
Juste valeur des actifs nets acquis	1 590
Goodwill⁽⁵⁾	1 343

(1) Comptabilisées à la juste valeur selon le cours de marché de l'action ordinaire de BCE à la date d'acquisition.

(2) Composés d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée comptabilisées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

(3) Composées principalement des relations clients.

(4) Des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de 228 millions \$ et de 52 millions \$ ont été réparties entre les unités génératrices de trésorerie (UGT) des groupes des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell, respectivement.

(5) Le goodwill résulte principalement de la main-d'œuvre réunie, des synergies attendues et de la croissance future. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Le goodwill qui découle de la transaction de 677 millions \$ et de 666 millions \$ a été réparti entre les UGT des groupes des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell, respectivement.

En raison de l'acquisition de MTS, nous avons acquis des pertes fiscales autres qu'en capital d'environ 1,5 milliard \$ et comptabilisé un actif d'impôt différé d'environ 300 millions \$ qui a été réalisé en 2017.

Les produits des activités ordinaires, d'un montant de 728 millions \$, et le bénéfice net, d'un montant de 87 millions \$, provenant des activités acquises de MTS sont compris dans les comptes consolidés de résultat à partir de la date d'acquisition. En supposant que l'acquisition de MTS ait eu lieu le 1^{er} janvier 2017, les produits d'exploitation consolidés et le bénéfice net de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 auraient été de 22 913 millions \$ et de 2 978 millions \$, respectivement. Ces montants pro forma reflètent l'élimination des transactions intersociétés, les coûts de financement et l'amortissement de certains éléments de la répartition du prix d'achat et les ajustements fiscaux connexes.

Au cours du T2 2017, BCE a conclu la cession annoncée précédemment d'environ un quart des abonnés des services sans fil postpayés et de 15 des établissements de vente au détail que détenait MTS, ainsi que de certains actifs réseau manitobains, à TELUS Communications Inc. (TELUS), pour un produit total de 323 millions \$.

Après l'acquisition de MTS, le 17 mars 2017, BCE a transféré à Xplornet Communications Inc. (Xplornet) un total de 40 mégahertz (MHz) de spectre des services sans fil dans la bande de 700 MHz et de 2 500 MHz et de spectre des services sans fil évolués-1 que détenait MTS. BCE a également convenu de transférer à Xplornet des abonnés des services sans fil lorsque Xplornet lancera son service sans fil mobile.

ACQUISITION DE CIESLOK MEDIA LTD. (CIESLOK MEDIA)

Le 3 janvier 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Cieslok Media, pour une contrepartie en trésorerie totale de 161 millions \$.

Cieslok Media se spécialise dans l'affichage extérieur grand format dans différentes zones urbaines importantes du Canada. Cette acquisition

contribuera à intensifier et à consolider notre présence numérique dans le domaine de l'affichage extérieur. Dans nos états financiers consolidés, Cieslok Media est incluse dans le secteur Bell Média.

Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Contrepartie en trésorerie	161
Coût total à répartir	161
Créances clients et autres débiteurs	11
Autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(4)
Immobilisations corporelles	13
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	6
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	76
Passifs d'impôt différé	(20)
Autres passifs non courants	(1)
	81
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Juste valeur des actifs nets acquis	82
Goodwill ⁽¹⁾	79

(1) Le goodwill résulte principalement de la main-d'œuvre réunie, des synergies attendues et de la croissance future. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Le goodwill qui découle de la transaction a été réparti entre les UGT du groupe Bell Média.

La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur nos produits d'exploitation et notre bénéfice net consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

ACQUISITION D'ALARMFORCE INDUSTRIES INC. (ALARMFORCE)

Après la fin de l'exercice, le 5 janvier 2018, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'AlarmForce pour une contrepartie totale de 182 millions \$, de laquelle une tranche de 181 millions \$ a été payée en trésorerie et la tranche restante de 1 million \$, par l'émission de 22 531 actions ordinaires de BCE.

Après l'acquisition d'AlarmForce, le 5 janvier 2018, BCE a vendu environ 39 000 comptes de clients d'AlarmForce situés en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan à TELUS, pour un produit total d'environ 67 millions \$, sous réserve des ajustements de clôture habituels.

AlarmForce fournit à ses abonnés résidentiels et d'affaires des services de surveillance vidéo, d'intervention d'urgence personnelle et d'alarme de sécurité ainsi que d'autres services connexes. L'acquisition d'AlarmForce favorise notre expansion stratégique au sein du marché de la maison connectée.

Dans nos états financiers consolidés, AlarmForce sera incluse dans le secteur Services sur fil de Bell.

La juste valeur des actifs et des passifs d'AlarmForce n'a pas encore été déterminée.

ACQUISITION PROPOSÉE DES CHAÎNES DE TÉLÉ SPÉCIALISÉE SÉRIES+ ET HISTORIA

Le 17 octobre 2017, BCE a conclu une entente avec Corus Entertainment Inc. (Corus) visant l'acquisition des chaînes spécialisées francophones Séries+ et Historia. La transaction est évaluée à environ 200 millions \$. Assujettie à des conditions de clôture, dont l'approbation du CRTC et du Bureau de la concurrence, la transaction devrait se conclure au milieu de 2018.

Séries+ est une chaîne de fiction présentant des séries dramatiques d'ici ainsi que des séries étrangères. Historia diffuse une variété de contenus originaux d'ici, dont des documentaires, des séries de télé-réalité et des séries dramatiques.

L'acquisition de Séries+ et d'Historia devrait renforcer notre compétitivité dans le paysage médiatique du Québec.

2016

ACQUISITION DE LES RÉSEAUX Q9 INC. (Q9)

Le 3 octobre 2016, BCE a acquis la tranche restante de 64,6 % des actions émises et en circulation de Q9 qu'elle ne détenait pas déjà, pour une contrepartie en trésorerie totale d'environ 170 millions \$.

Q9 est un exploitant de centres de données de Toronto qui fournit des solutions d'hébergement et d'autres solutions de données imparties aux clients d'entreprises et gouvernementaux canadiens. Cette acquisition renforce la capacité de BCE à faire concurrence aux fournisseurs nationaux et internationaux dans le secteur en croissance des services de données impartis. Dans nos états financiers, Q9 est incluse dans le secteur Services sur fil de Bell.

Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Contrepartie en trésorerie	170
Juste valeur de la participation antérieurement détenue dans Q9 et de l'option d'achat favorable	131
Effet à recevoir de Q9	517
Coût total à répartir	818
Créances clients et autres débiteurs	19
Autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(39)
Immobilisations corporelles	311
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	267
Dettes à long terme	(7)
Passifs d'impôt différé	(69)
Autres passifs non courants	(16)
	466
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
Juste valeur des actifs nets acquis	478
Goodwill⁽¹⁾	340

(1) Le goodwill résulte principalement de la main-d'œuvre réunie, des synergies attendues et de la croissance future. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Le goodwill qui découle de la transaction a été réparti entre les UGT du groupe des Services sur fil de Bell.

En 2016, avant l'acquisition de Q9, BCE a consenti un prêt de 517 millions \$ à Q9 principalement aux fins du remboursement d'une certaine partie de sa dette.

Un profit sur placements de 12 millions \$ a été comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat en 2016 découlant de la réévaluation de la participation antérieurement détenue par BCE dans Q9 à sa juste valeur.

Les produits des activités ordinaires, d'un montant de 29 millions \$, et le bénéfice net, d'un montant de 2 millions \$, sont compris dans les comptes de résultat en 2016 à partir de la date d'acquisition. En supposant que l'acquisition de Q9 ait eu lieu le 1^{er} janvier 2016, les produits d'exploitation consolidés et le bénéfice net de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 auraient été de 21 801 millions \$ et de 3 038 millions \$, respectivement. Ces montants pro forma reflètent l'élimination des transactions intersociétés et le bénéfice lié à notre participation antérieurement détenue, l'amortissement de certains éléments de la répartition du prix d'achat et les ajustements fiscaux connexes.

EXPANSION À L'ÉCHELLE NATIONALE DE HBO ET THE MOVIE NETWORK (TMN)

Au T1 2016, BCE a conclu avec Corus une transaction en vertu de laquelle Corus a renoncé à ses droits sur le contenu de HBO au Canada et a cessé les activités de ses services de télé payante Movie Central et Encore Avenue dans l'Ouest et le Nord canadiens. Cette transaction permet à Bell Média de devenir l'exploitant exclusif de HBO Canada à l'échelle nationale sur toutes les plateformes et d'élargir son service TMN pour en faire un service

national de télé payante. Le lancement de TMN à l'échelle nationale a été effectué avec succès le 1^{er} mars 2016. BCE a versé à Corus une contrepartie totale en trésorerie de 218 millions \$, dont une tranche de 21 millions \$ a été payée en 2015.

Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Contrepartie en trésorerie	218
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	8
Actifs non courants	1
Passifs courants	(3)
Passifs non courants	(8)
Juste valeur des actifs nets acquis	(2)
Goodwill ⁽¹⁾	220

(1) Le goodwill résulte principalement de la capacité à tirer profit du contenu média et de la croissance future attendue. Le montant du goodwill déductible à des fins fiscales s'élève à 163 millions \$, à un taux annuel de 7 % selon la méthode de l'amortissement dégressif. Le goodwill qui découle de la transaction a été réparti entre les UGT du groupe Bell Média.

La transaction s'inscrit dans le cadre de notre stratégie visant à créer, à négocier et à offrir une programmation télé exceptionnelle aux consommateurs canadiens sur encore plus de plateformes à l'échelle nationale.

Cette transaction n'a pas eu d'incidence importante sur nos produits d'exploitation et notre bénéfice net consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Note 4 Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Principales méthodes comptables*. Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du bénéfice sectoriel, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. Nous présentons les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres ainsi que les amortissements par secteur aux fins de la présentation de l'information financière externe. La quasi-totalité de nos charges financières et de nos autres (charges) produits sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

La quasi-totalité de nos activités d'exploitation et de nos actifs sont situés au Canada.

Le 17 mars 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS. Les résultats provenant des activités acquises de MTS sont intégrés dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell à partir de la date d'acquisition.

Notre secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes partout au Canada.

Notre secteur Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet, des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, qui achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

INFORMATION SECTORIELLE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		7 838	12 205	2 676	–	22 719
Produits intersectoriels		45	210	428	(683)	–
Total des produits d'exploitation		7 883	12 415	3 104	(683)	22 719
Coûts d'exploitation	5	(4 607)	(7 229)	(2 388)	683	(13 541)
Bénéfice sectoriel ⁽¹⁾		3 276	5 186	716	–	9 178
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres						
	6	(18)	(150)	(22)	–	(190)
Amortissements						
	13, 14	(603)	(3 102)	(145)	–	(3 850)
Charges financières						
Charges d'intérêts	7					(955)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22					(72)
Autres charges						
	8					(102)
Impôt sur le résultat						
	9					(1 039)
Bénéfice net						2 970
Goodwill	17	3 032	4 497	2 899	–	10 428
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	14	3 891	1 692	2 645	–	8 228
Dépenses d'investissement		731	3 174	129	–	4 034

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		7 117	11 917	2 685	–	21 719
Produits intersectoriels		42	187	396	(625)	–
Total des produits d'exploitation		7 159	12 104	3 081	(625)	21 719
Coûts d'exploitation	5	(4 156)	(7 062)	(2 338)	625	(12 931)
Bénéfice sectoriel ⁽¹⁾		3 003	5 042	743	–	8 788
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres						
	6	(6)	(130)	1	–	(135)
Amortissements						
	13, 14	(555)	(2 816)	(137)	–	(3 508)
Charges financières						
Charges d'intérêts	7					(888)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22					(81)
Autres produits						
	8					21
Impôt sur le résultat						
	9					(1 110)
Bénéfice net						3 087
Goodwill	17	2 304	3 831	2 823	–	8 958
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	14	3 663	1 640	2 640	–	7 943
Dépenses d'investissement		733	2 936	102	–	3 771

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR GAMMES DE SERVICES ET DE PRODUITS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Services		
Services sans fil	7 308	6 602
Services de données	7 146	6 791
Services locaux et d'accès	3 161	3 089
Services interurbains	639	741
Médias	2 676	2 685
Autres	213	182
Total des gammes de services	21 143	20 090
Produits		
Services sans fil	530	515
Services de données	519	559
Équipements et autres	527	555
Total des gammes de produits	1 576	1 629
Total des produits d'exploitation	22 719	21 719

Note 5 Coûts d'exploitation

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2017	2016
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes		(4 158)	(4 016)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	22	(242)	(224)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾		(1 056)	(1 036)
Moins :			
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		1 043	967
Total des coûts de la main-d'œuvre		(4 413)	(4 309)
Coût des ventes ⁽²⁾		(7 056)	(6 705)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(2 072)	(1 917)
Total des coûts d'exploitation		(13 541)	(12 931)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils mobiles et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 119 millions \$ et de 147 millions \$ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2017 et 2016, respectivement.

Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Coûts liés aux indemnités de départ	(79)	(87)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(111)	(48)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(190)	(135)

COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

COÛTS LIÉS AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos

activités d'exploitation et des coûts liés aux litiges, lorsque ces coûts sont importants. Les coûts liés aux acquisitions comprennent également une perte liée au transfert de licences de spectre relativement à l'acquisition de MTS en 2017 ainsi que des indemnités de départ d'employés et des coûts relatifs à l'intégration qui se rapportent à la privatisation de Bell Aliant Inc.

Note 7 Charges d'intérêts

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

	2017	2016
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	(898)	(852)
Charges d'intérêts sur les autres dettes	(101)	(86)
Intérêts inscrits à l'actif	44	50
Total des charges d'intérêts	(955)	(888)

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme comprennent les intérêts sur des contrats de location-financement de 145 millions \$ et de 153 millions \$ en 2017 et en 2016, respectivement.

Les intérêts inscrits à l'actif ont été calculés selon un taux moyen de 3,81 % et de 3,95 % en 2017 et en 2016, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de notre dette à long terme.

Note 8 Autres (charges) produits

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

	NOTE	2017	2016
Montant net des profits liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés comme couvertures économiques		88	67
Perte de valeur d'actifs	13, 14	(82)	(9)
Pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(47)	(28)
Pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	15		
Perte sur placements		(22)	(57)
Exploitation		(9)	(32)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	20	(20)	(11)
(Pertes) profits sur placements		(5)	58
Autres		(5)	33
Total des autres (charges) produits		(102)	21

PERTE DE VALEUR D'ACTIFS

En 2017, nous avons comptabilisé des charges de 82 millions \$ pour perte de valeur, desquelles une tranche de 70 millions \$ a été attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et une tranche de 12 millions \$, aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée. Les charges pour perte de valeur se rapportent à nos UGT regroupant des chaînes de télé de musique et deux stations de radio de marchés de petite taille de notre secteur Bell Média. Ces pertes de valeur sont imputables à la baisse des produits des activités ordinaires et de la rentabilité découlant de la diminution des cotes d'écoute. Ces charges ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des

coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, au moyen d'un taux d'actualisation de 8,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 67 millions \$.

PERTES SUR PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

En 2017 et en 2016, nous avons comptabilisé des pertes sur placements de 20 millions \$ et de 11 millions \$, respectivement, qui se rapportent à des pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes

sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

En 2016, nous avons également comptabilisé une perte sur placements de 46 millions \$ qui se rapporte à la quote-part de BCE de la perte comptabilisée par une de nos participations mises en équivalence à la vente d'une partie de ses activités.

(PERTES) PROFITS SUR PLACEMENTS

En 2016, BCE a comptabilisé des profits sur placements de 58 millions \$ qui comprennent un profit lié à une de nos participations mises en équivalence de 34 millions \$ et un profit sur placements de 12 millions \$ découlant de la réévaluation de la participation antérieurement détenue par BCE dans Q9 à sa juste valeur. Se reporter à la note 3, *Acquisitions et cessions d'entreprises*, pour obtenir plus de détails.

Note 9 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduit du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Impôt exigible		
Impôt exigible	(758)	(850)
Positions fiscales incertaines	(9)	(14)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	40	14
Autres	–	(1)
Impôt différé		
Montant d'impôt différé afférent à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(41)	(299)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	11	32
Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes	(304)	(1)
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	(3)	4
Règlement de positions fiscales incertaines	25	5
Total de l'impôt sur le résultat	(1 039)	(1 110)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les comptes de résultat et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 27,1 % pour 2017 et 2016.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Bénéfice net	2 970	3 087
Réintégration de l'impôt sur le résultat	1 039	1 110
Bénéfice avant impôt sur le résultat	4 009	4 197
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	27,1 %	27,1 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 086)	(1 137)
Tranche non imposable des (pertes) profits sur placements	(1)	11
Positions fiscales incertaines	16	(9)
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	(3)	4
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	51	46
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(10)	(23)
Autres	(6)	(2)
Total de l'impôt sur le résultat	(1 039)	(1 110)
Taux d'imposition moyen effectif	25,9 %	26,4 %

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des comptes de résultat.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017		2016	
	AUTRES ÉLÉMENTS DE PERTE GLOBALE	DÉFICIT	AUTRES ÉLÉMENTS DE PERTE GLOBALE	DÉFICIT
Impôt exigible	10	9	127	11
Impôt différé	103	2	(32)	6
Total de l'économie d'impôt	113	11	95	17

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que des reports en avant de pertes fiscales.

PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	NOTE	REPORTS EN AVANT DE PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE	CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT	AVANTAGES TANGIBLES EXIGÉS PAR LE CRTG	2017		2016	
								AUTRES	TOTAL	AUTRES	TOTAL
1^{er} janvier 2016		12	520	(1 619)	(968)	(6)	61	265	(1 735)		
Compte de résultat		(1)	(28)	(61)	(152)	(3)	(17)	3	(259)		
Acquisition d'entreprises		10	–	–	(79)	–	–	(6)	(75)		
Autres éléments de bénéfice global		–	(38)	–	–	–	–	6	(32)		
Déficit		–	–	–	–	–	–	6	6		
Autres		–	–	–	–	–	–	(8)	(8)		
31 décembre 2016		21	454	(1 680)	(1 199)	(9)	44	266	(2 103)		
Compte de résultat		(304)	(31)	(8)	12	7	(14)	26	(312)		
Acquisition d'entreprises	3	300	(11)	(73)	(223)	(5)	–	24	12		
Autres éléments de bénéfice global		–	82	–	–	–	–	21	103		
Déficit		–	–	–	–	–	–	2	2		
Autres		–	–	–	(3)	–	–	(2)	(5)		
31 décembre 2017		17	494	(1 761)	(1 413)	(7)	30	337	(2 303)		

Au 31 décembre 2017, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 208 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 17 millions \$ sur un montant de 64 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2029 à 2037.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 144 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2037.

Au 31 décembre 2017, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 827 millions \$, qui peuvent être reportées en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2016, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 221 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 21 millions \$, dont une tranche de 11 millions \$ découlait de Q9, sur un montant de 77 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2029 à 2036.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 144 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2035.

Au 31 décembre 2016, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 765 millions \$, qui peuvent être reportées en avant de façon indéfinie.

Note 10 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	2 786	2 894
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	2,87	2,73
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	894,3	869,1
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	0,6	1,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	894,9	870,3

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 3 031 125 en 2017 et 2 936 091 en 2016.

Note 11 Créances clients et autres débiteurs

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2017	2016
Créances clients ⁽¹⁾		3 138	2 967
Provision pour créances douteuses	24	(55)	(60)
Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires		(80)	(85)
Actifs d'impôt exigible		31	35
Autres débiteurs		101	122
Total des créances clients et autres débiteurs		3 135	2 979

(1) La note 19, Dette à court terme, présente le détail des créances clients titrisées.

Note 12 Stocks

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Produits finis	322	333
Produits en cours	76	85
Provision	(18)	(15)
Total des stocks	380	403

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 2 910 millions \$ et à 2 689 millions \$ pour 2017 et 2016, respectivement.

Note 13 Immobilisations corporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL ⁽¹⁾
COÛT				
1 ^{er} janvier 2017	58 680	5 572	1 374	65 626
Entrées	2 492	70	1 587	4 149
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises	653	264	76	993
Transferts	775	77	(1 263)	(411)
Mises hors service et cessions	(1 105)	(22)	–	(1 127)
31 décembre 2017	61 495	5 961	1 774	69 230
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
1 ^{er} janvier 2017	40 233	3 047	–	43 280
Amortissement	2 816	221	–	3 037
Mises hors service et cessions	(1 054)	(19)	–	(1 073)
Autres	(39)	(8)	–	(47)
31 décembre 2017	41 956	3 241	–	45 197
VALEUR COMPTABLE NETTE				
1 ^{er} janvier 2017	18 447	2 525	1 374	22 346
31 décembre 2017	19 539	2 720	1 774	24 033

(1) Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL (1)
COÛT					
1 ^{er} janvier 2016		57 233	5 174	1 287	63 694
Entrées		2 361	120	1 415	3 896
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		32	282	1	315
Transferts		692	35	(1 325)	(598)
Mises hors service et cessions		(1 637)	(39)	(4)	(1 680)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(1)	–	–	(1)
31 décembre 2016		58 680	5 572	1 374	65 626
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
1 ^{er} janvier 2016		39 183	2 881	–	42 064
Amortissement		2 672	205	–	2 877
Mises hors service et cessions		(1 591)	(35)	–	(1 626)
Autres		(31)	(4)	–	(35)
31 décembre 2016		40 233	3 047	–	43 280
VALEUR COMPTABLE NETTE					
1 ^{er} janvier 2016		18 050	2 293	1 287	21 630
31 décembre 2016		18 447	2 525	1 374	22 346

(1) Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux de bureaux. La durée des baux visant les bureaux est habituellement de 22 ans. Les contrats de location liés aux satellites utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé ont une durée de 15 ans.

Le tableau suivant présente les entrées d'actifs détenus en vertu de contrats de location-financement ainsi que leur valeur comptable nette.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	ENTRÉES		VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2017	2016	2017	2016
Infrastructure et équipement réseau	334	375	1 435	1 580
Terrains et bâtiments	2	72	467	506
Total	336	447	1 902	2 086

Le tableau suivant présente un rapprochement de nos paiements minimaux futurs au titre des contrats de location et de la valeur actualisée de nos obligations au titre des contrats de location-financement.

AU 31 DÉCEMBRE 2017	NOTE	2018	2019	2020	2021	2022	PAR LA SUIITE	TOTAL
Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	24	572	501	326	278	248	883	2 808
Moins :								
Charges financières futures		(127)	(111)	(96)	(80)	(65)	(157)	(636)
Valeur actualisée des obligations futures au titre des contrats de location		445	390	230	198	183	726	2 172

Note 14 Immobilisations incorporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUES DE COMMERCE	LICENCES DE SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIO- DIFFUSION	TOTAL	
COÛT											
1 ^{er} janvier 2017		7 861	1 159	682	350	10 052	2 333	3 288	2 322	7 943	17 995
Entrées		344	31	1 009	7	1 391	–	–	–	–	1 391
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		98	830	–	103	1 031	110	246	–	356	1 387
Transferts		407	–	–	–	407	–	–	(1)	(1)	406
Mises hors service et cessions		(21)	(20)	–	(55)	(96)	–	–	–	–	(96)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	–	–	(12)	(12)	–	–	(70)	(70)	(82)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(950)	–	(950)	–	–	–	–	(950)
31 décembre 2017		8 689	2 000	741	393	11 823	2 443	3 534	2 251	8 228	20 051
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
1 ^{er} janvier 2017		5 316	513	–	168	5 997	–	–	–	–	5 997
Amortissement		672	102	–	39	813	–	–	–	–	813
Mises hors service et cessions		(21)	–	–	(52)	(73)	–	–	–	–	(73)
Autres		9	–	–	–	9	–	–	–	–	9
31 décembre 2017		5 976	615	–	155	6 746	–	–	–	–	6 746
VALEUR COMPTABLE NETTE											
1 ^{er} janvier 2017		2 545	646	682	182	4 055	2 333	3 288	2 322	7 943	11 998
31 décembre 2017		2 713	1 385	741	238	5 077	2 443	3 534	2 251	8 228	13 305

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUES DE COMMERCE	LICENCES DE SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIO- DIFFUSION	TOTAL	
COÛT											
1 ^{er} janvier 2016		6 906	866	577	325	8 674	2 333	3 267	2 334	7 934	16 608
Entrées		412	–	973	17	1 402	–	21	–	21	1 423
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		–	293	–	8	301	–	–	–	–	301
Transferts		615	–	–	–	615	–	–	–	–	615
Mises hors service et cessions		(72)	–	–	–	(72)	–	–	–	–	(72)
Cessions d'entreprises		–	–	–	–	–	–	–	(4)	(4)	(4)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	–	–	–	–	–	–	(8)	(8)	(8)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(868)	–	(868)	–	–	–	–	(868)
31 décembre 2016		7 861	1 159	682	350	10 052	2 333	3 288	2 322	7 943	17 995
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
1 ^{er} janvier 2016		4 824	466	–	142	5 432	–	–	–	–	5 432
Amortissement		558	47	–	26	631	–	–	–	–	631
Mises hors service et cessions		(69)	–	–	–	(69)	–	–	–	–	(69)
Autres		3	–	–	–	3	–	–	–	–	3
31 décembre 2016		5 316	513	–	168	5 997	–	–	–	–	5 997
VALEUR COMPTABLE NETTE											
1 ^{er} janvier 2016		2 082	400	577	183	3 242	2 333	3 267	2 334	7 934	11 176
31 décembre 2016		2 545	646	682	182	4 055	2 333	3 288	2 322	7 943	11 998

Note 15 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir la liste de nos entreprises associées et de nos coentreprises, se reporter à la note 29, *Transactions entre parties liées*.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2017	2016
Actif		3 796	3 856
Passif		(2 155)	(2 119)
Total de l'actif net		1 641	1 737
Quote-part de l'actif net de BCE		814	852
Produits des activités ordinaires		1 863	2 511
Charges		(1 924)	(2 720)
Total de la perte nette		(61)	(209)
Quote-part de la perte nette de BCE	8	(31)	(89)

Note 16 Autres actifs non courants

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2017	2016
Actif net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	22	262	403
Placements ⁽¹⁾		106	88
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	24	103	103
Effets à long terme et autres débiteurs		101	63
Actifs dérivés	24	51	126
Autres		277	227
Total des autres actifs non courants		900	1 010

(1) Ces montants ont été donnés en garantie relativement à des obligations liées à certains avantages du personnel et ne peuvent servir à des fins générales.

Note 17 Goodwill

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016. Les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter.

	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	BCE
Solde au 1^{er} janvier 2016	2 303	3 491	2 583	8 377
Acquisitions et autres	1	340	240	581
Solde au 31 décembre 2016	2 304	3 831	2 823	8 958
Acquisitions et autres	728	666	76	1 470
Solde au 31 décembre 2017	3 032	4 497	2 899	10 428

TEST DE DÉPRÉCIATION

Comme il est décrit à la note 2, *Principales méthodes comptables*, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuel en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT au montant recouvrable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et la valeur d'utilité.

VALEUR D'UTILITÉ

La valeur d'utilité d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au bénéfice

sectoriel, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque UGT ou groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable des groupes d'UGT.

GROUPES D'UGT	HYPOTHÈSES UTILISÉES	
	TAUX DE CROISSANCE PERPÉTUELS	TAUX D'ACTUALISATION
Services sans fil de Bell	0,8 %	9,1 %
Services sur fil de Bell	1,0 %	6,0 %
Bell Média	1,0 %	8,5 %

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell ou des Services sur fil de Bell ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

En ce qui concerne le groupe d'UGT de Bell Média, une baisse de (0,3) % du taux de croissance perpétuel ou une hausse de 0,2 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Note 18 Dettes fournisseurs et autres passifs

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2017	2016
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 441	2 319
Produits différés		884	819
Rémunération à payer		560	531
Impôt à payer		150	137
Passif financier lié à Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) ⁽¹⁾	24	135	135
Passifs dérivés	24	96	18
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	24	38	51
Provisions	21	55	39
Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer		29	30
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	24	28	32
Autres passifs courants		207	215
Total des dettes fournisseurs et autres passifs		4 623	4 326

(1) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les comptes de résultat.

Note 19 Dette à court terme

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	2017	2016
Effets à payer ⁽¹⁾	24	1,16 %	3 151	2 649
Emprunts garantis par des créances clients	24	2,11 %	921	931
Tranche à court terme de la dette à long terme ⁽²⁾		4,38 %	1 106	835
Facilité de crédit à terme engagée non garantie ⁽³⁾			–	479
Escompte non amorti, montant net			–	(1)
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis			–	(6)
Total de la tranche à court terme de la dette à long terme	20		1 106	1 307
Total de la dette à court terme			5 178	4 887

(1) Inclut du papier commercial au montant de 2 484 millions \$ US (3 116 millions \$ CA) et de 1 945 millions \$ US (2 612 millions \$ CA) aux 31 décembre 2017 et 2016, respectivement, émis en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 24, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche courante des contrats de location-financement de 445 millions \$ et de 435 millions \$ au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, respectivement.

(3) En 2017, Bell Canada a remboursé un montant de 357 millions \$ US (480 millions \$ CA), ce qui représente la totalité des emprunts impayés en vertu de sa facilité de crédit à terme engagée non garantie. Par conséquent, nous avons fermé cette facilité de crédit, et le swap de devises et de taux d'intérêt variables qui était utilisé pour couvrir le risque de change lié au dollar américain découlant de cette facilité de crédit a été réglé. Se reporter à la note 24, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

CRÉANCES CLIENTS TITRISÉES

Nos programmes de créances clients titrisées sont comptabilisés en tant qu'emprunts renouvelables à taux variables garantis par certaines créances clients et viennent à expiration le 1^{er} juillet 2018 et le 1^{er} novembre 2020, respectivement.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur nos programmes de créances clients titrisées.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Taux d'intérêt moyen tout au long de l'exercice	1,74 %	1,51 %
Créances clients affectées en garantie	1 867	1 904

Nous continuons d'assurer la gestion de ces créances clients. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances clients a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons apporté diverses améliorations aux termes de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans nos créances clients jusqu'à l'expiration ou à la résiliation des conventions de créances clients titrisées. Les acheteurs et leurs investisseurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

FACILITÉS DE CRÉDIT

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 2,5 milliards \$ en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ CA, ce qui correspond au montant total disponible

en vertu de la facilité de crédit renouvelable de soutien et de la facilité de crédit liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 31 décembre 2017. Le montant total de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2017.

	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL EN COURS	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	3 500	–	–	3 116	384
Autres	134	–	106	–	28
Total des facilités de crédit engagées	3 634	–	106	3 116	412
Total des facilités de crédit non engagées	1 829	–	1 148	–	681
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	5 463	–	1 254	3 116	1 093

(1) La facilité de crédit renouvelable de Bell Canada, d'un montant de 2,5 milliards \$, vient à échéance en novembre 2022, et sa facilité de crédit liée à l'expansion, d'un montant de 1 milliard \$, vient à échéance en novembre 2020.

(2) Au 31 décembre 2017, le papier commercial en cours de Bell Canada incluait un montant de 2 484 millions \$ US (3 116 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

RESTRICTIONS

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

Note 20 Dette à long terme

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	ÉCHÉANCE	2017	2016
Titres d'emprunt					
Acte de fiducie de 1997		3,86 %	2018 à 2047	14 950	13 600
Acte de fiducie de 1976		9,54 %	2021 à 2054	1 100	1 100
Acte de fiducie de 2011 ⁽¹⁾		4,28 %	2018 à 2024	425	–
Acte de fiducie de 2001 ⁽¹⁾		5,63 %	2019	200	–
Débiteures subordonnées		8,21 %	2026 à 2031	275	275
Contrats de location-financement	13	6,64 %	2018 à 2047	2 172	2 260
Facilité de crédit à terme engagée non garantie ⁽²⁾	19			–	479
Autres				195	188
Total de la dette				19 317	17 902
Prime non amortie, montant net				50	18
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(46)	(41)
Moins :					
Tranche à court terme	19			(1 106)	(1 307)
Total de la dette à long terme				18 215	16 572

(1) Dans le cadre de l'acquisition de MTS le 17 mars 2017, Bell Canada a repris la totalité de la dette de MTS émise en vertu de ses actes de fiducie de 2001 et de 2011.

(2) En 2017, Bell Canada a remboursé un montant de 357 millions \$ US (480 millions \$ CA), ce qui représente la totalité des emprunts impayés en vertu de sa facilité de crédit à terme engagée non garantie. Par conséquent, nous avons fermé cette facilité de crédit, et le swap de devises et de taux d'intérêt variables qui était utilisé pour couvrir le risque de change lié au dollar américain découlant de cette facilité de crédit a été réglé. Se reporter à la note 24, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Les titres d'emprunt de Bell Canada ont été émis en dollars canadiens et portent intérêt à un taux fixe.

RESTRICTIONS

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Tous les titres d'emprunt en circulation sont émis en vertu d'actes de fiducie et sont non garantis. Tous les titres d'emprunt sont émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

2017

Le 30 octobre 2017, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures à moyen terme (débetures MTN), série M-22, à 4,40 %, dont le capital en cours s'établissait à 1 milliard \$ et qui venaient à échéance le 16 mars 2018. Nous avons inscrit une charge de 11 millions \$ au titre des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, qui a été comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans le compte de résultat.

Le 9 octobre 2017, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures, série M-36, à 4,88 %, dont le capital en cours s'établissait à 300 millions \$ et qui venaient à échéance le 26 avril 2018. Nous avons inscrit une charge de 5 millions \$ au titre des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, qui a été comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans le compte de résultat.

Le 29 septembre 2017, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-40 (les débetures, série M-40), à 3,00 %, dont le capital s'établit à 700 millions \$, et qui viennent à échéance le 3 octobre 2022. Les débetures, série M-40, ont été émises dans le cadre d'une série existante de débetures MTN. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-46, à 3,60 %, dont le capital s'établit à 800 millions \$, et qui viennent à échéance le 29 septembre 2027.

2016

Le 16 septembre 2016, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures MTN, série M-18 à 5,00 %, dont le capital en cours s'établissait à 700 millions \$ et qui venaient à échéance le 15 février 2017. Le swap de taux d'intérêt qui a été utilisé pour couvrir le risque de taux d'intérêt a également été réglé en 2016. Se reporter à la note 24, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Le 12 août 2016, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-42, à 2,00 %, dont le capital s'établit à 850 millions \$, et qui viennent à échéance le 1^{er} octobre 2021. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-43, à 2,90 %, dont le capital s'établit à 650 millions \$, et qui viennent à échéance le 12 août 2026.

Le 12 mai 2017, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures, série M-35, à 4,37 %, dont le capital en cours s'établissait à 350 millions \$, et qui venaient à échéance le 13 septembre 2017. Nous avons inscrit une charge de 4 millions \$ au titre des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, qui a été comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans le compte de résultat.

Le 27 février 2017, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-44, à 2,70 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$, et qui viennent à échéance le 27 février 2024. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-45, à 4,45 %, dont le capital s'établit à 500 millions \$, et qui viennent à échéance le 27 février 2047.

Après la fin de l'exercice, le 7 mars 2018, nous avons annoncé l'émission de débetures MTN, série M-47, à 3,35 %, en vertu de l'acte de fiducie de 1997 de Bell Canada, dont le capital s'établit à 500 millions \$, et qui viennent à échéance le 12 mars 2025. Le produit net de l'émission devrait être affecté au remboursement, avant l'échéance, des débetures, série M-33, à 5,52 %, de Bell Canada, dont le capital en cours s'établit à 300 millions \$, et qui viennent à échéance le 26 février 2019, ainsi qu'au remboursement d'autres dettes à court terme.

Le 31 mars 2016, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures, série M-32, à 5,41 %, dont le capital en cours s'établissait à 500 millions \$, et qui venaient à échéance le 26 septembre 2016. Nous avons inscrit une charge de 11 millions \$ au titre des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, qui a été comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans le compte de résultat.

Le 29 février 2016, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-41, à 3,55 %, dont le capital s'établit à 750 millions \$, et qui viennent à échéance le 2 mars 2026.

Le 11 janvier 2016, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures MTN, série M-19, à 4,64 %, dont le capital en cours s'établissait à 200 millions \$, et qui venaient à échéance le 22 février 2016, ainsi que ses débetures MTN, série M-23, à 3,65 %, dont le capital en cours s'établissait à 500 millions \$, et qui venaient à échéance le 19 mai 2016.

Note 21 Provisions

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	NOTE	OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (OMHS)	AUTRES (1)	TOTAL
1 ^{er} janvier 2017		175	137	312
Entrées		14	46	60
Utilisation		(2)	(30)	(32)
Reprises		(18)	(12)	(30)
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		1	17	18
31 décembre 2017		170	158	328
Courantes	18	11	44	55
Non courantes	23	159	114	273
31 décembre 2017		170	158	328

(1) La colonne *Autres* comprend les provisions liées aux questions environnementales, juridiques et réglementaires, et aux locaux vacants.

Les OMHS reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux coûts futurs attendus de la remise en état des locaux actuellement loués à leur état initial avant la date de passation du contrat de location. Les sorties de trésorerie associées à nos passifs au titre des OMHS devraient habituellement être effectuées aux dates de remise en état des actifs auxquels elles se rapportent et dont la nature est à long terme. Le moment et l'ampleur des travaux de remise en état qui seront nécessaires pour ces emplacements sont incertains.

Note 22 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

COÛT DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et les AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommiss, et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des possibilités de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Le risque de longévité est géré à l'aide d'un swap lié à la longévité, ce qui réduit l'exposition des régimes PD au risque de la hausse de l'espérance de vie.

COMPOSANTES DU COÛT DES SERVICES RENDUS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Régimes de retraite PD	(208)	(203)
Régimes de retraite CD	(102)	(100)
AAPE	(6)	(7)
Profit découlant de la modification des AAPE et des régimes de retraite PD	16	27
Moins :		
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	58	59
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, inclus dans les coûts d'exploitation	(242)	(224)
Autres coûts comptabilisés dans les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(10)	5
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(252)	(219)

COMPOSANTES DES CHARGES FINANCIÈRES AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Régimes de retraite PD	(18)	(24)
AAPE	(54)	(57)
Total des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(72)	(81)

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

	2017	2016
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 1 ^{er} janvier	(2 646)	(2 384)
Pertes actuarielles dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(313)	(264)
(Augmentation) diminution de l'effet de la limite de l'actif ⁽²⁾	(25)	2
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 31 décembre	(2 984)	(2 646)

(1) Les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les états du résultat global s'élevaient à 3 217 millions \$ en 2017.

(2) La diminution cumulative de l'effet de la limite de l'actif comptabilisée dans les états du résultat global s'élevait à 233 millions \$ en 2017.

COMPOSANTES (DES OBLIGATIONS) DES ACTIFS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	RÉGIMES DE RETRAITE PD		RÉGIMES AAPE		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1 ^{er} janvier	(20 853)	(20 675)	(1 684)	(1 705)	(22 537)	(22 380)
Coût des services rendus au cours de la période	(208)	(203)	(6)	(7)	(214)	(210)
Intérêts liés aux obligations	(896)	(852)	(65)	(68)	(961)	(920)
Écarts actuariels ⁽¹⁾	(1 193)	(311)	(28)	12	(1 221)	(299)
(Pertes nettes) profits nets sur réduction	(4)	27	16	5	12	32
Perte liée au transfert de régime	(6)	–	–	–	(6)	–
Versements des prestations	1 320	1 169	81	79	1 401	1 248
Cotisations des employés	(10)	(5)	–	–	(10)	(5)
Acquisition de MTS	(2 677)	–	(5)	–	(2 682)	–
Transfert de régime	122	–	–	–	122	–
Autres	1	(3)	38	–	39	(3)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(24 404)	(20 853)	(1 653)	(1 684)	(26 057)	(22 537)
Juste valeur des actifs des régimes, aux 1 ^{er} janvier	20 563	20 244	280	266	20 843	20 510
Rendement attendu des actifs des régimes ⁽²⁾	878	828	11	11	889	839
Gains actuariels ⁽¹⁾	896	29	12	6	908	35
Versements des prestations	(1 320)	(1 169)	(81)	(79)	(1 401)	(1 248)
Cotisations de l'employeur	305	626	77	76	382	702
Cotisations des employés	10	5	–	–	10	5
Acquisition de MTS	2 735	–	–	–	2 735	–
Transfert de régime	(122)	–	–	–	(122)	–
Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre	23 945	20 563	299	280	24 244	20 843
Déficit des régimes	(459)	(290)	(1 354)	(1 404)	(1 813)	(1 694)
Effet de la limite de l'actif	(33)	(8)	–	–	(33)	(8)
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(492)	(298)	(1 354)	(1 404)	(1 846)	(1 702)
Actif au titre des avantages postérieurs à l'emploi inclus dans les autres actifs non courants	262	403	–	–	262	403
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(754)	(701)	(1 354)	(1 404)	(2 108)	(2 105)

(1) Les écarts actuariels comprennent les gains liés à l'expérience de 911 millions \$ en 2017 et de 157 millions \$ en 2016.

(2) Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 1 797 millions \$, ou 8,2 %, en 2017 et à 874 millions \$, ou 4,7 %, en 2016.

Le 15 janvier 2016, MTS a conclu la vente de ses filiales en propriété exclusive Allstream Inc., Allstream Fibre U.S. et Delphi Solutions Corp. (collectivement, Allstream) à Zayo Group Holdings Inc. Dans le cadre de l'accord de vente, MTS a conservé deux régimes de retraite PD existants d'Allstream, y compris les obligations au titre des avantages pour les retraités et les autres anciens employés. Le 31 octobre 2017, nous avons effectué le transfert des actifs et des passifs relatifs aux obligations liées aux services antérieures à la conclusion qui se rapportent aux employés actifs d'Allstream des régimes de retraite PD existants d'Allstream à deux nouveaux régimes de retraite de Zayo Canada Inc.

SITUATION DE CAPITALISATION DES COÛTS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des prestations constituées.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CAPITALISÉS		PARTIELLEMENT CAPITALISÉS ⁽¹⁾		SANS CAPITALISATION ⁽²⁾		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(23 746)	(20 249)	(1 976)	(1 995)	(335)	(293)	(26 057)	(22 537)
Juste valeur des actifs des régimes	23 894	20 520	350	323	–	–	24 244	20 843
Surplus (déficit) des régimes	148	271	(1 626)	(1 672)	(335)	(293)	(1 813)	(1 694)

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et des AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction au moyen de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation consistent en des AAPE, qui sont des régimes financés par répartition.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

	RÉGIMES DE RETRAITE PD ET RÉGIMES AAPE	
	2017	2016
Aux 31 décembre		
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	3,6 %	4,0 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	23,2	23,1
Pour les exercices clos les 31 décembre		
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	4,2 %	4,3 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,5 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	23,1	23,0

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 15 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- une augmentation annuelle du coût des médicaments de 8,0 % en 2017, laquelle va en diminuant à 4,5 % sur 20 ans;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins dentaires couverts de 4,0 %;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins liés à l'hospitalisation couverts de 3,3 %;
- une augmentation annuelle du coût des autres avantages au titre des soins de santé couverts de 3,0 %.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	7	(5)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	133	(115)

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2017		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2017	
		AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	0,5 %	(70)	62	(1 636)	1 746
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	33	(31)	834	(808)

ACTIFS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs constitué de manière prudente afin de préserver la sécurité des fonds.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2017 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2017 et 2016.

CATÉGORIE D'ACTIFS	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES AUX 31 DÉCEMBRE (%)	
	2017	2017	2016
Titres de capitaux propres	20 % à 35 %	22 %	22 %
Titres d'emprunt	55 % à 80 %	65 %	68 %
Autres placements	0 % à 25 %	13 %	10 %
Total		100 %	100 %

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD à la fin de l'exercice.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Données observables sur le marché		
Titres de capitaux propres		
Titres canadiens	1 045	901
Titres étrangers	4 349	3 682
Titres d'emprunt		
Titres canadiens	13 126	12 469
Titres étrangers	1 890	1 068
Titres du marché monétaire	491	387
Données d'entrée non observables sur le marché		
Autres placements		
Titres de sociétés fermées	1 484	1 164
Fonds de couverture	965	726
Titres du secteur immobilier	484	55
Autres	111	111
Total	23 945	20 563

Les titres de capitaux propres comprenaient environ 13 millions \$ en actions ordinaires de BCE, ou 0,05 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2017 et environ 17 millions \$ en actions ordinaires de BCE, ou 0,08 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2016.

Les titres d'emprunt comprenaient des débetures de Bell Canada d'environ 11 millions \$, ou 0,05 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2017, et des débetures de Bell Canada d'environ 15 millions \$, ou 0,07 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2016.

Les autres placements comprenaient l'investissement du régime de retraite dans MLSE de 135 millions \$, ou 0,56 % du total des actifs du régime, au 31 décembre 2017, et de 135 millions \$, ou 0,66 % du total des actifs du régime, au 31 décembre 2016.

Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

d'environ 5 milliards \$. La juste valeur de cette entente est incluse dans les autres placements. Comme il s'agit d'une entente de couverture liée au régime de retraite, la transaction n'exige aucune cotisation en trésorerie de BCE.

FLUX DE TRÉSORERIE

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous contribuons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES PD ⁽¹⁾		RÉGIMES CD		RÉGIMES AAPE	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Cotisations	(305)	(626)	(108)	(99)	(77)	(76)

(1) Ces données comprennent les cotisations volontaires de 100 millions \$ en 2017 et de 400 millions \$ en 2016.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 210 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2018, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons verser en 2018 environ 80 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE et faire une cotisation d'environ 110 millions \$ aux régimes de retraite CD.

Note 23 Autres passifs non courants

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2017	2016
Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée		322	302
Provisions	21	273	273
Produits différés sur les contrats à long terme		174	105
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	24	96	104
Passifs d'impôt futur		81	73
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	24	73	115
Autres		204	305
Total des autres passifs non courants		1 223	1 277

Note 24 Gestion financière et des capitaux

GESTION FINANCIÈRE

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

DÉRIVÉS

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et notre risque lié aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE en vertu de nos régimes de paiement fondé sur des actions.

Les instruments dérivés suivants étaient en cours en 2017 et/ou en 2016 :

- des contrats de change à terme et des options servant à gérer le risque de change de certaines acquisitions et ventes prévues;
- des swaps de devises et de taux d'intérêt variables utilisés à titre de couverture du risque de change sur une tranche de notre dette à court terme;
- des swaps de taux d'intérêt utilisés à titre de couverture du risque de taux d'intérêt sur une tranche de notre dette à long terme;
- des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des émissions de titres d'emprunt futures et des taux de dividende refixés sur les actions privilégiées;

- des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE visant à réduire le risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à verser, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	NOTE	31 DÉCEMBRE 2017		31 DÉCEMBRE 2016	
				VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	18, 23	111	110	166	169
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	18, 23	124	128	136	145
Titres d'emprunt, contrats de location-financement et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	19, 20	19 321	21 298	17 879	20 093

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	NOTE	JUSTE VALEUR AUX 31 DÉCEMBRE			
			VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF) AUX 31 DÉCEMBRE	PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾
2017						
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	Autres actifs non courants	16	103	1	–	102
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		(48)	–	(48)	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	18	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants		60	–	106	(46)
2016						
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	Autres actifs non courants	16	103	1	–	102
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		166	–	166	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	18	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants		35	–	88	(53)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les comptes de résultat. L'option peut être exercée en 2017 et par la suite.

RISQUE DE CRÉDIT

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2017 et 2016, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée et, par conséquent, nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses liée aux créances clients.

	NOTE	2017	2016
Solde aux 1 ^{er} janvier		(60)	(64)
Ajouts		(99)	(102)
Utilisations		104	106
Solde aux 31 décembre	11	(55)	(60)

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si le débiteur n'a pas été recouvré après une période prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients qui ne sont pas douteuses.

AUX 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Créances clients non en souffrance	2 257	2 187
Créances clients en souffrance qui ne sont pas douteuses		
Moins de 60 jours	491	286
De 60 à 120 jours	279	359
Plus de 120 jours	56	75
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	3 083	2 907

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement éventuel provenant des marchés financiers devraient être suffisants pour nous permettre de financer nos activités et de respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie susmentionnées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités bancaires engagées actuelles ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2017 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

AU 31 DÉCEMBRE 2017	NOTE	2018	2019	2020	2021	2022	PAR LA SUITE	TOTAL
Dettes à long terme	20	661	1 541	1 424	2 247	1 714	9 558	17 145
Effets à payer	19	3 151	–	–	–	–	–	3 151
Paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu de contrats de location-financement	13	572	501	326	278	248	883	2 808
Emprunt garanti par des créances clients	19	921	–	–	–	–	–	921
Intérêts à verser sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients		792	688	628	586	525	5 197	8 416
Passif financier lié à MLSE	18	135	–	–	–	–	–	135
Total		6 232	2 730	2 378	3 111	2 487	15 638	32 576

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

RISQUE DE MARCHÉ

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt variables pour gérer le risque de change lié aux acquisitions et aux ventes prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises. En 2017, nous avons réglé un swap de devises et de taux d'intérêt variables, dont le montant notionnel s'élevait à 357 millions \$ US (480 millions \$ CA), utilisé pour couvrir les emprunts en vertu d'une facilité de crédit. Se reporter à la note 19, *Dettes à court terme*, pour obtenir plus de détails.

L'incidence d'une dépréciation (d'une appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit (une perte) de 2 millions \$ comptabilisé en résultat net au 31 décembre 2017 et un profit (une perte) de 133 millions \$ comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2017, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les swaps de devises et de taux d'intérêt variables en cours au 31 décembre 2017.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANT À RECEVOIR	MONNAIE DE VENTE	MONTANT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	\$ US	2 492	\$ CA	3 180	2018	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	872	\$ CA	1 134	2018	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ CA	97	\$ US	75	2018 à 2019	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	576	\$ CA	721	2019	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	76	\$ CA	96	2020 à 2021	Transactions prévues
Économique	\$ US	36	\$ CA	46	2018	Transactions prévues

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables de notre dette. De plus, nous utilisons des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des taux d'intérêt sur des émissions de titres d'emprunt futures et comme couverture économique des taux de dividende refixés sur les actions privilégiées.

En 2016, nous avons réglé des contrats de blocage de taux d'intérêt utilisés pour couvrir des dettes à long terme et des taux de dividende refixés sur les actions privilégiées dont le montant notionnel s'élevait à 500 millions \$ et à 350 millions \$, respectivement.

En 2016, nous avons remboursé une dette à long terme avant l'échéance et réglé un swap de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ utilisé pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur la dette remboursée. En 2016, nous avons également comptabilisé une perte de 15 millions \$ sur un swap de taux d'intérêt utilisé comme couverture de la juste valeur de la dette à long terme et un profit compensatoire de 16 millions \$ sur la dette à long terme correspondante au poste *Autres (charges) produits* dans les comptes de résultat.

L'incidence d'une augmentation (d'une diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une diminution (une augmentation) de 29 millions \$ du bénéfice net au 31 décembre 2017.

RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle du règlement des paiements fondés sur des actions en vertu des régimes. Se reporter à la note 26, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails sur nos accords de paiements fondés sur des actions. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 31 décembre 2017 était de 45 millions \$ (111 millions \$ en 2016).

L'incidence d'une augmentation (d'une diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2017 serait un profit (une perte) de 38 millions \$ comptabilisé en résultat net pour 2017, toutes les autres variables restant constantes.

GESTION DES CAPITAUX

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les ratios clés que nous utilisons pour surveiller et gérer notre structure du capital sont le ratio de levier financier net⁽¹⁾ et le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes⁽²⁾. La fourchette cible du ratio de levier financier net est de 1,75 à 2,25 fois le BAIIA ajusté, et la cible du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes est supérieure à 7,5 fois. Nous surveillons notre structure du capital et apportons des ajustements, y compris à notre politique de dividendes, au besoin. Au 31 décembre 2017, nous avons excédé la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 0,45. Cet excédent par rapport à la limite de la fourchette cible de notre ratio interne ne présente pas de risque pouvant nuire à notre notation élevée.

Ces ratios n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio de levier financier net ainsi que le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer le levier financier et la solidité financière de la société.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos ratios clés.

AUX 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Ratio de levier financier net	2,70	2,57
Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes	9,12	9,31

Le 7 février 2018, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,2 % du dividende par action ordinaire annuel de BCE, qui est passé de 2,87 \$ à 3,02 \$ par action ordinaire. De plus, le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,7550 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2018 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2018.

Le 8 février 2018, BCE a annoncé une offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités. Se reporter à la note 25, *Capital social*, pour obtenir plus de détails.

Le 1^{er} février 2017, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,1 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 2,73 \$ à 2,87 \$ par action ordinaire.

(1) Notre ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Le BAIIA ajusté correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans nos comptes de résultat.

(2) Notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes. Le BAIIA ajusté correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans nos comptes de résultat. Les charges d'intérêts nettes correspondent aux charges d'intérêts nettes, comme il est présenté dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % des dividendes déclarés sur actions privilégiées, comme il est présenté dans nos comptes de résultat.

Note 25 Capital social

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant présente un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

SÉRIES	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	NOMBRE D'ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ	
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	31 DÉC. 2017	31 DÉC. 2016
Q	variable	série R	1 ^{er} décembre 2025		25,50 \$	8 000 000	–	–	–
R ⁽¹⁾	4,13 %	série Q	1 ^{er} décembre 2020	1 ^{er} décembre 2020	25,00 \$	8 000 000	8 000 000	200	200
S	variable	série T	1 ^{er} novembre 2021	en tout temps	25,50 \$	8 000 000	3 513 448	88	88
T ⁽¹⁾	3,019 %	série S	1 ^{er} novembre 2021	1 ^{er} novembre 2021	25,00 \$	8 000 000	4 486 552	112	112
Y	variable	série Z	1 ^{er} décembre 2022	en tout temps	25,50 \$	10 000 000	8 081 491	202	219
Z ⁽¹⁾	3,904 %	série Y	1 ^{er} décembre 2022	1 ^{er} décembre 2022	25,00 \$	10 000 000	1 918 509	48	31
AA ⁽¹⁾	3,61 %	série AB	1 ^{er} septembre 2022	1 ^{er} septembre 2022	25,00 \$	20 000 000	11 398 396	291	259
AB	variable	série AA	1 ^{er} septembre 2022	en tout temps	25,50 \$	20 000 000	8 601 604	219	251
AC ⁽¹⁾	3,55 %	série AD	1 ^{er} mars 2018	1 ^{er} mars 2018	25,00 \$	20 000 000	5 069 935	129	129
AD	variable	série AC	1 ^{er} mars 2018	en tout temps	25,50 \$	20 000 000	14 930 065	381	381
AE	variable	série AF	1 ^{er} février 2020	en tout temps	25,50 \$	24 000 000	9 292 133	232	232
AF ⁽¹⁾	3,11 %	série AE	1 ^{er} février 2020	1 ^{er} février 2020	25,00 \$	24 000 000	6 707 867	168	168
AG ⁽¹⁾	2,80 %	série AH	1 ^{er} mai 2021	1 ^{er} mai 2021	25,00 \$	22 000 000	4 985 351	125	125
AH	variable	série AG	1 ^{er} mai 2021	en tout temps	25,50 \$	22 000 000	9 014 649	225	225
AI ⁽¹⁾	2,75 %	série AJ	1 ^{er} août 2021	1 ^{er} août 2021	25,00 \$	22 000 000	5 949 884	149	149
AJ	variable	série AI	1 ^{er} août 2021	en tout temps	25,50 \$	22 000 000	8 050 116	201	201
AK ⁽¹⁾	2,954 %	série AL	31 décembre 2021	31 décembre 2021	25,00 \$	25 000 000	22 745 921	569	569
AL ⁽²⁾	variable	série AK	31 décembre 2021	en tout temps		25 000 000	2 254 079	56	56
AM ⁽¹⁾	2,764 %	série AN	31 mars 2021	31 mars 2021	25,00 \$	30 000 000	9 546 615	218	218
AN ⁽²⁾	variable	série AM	31 mars 2021	en tout temps		30 000 000	1 953 385	45	45
AO ⁽¹⁾	4,26 %	série AP	31 mars 2022	31 mars 2022	25,00 \$	30 000 000	4 600 000	118	118
AP ⁽³⁾	variable	série AO	31 mars 2027			30 000 000	–	–	–
AQ ⁽¹⁾	4,25 %	série AR	30 septembre 2018	30 septembre 2018	25,00 \$	30 000 000	9 200 000	228	228
AR ⁽³⁾	variable	série AQ	30 septembre 2023			30 000 000	–	–	–
								4 004	4 004

(1) Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

(2) BCE pourrait racheter des actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2021, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). Autrement, BCE pourrait racheter les actions privilégiées de premier rang, série AL ou AN, au prix de 25,50 \$ par action en tout temps, ce qui ne correspond pas à la date de conversion de ces séries d'actions privilégiées de premier rang.

(3) Si des actions privilégiées de premier rang, série AP ou AR, sont émises le 31 mars 2022 et le 30 septembre 2018, respectivement, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 31 mars 2027 et le 30 septembre 2023, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). Autrement, BCE pourrait racheter les actions privilégiées de premier rang, série AP ou AR au prix de 25,50 \$ par action en tout temps, pour ce qui est des actions privilégiées de premier rang, série AP, et en tout temps après le 30 septembre 2018, pour ce qui est des actions privilégiées de premier rang, série AR, ce qui ne correspond pas à la date de conversion des séries concernées.

DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2017, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

PRIORITÉ ET DROITS AUX DIVIDENDES

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM, AO et AQ, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est refixé tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ, ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque trimestre, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

MODALITÉS DE CONVERSION

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2017 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

CONVERSION ET REFIXATION DU TAUX DE DIVIDENDE SUR LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG

Le 1^{er} décembre 2017, 585 184 des 1 227 532 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux fixe rachetables, série Z, de BCE (actions privilégiées, série Z) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux variable rachetables, série Y (actions privilégiées, série Y). De plus, le 1^{er} décembre 2017, 1 276 161 des 8 772 468 actions privilégiées, série Y, de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées, série Z.

Le 1^{er} septembre 2017, 965 769 des 10 144 302 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux fixe rachetables, série AA, de BCE (actions privilégiées, série AA) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux variable rachetables, série AB (actions privilégiées, série AB). De plus, le 1^{er} septembre 2017, 2 219 863 des 9 855 698 actions privilégiées, série AB, de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées, série AA.

Après la fin de l'exercice, le 1^{er} mars 2018, 397 181 des 5 069 935 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux fixe rachetables, série AC, de BCE (actions privilégiées, série AC) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux variable rachetables, série AD (actions privilégiées, série AD). De plus, le 1^{er} mars 2018, 5 356 937 des 14 930 065 actions privilégiées, série AD, de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées, série AC.

Le taux de dividende annuel fixe payé sur les actions privilégiées, série AC, de BCE a été refixé pour les cinq prochains exercices, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2018, passant de 3,55 % à 4,38 %. Des dividendes en trésorerie variables continuent d'être payés mensuellement sur les actions privilégiées, série AD.

ACTIONS ORDINAIRES ET ACTIONS DE CATÉGORIE B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2017 et 2016.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

NOTE	2017		2016	
	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ
En circulation, aux 1 ^{er} janvier	870 706 332	18 370	865 614 188	18 100
Actions émises pour l'acquisition de MTS	27 642 714	1 594	–	–
Actions émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	2 555 863	122	2 236 891	104
Actions émises en vertu d'un régime de réinvestissement de dividendes	–	–	688 839	38
Actions émises en vertu d'un REE	91 731	5	2 166 414	128
En circulation, aux 31 décembre	900 996 640	20 091	870 706 332	18 370

Après la fin de l'exercice, le 8 février 2018, BCE a annoncé son intention de racheter jusqu'à 3,5 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation, sous réserve d'un prix de rachat maximal total de 175 millions \$ au cours de la période de douze mois commençant le 13 février 2018 et se terminant au plus tard le 12 février 2019, dans le cadre d'une OPRA dans le cours normal des activités.

SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport en 2017 et en 2016 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE et une charge de rémunération fondée sur des actions déduction faite des règlements.

Note 26 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les comptes de résultat à titre de coûts d'exploitation.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
REE	(28)	(29)
UAR/UALR	(44)	(49)
Autres ⁽¹⁾	(9)	(12)
Total des paiements fondés sur des actions	(81)	(90)

(1) Ces données comprennent le régime d'actions différées, les UAD et les options sur actions.

DESCRIPTION DES RÉGIMES

REE

Le REE est conçu pour encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir, chaque année, d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre un certain pourcentage de leur revenu annuel admissible. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal déterminé du revenu annuel admissible de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE.

Le REE de BCE permet aux employés de cotiser jusqu'à concurrence de 12 % de leur revenu annuel et de recevoir une cotisation de l'employeur maximale de 2 %.

Le tableau suivant résume la situation relativement aux cotisations de l'employeur dont les droits n'étaient pas acquis aux 31 décembre 2017 et 2016.

NOMBRE D'ACTIONNÉS ÉMISES EN VERTU DU REE	2017	2016
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis aux 1 ^{er} janvier	1 073 212	1 146 046
Cotisations ⁽¹⁾	610 657	600 808
Dividendes crédités	49 299	49 988
Droits acquis	(553 837)	(586 309)
Frappées de déchéance	(140 301)	(137 321)
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis aux 31 décembre	1 039 030	1 073 212

(1) La juste valeur moyenne pondérée des actions visées par les cotisations était de 60 \$ et de 59 \$ en 2017 et en 2016, respectivement.

UAR/UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés admissibles. La valeur de une UAR/UALR à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs

et les autres employés admissibles reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction du poste occupé et du niveau de cotisation. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et, dans certains cas, si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2017 et 2016.

NOMBRE D'UAR/UALR	2017	2016
En cours aux 1 ^{er} janvier	2 928 698	3 333 583
Attribuées ⁽¹⁾	879 626	874 888
Dividendes crédités	132 402	137 583
Réglées	(1 096 403)	(1 321 846)
Frappées de déchéance	(103 931)	(95 510)
En cours aux 31 décembre	2 740 392	2 928 698
Droits acquis aux 31 décembre⁽²⁾	985 382	1 058 200

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 58 \$ en 2017 et en 2016.

(2) Les droits sur les UAR/UALR acquis le 31 décembre 2017 ont été entièrement réglés, en février 2018, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

RÉGIME D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La valeur de une action différée est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'actions différées additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les droits sur les actions différées seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Le passif relatif au régime d'actions différées comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière était de 30 millions \$ et de 37 millions \$ aux 31 décembre 2017 et 2016, respectivement.

UAD

Des primes admissibles et des UAR/UALR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés admissibles choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur de une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée; par la suite, au moins 50 % de leur rémunération est versée sous forme d'UAD. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Le tableau suivant résume la situation des UAD en cours aux 31 décembre 2017 et 2016.

NOMBRE D'UAD	2017	2016
En cours aux 1 ^{er} janvier	4 131 229	3 796 051
Émises ⁽¹⁾	69 742	87 665
Règlement des UAR/UALR	101 066	323 428
Dividendes crédités	203 442	183 852
Réglées	(195 951)	(259 767)
En cours aux 31 décembre	4 309 528	4 131 229

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAD émises était de 59 \$ en 2017 et en 2016.

OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de Bourse consécutifs se terminant le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2017, l'émission de 14 586 683 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours de BCE aux 31 décembre 2017 et 2016.

NOTE	2017		2016	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours aux 1 ^{er} janvier	10 242 162	52	9 666 904	48
Attribuées	3 043 448	59	2 968 062	58
Exercées ⁽¹⁾	(2 555 863)	45	(2 236 891)	44
Frappées de déchéance	(239 498)	58	(155 913)	52
En cours aux 31 décembre	10 490 249	55	10 242 162	52
Exercables aux 31 décembre	2 013 983	45	1 786 251	42

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 60 \$ et de 59 \$ en 2017 et en 2016, respectivement.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE au 31 décembre 2017.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS		
	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE (EN ANNÉES)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
30 \$ à 39 \$	35 408	0,14	36
40 \$ à 49 \$	1 978 575	2,54	46
50 \$ à 59 \$	8 377 818	5,19	58
60 \$ ou plus	98 448	5,84	61
	10 490 249	4,68	55

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS SUR ACTIONS

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intéressement fondé sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

	2017
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée	1,97 \$
Prix moyen pondéré de l'action	58 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	59 \$
Rendement de l'action	5 %
Volatilité attendue	13 %
Taux d'intérêt sans risque	1 %
Durée attendue (en années)	4

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution ayant une durée égale à la durée attendue des options.

Note 27 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des passifs découlant des activités de financement.

	NOTE	DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	DÉRIVÉ UTILISÉ À TITRE DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE SUR LA DETTE ⁽¹⁾	DIVIDENDES À PAYER	AUTRES PASSIFS	TOTAL
1^{er} janvier 2017		21 459	(31)	617	–	22 045
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Augmentation des effets à payer		452	(119)	–	–	333
Émission de titres d'emprunt à long terme		3 011	–	–	–	3 011
Remboursements de titres d'emprunt à long terme		(2 653)	–	–	–	(2 653)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	(2 639)	–	(2 639)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	30	–	–	(34)	–	(34)
Autres activités de financement		(44)	6	–	(22)	(60)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres		766	(113)	(2 673)	(22)	(2 042)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :						
Ajouts aux contrats de location-financement		339	–	–	–	339
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	2 692	–	2 692
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	45	–	45
Incidence des variations des taux de change		(198)	198	–	–	–
Acquisitions d'entreprises	3	972	–	–	–	972
Autres		55	–	(3)	22	74
Total des variations sans contrepartie de trésorerie		1 168	198	2 734	22	4 122
31 décembre 2017		23 393	54	678	–	24 125

(1) Inklus dans les postes Autres actifs courants, Dettes fournisseurs et autres passifs, Autres actifs non courants et Autres passifs non courants dans les états de la situation financière.

Note 28 Engagements et éventualités

ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2017, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	NOTE	2018	2019	2020	2021	2022	PAR LA SUITE	TOTAL
Contrats de location simple		312	264	225	175	119	341	1 436
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		1 039	808	614	516	372	808	4 157
Obligations d'achat		865	664	550	498	429	903	3 909
Acquisition proposée des chaînes de télé spécialisée Séries+ et Historia	3	200	–	–	–	–	–	200
Acquisition d'AlarmForce ⁽¹⁾	3	182	–	–	–	–	–	182
Total		2 598	1 736	1 389	1 189	920	2 052	9 884

(1) Cet engagement a été réglé le 5 janvier 2018, à la conclusion de l'acquisition d'AlarmForce. Se reporter à la note 3, Acquisitions et cessions d'entreprises, pour obtenir plus de détails.

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux de bureaux, les emplacements des pylônes cellulaires, les établissements de vente au détail et les emplacements d'affichage extérieur, et leurs durées varient de 1 an à 50 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple s'élevaient à 399 millions \$ en 2017 et à 353 millions \$ en 2016.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus de recours judiciaires, nous ne pouvons prédire l'issue

des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront réglés. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 8 mars 2018, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions négatives significatives sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Note 29 Transactions entre parties liées

FILIALES

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2017. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces principales filiales sont constituées en sociétés par actions au Canada et se fournissent des services dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

FILIALE	POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION	
	2017	2016
Bell Canada	100 %	100 %
Bell Mobilité	100 %	100 %
Bell Média	100 %	100 %

TRANSACTIONS AVEC LES PARTENARIATS ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au cours de 2017 et de 2016, BCE a fourni des services de communications, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, à ses partenariats et à ses entreprises associées et en a obtenu du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats et nos entreprises associées comprennent MLSE, Glentel Inc. et Dome Productions Partnership. BCE pourrait, de temps à autre, devoir verser des apports en capital dans ses participations.

En 2017, BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à des transactions effectuées avec ses partenariats et ses entreprises associées de 11 millions \$ (16 millions \$ en 2016) et de 177 millions \$ (180 millions \$ en 2016), respectivement.

FONDS UNITAIRE BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale en propriété exclusive de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 10 millions \$ pour 2017 et 2016. La note 22, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 qui figure dans nos comptes de résultat. Les principaux dirigeants comprennent le chef de la direction, le président du groupe et les cadres supérieurs qui relèvent directement de ces derniers.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2017	2016
Salaires, jetons de présence et impôts et avantages connexes	(23)	(24)
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE	(3)	(4)
Rémunération fondée sur des actions	(23)	(27)
Charge de rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration	(49)	(55)

Note 30 Filiales importantes en propriété non exclusive

Les tableaux suivants présentent une information financière résumée à l'égard de nos filiales pour lesquelles le pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) est important.

ÉTATS RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CTV SPECIALTY ^{(1) (2)}	
	2017	2016
Actifs courants	328	293
Actifs non courants	1 013	1 013
Total de l'actif	1 341	1 306
Passifs courants	153	130
Passifs non courants	184	195
Total du passif	337	325
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	700	687
PNDPC	304	294

(1) Aux 31 décembre 2017 et 2016, le pourcentage des PNDPC dans CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) était de 29,9 %. CTV Specialty a été constituée en société par actions au Canada et y exerçait ses activités à ces dates.

(2) Les actifs nets de CTV Specialty aux 31 décembre 2017 et 2016 comprennent des montants de 6 millions \$ et de 2 millions \$, respectivement, directement attribuables aux détenteurs de PNDPC.

FAITS SAILLANTS SUR LE RÉSULTAT ET LES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CTV SPECIALTY ⁽¹⁾	
	2017	2016
Produits d'exploitation	832	824
Bénéfice net	179	182
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDPC	56	56
Total du bénéfice global	172	173
Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDPC	54	54
Dividendes en trésorerie payés aux détenteurs de PNDPC	34	46

(1) Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent un montant de 3 millions \$ directement attribuable aux détenteurs de PNDPC pour 2017 et 2016, respectivement.

Conseil d'administration

EN DATE DU 8 MARS 2018

Gordon M. Nixon

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés
Président du Conseil,
BCE Inc. et Bell Canada
Administrateur depuis novembre 2014

Barry K. Allen

FLORIDE, ÉTATS-UNIS

Associé responsable
de l'exploitation,
Providence Equity Partners LLC
Administrateur depuis mai 2009

Sophie Brochu

QUÉBEC, CANADA

Présidente et chef de la direction,
Énergir
Administratrice depuis mai 2010

Robert E. Brown

QUÉBEC, CANADA

Administrateur de sociétés
Administrateur depuis mai 2009

George A. Cope

ONTARIO, CANADA

Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada
Administrateur depuis juillet 2008

David F. Denison,

FCPA, FCA
ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2012

Robert P. Dexter

NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Président du Conseil
et chef de la direction,
Maritime Travel Inc.
Administrateur depuis novembre 2014

Ian Greenberg

QUÉBEC, CANADA

Administrateur de sociétés
Administrateur depuis juillet 2013

Katherine Lee

ONTARIO, CANADA

Chef de la direction,
3 Angels Holdings Limited
Administratrice depuis août 2015

Monique F. Leroux,

C.M., O.Q., FCPA, FCA
QUÉBEC, CANADA

Administratrice de sociétés
Administratrice depuis avril 2016

Calin Rovinescu

QUÉBEC, CANADA

Président et chef de la direction,
Air Canada
Administrateur depuis avril 2016

Karen Sheriff

TORONTO, ONTARIO

Administratrice de sociétés
Administratrice depuis avril 2017

Robert C. Simmonds

ONTARIO, CANADA

Président du Conseil,
Lenbrook Corporation
Administrateur depuis mai 2011

Paul R. Weiss,

FCPA, FCA
ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés
Administrateur depuis mai 2009

MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ D'AUDIT

*P.R. Weiss (président),
D.F. Denison, R.P. Dexter,
I. Greenberg, K. Lee,
M.F. Leroux, R.C. Simmonds*

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE Inc. et de l'information connexe
- la conformité de BCE Inc. aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les processus de gestion des risques d'entreprise de la Société.

COMITÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE

*D.F. Denison (président),
R.P. Dexter, K. Lee, C. Rovinescu,
K. Sheriff, P.R. Weiss*

Le comité de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE Inc.
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE Inc. pour le placement collectif des caisses de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

*B.K. Allen (président),
S. Brochu, R.E. Brown,
M.F. Leroux, R.C. Simmonds*

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques et lignes directrices de BCE Inc. en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membre du conseil d'administration
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et aux comités de celui-ci
- élaborer un processus d'évaluation du président du conseil, du conseil, des comités du conseil, des présidents des comités ainsi que des administrateurs, et en surveiller l'application
- examiner et recommander au conseil à des fins d'approbation les politiques de BCE Inc. quant à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante et à d'autres questions.

COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

*R.E. Brown (président),
B.K. Allen, S. Brochu,
I. Greenberg, C. Rovinescu*

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et pratiques de BCE relatives au milieu de travail (y compris les politiques en matière de santé et sécurité, veillant à assurer un milieu de travail respectueux et exempt d'harcèlement et un milieu de travail diversifié et inclusif)

Haute direction

EN DATE DU 8 MARS 2018

George A. Cope

Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada

Mirko Bibic

Chef des affaires juridiques et réglementaires et
vice-président exécutif, développement de l'entreprise,
BCE Inc. et Bell Canada

Charles Brown

Président – La Source,
Bell Canada

Michael Cole

Vice-président exécutif et chef de l'information,
Bell Canada

Stephen Howe

Vice-président exécutif et chef du développement technologique,
Bell Canada

Rizwan Jamal

Président – Services résidentiels et petites entreprises,
Bell Canada

Blaik Kirby

Président – Bell Mobilité,
Bell Canada

Glen LeBlanc

Vice-président exécutif et chef des affaires financières,
BCE Inc. et Bell Canada

Bernard le Duc

Vice-président exécutif – Services généraux,
BCE Inc. et Bell Canada

Randy Lennox

Président – Bell Média,
Bell Canada

Thomas Little

Président – Bell Marchés Affaires,
Bell Canada

Wade Oosterman

Président de groupe,
BCE Inc. et Bell Canada

Martine Turcotte

Vice-présidente exécutive – Québec,
BCE Inc. et Bell Canada

John Watson

Vice-président exécutif – Expérience client,
Bell Canada

Renseignements aux investisseurs

INFORMATION BOURSIÈRE

SYMBOLE
BCE

INSCRIPTIONS

Bourses de Toronto (TSX) et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section Gouvernance de notre site internet à l'adresse BCE.ca.

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

31 décembre 2017 – 900 996 640

DIVIDENDE TRIMESTRIEL*

0,755 \$ par action ordinaire

CALENDRIER DES DIVIDENDES 2018*

<i>Date d'inscription</i>	<i>Date de paiement**</i>
15 mars 2018	15 avril 2018
15 juin 2018	15 juillet 2018
14 septembre 2018	15 octobre 2018
14 décembre 2018	15 janvier 2019

* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration

** Lorsque la date de paiement d'un dividende tombe une fin de semaine, le versement est effectué le jour ouvrable suivant

DATES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 2018

Premier trimestre	3 mai 2018
Deuxième trimestre	2 août 2018
Troisième trimestre	7 novembre 2018
Quatrième trimestre	7 février 2019

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi vous les procurer en communiquant avec le groupe des Relations avec les investisseurs.

RENSEIGNEMENTS FISCAUX

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes reçus ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent, le cas échéant, lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

LA VENTE OU DISPOSITION DE VOS ACTIONS POURRAIT GÉNÉRER UN GAIN EN CAPITAL

IMPORTANT : Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe des Relations avec les investisseurs pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales de ces plans d'arrangement sur le calcul de votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse BCE.ca.

DIVIDENDES

Depuis le 1^{er} janvier 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Depuis le 24 mars 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

NON-RÉSIDENTS DU CANADA

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient avoir complété et retourné la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents à l'agent des transferts.

RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 8 février 2018, la Bourse de Toronto (TSX) a accepté l'*avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités* (l'*avis d'intention*) déposé par BCE. Le dépôt de cet *avis d'intention* permet à BCE de racheter, du 13 février 2018 au 12 février 2019, jusqu'à 3 500 000 de ses actions ordinaires (sous réserve d'un montant maximal total de 175 millions \$), soit 0,388 % des 901 034 253 actions ordinaires de BCE émises et en circulation au 1^{er} février 2018. Le rachat d'actions ordinaires constitue une utilisation appropriée des fonds visant à compenser la dilution des actions résultant de l'exercice d'options sur actions. Les achats dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités sont effectués à la discrétion de BCE sur le marché libre par l'entremise des installations de la TSX, de la Bourse de New York (NYSE) et/ou d'autres plateformes de négociation, ou par d'autres moyens permis par la TSX et/ou par la NYSE en vertu des lois applicables. Vous pouvez vous procurer une copie de l'*avis d'intention*, sur demande et sans frais, auprès du groupe Relations avec les investisseurs de BCE.

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

Un moyen pratique pour les porteurs d'actions admissibles de réinvestir leurs dividendes et d'effectuer des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

SERVICE DE VIREMENT AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

SYSTÈME D'INSCRIPTION DIRECTE (DRS)

DÉTENIR SES ACTIONS SOUS FORME ÉLECTRONIQUE AU LIEU DE CERTIFICATS D' ACTIONS

Les avoirs sont représentés par un relevé émis lorsque vous établissez ou modifiez ultérieurement votre solde dans le système d'inscription directe. Cette option élimine les risques inhérents à la détention de certificats d'actions incluant la conservation de ceux-ci et surtout, atténue la procédure de remplacement. Notez que des frais s'appliquent pour le remplacement de certificats perdus ou volés, de même que pour le remplacement des certificats envoyés par la poste qui n'auraient pas été reçus par l'actionnaire (si réclamés deux ans après l'envoi). Généralement, un pourcentage de la valeur des actions représentées.

SERVICE DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aidez l'entreprise à réduire ses coûts.

ENVOIS MULTIPLES

Éliminez les envois multiples en regroupant vos comptes.

GÉREZ VOTRE COMPTE D' ACTIONNAIRE

Inscrivez-vous à LigneRéponse à l'adresse www.astfinancial.com et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non-inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

POUR NOUS CONTACTER

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Société de fiducie AST (Canada)
1 Toronto Street, Suite 1200
Toronto, Ontario M5C 2V6

courriel bce@astfinancial.com
tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada
et aux États-Unis)
télééc. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189
(sans frais au Canada
et aux États-Unis)

site
internet www.astfinancial.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour toutes questions financières :

Tour A, 8^e étage
1 Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun, QC H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca
tél. 1 800 339-6353
télééc. 514 786-3970

ou visitez la section Investisseurs de
notre site internet à BCE.ca

Marques de commerce : Les marques de commerce suivantes citées et utilisées dans le présent rapport annuel appartiennent à, ou sont utilisées sous licence par, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats, ses entreprises associées ou autres entités dans lesquelles nous détenons une participation. BCE est une marque de commerce de BCE Inc.; AAA Security, Aliant, Alt Télé, Bell, Bell Canada, Centre Bell, Bell Média, Bell Mobilité, Bell MTS, Bell Télé, Fibe, Cause Pour La Cause, Leadership en santé mentale au travail, MTS, Q9, Q9 Networks, Sécurité résidentielle évoluée, Télé Partout, Voiture connectée de Bell, Wi-Fi Partout chez vous et Voyagez Mieux sont des marques de commerce de Bell Canada; Astral, BNN, Canal D, Canal Vie, CP24, Comedy, CraveTV, CTV, CTV GO, CTV News Channel, CTV Two, eTalk, Much, The Launch, SnackableTV, Space, Super Écran, The Movie Network, TMN, TMN Encore, TMN GO et Z sont des marques de commerce de Bell Média Inc.; Lucky Mobile et Numéro partagé sont des marques de commerce de Bell Mobilité Inc.; AlarmForce est une marque de commerce de AlarmForce Industries Inc.; Bloomberg est une marque de commerce de Bloomberg L.P.; Discovery et Discovery GO sont des marques de commerce de Discovery Communications, LLC; ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu société en commandite; E Z Rock est une marque de commerce de Bell Média Radio S.E.N.C.; Glentel, Wirelesswave, Wave Sans Fil, Tbooth wireless, la cabine T sans fil, Wireless etc. et Sans Fil etc. sont des marques de commerce de Glentel Inc.; HBO Canada est une marque de commerce de Home Box Office Inc.; Historia est une marque de commerce de 8504644 Canada Inc.; iHeartRadio est une marque de commerce de IHM Identity, Inc.; MLSE et Toronto Maple Leafs sont des marques de commerce de Maple Leaf Sports & Entertainment Partnership; Montreal Canadiens est une marque de commerce du Club de Hockey Canadien, Inc.; NorthernTel est une marque de commerce de Nortel Networks Limited; Norouestel et N-Northwestel dessin sont des marques de commerce de Norouestel Inc.; Séries+ est une marque de commerce de 8504652 Canada Inc.; Showtime est une marque de commerce de Showtime Networks Inc.; Starz est une marque de commerce de Starz Entertainment, LLC; Télébec est une marque de commerce de Télébec, société en commandite; La Source est une marque de commerce de La Source (Bell) Électronique Inc.; Toronto Argonauts est une marque de commerce de Argonauts Holdings Limited Partnership; Toronto FC est une marque de commerce de MLS Canada LP; TSN, TSN GO, RDS et RDS GO sont des marques de commerce de The Sports Network Inc.; Virgin Radio, Virgin Mobile et Virgin Mobile Canada sont des marques de commerce de Virgin Enterprises Limited.

Nous estimons que nos marques de commerce sont très importantes pour notre succès et nous prenons les mesures nécessaires pour protéger, renouveler et défendre nos marques de commerce. Toutes les autres marques de commerce utilisées dans le présent rapport annuel appartiennent à leur propriétaire respectif.

Page 18 : On a décerné à Virgin Mobile le prix «Le meilleur service à la clientèle parmi les fournisseurs de services sans fil» et «Meilleure expérience d'achat en magasin» selon J.D. Power.

BCE.ca

